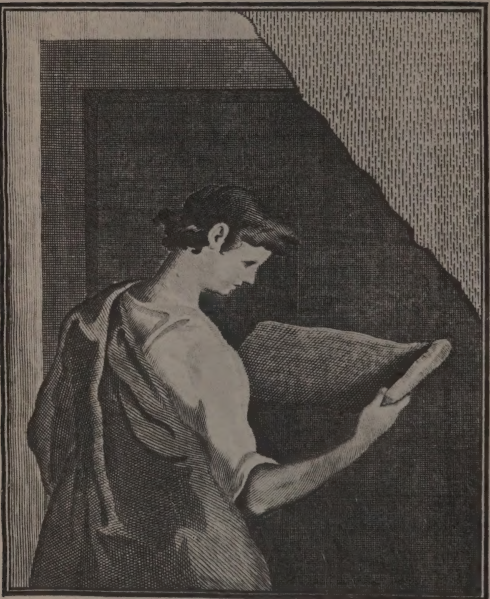

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1766. I. vol,

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
R²9
SANCTI STANISLAI

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les seize Volumes de ces Memoires, année 1766; rendus chez les Abonnés, à Paris aux adresses indiquées, sera à l'ordinaire de 12 liv. 16 s., & de 17 liv. 12 s. dans la Province, où ils seront nécessairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à six sols, n'ayant continué d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins.

C'est aussi chez le même Libraire, que l'on voudra bien adresser tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701
A TREVOUX.

JANVIER, 1766. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 853 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	16.
1733.	12.	1766.	1.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1766. I. vol.

(*)

ARTICLE PREMIER.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE de Venise, depuis sa fondation jusqu'à présent ; par M. l'Abbé L*** (LAUGIER) Tomes VIe & VIIe. Paris,

Duchesne, 1764 & 1765. in-12, 2 vol. le premier de 496, le second de 540 pages.

CEs deux nouveaux volumes embrassent l'espace de 71 ans (depuis 1423 jusqu'en 1494) pendant lesquels Venise a été gouvernée par neuf Doges, occupée de différentes guerres, & agitée par différens événemens qui sont racontés fort au long par l'Historien. Nous nous arrêterons aux faits principaux, sans retracer le plan de M. l'Abbé L. suffisamment exposé dans nos analyses des cinq premiers volumes (*).

(*) Voyez nos Mémoires de 1759, pag. 413, Avril, premier vol. pag. 870, & Avril 2d vol., pag. 1009 pour les trois premiers Tomes de cette histoire. Les 4e & 5e Tomes ont été analysés en 1761, Octobre 2d. vol. pag. 2537, & Novembre, pag. 2694.

Le regne de François *Foscari* élevé au Dogat en 1423, après la mort de Thomas Mocenigo, fut très-fertile en événemens. Dès la premiere année de son élévation la République eut une guerre à soutenir contre le Sultan Amurat, qui, piqué de la cession faite à Venise par Jean Paléologue de la ville de Salonique sur laquelle il avoit des vues, fit des tentatives pour enlever cette ville aux nouveaux possesseurs dont la bravoure força les Turcs à lever le siége qu'ils avoient commencé. Six ans après la même ville ayant été surprise, fut prise d'assaut & saccagée par les Turcs, qui de leur côté furent battus aux Dardanelles par Morosini; & la paix fut conclue entre les deux Puissances. Mais ce qui occupa davantage Foscari, ce fut les divisions presque continuelles des différens Etats de l'Italie, divisions

que partagea la République par des vues particulieres, ou dans lesquelles elle se trouva entraînée par le simple enchaînement des circonstances. Philippe-Marie Viscomti Duc de Milan, Prince ambitieux, habile, mais sans délicatesse sur le choix des moyens à prendre pour parvenir á ses fins, Philippe, disons-nous, en manifestant trop le desir qu'il avoit d'envahir les Etats voisins du sien, s'étoit aliéné les Génois, les Florentins &c. Ces derniers implorerent contre leur oppresseur le secours des Vénitiens qui, après avoir hésité quelque tems se déclarerent en leur faveur; & à l'aide de François de Carmagnole, Général habile retiré à Venise, remporterent plusieurs avantages contre l'ennemi commun. Le Pape Martin V. tenta de terminer cette guerre, & fit même signer la paix dès le premier

Janvier 1427 ; mais Philippe ayant refusé d'en exécuter les articles quoiqu'il eût fait les plus belles promesses, la guerre recommença, & Philippe eut en même-tems à se défendre contre les Florentins, le Duc de Savoye, le Marquis de Ferrare & le Seigneur de Mantoue qui tous ligués contre lui, le presserent par terre & par mer, & remporterent différens avantages sur lui, ce qui le força à prier de nouveau le Pape de négocier la paix qui fut enfin signée à Ferrare par l'entremise du Cardinal de Ste Croix au mois d'Avril 1428. Cette paix très-glorieuse valut la réunion à l'Etat de Venise du Bressan, du Cremonois & du Bergamasque, Provinces fertiles, & dont la premiere & la derniere ont toujours resté à cette République, après avoir été successivement sous la domination des Goths, des Lom-

bards, des François & des Ducs de Milan. *Foscari* fut d'autant plus joyeux de cet événement, qu'en étendant de plus en plus la gloire du nom Vénitien, il affermissoit encore dans le Sénat le crédit particulier du Doge, & que quelques mois après ce Prince conclut un renouvellement de Tréve avec l'Empereur Sigismond.

Cependant les inquiétudes ou, si l'on veut, les injustices du Duc de Milan firent bientôt recommencer une guerre dans laquelle les armes des Puissances Belligérantes furent journalieres, & qui ne put être terminée par la médiation de l'Empereur Sigismond. Détails de cette guerre dans laquelle Carmagnole acheva de prouver quels étoient ses véritables sentimens pour Venise. Ce Carmagnole mérite d'être connu. Sa bravoure & sa bonne conduite l'avoient

élevé de ſimple ſoldat aux premiers grades militaires chez le Duc de Milan qui l'avoit comblé de biens & d'honneurs pour recompenſe de ſes ſervices. Comme il avoit l'ame grande, élevée, ſupérieure à tous ces petits ſoins qui font le principal mérite des Cours, il déplut aiſément aux Courtiſans du Duc qu'il avoit aigris plus d'une fois par des traits vifs échappés à ſon extrême ſenſibilité; il fut bientôt la victime de l'envie qui cherche toujours à décrier le mérite, comme pour ſe dédommager de n'en avoir point; Philippe écouta les plaintes de ſes ennemis, & donnant tête baiſſée dans le piége qu'ils lui tendoient, il retira le commandement à Carmagnole qui ne pouvant parvenir à avoir juſtice, ſe retira bruſquement à la Cour de Savoye en proteſtant qu'il ſe vengeroit des injuſtices qu'il venoit d'éprouver.

Le Duc de Savoye (*a*) l'accueillit d'une maniere diſtinguée, l'écouta avec bonté, mais craignit en l'attachant à ſon ſervice d'aigrir le Duc de Milan, & de déférer trop aveuglement aux plaintes d'un homme offenſé. Carmagnole dans cette poſition alla préſenter ſes ſervices aux Vénitiens qui lui donnerent ſur le champ le commandement d'une troupe de 300 Lances, & lui firent prêter ſerment de ſervir la République envers & contre tous. Cependant les ennemis de cet Officier ne s'endormirent pas à Milan; non contens d'avoir cauſé ſa diſgrace, ils voulurent ſa perte; Philippe à leur inſtigation traita Carmagnole

(*a*) C'étoit Amédée VIII. ſurnommé le Salomon de ſon ſiecle, le même qui après avoir reçu la Tiare des Peres du Concile de Bâle, l'abdiqua volontairement.

comme un rébelle, on saisit ses biens, & on lui ôta ses appointemens. Selon l'usage de ces tems là un Officier mécontent pouvoit sans crime passer au service d'un autre Prince; Venise étoit d'ailleurs un pays ami : ainsi rien de plus inique que le traitement qu'éprouva Carmagnole qui de son côté fit tout le mal qu'il put aux Milanois. Toujours à la tête des troupes dans les deux guerres dont nous avons parlé plus haut, il remporta des avantages considérables qui furent généreusement recompensés; mais enfin devenu légitimement suspect aux Vénitiens eux-mêmes, ils le firent arrêter, & après avoir été convaincu de trahison, on le condamna à perdre la tête, ce qui fut exécuté dans la petite Place de S. Marc en 1432. Telle fut la fin malheureuse de Carmagnole que notre Historien peint ainsi :

« il fut un des plus grands Capi-
» taines de son siecle, & jamais
» homme ne sut mieux entretenir
» dans une armée la discipline &
» la subordination. Il avoit la
» bravoure du soldat & les qua-
» lités de l'homme de guerre. Un
» orgueil naturel & un caractere
» inflexible occasionnerent tous
» ses malheurs. Il ne put suppor-
» ter ni les mépris de la Cour de
» Milan, ni la sévérité des mœurs
« Vénitiennes. La vengeance lui
» mit les armes à la main contre
» son premier bienfaiteur, & le
» dégoût le rendit infidele à ses
» derniers maîtres. Son exemple
» prouve qu'on doit rarement
» compter sur la fidélité d'un
» ttansfuge. »

Revenons à l'histoire de Venise. Elle ne présente dans ce siecle qu'une suite de guerres & d'événemens militaires dont le récit devient peut-être un peu fa-

tiguant. Le Duc Philippe toujours le même sembloit ne faire la paix que pour pouvoir reprendre les armes plus surement ; il fit la guerre à presque tous les Souverains d'Italie, au Pape lui-même ; & presque toujours il eut contre lui les Vénitiens. Ceux-ci d'un autre côté se joignirent aux Hongrois, aux Allemands & autres Nations qui allerent en croisade contre le Turc &c. Nous omettons tous les détails de ces différens événemens qui doivent être lûs dans l'Histoire même de M. L***, & nous nous arrêtons à la personne même du Doge Foscari. Fatigué de la continuité des guerres, il voulut dès 1433 se démettre du Dogat, & en fit la proposition qu'il renouvella encore en 1442 ; mais il fut obligé de rester en place, parce que sa démission ne fut point acceptée. Il éprouva des chagrins

domeſtiques ; ſon fils Jacques Foſcari convaincu d'avoir reçu des préſens de pluſieurs Princes, Miniſtres & Généraux étrangers, & même du Duc de Milan (contre la loi qui le défend à tout noble Vénitien, & ſpécialement aux enfans du Doge) fut banni à perpétuité, & relégué à Naples de Romanie. La maladie l'ayant ſurpris pendant qu'on le conduiſoit en exil, le Doge eut beaucoup de peine à obtenir qu'on changeât le lieu de l'exil, ce qui ne fut accordé qu'en laiſſant aux autres clauſes de l'Arrêt toute leur force. Ce fait remarquable amene de la part de notre Hiſtorien la réflexion ſuivante : « La ſévérité » du Gouvernement Vénitien eſt » ſans acception de perſonnes, » & toutes les conſidérations par- » ticulieres y ſont ſacrifiées à la » ſureté générale. Il ſeroit à dé- » ſirer qu'on eût par tout la mê-

» me rigueur & la même impar-
» tialité : d'ailleurs rien de plus
» ſage que la loi qui défend aux
» perſonnes initiées dans les af-
» faires publiques de recevoir des
» préſens. C'eſt une baſſeſſe qui
» deshonore l'autorité : elle rend
» l'équité chancelante & la faveur
» odieuſe ».

Quelques années après le Doge eſſuya, encore à l'occaſion de ſon fils, une mortification qui dut lui être bien ſenſible. Un des Chefs du Conſeil des Dix ayant été aſſaſſiné, le ſoupçon tomba ſur Jacques Foſcari, parce que la veille de l'aſſaſſinat on avoit vu roder autour de la maiſon un de ſes domeſtiques qui avoit bruſquement diſparu. Ce domeſtique arrêté & mis à la queſtion n'ayant rien avoué, on fit ſubir au maître les mêmes rigueurs, & quoique celui-ci fût également conſtant à ne rien avouer, on le condamna.

ſur de ſimples préſomprions à paſſer le reſte de ſes jours à la Canée. Au bout de cinq ans d'exil ce fils infortuné, chagrin d'avoir inutilement écrit à ſon pere & à ſes amis pour obtenir ſon rappel, imagina de recourir à la protection du Duc de Milan, & écrivit à ce Prince pour le prier d'intercéder pour lui. La lettre fut portée infidelement par celui qui s'en étoit chargé aux Chefs du Conſeil des Dix, qui ſur le champ firent amener Foſcari dans les priſons de Veniſe, l'appliquerent à la torture, & ne le trouvant coupable que d'avoir voulu tenter ſon rappel, le renvoyerent dans ſon exil en lui enjoignant de tenir priſon pendant un an, & le menaçant, s'il écrivoit jamais, de la rendre perpétuelle. Le malheureux exilé mourut en priſon, & quelques années après, ſon innocence fut reconnue par l'aveu du

véritable aſſaſſin qui au lit de la mort s'accuſa lui-même. Le Doge ſon Pere qui ſembloit n'avoir vécu ſi long-tems que pour terminer ſes derniers jours dans l'amertume, mourut avant que de reconnoître l'innocence de ſon fils; mais il ne mourut pas en place, le Conſeil ayant lui même, ſous le prétexte de ſon grand âge & de ſes infirmités, dépoſé ce même homme qui deux fois avoit inutilement propoſé de quitter la place. On conſeilla d'abord au Doge d'abdiquer, & ſur ſon refus on alla lui ſignifier de quitter les ornemens de ſa dignité, & de vuider le Palais Ducal. Cette injuſtice inſultante faite à un vieillard reſpectable qui avoit ſi bien mérité de la Patrie, indigna toute la ville de Veniſe; mais le Conſeil fit défendre de parler de cet événement, & quelques jours après (le 31 Octobre 1457) on

élut Pascal *Malipier* pour son successeur. Foscari entendant sonner les cloches de St. Marc au moment de l'élection, éprouva une révolution subite qui lui donna le coup de la mort. « Il étoit né, dit M. l'Abbé L, avec les qualités les plus grandes. Il avoit l'esprit vif & pénétrant, le raisonnement juste, le discours éloquent, l'ame noble & généreuse. Il n'eut jamais qu'une passion, l'amour de la gloire. Entraîné par ce mobile puissant, il employa ses premieres années à acquérir avec ardeur toutes les connoissances qui pouvoient lui donner de la considération parmi ses Concitoyens. Il passa rapidement des emplois subalternes aux premieres charges. Il eut, comme l'éprouvent tous les grands génies, des envieux & des partisans en grand nombre. L'intrigue & l'argent lui applanirent le chemin au Trône Du-

cal. Elevé à cette place éminente, il manifesta des vues pour le bien de la Patrie, une habileté dans le choix des moyens, une facilité pour le travail, une capacité pour toutes sortes d'affaires, une application aux moindres détails, une suite dans ses idées, une fermeté dans ses résolutions dont on n'avoit point encore vu d'exemple. Son opinion devint dominante dans les Conseils. Il aimoit la guerre : il sçut en placer avantageusement le théâtre pour abbattre la puissance des voisins que la République avoit le plus à redouter. Il brilla également dans les négociations, possédant le grand art de saisir les circonstances favorables, & de tourner au profit de la République les intérêts des Princes avec qui elle avoit à traiter. Sous son regne la République commença à jouer en Italie un des premiers rôles, &

à jouir de la plus grande considération dans tous les Etats étrangers. Quoiqu'il ait occupé le Trône Ducal plus de 24 ans, & qu'il en ait toujours maintenu la dignité avec magnificence, on ne lui reprocha jamais aucune injustice & aucune déprédation.... Il mérita plus que tous ses prédécesseurs. Il fut traité avec moins de ménagement qu'aucun d'eux &c ».

Ce Portrait que l'Historien a tracé, comme l'on voit avec complaisance, est rendu en quatre mots par Pierre Justiniani qui dit avec beaucoup de précision (Hist. Venet. Lib 8, pag. 156. Edit. Argent. 1610) *Foscarus Princeps summa sapientia, excellentis memoria, divini ingenii, magni animi vir.* En comparant avec M l'Abbé L. ce dernier Historien, dont l'ouvrage est fort estimé, nous avons apperçu entr'eux quelques différences qui nous paroissent remarquables. Pour nous en

tenir à celles qui concernent la dépoſition de Foſcari, nous obſervons, 1°. que ſelon Juſtiniani le Conſeil des Dix ſtatua abſolument que le Doge abdiqueroit, & qu'on lui choiſiroit un ſucceſſeur, & qu'il chargea Jacques Loredan, l'un d'entr'eux, homme fort éloquent, de faire part à Foſcari de cette déciſion ; au lieu que dans le livre de M. L. ſix Conſeillers qu'on ne nomme point, allerent ſeulement au nom du Conſeil faire la propoſition d'abdiquer le Dogat en promettant au Doge de lui conſerver ſes appointemens s'il *vouloit donner à l'Etat cette marque de zéle.* 2°. Au rapport de Juſtiniani à peine Loredan eut il ſignifié au Doge la déciſion du Conſeil que celui-ci ſans s'émouvoir lui dit gayement que s'il avoit prévu cette déciſion, il l'auroit prévenue en abdiquant lui-même ; ajoutant que

dès le lendemain matin il quitta les marques de ſa dignité &c. Dans le récit de M. L. au contraire Foſcari fait des difficultés, il répond que « comme on n'a-» voit pas voulu accepter ſon ab-» dication lorſqu'il l'avoit offerte, » il *s'en tient au ſerment* qu'on lui » avoit fait faire de ne jamais ab-» diquer le Dogat ; qu'au ſur-» plus on pouvoit mettre cette » affaire en délibération au Grand' » Conſeil, & qu'il attendroit ce » qui auroit été décidé ; ſans » doute, continue l'Auteur, par-» ce que Foſcari eſperoit trouver » plus de faveur dans le Grand' » Conſeil que dans le Conſeil des » Dix ». Encore une fois nous ne voyons point dans Juſtiniani ces difficultés de la part du Doge, ou plutôt ce refus d'adhérer à la déciſion du Conſeil que lui attribue M. L ; pour que les Lecteurs puiſſent juger de la valeur

de notre Remarque, nous rapportons le texte au bas de la page (*a*).

Paſchal *Malipier*, ſucceſſeur

(*a*) Foſcarus.... poſt quatuor & triginta Principatûs ſui annos quum ingraveſcente jam ætate (nam octuagenarius erat) parum commode publica munera obire poſſet, raròque ob effœtas corporis vires, in curiam, ſenatumque ventitaret, à Decemviris decretum emanavit, ut abrogatâ Foſcaro dignitate, novus in ejus locum Princeps ſubſtitueretur, negotiumque datum eſt Jacobo Lauredano, uni ex Decemviris, qui ad Foſcarum iret, atque ut facundiâ ſingulari excellebat, accommodatâ oratione Decem Viale decretum ei denunciaret. Lauredamus igitur ad Foſcarum profectus in cubiculumque admiſſus, Patrum mandata expoſuit, ætatemque ejus accuſans, quæ ad id concilii Decemviros animum ſolum induxerat, veniam illius facti precatus eſt; cederetque interim Foſcarus Libens Patrum voluntati, poſt multoſque animi, corporiſque labores quibus per triginta quatuor annos in Reipubl. adminiſtratione tanta cum gloria ver-

de *Foſcari* , ne regna que cinq ans. De ſon tems, il y eut encore

---

ſatus fuerat optatam quietem tanquam è turbida tempeſtate in portum delatus perciperet, ejus enim divinas virtutes nulla ætas unquam conticeſcet. Tum Foſcarus , ut conſtanti , infractoque erat ingenio , nil animo commotus , ad Lauredanum hilari vultu converſus. *Si exiſtimaſſem* (inquit) *quod in eis ſupremis vitæ annis id mihi eveniret ut indictâ cauſâ principatu amoverer , ſponte me ſtatim eo abdicaſſem nec fuiſſem tam iniquus & ingratus civis qui non publicam cauſam potiorem privatâ habuiſſem. Itaque Magiſtratûs de me ampliſſimi decreto (quando ita illi placuit) obſequi paratus ſum , privatamque vitam quæ jam ad finem Curſumque ſuum pervenit curis ſolutus agam qui publicam adminiſtrationem (abſit verbo invidia) per tot annos feliciter geſſi.* Hæc pauca graviter effatus poſtridie ſummo mane depoſitis Ducalibus inſignibus . . . . à Ducario abceſſit : & cùm ad infimos ſcalæ marmoreæ gradus perveniſſet , *aliorum iniquitas* , ait , *me hinc expellit quò mea merita perduxerant*. Ac per medium forum . . . tranſiens parvam Cimbam . . . aſcendit & ad domeſticos lares &c.

des guerres ; mais l'événement qui l'illuſtra davantage eſt le célébre Traité d'amitié & de commerce paſſé entre les Vénitiens & le Soudan d'Egypte ; Traité qui prouve que les Vénitiens ſe défendirent toujours du préjugé très-général alors ſur les alliances avec les Infideles, & que ces ſages Républicains n'adopterent des projets de Croiſade que lorſque la politique les y obligea. *Malipier* mourut le 5 Mai 1462, & l'on mit au bas de ſon portrait cette Epigraphe :

Me Duce, pax Patriæ data ſunt & tempora fauſta.

« Il ſeroit à ſouhaiter pour le » bonheur des Peuples, dit à ce » ſujet notre Hiſtorien, qu'on » n'eût à donner à tous ceux qui » gouvernent que cette courte » louange. Maintenir la paix &

» la prospérité, c'est la glorieuse
» maniere de regner. »

Sous les Dogats de Christophle *Moro* & de Nicolas *Trono*, successeurs de Malipier, la République eut une guerre à soutenir contre le Sultan Mahomet II; comme l'intérêt de l'Etat exigeoit une diversion, les Vénitiens accéderent à la nouvelle Croisade qui leur fut proposée par Pie II, aussi bien qu'à plusieurs autres Princes; ils obligerent même le Doge *Moro* à s'embarquer malgré sa répugnance, & il auroit été sans doute forcé d'aller se battre en personne contre les Turcs, si au moment des préparatifs le Pape ne fût mort à Ancone où s'étoit déja rendu Moro, & si on ne lui eût donné pour successeur Paul II sous lequel il ne fut plus question de Croisade *Moro* qui mourut en 1471 « fut peu aimé du
» Peuple; il avoit le cœur avare,
» l'esprit

» l'esprit faux & vindicatif. Ces » vices couverts sous le voile de » l'hypocrisie, lui attirerent le » mépris & la haine de tous les » bons Citoyens ». *Trono*, successeur de ce Doge méprisable, fut mis en place à l'âge de 74 ans, & ne regna que deux ans; il eut l'habileté de faire une alliance avec le Roi de Perse qui l'aida à harceler le Turc, & il fit dans la monnoye de Venise une réforme d'autant plus néceſſaire que par les altérations successives qu'elles avoient éprouvées, les especes étrangeres étoient préférées par les Vénitiens mêmes. Comme *Trono* avoit fait graver son effigie sur la nouvelle monnoie, aussitôt qu'il fut mort on décida que par la suite on ne graveroit sur les monnoies l'effigie du Doge qu'à genoux aux pieds de S. Marc. Les Vénitiens craignirent sans doute que l'effigie des Doges mise com-

me celle de *Trono* sur la monnoie à la maniere des Souverains ne donnât trop d'éclat à la dignité Ducale à laquelle la Constitution Aristocratique de l'Etat n'a laissé que des marques d'honneur sans les moindres apparences de pouvoir.

Les commencemens du Dogat de Nicolas *Marcello* sont remarquables par le decret rendu du consentement du Pape Sixte IV. par le Sénat de Venise au sujet de la collation des Bénéfices. Il fut défendu aux Collateurs d'accorder aucun Bénéfice de l'Etat à d'autres qu'à des sujets de la République sous peine d'amende & de chatimens plus considérables. « De quelque façon qu'on » envisage les Bénéfices, dit sur » cela notre Historien, il est de » l'intérêt de l'Etat qu'on ne les » confére qu'à des Nationaux. » L'autorité que les Bénéfices don-

» nent doit être exercée confor-
» mément aux mœurs, aux uſa-
» ges, aux loix, aux maximes du
» pays dont un Etranger a tou-
» jours peu de connoiſſances, &
» avec un degré d'amour pour la
» Patrie qu'un Etranger ne ſau-
» roit avoir. Si on ne les conſi-
» dére que comme des récom-
» penſes, il eſt naturel que dans
» leur diſtribution les Sujets de
« l'Etat ſoient préférés, & qu'ils
» deviennent pour eux le principe
» d'une émulation utile. »

Marcello qui ne regna pas 17 mois, eut pour ſucceſſeur Pierre *Mocenigo*, grand homme de mer qui fut encore moins de tems ſur le Thrône Ducal; on nomma à ſa place André *Vendramino* à l'élection duquel il y eut de grands débats, parce qu'il n'étoit pas d'une ancienne nobleſſe. Néanmoins comme il tenoit aux plus grandes maiſons de Veniſe,

ſes alliances jointes au grand nombre d'amis que lui avoient procuré ſes richeſſes & ſon caractere franc & généreux, lui firent déférer unanimement la Corne Ducale. Sous ces trois Dogats, auſſi bien que ſous les ſuivans, la guerre contre les Turcs continua toujours, & fut pouſſée de la part des Vénitiens avec vigueur; ils eurent auſſi différens démêlés avec les Etats voiſins d'Italie; ils s'empareront des Etats du Duc de Ferrare; & ce dernier fait leur attira de la part de Sixte IV. une Bulle d'excommunication contre laquelle ils tinrent ferme en appellant au futur Concile, & que retira Innocent VIII. ſon ſucceſſeur &c. Nous ne ſuivrons pas tous ces détails, non plus que le récit des autres faits qui rempliſſent ces deux volumes; il faut terminer cet Extrait par quelques Remarques.

1°. Il ſeroit à propos que l'Auteur voulût bien indiquer à la marge les ſources dans leſquelles il puiſe. On trouve à la vérité dans ſon avertiſſement une notice des Ecrivains qu'il a ſuivis pour guides ; mais cette indication générale ne paroît pas ſuffiſante pour certains faits dont les Lecteurs curieux déſireroient connoitre les garants. Cette obſervation déja faite dans nos Mémoires à l'occaſion des premiers volumes, eſt peut-être encore plus juſte à l'égard des ſuivans ; à meſure que l'Auteur ſe rapproche de notre tems, les Hiſtoriens ſe multiplient ; s'il n'a pas ſoin d'indiquer aux marges les Ecrivains deſquels il emprunte les faits principaux, ce ſera pour ceux qui aiment à vérifier les nouveaux Ecrivains ſur les anciens, un embarras conſidérable, & le commun même des

Lecteurs sera privé d'une satisfaction toujours véritable pour quiconque lit.

2°. Nos Mémoires ont encore reproché à l'Auteur un style trop vif, trop animé, trop oratoire pour un Historien. En général ces deux nouveaux volumes nous paroissent plus exempts de reproche à cet égard que les premiers ; néanmoins il s'y trouve encore bien des endroits qui pouvoient être écrits plus paisiblement.

3°. Il y auroit quelques observations à faire sur certaines dates difficiles à concilier. Nous n'en ferons qu'une : à l'occasion du soin qu'avoient dans le XVe siecle les Vénitiens de cultiver les Sciences & les Arts, M. l'Abbé L. fait (Tom. 7. p. 231) la remarque suivante : « Venise étoit dans ce tems-là le centre des Lettres ; aussi *fut ce par cette ville que l'art de l'Imprimerie* découvert depuis

quelques années en Allemagne, *pénétra en Italie.* Nicolas Jenſon *y porta cette admirable découverte l'an* 1460; elle y fut accueillie & protégée &c ». Tout ceci n'eſt pas à beaucoup près exact : 1°. Ce n'eſt point *par Veniſe que l'Imprimerie pénétra en Italie*, comme l'Ecrivain l'aſſure. Tous les Hiſtoriens conviennent que Swenheym & Pannartz inſtruits du nouvel art, le porterent à Rome d'où il ſe répandit dans le reſte de l'Italie, & qu'avant d'arrivet dans cette Capitale du Monde Chrétien, ces ouvriers s'arrêterent dans l'Abbaye de Soubbiac où ils imprimerent les Ouvrages de Lactance en 1465. 2°. Jenſon ne porta point l'Imprimerie à Veniſe en 1460, puiſque le premier Livre imprimé certainement dans cette ville eſt un Pline daté de 1469, ou un Recueil des Epîtres familieres de Ciceron qui porte

la même date. A la fin du Ciceron l'Imprimeur Jean de Spire qui se nomme, assure qu'il est le premier qui ait imprimé des Livres à Venise; *Primus in Adriacâ*, dit-il lui même, *formis impressit Ahenis Urbe Libros, Spirâ genitus de stirpe Johannes*. Ce n'est donc pas à Jenson qu'il faut attribuer la gloire d'avoir porté l'Imprimerie à Venise; ce François exerça à la vérité avec honneur ce bel art; mais il falloit s'en tenir là. Peut-être est-ce Justiniani qui, d'ailleurs assez exact, a induit en erreur M. l'Abbé L. sur ce point. (*) Au reste l'Historien moderne fait une réflexion bien sensée, & dont la justesse semble se manifester de plus en plus, lorsqu'il dit (tom. 6, pag 247): « Il est

(*) Voy. Hist. Venet. Loc. suprà citato.

» incertain si l'Imprimerie a plus
» servi à répandre l'erreur qu'à
» faire connoître la vérité. C'est
» un arme qui est à l'usage des
» fols comme elle est à la main
» des sages ; & toutes les armes
» peuvent défendre ou blesser
» suivant le caractere de ceux
» à qui on en laisse le maniment ».

ARTICLE II.

Q. HORATII FLACCI CARMINA cum annotationibus Joannis Bond; ad usum scholarum ; c'est-à-dire, *Poësies d'Horace avec les notes de Jean Bond, à l'usage des Colléges.* Paris, Quillau, 1765. in-12 de 430 pages, sans la Préface qui en a 24.

LEs notes de Jean *Bond*, Littérateur Anglois, mort

en 1612 (*a*), ſont eſtimées des connoiſſeurs qui les trouvent ſavantes, judicieuſes, claires & dégagées de ce fatras d'inutilités auxquelles ſe ſont livrés preſque tous les Commentateurs. On a imprimé ſouvent ces notes (*b*); mais comme elles ne pouvoient être miſes entre les mains de la jeuneſſe, parce que Bond avoit indiſtinctement annoté toutes les Poëſies d'Horace parmi leſquelles

(*a*) Il eſt ſurprenant que nos Dictionnaires françois ne faſſent aucune mention de cet habile homme qui méritoit bien un article. Cette omiſſion ſe trouve réparée dans le ſupplément au Dictionnaire de Bayle de M. de Chaufepié qui en donne une notice exacte, Tome 2, Lettre B. pag. 402.

(*b*) Les meilleures Editions ſont celles d'Elzevir en 1629 & 1676; la derniere qui eſt imprimée en lettres rondes eſt ſingulierement recherchée par les curieux, à cauſe de ſa rareté & de ſa belle exécution.

on ſait qu'il y en a pluſieūrs dont la pudeur eſt juſtement offenſée, le travail du Littérateur Anglois devenoit inutile pour les jeunes Etudians. Il étoit donc néceſſaire que quelque habile homme ſe chargeât d'élaguer d'Horace & de Bond tous les endroits pernicieux qui s'y trouvent ; c'eſt ce que vient d'exécuter M. l'Abbé *Berardier* dans l'édition qui va nous occuper.

On voit d'abord à la tête du volume un Diſcours latin de 19 pages à la louange d'Horace & de ſes Poëſies ; ce Diſcours très-bien écrit donne du favori de Mécene & de ſes Ouvrages une idée juſte, & telle que les plus habiles Critiques anciens & modernes l'ont conçue. On ſent bien que cette Piece ne doit contenir rien de nouveau pour ceux qni connoiſſent les différents Commentateurs d'Horace ; l'habileté conſiſ-

toit ici à reſſerrer, à abréger, à préſenter dans un ſtyle convenable tout ce qui a été dit de mieux ſur ce ſujet, & c'eſt ce que fait M. B. d'une maniere qui ne laiſſe rien à deſirer. Ce Diſcours eſt ſuivi d'un Abrégé chronologique (latin) des principaux événemens depuis la naiſſance juſqu'à la mort d'Horace, après quoi viennent les Poëſies même avec les notes de Jean Bond.

Pour les Poëſies, l'Editeur ſe ſert du texte le plus pur, & il ſe borne à retrancher celles qu'il ſeroit imprudent de confier à la jeuneſſe : nous aurions deſiré que ces retranchemens qui ſeront certainement approuvés généralement euſſent été marqués par l'Editeur, dans la crainte des mépriſes qui proviendront des citations faites par ceux qui n'auront ſous la main que cette nouvelle Edition. On ſait, par exemple,

que le premier Livre des Satyres en comprend *dix* ; en ſupprimant la ſeconde *Ambubajarum Collegia* &c, comme il l'a fait très-prudemment, M. B. auroit pû intituler la ſuivante 2da olim 3a, pour marquer qu'il en a retranché une. La même choſe auroit pû ſe faire encore pour les autres retranchemens qui devoient, à notre avis, être indiqués par des points ou telle autre marque que l'Editeur auroit indiquée dans un avertiſſement.

A l'égard des notes de Bond, l'Editeur intelligent ne s'eſt pas contenté de ſupprimer celles qui répondoient aux textes licencieux, & de copier les autres ſans examen. Il a ſouvent ajouté aux Remarques du Commentateur Anglois, ſouvent il en a retranché des inutilités, quelquefois il a adopté un ſens tout différent, parce que celui de Bond ne lui

paroissoit pas être le véritable &c. Donnons quelques exemples.

Dans la VII^e Ode du premier Livre (devenue la VI^e. par la suppression de la V^e. *Quis multa gracilis te puer in rosa* &c.) Jean Bond sur le mot EPHESUM remarquoit que cette ville avoit été bâtie par les Amazones. Ce fait se trouve supprimé avec raison comme faux, ou du moins très-apocryphe par le nouvel Editeur qui pense sans doute, malgré l'ouvrage publié en 1685 par le Médecin Petit en faveur des Amazones, que ces femmes merveilleuses n'existerent jamais. Sur le mot BACCHO de la même Ode, Jean Bond disoit : *Semele Bacchum peperit ex Jovis compressu* , & ce dernier mot beaucoup trop expressif, ne se trouve plus dans la nouvelle Edition. En revanche le Glossateur Anglois s'étoit borné à dire aux mots *Thessala-Tempe* , *loca*

amœnissima Thessaliæ ; mais l'Editeur François donne plus de développement dans sa note que voici : *Vallis Thessaliæ amœnissima, ad Peneum amnem, inter montes Olympum & Ossam ;* nous remarquons à cette occasion que toutes les notes Géographiques qui étoient trop courtes dans Bond, se trouvent ici plus détaillées & plus instructives.

Sans quitter la même Ode, nous pouvons encore faire remarquer des changemens faits par M. B., & qui rendent son Edition préférable aux précédentes : ces vers d'Horace *Undique decerptam frondi præponere Olivam* dont le sens est si facile à saisir, Bond l'expliquoit singulierement pour ne rien dire de plus, & il disoit « Frontem olivâ coronare, cujus » folia undique, id est circum » circa detonsa & breviora facta » majorem addunt ornatum ».

M. B. ſupprime cette interprétation ridicule, puérile même, & ſe contente de donner celle-ci qui ſe préſente au coup d'œil, & qui eſt évidemment la ſeule admiſſible : « Fronti præ cæteris impo- » nere undique collectam olivam, » quòd Minervæ ſacra ſit ».

L'Ode XVIII du 3e Livre (devenue la XIIIe dans la nouvelle Edition) préſente encore quelques exemples des additions utiles faites par M. B. aux notes de J. Bond. Au mot FAUNE, l'Anglois s'étoit contenté de dire qu'on ſacrifioit à ce Dieu au commencement du Printems & *aux Nones* de Décembre. L'Editeur François ajoute *Nonis*, id eſt *quintâ die Decembris*, & cette addition minutieuſe, inutile même pour les perſonnes inſtruites, étoit abſolument néceſſaire dans un Livre deſtiné à la jeuneſſe qui, comme l'on ſait, ſort aſſez ſouvent des

Colléges ſans avoir la plus légere notion du Calendrier des Romains. Jean Bond avoit encore mis une note au vers *lenis incedas*; mais ſa note trop courte avoit beſoin de l'addition ſuivante de M. B. « dicebatur Faunus Arcadiam » petere ſub finem Autumni ».

Ce que nous venons de dire prouve l'attention avec laquelle le nouvel Editeur a examiné, médité, diſcuté les notes qu'il publioit, notes qu'il n'a pris ſur lui de réimprimer que lorſqu'elles lui ont paru juſtes. Mais eſt-il bien certain que M. B. ne ſe ſoit jamais mépris lorſqu'il a rejetté certaines notes de Bond pour en adopter d'autres? Les partiſans du Commentateur Anglois ne ſeront-ils pas fondés à lui faire quelques querelles ſur pluſieurs retranchemens? C'eſt ce que nous ne voulons pas décider dans la crainte de nous tromper nous-

mêmes. Il ſemble ſeulement que l'on peut raiſonnablement diſputer avec le nouvel Editeur ſur certains changemens qu'il a faits aux notes de Bond. Dès la premiere note, par exemple, de tout l'ouvrage, M. B. abandonne Jean Bond, & il interpréte le mot REGIBUS (*Mæcenas atavis edite*) par *proceribus*, tandis que l'Anglois avoit entendu *Regibus* dans le ſens naturel qu'il préſente, en diſant que Mécene deſcendoit de Cecinna, *Roi* des Etruſques. Eſt-ce que, diront ſur cela les partiſans de Bond, eſt-ce que le ſentiment qui donne à Mécene des *Rois* pour ayeux n'eſt pas fondé ſur de bonnes raiſons? Ce ſentiment eſt-il tellement particulier à Bond que d'autres Commentateurs ne l'ayent pas ſuivi comme le meilleur? N'eſt-il pas évident que quoique M. Dacier ſe ſoit crû fondé à en donner un contraire,

un Editeur qui réimprime les notes de Bond ne doit pas, ſans alléguer de nouvelles raiſons, lui faire dire le contraire de ce qu'il dit réellement ? Pour nous qui n'avons aucun intérêt à défendre l'interprétation de Jean Bond, nous laiſſerons faire des queſtions tant que l'on voudra, & nous obſerverons ſeulement que M. B. n'eſt pas auſſi éloigné qu'on pourroit le croire du ſentiment qui fait deſcendre Mécene de véritables *Rois*, puiſque dans la XXIXe Ode du 3me Livre (la XXIIe de la nouvelle Edition) il adopte, ſans la contredire, l'explication des mots *Tyrrhena Regum progenies*, ab Etruſcis Regibus Oriundus.

Un autre changement fait par M. B. dans la premiere note de la ſeconde Ode d'Horace (liv. 1er) pourroit encore arrêter quelques perſonnes. Sur le mot DIRÆ

grandinis , Jean Bond diſoit : » Grandinis Formidandæ , ut à » Jovis ira provenientis » , ce qui eſt très-juſte , très-intelligible. Nous liſons néanmoins dans la nouvelle édition (pag. 5) *provenieNTE* , ce que nous n'entendons pas, peut être parce qu'il y a là faute d'impreſſion.

Quoiqu'il en ſoit de ces Remarques , elles ne ſauroient porter la plus legere atteinte au mérite du travail de M. Berardier ; & tous ceux qui examineront ſon édition avec autant d'attention que nous, conviendront ſans peine que dans l'état où elle eſt, elle ne peut qu'être très utile, & contribuer beaucoup à répandre parmi les jeunes gens la connoiſſance d'un Poëte dont les ouvrages ſeront eſtimés tant que regnera le bon goût. Le nouvel Editeur a ajouté à la fin de ſon volume pluſieurs endroits de nos Poëtes

François imités d'Horace ; cette partie de ſon Livre ne ſera pas la moins agréable à la jeuneſſe.

Quand on réimprimera ces notes de Bond, & certainement cela aura lieu plus d'une fois, il nous ſemble qu'on feroit bien de profiter des obſervations ſuivantes.

1°. Après la vie d'Horace il eſt naturel de trouver celle de ſon Commentateur qui eſt trop peu connu chez nous ; il ne s'agiroit donc que d'en dreſſer une d'après le Dictionnaire de M. de Chaufepié, & les autres ſources qu'on pourra conſulter.

2°. Comme l'on ne donne pas purement & ſimplement les notes de Jean Bond, il ſeroit à propos d'en avertir dans le titre, & même d'accompagner d'un ſigne particulier tous les endroits dans leſquels on croit devoir s'écarter du ſens de l'Auteur Anglois. Sans

cette précaution es Lecteurs courront le risque d'attribuer à Bond ce qui n'est pas de lui, & c'est là un inconvénient à éviter.

3°. Au lieu de désigner vaguement les notes par de simples étoiles, ce qui est incommode dans l'usage, il seroit peut-être plus à propos de les indiquer par des chiffres, comme cela a été pratiqué dans nos Editions précédentes de Bond &c. &c. Au reste nous soumettons très-volontiers ces Remarques à M. *Berardier* lui-même ; son objet a été de servir la jeunesse, & nous n'en avons pas d'autre. Ainsi il jugera mieux que personne de ce qu'il aura à faire dans une nouvelle Edition.

ARTICLE III.

OBSERVATIONS SUR quelques passages de S. Justin (*).

SI *les Ouvrages de S. Justin* ont moins souffert de la part des Copistes, que *les Lettres de Saint*

(*) Ces *Observations* partent de la plume savante à qui l'on est redevable des *Remarques sur les Lettres de S. Ignace d'Antioche* inserées l'année derniere dans nos Mémoires de Juillet 2d volume, pag 223-261. La même main nous fait encore espérer quelque chose de semblable sur S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Tertullien, & sur plusieurs autres Peres de l'Eglise. Nous nous empresserons toujours d'enrichir notre ouvrage de morceaux aussi intéressans pour la Religion & la Critique.

Ignace d'Antioche, ils ont peut-être été au moins auſſi altérés & défigurés par les Traducteurs : & c'eſt le triſte ſort des Ouvrages de tous les Peres Grecs. Le Grec ayant été depuis très-long-tems moins connu que le Latin, on s'eſt appliqué à traduire en Latin tous les Ouvrages des Peres & autres Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont écrit en Grec ; mais par cette même raiſon que le Grec étoit moins connu, il eſt arrivé que ceux qui entreprenoient de le faire entendre aux autres, trop ſouvent ne l'entendoient pas eux-mêmes ; ou ce que les uns entendoient, les autres ne l'entendoient pas, ſans que pour cela les uns fuſſent plus ou moins habiles que les autres : car en fait de langues, ſouvent le moins habile entend ce qu'un autre beaucoup plus habile n'entend pas. Les mêmes eſprits ne croient pas

tous également : tel eſt frappé d'un *idiotiſme* auquel l'autre n'a jamais penſé : & néanmoins la partie la plus eſſentielle pour l'intelligence des langues, c'eſt la connoiſſance de ces *idiotiſmes*, ou expreſſions propres au génie de chaque langue. On ne doit donc pas être étonné de trouver des mépriſes & des contreſens dans des traductions même fort eſtimées ; il eſt rare qu'un Traducteur poſſéde parfaitement tous les idiotiſmes de la langue qu'il traduit, & ſouvent il lui en échappe qui n'échapperont pas à d'autres, peut-être beaucoup moins habiles. Mais s'il lui en échappe, plus il eſt habile, plus il mérite d'être relevé, parce que la réputation qu'il s'eſt acquiſe en impoſe, & empêche que l'on ne ſoupçonne les fautes qu'il peut avoir faites.

Il n'eſt peut-être pas un ſeul *des Traducteurs de S. Juſtin* qui ne

montrât des méprises dans les traductions différentes de celle que chacun d'eux a donnée, & vraisemblablement il n'en est pas un chez qui l'on ne trouvât quelqu'un de ces écarts. *D. Prudent Marand*, savant Bénédictin, dernier Editeur des Œuvres de S. Justin, a sans doute redressé en beaucoup d'endroits ceux qui l'avoient précédé ; mais lui-même n'a peut-être pas toujours saisi aussi heureusement la pensée de son Auteur.

Cet habile Traducteur a très-bien saisi la pensée de S. Justin sur le nom des *Chrétiens*, lorsque ce saint Apologiste dérivant de Χριστὸς *oint* le nom de Chrétien Χριστιανὸς, insiste particulierement sur l'allusion qui se trouve en Grec entre ce mot Χριστὸς, *oint*, & Χρηστὸς *bon* & *utile*. Mais il semble n'avoir pas également réussi sur ce que le même Auteur dit du

nom même de *Christ*, Χριϛὸς. C'eſt dans ſa *petite Apologie* qui paſſoit autrefois pour la *premiere*, & qui eſt maintenant reconnue pour la *ſeconde*. Il faut avouer que le texte paroît avoir ſouffert de la part des Copiſtes ; mais la conſtruction ſeule ſuffit pour décider de la vraie leçon, d'ailleurs juſtifiée par un texte de S. Théophile d'Antioche qui répand un grand jour ſur celui-ci. D. Prudent a vu lui-même cette leçon que pluſieurs Interprêtes lui préſentoient ; & tout conſidéré, il l'a rejettée pour préférer une leçon contre laquelle toute la ſuite du texte réclame. Il faut ici rapporter le *fragment entier* pour rendre ſenſible le ſens qui réſulte de l'enſemble. Je vais ſuivre la leçon qui paroît lier mieux toutes les parties du texte ; je reviendrai enſuite ſur les variantes. Voici donc, ce ſemble, la penſée de S. Juſtin.

« Le Pere de l'Univers n'a point » de nom, parce qu'il n'eſt point » engendré. Car quiconque reçoit » un nom, eſt moins ancien que » celui qui lui impoſe ce nom. » Ainſi ces mots, *Pere*, *Dieu*, » *Créateur*, *Seigneur*, *Maître*, ne » ſont point des noms, mais des » termes tirés des bienfaits & des » autres œuvres du Pere de l'U- » nivers. Quant à celui qui eſt » fils, ſeul appellé proprement » *fils*, le Verbe qui précéde toutes » les créatures, qui exiſtoit avec » le Pere, & qui étoit né du » Pere lorſqu'au commencement » le Pere créa & orna toutes cho- » ſes par lui : il eſt premierement » appellé *Chriſt*, parce que Dieu » a *chriſé* (c'eſt-à-dire, oint) & » orné tout par lui : & ce nom » même renferme une ſignifica- » tion inconnue, de même que le » mot *Dieu* n'eſt point un nom, » mais exprime l'idée innée ſous

» laquelle les hommes conçoi-
» vent un être ineffable. Secon-
» dement, il eſt appellé *Jeſus*,
» & c'eſt un terme qui le déſigne
» en même-tems comme homme
» & comme Sauveur : car il a été
» auſſi fait homme, comme nous
» l'avons dit, étant engendré du
» ſein de ſa mere, par la volonté
» de Dieu ſon Pere, pour le ſalut
» des hommes qui croient en lui
» & pour la ruine des démons ».
Apol. 2. *Edit. Bened. n.* 6.

Il y a pluſieurs points à obſerver dans ce texte. Premierement, dans la ſeconde phraſe au lieu de ὄνομά τὶ, *nomen quodvis*, on a mis en un ſeul mot ὀνόματι, *nomine*, ce qui a produit un ſens tout différent, un ſens inſoutenable, le voici : « Le Pere de l'Univers n'a
» point de nom, parce qu'il n'eſt
» point engendré. Car de quel-
» que nom qu'il ſoit appellé, il
« eſt moins ancien que celui qui lui

» a donné ce nom ». Voilà Dieu qui n'a point de nom, & qui a cependant un nom, & qui est moins ancien que celui qui lui a donné ce nom. Comment a t-on pu attribuer à S. Justin un pareil sens ? N'est-ce pas là cependant ce que porte la version de Dom Prudent Marand : *Quocumque enim nomine appelletur, antiquiorem habet eum qui nomen imposuit.* Il faut avouer que Dom Prudent ne pouvoit pas tirer autre chose de ces mots : ᾧ γὰρ ἂν καὶ ὀνόματι προσαγορεύηται : mais la phrase qui précéde exige évidemment qu'on lise : ᾧ γὰρ ἂν καὶ ὄνομά τι προσαγορεύηται : *Cuicumque enim etiam nomen quodvis appelletur,* &c. « Quiconque reçoit un nom, &c ». Il est d'autant plus étonnant que le savant Bénédictin n'ait pas visé là, que lui-même rapporte un texte de S. Jean Damascene qui l'y conduisoit directement.

« Tout ce qui reçoit un nom, dit » ce Pere, est inférieur à celui » de qui il le reçoit; ensorte que » l'un appelle & l'autre se rend à » ses ordres. Le mot *Dieu* n'est » pas un nom; mais il exprime » l'idée que nous avons de Dieu ». *Damasc. Parallel.*

Secondement, Dom Prudent attribue à S. Justin d'avoir appliqué à l'œuvre de la création la *génération* du Fils par qui tout a été fait; ce qui n'ôte rien, dit-il, à l'éternité du Fils, parce qu'il étoit avec son Pere avant de se produire au dehors pour la création du Monde; c'est, ajoute-t-il, ce que S. Justin déclare ici en termes exprès; c'est en effet ce qu'exptime la Version de notre Bénédictin : *Verbum ... quod & unà cum eo aderat; ET GENITUM EST, CUM per illud initio omnia condidit & ornavit.* « Le » Verbe ... qui étoit avec Dieu

» son Pere, *ET QUI A ÉTÉ* » *ENGENDRÉ, LORSQUE*, » au commencement Dieu a créé » & orné tout par lui ».

Mais est-ce donc bien là ce que dit S. Justin? Ne met-il pas au contraire une liaison intime & égale entre ces trois idées : καὶ συνὼν, καὶ γεννώμενος, ὅτε, *& simul existens & genitum, cùm* &c. « Qui » existoit avec le Pere, ET QUI » ÉTOIT NÉ du Pere, lorsque &c.» Rien n'oblige à dire que S. Justin rapporte cette *génération* du Verbe au moment même de la création : il la suppose antérieure comme son existence, & il le dit en termes exprès : car la construction de la phrase présente naturellement cette idée. Le Verbe est né non pas au commencement des siecles, mais avant tous les siécles : *Ex Patre natum ante omnia secula*; & c'est ce que dit S. Justin : « Il existoit avec le Pere,

» & il étoit né du Pere, lorſqu'au » commencement le Pere créa par » lui toutes choſes » : *Simul exiſtens & genitum*, *cùm* &c. Je ſai que Dom Prudent a cru voir en pluſieurs endroits du texte de S. Juſtin cette idée d'une *génération du Verbe au tems de la création*, ſelon ce qui eſt dit, qu'alors *Dieu parla*, *& tout fut fait* : mais il me paroît que les autres textes où D. Prudent a cru voir cette idée ſinguliere ne la contiennent pas plus que celui-ci. Ce pourroit être le ſujet d'une autre Diſſertation.

Troiſiemement, (& voici le point qui concerne le nom même de *Chriſt*) il ſe trouve qu'au lieu de χρίσαι, *ungere*, on a lu d'abord apparemment χρίσθαι, *ungi*, & delà κεχρίσθαι, *unctum fuiſſe*. D. Prudent avoue que la plupart des Savans prennent ce paſſif au ſens de l'actif, & que Scaliger même veut

qu'on lise l'actif χρῖσαι, *ungere*. Malgré cela il se détermine pour le passif pris passivement. Il prétend que le sens est : « Le Fils de » Dieu est appellé *Christ*, parce » qu'il est oint, *eò quod unctus* » *sit*, & parce que Dieu a par lui » orné l'Univers. » Mais tout réclame contre cette interprétation ; & d'abord la construction : car les deux verbes sont unis sous le même régime, & se rapportent au même sujet, κατὰ τὸ κεχρίσθαι καὶ κοσμῆσαι τὰ πάντα δι' αὐτοῦ τὸν Θεόν ; en sorte que pour rendre cela littéralement, il faudroit dire : « Le fils de Dieu est appellé » *Christ*, parce que Dieu est oint » & a orné tout par lui ». Cela ne fait-il pas une belle phrase ? Aussi D. Prudent la change entiérement en disant : *Eò quòd unctus sit, & per eum Deus omnia ornaverit*. Pour exprimer cela, il auroit fallu que S. Justin dît

Κατὰ τὸ κεχρίσθαι αὐτὸν, καὶ τὸ κοσμῆσαι . . . . τὸν Θεόν : & voilà précisément ce qu'il ne dit pas. Il ne met qu'un seul τὸ, & n'exprime point αὐτὸν, parce qu'il réunit les deux Verbes sous le même régime κατὰ τὸ, & qu'il les rapporte tous les deux au même sujet, τὸν Θεόν. De plus la suite prouve, comme le remarque très-bien D. Prudent, (car les gens habiles donnent des preuves de leur habileté, lors même que leurs lumieres pour un instant s'éclipsent) la suite prouve que S. Justin distingue ici les deux noms de Jesus-Christ relativement à ses deux Natures, ensorte qu'il attribue au Verbe avant l'Incarnation le nom de *Christ*, & au Verbe incarné le nom de *Jesus*. Or en Jésus-Christ, c'est l'humanité qui est ointe par son union avec le Verbe, & c'est le Verbe même qui est l'onction ineffable dont

elle eſt ointe. S. Juſtin n'a donc pas pu dire du Verbe avant l'Incarnation : « Il eſt appellé *Chriſt*, » parce qu'il eſt oint ». D. Prudent en homme d'eſprit, a ſenti toute la force de cette difficulté. Pour s'en tirer, il dit que, ſelon S. Juſtin, le Verbe avant ſon incarnation *eſt oint*, parce qu'il eſt *la ſplendeur de la gloire* de Dieu ſon Pere, *& lumiere de lumiere*. Sur quoi il rappelle un texte de S. Théophile d'Antioche qui dit que *nul ouvrage ne peut être orné s'il n'eſt oint & poli*, & que *l'air eſt en quelque ſorte oint de la lumiere*. Mais cela même va encore prouver que D. Prudent ne ſaiſit pas la penſée de S. Juſtin. Car cet *air* eſt diſtingué de la *lumiere* dont il eſt *oint*, & en Jeſus-Chriſt *l'humanité* eſt ainſi diſtinguée de *la Divinité* à laquelle elle eſt unie, & par laquelle elle eſt *ointe*. Mais il n'en eſt pas ainſi du Verbe

avant l'Incarnation, puiſqu'alors il n'y a en lui qu'une ſeule nature, qui eſt elle-même cette onction divine & ineffable. D'ailleurs *c'eſt par le Verbe que Dieu a tout orné*, comme le dit S. Juſtin, de l'aveu même de Dom Prudent; & c'eſt pour cela qu'il eſt appellé CHRIST: *Chriſtus vocatur, eò quòd... per eum Deus omnia ornaverit.* Mais quel rapport y a-t-il donc entre cet *ornement* & le nom de *Chriſt*, ſinon celui-là même que S. Théophile nous montre en diſant dans le texte cité par D. Prudent: *Rien n'eſt orné s'il n'eſt chriſé*, c'eſt-à-dire, oint. Voilà donc préciſément ce que dit S. Juſtin: « Le » Fils de Dieu eſt appellé *Chriſt*, » parce que Dieu a *chriſé* (oint) » & orné tout par lui »: διὰ τὸ χρίσαι καὶ κοσμῆσαι τὰ πάντα δι' αὐτοῦ τὸν Θεόν: *Eò quòd unxerit & ornaverit omnia per eum Deus.* C'eſt-à-dire que de cette divine Sageſſe

par qui Dieu a créé l'Univers, procédent toutes les perfections qui font l'ornement des créatures.

Enfin la derniere phrase du fragment dont il s'agit ici, se trouve estropiée par les Copistes, comme le remarque D. Prudent même, qui néanmoins dans sa version conserve une de leurs méprises. S. Justin dit donc que le nom de *Jesus* désigne qu'il est en même-tems Homme & Sauveur: « car, ajoute-t-il, il a été aussi » fait homme, étant engendré du » sein de sa mere par la volonté » de Dieu son Pere pour le salut » des hommes qui croyent en lui » & pour la ruine des démons ». Au lieu de ces derniers mots, on lit dans le texte, & D. Prudent dit dans sa version: « pour les » hommes qui croyent en lui & » la ruine des démons »: *Pro credentibus hominibus, & ad dæmonum eversionem*. Cet *ad* n'est

pas même exprimé dans le Grec, qui porte seulement καταλύσει, *eversioni.* D. Prudent veut bien admettre qu'on lise ἐπὶ καταλύσει, *ad eversionem* : & il se contente d'avertir qu'un Interprete conjecture qu'au lieu de ὑπὲρ τῶν πιστευόντων ἀνθρώπων, *pro credentibns hominibus*, il faudroit lire, ἐπὶ σωτηρίᾳ τῶν πιστευόντων &c. *pro salute credentium hominum.* Mais puisqu'il s'agissoit de prouver que Jesus est Sauveur, il est évident qu'en effet S. Justin a dû dire, ἐπὶ σωτηρίᾳ, *pro salute*; il est à présumer que l'abréviation de ces deux mots a produit cet ὑπὲρ qui en tient la place.

Il y a encore dans la *grande Apologie* qui étoit autrefois réputée la *seconde*, & maintenant la *premiere*, un autre texte très-important sur l'Eucharistie, mais diversement interprété, & conséquemment mal entendu, du

moins par quelques-uns. Si l'on en croit M. l'Abbé Fleury, S. Justin dit : « Comme par la parole » de Dieu, Jesus-Christ s'est fait » chair, & a pris la chair & le » sang pour notre salut ; ainsi » la nourriture sanctifiée par la » priere de son Verbe, devient » la chair du même Jesus-Christ » incarné : elle qui deviendroit » notre chair & notre sang, par » le changement qui arrive à la » nourriture ». *Hist. Eccl. de Fleury, Tom. I. l. iij. n.* 41. Si vous consultez la version de Dom Prudent Marand, vous y trouverez : *Quemadmodum per Verbum Dei caro factus Jesus Christus Salvator noster, & carnem & sanguinem habuit nostræ salutis causâ ; sic etiam illam, in qua per precem ipsius verba continentem gratiæ actæ sunt, alimoniam, ex qua sanguis & carnes nostræ per mutationem aluntur, incarnati illius Jesu &*

carnem & sanguinem esse edocti sumus. Apol. 1. Edit. Bened. n. 66. C'est-à-dire que M. Fleury met *la parole* où Dom Marand croit voir *le Verbe* même, & qu'au contraire M. Fleury croit voir *le Verbe* où Dom Marand met *la parole.* Le mot grec λόγος, *Verbum*, signifie l'un & l'autre, & S. Justin met ici l'un & l'autre en parallele mieux que ne fait D. Marand : car le saint Docteur n'oppose pas le pluriel *verba* au singulier *Verbum* : mais il emploie dans les deux phrases le même mot λόγȣ, *verbi.* Du reste il paroît que Dom Marand a mieux que M. Fleury rendu la pensée du saint Docteur : car c'est par *le Verbe de Dieu* que s'est opéré le Mystere de l'Incarnation en la personne de Jesus-Christ ; & c'est par *la parole de Jesus-Christ* que s'opére le Mystere de la Transsubstantiation dans l'Eucharistie.

Voilà précisément ce que dit ici S Justin. « De même que Jesus-» Christ notre Sauveur ayant été » fait chair *par le Verbe de Dieu* » (uni à notre nature) a eu vé-» ritablement chair & sang (qu'il » a pris) pour notre salut ; de » même nous avons appris que cet » aliment qui par transformation » nourrit notre chair & notre » sang (est transformé) *par l'ef-» ficace de* la Priere Eucharistique » contenant *la parole que nous » avons reçue de lui*, (&) devient » la chair & le sang de ce même » Jesus qui a été fait chair ». Il n'y a de difficulté ici que dans l'expression δι' εὐχῆς λόγȢ τοῦ παρ' αὐτοῦ, que Dom Marand a rendue par ces mots, *per precem ipsius verba continentem.* L'Auteur de la premiere Version latine, Joachim Périonius, l'avoit rendue plus littéralement dans le même sens, *per preces sermonis quem*

ab eo accepimus. On diroit plus littéralement encore en François : *par l'efficace de la priere de la parole qui vient de lui :* & peut-être les Copiſtes ont-ils omis entre ces deux génitifs la conjonction *&* qui acheveroit d'éclaircir ce texte, c'eſt-à-dire, qu'on auroit pu lire originairement δι' εὐχῆς καὶ λόγȣ τοῦ παρ' αὐτοῦ, *par l'efficace de la priere & de la parole qui vient de lui ;* car voilà précisément les deux choſes qui concourent au Myſtere de la Tranſſubſtantiation dans l'Euchariſtie : *la priere* qui l'obtient & *la parole* qui l'opere ; *la priere* de l'Egliſe & *la parole* de Jeſus-Chriſt. Mais de quelque maniere qu'on liſe, il paroît toujours que S. Juſtin attribue le myſtere de la Tranſſubſtantiation à *l'efficace de cette parole* que nous avons *reçue de Jeſus-Chriſt :* Ceci

EST MON CORPS ; CECI EST MON SANG, comme lui même l'explique immédiatement après. Le Breviaire de Paris présente une autre traduction qui met également le Verbe dans les deux membres de la comparaison en cette maniere : *Per Verbum Dei .... per preces Verbi ejus ab ipso profecti* : mais on y cite cela de la *seconde Apologie* de S. Justin : (*Brev. Parif. Dom. intra Oct. Corporis Christi*) c'est-à-dire, d'une édition antérieure à celle des Bénédictins où cette Apologie est la premiere. Dans le Breviaire de Noyon on cite cela de la *premiere Apologie*, & de l'Edition des Bénédictins ; & néanmoins on y suit la version qui se trouve dans le Breviaire de Paris, avec cette différence qu'on n'y met le Verbe que dans le second membre ; *per verbum Dei, ... & per preces Verbi ejus ab ipso profecti*. Ce que nous

venons d'obſerver ſur ce paſſage montre aſſez ce que l'on peut penſer de ces différentes leçons.

Il y a encore un autre texte de S. Juſtin, ſur lequel M. Fleury & M. Boſſuet, Evêque de Meaux, ſe ſont aſſez viſiblement mépris en s'arrêtant à une faute de Copiſte que M. Boſſuet a même prétendu juſtifier, ce qu'il n'a pas pu faire ſans forcer le ſens du texte. C'eſt au ſujet des *Millenaires* dans le Dialogue de S. Juſtin avec Tryphon, *n.* 80. Mais ceci demanderoit une diſcuſſion qui allongeroit trop ce mémoire ; finiſſons en obſervant ſeulement qu'ici D. Prudent Marand a très-bien pris le ſens de ſon Auteur.

ARTICLE IV.

GUSTAVE VASA, LE LIBÉRATEUR de son Pays, Tragédie par Henri BROOKE, *Ecuyer, traduite de l'Anglois*, (par M. DU CLAIRON, Censeur Royal) Paris, Jorry & veuve Duchesne, 1766. in-8°. de 126 pages.

UN Prince appellé par sa naissance & ses vertus à un thrône occupé par le plus cruel Usurpateur ; la Justice, l'héroïsme aux prises avec la tyrannie & l'ambition ; quel sujet plus beau, plus intéressant, plus digne d'être mis sur la scène ? Gustave reprenant à Christiern un Royaume qui lui appartenoit, a droit de fixer sur lui les regards de l'Europe en-

tiere; si d'un côté l'Usurpateur se croit tout permis pour se maintenir, de l'autre le Héros ose tout pour renverser son concurrent; dans un sujet de cette espèce aucune passion foible ne doit se montrer, tous les sentimens doivent être extrêmes & violens, les caractéres intéresseront d'autant plus qu'ils sont empruntés de l'Histoire; en un mot le Poëte n'aura à présenter que le tableau vrai d'un événement qui a décidé du bonheur des Peuples, de leur gouvernement & de la durée de leur empire. Il est vrai que l'excellence même du sujet présentera de grandes difficultés à surmonter par celui qui voudra le mettre en œuvre. Il s'agira de rapprocher habilement les événemens les plus éloignés, de choisir les incidens, & d'en lier avec adresse les causes sans s'écarter de la vérité, ou du moins de la vraisemblance, il fau-

dra enfin conſerver l'unité des caractères, ce qui eſt la partie la plus eſſentielle & pourtant la plus négligée des Poëmes dramatiques.

M. *Brooke* paroît avoir également ſenti le mérite & vaincu les difficultés de ſon ſujet. Son action bien choiſie eſt conduite plus régulierement qu'on n'a droit de l'attendre d'une Pièce Angloiſe ; l'intérêt dominant y eſt fondé ſur l'amour de la Patrie & ſur celui de la liberté, deux ſentimens qui produiſent ſeuls toutes les vertus néceſſaires à la gloire, au bonheur & à la ſureté des Gouvernemens. Ces conſidérations ont engagé M. du C. à traduire l'Ouvrage de M. B ; & comme ſon unique objet a été de faire bien connoître le Drame Anglois, il a traduit ſans gêne, & il a conſervé ces conſtructions de phraſe, ces comparaiſons, & ces images qui ſont tellement propres à la

Angloiſe, que portées dans la nôtre, elles paroiſſent étrangeres, déplacées, ſouvent même gigantesques.

Guſtave qui depuis ſa fuite de la priſon où le retenoit Criſtiern, avoit paſſé quelque tems, à la faveur du déguiſement, dans les mines de la Dalécarlie, ſe fait connoître ſucceſſivement au Gouverneur & à Arvida, Prince de ſon ſang & ſon ami qui erroit de ſon côté depuis le regne de l'intrus. Anderſon (c'eſt le nom du Gouverneur) Arvida & un Prêtre Suédois nommé Arnold (à qui Guſtave après un tableau des malheurs de la Suéde, fait un grand éloge de la bravoure & de la fidélité des Dalécarliens) promettent à Guſtave de ſoutenir la cauſe commune de tout leur pouvoir. Ce Prince leur prend les mains en ſigne de leur union, ils ſe dévouent à lui, ils jurent à ſes

genoux de ne jamais le quitter. Comme ils veulent faire un ferment « Arrêtez..... répond » Guſtave, ſi nous avons beſoin » de ſermens pour nous unir, » ſéparons-nous & courons aux » deux extrêmités de la terre : » une cauſe comme la nôtre eſt » elle-même ſon ſerment. La vé» rité, la juſtice, la raiſon, l'a» mour, la liberté, les anneaux » éternels de la chaîne qui ſou» tient le monde, toutes ces » choſes nous uniſſent; celui qui » briſe leur ſanction, briſe » toutes les loix & tous les liens » de la nature ».

Dans le ſecond acte Criſtiern, Tyran barbare, dévoré d'ambition, & qui croit tous ſes ſujets nés pour gémir ſous ſon ſceptre de fer, & Trollio, Archevêque d'Upſal, digne Miniſtre d'un tel Maître, développent leurs caractères. Criſtiern paroît inquiet,

il demande des nouvelles de la Dalécarlie, l'Archevêque flatte baſſement ſa vanité, & eſſaye de diſſiper ſes craintes : il avoue pourtant que les Dalécarliens aiment le trouble, qu'ils ſont ſujets à ſe mutiner, il ajoute même que *leurs armes ont ſouvent mis ſur le bord du précipice pluſieurs Monarques* .... « Ce n'é-
» toient pas des Monarques, ré-
» pond Criſtiern, mais des Idoles
» faites & tournées au gré du Peu-
» ple, inſenſibles, mépriſables,
» & couronnées pour la forme.
» Non Trollio, les Rois doivent
» faire ſentir le poids de leur ſcep-
» tre, s'ils veulent être obéis. Le
» Courſier a aſſez d'inſtinct pour
» connoitre ſon cavalier; ſi ſes
» genoux tremblent, & que ſa
» main s'affoibliſſe, l'animal ſe
» cabre pour avoir ſa liberté;
» mais il plie & obéit ſous celui

» qui le monte hardiment, & qui
» ſçait lui donner un frein ».

Cependant on introduit des Payſans qui viennent reſpectueuſement ſe plaindre de leurs malheurs. « De leurs malheurs, dit le tyran, quelle inſolence ! le Chameau n'eſt-il pas muet ſous ſa charge ? Ces gens-là ne ſont-ils pas nés pour ſouffrir ? ... Je vous connois, vils eſclaves, ajoute Criſtiern, la crainte eſt tout ce qui vous anime ; vous haïſſez toujours dès qu'il faut obéir. Miſérables ! irai-je fixer mes yeux ſur la terre de peur que mon pied impérial n'écraſe des fourmis ? » La ſcène eſt interrompue par Arvida, Prince de Suéde, qui, venu pour ſavoir les deſſeins de Criſtiern, a été pris & eſt amené priſonnier au Tyran : vainement celui ci lui demande qui il eſt ; Arvida brave toutes les menaces, il eſt mis au fers. On ap-

prend dans le même-tems que Gustave approche avec une armée. La frayeur s'empare de Cristiern; mais Trollio le rassure, il a découvert qui est le prisonnier, il croit avoir entrevu que ce Prince est épris de Cristine, fille du Tyran, il propose de se servir de cette passion pour engager Arvida à trahir Gustave. Cristiern consent à tout, même à ce que Trollio promette sa fille au Prince prisonnier s'il veut trahir Gustave. En conséquence le Ministre fait délier le captif pour le mieux tromper; il lui dit que Gustave est l'ami de Cristiern, & que la condition du Traité est que celui-ci donnera à son nouvel allié Cristine sa fille. Arvida qui croit vraye cette nouvelle se trouve mal, il avoue son amour pour Cristine, & éclate en reproches contre la prétendue perfidie de Gustave. Cristine paroît & ra-

conte à une confidente comment elle avoit autrefois elle même délivré Guſtave de la priſon où le retenoit Criſtiern : pendant ce tems on vient lui annoncer qu'elle eſt promiſe au Prince Arvida qui, à ce prix, a promis d'aller ſaiſir Guſtave & de l'amener au camp. Ainſi finit le ſecond acte.

Dans le 3e. Guſtave en habit de payſan, & ſous le nom de Rodolphe exhorte pathétiquement les Dalécarliens à ſecouer le joug de la tyrannie; leur courage s'enflamme à ſa voix, ils lui parlent du vaillant Guſtave, l'un d'eux fait plus particulierement ſon éloge, il ſe ſouvient d'avoir ſervi ſous ſes ordres. . . . « Le jour même, dit-il, où Criſtiern vint pour la 3e fois attaquer la Suéde avec toutes ſes forces, ce jour où Guſtave renverſa l'armée du tyran au moment qu'elle touchoit à la victoire, je me jettai au travers des

ennemis pour joindre ce Héros... S'étant retourné & me regardant d'un air plein de douceur & de majesté, par une grace inestimable, il arracha son bracelet, & lui-même voulut me l'attacher ici. Je sentis alors tripler ma force, mon cœur le remercia.... Mais depuis ce jour heureux, je n'ai pu voir ce Héros, je n'ai que ce présent sacré devant lequel je m'abbaisse & m'humilie, & sur lequel je répands des larmes. Il me rappelle tous les exploits de Gustave, & je pense toujours le voir... Tu ne te trompes pas, répond Gustave, tu le vois, donnez moi des armes, plus de déguisemens, je veux être moi-même; voyez votre Général, voyez Gustave qui vient encore une fois vous conduire à la victoire & à la liberté ». Il est reconnu des Principaux, tous lui jurent une obéissance éternelle, ils sortent en criant,

Gustave, Gustave, liberté. Cependant Gustave raconte à Anderson qu'il a envoyé Peterson dans le camp de Cristiern avec des lettres pour les principaux Suédois qui servent sous le tyran ; ces lettres, ajoute-t-il, tomberont certainement par l'infidélité de celui que j'en ai chargé, entre les mains de Cristiern, & à la vue de cette correspondance il se croira certainement trahi, ce qui mettra la confusion dans son armée. On vient apprendre à Gustave que c'est la fille même du Tyran qui le tira autrefois des fers; qu'Arvida épris d'amour pour elle a promesse de l'avoir pour épouse s'il peut faire périr Gustave; qu'en conséquence il doit venir dans ce dessein. Arvida paroît en effet le feu dans les yeux, la colere dans tout son maintien, armé d'un poignard. Belle scene entre ces deux Princes.... « Je connois ton cœur,

» dit Gustave à Arvida, mais je vois
» aussi l'art, la fraude & les ruses
» qu'on a employées contre toi;
» je te vois aussi grand que tu le
» fus avant que le lâche Trollio
» profitant d'un moment de foi-
» blesse, vint corrompre ta vertu;
» un instant a donc suffi à te sé-
» duire? Non tu es toujours Ar-
» vida, tu es toujours cet homme
» sur lequel ma Patrie a fondé
» ses espérances. Ses braves en-
» fans sont déja sous les armes.
» Entends combien leurs cris mar-
» quent l'impatience de nous voir,
» afin de les conduire dans les
» champs de la gloire & de la li-
» berté! »... Les yeux d'Arvida
se dessillent, dans l'excès de sa
confusion il ne sait que devenir;
mais Gustave le rassure avec bon-
té. On annonce l'approche de
l'ennemi, tous les Dalécarliens
courent aux armes.

Acte 4e. Peterſon le porteur des paquets adreſſés aux principaux Officiers de Criſtiern les remet au Roi lui-même, comme Guſtave l'avoit prévu. En voyant ces paquets le tyran qui ſe croit trahi, ordonne que ſur le champ on arrête tous ces Officiers; Trollio ſoupçonnant quelque choſe propoſe ſes doutes, il inſiſte ſur le génie de Guſtave, très-propre à avoir des deſſeins inconnus; mais Criſtiern s'arrête à ſa premiere idée.... Un Officier accourt & annonce que Guſtave après s'être battu contre les Danois les a attirés dans une embuſcade où ils ſont tombés: le tyran étourdi envoye un Trompette à Guſtave pour lui dire qu'il a des conditions à lui propoſer, & qu'il veut traiter de la rançon de ſa mere (il la tenoit encore captive avec ſa fille); Guſtave conſent à une tréve d'une heure, & vient avec

quelques amis pour ſavoir les propoſitions. Criſtiern veut d'abord lui faire des reproches, Guſtave répond avec dignité; mais les deux Rois s'échauffent enſuite au point de ſe dire les plus groſſieres injures: le tyran menace de faire périr la mere & la fille de Guſtave; combat du Héros, de ſa mere & d'Arvida; celui-ci veut racheter la mere, la mere veut mourir; Guſtave héſite entre ſacrifier ſa mere ou Arvida; enfin Criſtiern rompt l'entretien, & Guſtave part la douleur dans l'ame d'avoir laiſſé ſa mere ſous le couteau du tyran.

Acte V. Criſtiern a fait mourir Auguſta & Guſtavie dont on voit paſſer le corps ſur un brancard. On vient annoncer à Criſtine l'entiere défaite de ſon pere, celui-ci paroît fuyant ſans caſque avec des habits enſanglantés; il veut rallier ſon armée diſperſée; on

lui apprend de mauvaises nouvelles du Dannemarck ; la douleur, la rage s'emparent de lui, il ne voit pas sa fille en pleurs auprès de lui ; l'appercevant enfin : « Maudis moi, lui dit-il, maudis moi, unis toi avec le Ciel, la Terre & les Enfers pour me maudire.

CRISTINE.

Hélas ! que ce soit sur moi que tombent toutes ces malédictions, & puissent tomber sur vous toutes les bénédictions du Ciel qui a conservé aujourd'hui votre vie au milieu des dangers.

CRISTIERN.

Qu'ai-je à faire avec le Ciel ? Que suis je ? Un homme foible & passager comme l'autorité que je viens de perdre : déja même

la terre ſe prépare à s'échapper ſous mes pas : la voix de la Nature m'appelle hors de ce monde .. Non, retiens-moi, ô Ciel, toi que j'ai abandonné, & ſauve ta créature quoiqu'elle ſoit coupable. . . . .

CRISTINE.

Calmez vous, la gloire de la ſouveraineté ne m'a jamais donné autant de ſatisfaction que j'en ai dans cet inſtant de votre repentir. Fuyons loin du ſang, évitons les crimes de l'ambition ; tous mes ſoins ſeront déſormais de veiller à vous ſatisfaire, de tranquilliſer votre ame.

CRISTIERN.

O toi le ſeul bien qui me ſoit reſté, même dans les horreurs du combat, tes vertus protectrices veilloient autour de moi, pen-

dant qu'aucun bras ne cherchoit à me ſecourir. Lorſque le cruel
» Guſtave s'eſt jetté ſur mes trou-
» pes, & qu'avec une voix ter-
» rible, & d'une main violente
» il m'a arraché mon Diadême,
» & qu'il a levé de l'autre main
» ſon fer meurtrier toujours ſuſ-
» pendu ſur ma tête; car dans ſes
» yeux & ſur ſon viſage on voyoit
» un combat de différentes paſ-
» ſions.... Il m'a regardé, &
» triomphant de ſa colere il s'eſt
» écrié d'une voix plus douce :
» *Criſtine tu triomphes; va*, m'a-
» t'il dit, *je te rends à ſes vertus* ».

Sur ces entrefaites Trollio paroît avec des Gardes armés; fuyons, Seigneur, dit il à Criſtiern, l'ennemi nous environne; ſur le champ le tyran prend l'épée d'un Garde & en perce l'Archevêque, « tu fus le Miniſtre,
» le conſeiller du vice & la cauſe
» de tous les crimes de ton Roi,

» eh bien péris ». Trollio meurt à l'inſtant. Guſtave victorieux & ſuivi d'une nombreuſe troupe avance, il remercie le Ciel de la victoire, renvoye les priſonniers Danois & le traitre Peterſon lui-même. Criſtine & Arvida paroiſſent, celui ci bleſſé mortellement n'a que le tems de ſe montrer, & il tombe mort. Criſtine demande grace pour ſon pere, & ſollicite ſa liberté, Guſtave répond qu'elle *a toujours eu le droit de lui demander avant qu'il eût le pouvoir de lui accorder*, elle remercie & veut partir. Guſtave la retient, lui déclare ſon amour pour elle. « Il eſt vrai, Seigneur, que je vous aime, répond Criſtine, le charme de la vertu, le lien ſacré de l'amitié, les peines des amans & toutes les affections que cauſe la tendreſſe, ſont renfermées dans la mienne, je les trouve toutes dans mon cœur.

Mais, Seigneur, j'ai un Pere, s'il eſt coupable & cruel, il eſt toujours mon pere. Abandonné maintenant par ceux mêmes qui l'ont toujours flatté, il n'a que moi pour toute conſolation, & pour exciter ſon ame au repentir & à la vertu, pour lui apprendre enfin à regner ſur lui-même, ce qui eſt la véritable & la plus belle domination. . Adieu, ſi je n'avois aimé, je pourrois vous entendre ſans rougir ». Guſtave donne ordre que Criſtiern & ſa fille retournent en ſureté dans leurs Etats; « c'eſt au remords à punir Criſtiern de ſes crimes, dit il, & c'eſt à nous de céder aux vertus de la Princeſſe ». Puis ſe tournant du côté des compagnons de ſa victoire : « Venez, » venez, mes amis, mes freres, » mes enfans; oui je remplirai » tous les noms que vous m'avez » donnés. . . . Je ſaurai vaincre » toutes les paſſions de mon ame...

» je ne m'occuperai plus que des » intérêts de la Suéde, & je veil» lerai ſans ceſſe pour que des » millions d'hommes puiſſent re» poſer & vivre dans le bonheur » & dans la paix ».

On voit que cette Pièce a de grandes beautés, les principaux caractères ſe ſoutiennent fort bien: Criſtiern cruel, plein d'une confiance aveugle dans les pernicieux conſeils de ſon Miniſtre, contraſte merveilleuſement avec le brave, le généreux Guſtave qui combine lui-même les événemens, & ne trouve que dans ſa grande ame les moyens de faire réuſſir ſon vaſte projet. Criſtine eſt faite pour donner des charmes à la vertu. Mais le Traducteur obſerve avec raiſon que ce Drame ſe ſent du climat où il a été fait, que le génie particulier de l'Auteur & de ſa nation y eſt em-

preint, & nous croyons que M. *du Cl.* ne s'avance point trop en conjecturant que le Gustave de M. Brooke n'intéressoit point à Paris. On ne pourroit en effet soutenir sur notre théâtre la scène où Cristiern & Gustave se déshonorent par des injures dignes de nos portefaix; on y riroit des propos de la petite sœur de Gustave qui ne peut pas quitter son frere qui veut sortir de la scène, qui ne peut voir sans s'effrayer Cristiern, qui dit à sa mere captive comme elle, de l'arracher des mains des soldats, & à qui celle-ci répond *hélas! cela m'est impossible*; enfin la délicatesse se révolteroit contre Gustave qui au moment où Arvida son frere meurt entre ses bras des blessures qu'il a reçues pour la cause commune, fait une déclaration d'amour à Cristine. Tous ces endroits & quelques autres que nous

ne citons point prouvent, encore une fois, que ce qui plaît à Londres déplairoit beaucoup à Paris; mais cela n'empêche pas que, malgré ses défauts, cette Piéce ne soit très-estimable, & qu'on ne la lise avec beaucoup de plaisir.

ARTICLE V.

RÉCIT DE CE QUE LES Juifs résidens à Paris ont fait à l'occasion de la maladie de Monseigneur le DAUPHIN.

LE 14 Novembre 1765, les Juifs résidens à Paris, ayant appris qu'on avoit ordonné des Prieres publiques pour le rétablissement de la santé de Monseigneur le DAUPHIN, & désirant joindre leurs vœux à ceux des autres Sujets du ROI, ils convin-

rent ensemble de faire leurs prieres en commun pendant trois jours dans la maison du sieur *Bernard*, l'un d'eux Secrétaire-interprête du Roi, & d'observer le *jeûne régulier & solemnel* suivant leurs usages ; que de plus chaque Juif feroit volontairement une offrande en argent, & que la somme provenant de cette offrande seroit employée en œuvres pies, c'est à-dire, à la délivrance d'un certain nombre de Prisonniers Chrétiens des différentes prisons de Paris. En conséquence de cet arrêté, les Juifs présenterent un placet à M. le Lieutenant général de Police, à l'effet d'obtenir pour eux du Ministre la permission nécessaire de s'assembler afin de remplir leur intention : la permission accordée, les Juifs s'assemblerent le 19 du même mois chez le sieur *Bernard*, & y firent la priere du matin avec

la ſolemnité requiſe. Le ſieur *Bernard*, le Livre de la Loi à la main, prononça à haute voix en Hébreu la Priere que l'on va rapporter. Cette Priere fut répétée trois fois chacun des trois jours à Vêpres & à Complies.

Le troiſieme jour, chacun ayant offert ſon vœu, & le produit de l'offrande ſe trouvant ſuffiſant pour délivrer *quarante Priſonniers*, cette bonne œuvre fut conſommée, & on conduiſit en ordre pendant trois jours les Priſonniers à l'Egliſe de Ste Géneviève pour y aſſiſter à l'Office: après avoir fait leurs Prieres, ceux-ci revinrent dans le même ordre chaque jour, rue de Seine, chez le ſieur Bernard, lequel leur fit diſtribuer à chacun un écu pour les faire ſubſiſter pendant le cours de leurs dévotions. Voici le pré-

cis de la Priere récitée en cette occaſion, tel qu'il a été imprimé.

« MAÎTRE ſouverain du Monde, Dieu créateur des Cieux & de la Terre, nous nous proſternons devant vous, le cœur contrit, accablés de triſteſſe, en jeûne & en pénitence, avec les livres de votre ſainte Loi en nos mains, dans leſquels ſont écrits les attributs de votre miſéricorde que nous implorons, ô Eternel, & vous prions de multiplier les effets de votre bonté & de votre clémence ſur la perſonne du Fils de notre Roi, DAUPHIN DE FRANCE, qui eſt affligé de maladie, & couché dans le lit de douleur; car vous êtes, ô Eternel, notre Dieu, bon & indulgent, plein de miſéricorde envers tous ceux qui vous invoquent; comme

il est écrit, * & l'Eternel passant devant Moïse, il cria : ô Eternel, Eternel, Dieu fort, plein de compassion & de clémence, lent à se mettre en colere, abondant en miséricorde & vérité, qui garde la miséricorde jusqu'à mille générations, qui efface l'iniquité, le crime & le péché, &c.

Dieu tout puissant, grand, terrible & immuable, qui faites éclater votre miséricorde dans vos œuvres, votre justice dans vos jugemens, & votre magnificence dans vos dons; daignez, par vos bontés infinies, accorder au Fils du Roi, LOUIS DAUPHIN DE FRANCE, une guérison parfaite, & une santé permanente : délivrez le de tout danger; car vous êtes, ô Eternel, Dieu de misé-

* Exod. ch. 34, v. 6.

ricorde ; éloignez de lui toute maladie, ayez pitié de lui, Seigneur ; conservez le pour la gloire de votre nom : tirez son ame de l'affliction qui le presse, guérissez le, hâtez vous de le secourir, Seigneur, soyez son salut.

O Dieu, le Souverain des Rois & le conservateur des Royaumes ; préservez le de tous maux, bénissez-le, assistez-le, fortifiez le, & confortez le, comme il est écrit : * l'Eternel est celui qui vous garde, l'Eternel vous couvrira de son ombre ; il est à votre droite ; l'Eternel vous préservera de tout mal ; il tiendra votre ame en sa garde.

O Eternel, notre Dieu, écoutez maintenant la priere & les supplications de vos serviteurs ; faites luire la lumiere de votre

* Pſ. 121, v. 5, &c.

face

face sur ce Peuple qui est tout désolé ; Seigneur, faites-le pour vous même ; abaissez, ô Eternel notre Dieu, votre oreille jusqu'à nous ; ouvrez les yeux, & considerez notre consternation ; voyez nos douleurs ; soyez sensible à nos larmes : car ce n'est point en nous confiant à notre propre justice, que nous vous adressons nos prières, en nous prosternant devant votre face ; mais c'est dans la vue de la multitude de vos miséricordes que nous vous adressons nos vœux pour le Fils du Roi : recevez-les favorablement, ô Seigneur notre Dieu, & de même que vous avez adouci les eaux de Mara par le ministère de Moïse ; que vous avez guéri Marie sa sœur, & Ezechias, Roi de Juda, guérissez aussi, ô Eternel, le Fils du Roi ; appaisez votre colère ; jettez les yeux sur lui ; agissez & ne différez point, parce

que votre nom eſt invoqué par la Ville & par votre Peuple.

Ecoutez notre voix, ô Seigneur notre Dieu, Pere très-benin; recevez nos prieres miſéricordieuſement & favorablement: ne nous renvoyez point à vuide de votre préſence, ô Dieu éternel; accordez-nous notre démande, & délivrez de tout danger le Fils du Roi; prolongez ſes jours; augmentez ſes années, répandez ſur lui votre bénédiction; qu'il guériſſe, qu'il vive avec ſanté, force & paix; qu'il proſpère en tout ce qu'il entreprendra; qu'il faſſe la joie de notre Monarque, LOUIS LE BIEN-AIMÉ, ſon Pere, & celle de ſon auguſte Maiſon, pendant longues & heureuſes années, comme il eſt écrit: * je le raſſaſierai d'une

* Pſ. 9. v. 16.

longue vie, & je lui montrerai mon ſalut. *Amen.*

Nous eſpérons, ô Eternel notre Dieu, que nos prieres, nos jeûnes & nos aumônes, ainſi que celles de tout le Peuple, ſeront reçues avec grace devant le trône de votre gloire, & que par vos bontés inépuiſables, vous changerez notre triſteſſe en joie, & nos cris d'amertume en chants d'allégreſſe, par le prompt rétabliſſement de la ſanté du Fils du Roi, & nous chanterons les effets de votre miſéricorde, en vous rendant nos actions de graces, & célébrerons vos louanges de génération en génération. *Amen.*

Suit la traduction de la Prière journalière pour le Roi.

DIEU tout puiſſant qui donnez le ſalut aux Rois, & qui te-

nez dans votre main leur vie & leur ſanté ; vous qui donnez le pouvoir aux Princes : Seigneur notre Dieu, qui avez délivré David, votre ſerviteur, de l'épée meurtrière, & l'avez préſervé des embuches de ſes ennemis ; vous qui avez ſéparé la mer rouge pour y faire un paſſage, & avez fait un ſentier uni au milieu des eaux rapides du Jourdain : ô Eternel notre Dieu, beniſſez, conſervez, aidez, protégez, exaltez, magnifiez & élevez notre Roi LOUIS LE BIEN AIMÉ, XV^e du nom, Roi de France & de Navarre : ô Eternel, Roi des Rois; accordez-lui, par vos bontés, une vie longue & permanente ; préſervez le de toute ſorte de chagrins, de peines & d'inquiétudes ; que ſon Regne ſoit de longue durée, que le bonheur le ſuive dans toutes ſes entrepriſes, & qu'il le conduiſe tou-

jours à ce qui peut contribuer à ſa gloire & à ſa ſatisfaction; comblez, Seigneur, ſa Famille Royale de toute ſorte de proſpérités & de bénédictions; répandez, par vos bontés infinies, la paix, la joye & l'abondance dans toute l'étendue de ſon Royaume; conſervez, Seigneur, dans ſon cœur la bonté & la clémence dont nous reſſentons les effets; que ſes Miniſtres, en ſuivant ſon exemple, nous ſoient favorables; telle ſoit votre volonté. *Amen.*

Nous ſaiſiſſons, avec plaiſir, l'occaſion d'inſérer dans cet article la Piéce ſuivante qui nous a paru mériter d'être connue & conſervée. Quoique d'ancienne date, il nous ſemble qu'elle doit être bien accueillie, ſoit à cauſe du grand Prince, qui en eſt l'objet: & qui fait toujours le bonheur

des Lorrains, soit par la beauté du morceau *

HARANGUE DES JUIFS de Lorraine au Roi STANISLAS, *sur son avènement aux Duchés de Lorraine & de Bar : prononcée le 30 Avril 1737 à Lunéville, par le Vice-Rabbin de Metz, accompagné de Moïse Alkan, Chef des Juifs de Lorraine.*

SIRE,

LA Communauté des Juifs humblement prosternée à vos pieds, se sent également pé-

---

* Il nous a été communiqué par M. *Jamet*, le jeune, qui veut bien prendre intérêt à notre Ouvrage.

nétrée de respect & de joie. Notre Nation, Sire, a éprouvé en Pologne que Votre Majesté sçait compatir avec une bonté vraiement Royale, au triste sort où nous sommes réduits. Tous les infortunés ont droit à ses bienfaits. C'est à ce seul titre que nous osons implorer son auguste protection pour nous, pour notre commerce & pour nos frères qui ont le bonheur de vivre sous ses loix. Puisse le Dieu d'Israël, qui a versé dans le sein de Votre Majesté la clémence & les vertus d'Assuérus, éloigner à jamais de sa Personne Sacrée les complots des Aman, & combler son Règne aussi long que glorieux, des bénédictions qu'il répand sur les Monarques qu'il a formés selon son cœur.

ARTICLE VI.

MÉMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire Naturelle des Provinces de Lyonnois, Forêt & Beaujolois : par M. Alléon DULAC, *Avocat en Parlement & aux Cours de Lyon ; avec cette Epigraphe tirée de Boëce,* CONSOL. PHILOS.

Neque enim fas eſt homini cunctas divini operis machinas, vel ingenio comprehendere, vel explicare ſermone. Hoc tantùm ſufficiat, quod naturarum omnium proditor Deus idem ad bonum cuncta dirigens diſponat.

A Lyon, chez Cizeron, 1765, in-8°. 2 vol.

L'ETUDE de l'Hiſtoire a fait dans tous les tems les délices des gens ſenſés. On la recom-

mande à la jeunesse comme une source abondante de sagesse & de vertu. Le Philosophe y cherche la connoissance des hommes, & l'homme du monde un délassement. Chacun aime à remonter à l'origine des premiers siecles, pour se rendre en quelque sorte le témoin des actions de ses semblables dont il est éloigné par une espace immense. Il faut néanmoins convenir que le tableau des événemens passés est le plus souvent humiliant pour la raison. Que présente-t-il en effet de plus frappant? Une foule d'illustres scélérats qui ont fait le malheur de leurs contemporains, qui ont rempli le monde d'horreurs de toute espece, & qui laissent à peine appercevoir un petit nombre d'hommes vertueux, dont la vie sage & paisible n'a été le plus souvent troublée que par les fu-

reurs de la haine, par la haine & par la jalousie?

L'étude de la Nature ouvre un champ plus agréable, plus varié, plus magnifique, & non moins instructif. En contemplant la nature, l'homme apprend à se contempler lui-même : son ame s'éleve à la vûe de l'édifice merveilleux qu'elle habite en Souveraine, & bientôt prenant un vol plus hardi, elle admire l'être suprême qui a embelli l'Univers, & répandu partout les preuves de sa puissance & de sa fécondité. Tout ce qu'il a créé est pour l'homme un objet d'utilité. L'étude de la nature est un Livre ouvert dans lequel il peut puiser sans cesse de quoi s'instruire. C'est ce qui faisoit dire avec raison à Pline l'ancien, (qui seroit certainement moins décrié, s'il étoit plus étudié) *in contemplatione naturæ*

nihil (poteft). *videri fupervacaneum.*

En effet, fans parler de ces globes, qui roulant à des diftances infinies au-deffus de nos têtes, guident le Pilote dans fes longs voyages, & entretiennent entre nous & les Peuples d'un autre hémifphère un commerce de plaifir & d'utilité ; quel avantage ne retirons-nous pas des productions diverfes répandues fur notre globe particulier ? Nous trouvons dans les *végétaux* de quoi foutenir notre vie, & de quoi en rappeller les principes prêts à s'éteindre : les *animaux* fe prêtent à nos defirs ; ils partagent nos travaux, fous le poids defquels nous ferions accablés, & auxquels nous renoncerions fans leurs fecours, & leurs dépouilles nous mettent à l'abri des injures de l'air, de l'intempérie des faifons : les *minéraux* forment un fonds très-riche, où tous les

Arts vont prendre leurs matériaux, & d'où la Médecine elle-même a ſçu tirer par la Chymie de puiſſans ſecours contre les maladies les plus graves & les plus meurtrieres. Pouvons - nous faire un pas ſans rencontrer mille objets capables d'exciter notre curioſité, d'attirer notre admiration, d'exercer notre ſagacité ?

L'Orateur Romain, dont le pinceau facile embelliſſoit tout ce qu'il touchoit, s'eſt plu à peindre les avantages des Belles-Lettres, en plaidant la cauſe du Poëte Archias ; une grande partie de ces avantages ne ſont-ils pas ceux que procure l'Hiſtoire Naturelle ? Nous en appellons à ces hommes célèbres du ſiècle dernier, & à ceux de nos jours, qui ont conſacré & conſacrent encore leurs veilles à cette belle étude. Que de découvertes ne lui devons-nous pas ! Que de lumieres n'a-t elle pas

répandues dans la Phyſique ! Avant cette époque heureuſe, dont notre ſiècle a plus que tout autre le droit de ſe glorifier, la Phyſique n'étoit guères qu'une ſcience obſcure & toute occupée à expliquer par des raiſonnemens puériles & ridicules des faits mal connus : mais avec le flambeau des expériences & des obſervations, on a fait plus de progrés en cent ans, que dans l'eſpace de vingt ſiècles. En un mot, l'Hiſtoire naturelle a plus formé de Philoſophes & de Sçavans, qu'il n'en eſt ſorti des Ecoles Platonicienne & Péripatéticienne.

Chacun à l'envi s'applique plus que jamais à étudier la nature & à connoître les productions auxquelles on ne penſoit pas autrefois. Que de richeſſes en ce genre ſe trouvent actuellement raſſemblées de tous côtés ! Les cabinets ſe multiplient, ſans pouvoir ſe

remplir. Quelque abondantes que ſoient les collections formées de nos jours, il s'en faut beaucoup que la nature s'y trouve toute entiere; ce ſera l'ouvrage de pluſieurs ſiècles.

Mais le moyen le plus sûr pour y parvenir, n'eſt-ce pas de l'étudier par parties, & de rechercher ce qu'elle produit dans une certaine étendue de terrein? C'eſt auſſi le travail dont ſe ſont occupé pluſieurs Naturaliſtes, & c'eſt ce que M. Dulac préſume ſans doute avoir fait à l'égard du Lyonnois, du Forêt & du Beaujolois. Il faut convenir qu'il a la bonne foi de nommer ceux auxquels il eſt redevable de la très-grande partie des matériaux dont ſont compoſés ces deux volumes, mais en inſinuant cependant qu'il n'eſt pas un ſimple rédacteur, qu'il s'eſt rendu propres leurs inſtructions, & qu'il eſt lui-même

obſervateur. Il annonce même qu'il ſe propoſe de donner dans peu ce qu'il aura remarqué d'intéreſſant dans ces trois Provinces. Quand nous aurons rendu compte de ſon travail, on verra ſi l'on doît l'exhorter à ſuivre la carrière dans laquelle il eſt entré.

Le premier Mémoire que l'Auteur lui-même regarde comme un préliminaire néceſſaire de tout l'ouvrage, eſt employé à donner une idée topographique du Lyonnois, du Forez & dn Beaujolois. Il en fixe l'étendue & l'expoſition, & fait mention des Villes principales de ces Provinces, de ce qu'elles offrent de remarquable du côté des Arts & de la population. On y explique le méchaniſme d'une maniere de bâtir qui n'eſt preſque connue que dans ces trois Provinces; pour le rendre plus ſenſible, on y a joint une planche gravée. On y parle, mais très-

ſuccintement des productions du Lyonnois, de la culture des mûriers blancs qui s'y ſont naturaliſés par les ſoins de M. Thomé, lequel a élevé en 1761 des Vers à ſoye en plein air, qui ont auſſi bien réuſſi que ceux qu'on tient à l'abri. On touche auſſi fort légèrement la culture du mûrier-roſe d'Italie, & la pratique du ſemoir dont on relève les avantages : ceci eſt ſuivi de la deſcription du cours des Fleuves & des Rivieres qui arroſent les trois Provinces, & leur procurent l'abondance dont elles jouiſſent. M. Dulac termine ce Mémoire en diſant que, d'après les informations les plus exactes, on peut évaluer à huit cens cinq mille le nombre des Habitans du Lyonnois, Forez & Beaujolois.

Le *ſecond*, qui porte pour titre *Zoologie*, & qui ſembleroit devoir traiter des animaux à quatre

pieds, tant domeſtiques que ſauvages, eſt ſeulement conſacré à préconiſer l'Ecole Royale vétérinaire établie à Lyon en mil ſept cent ſoixante-un, & à faire connoître l'ordre qu'on ſuit pour l'inſtruction des Eleves & l'exacte Police qui y regne. Ce morceau eſt tiré pour la plus grande partie des Almanachs de Lyon.

L'Hiſtoire naturelle des Poiſſons eſt l'objet du 3^e *mémoire*, ſous le titre d'*Ichthyologie*. L'Auteur déclare qu'il n'a parlé que de ceux qu'on trouve dans les Rivières des trois Provinces, & que c'eſt d'après Artédi & le Dictionnaire des Animaux. Nous obſervons que M. D. ne s'eſt pas donné la peine de traduire l'ouvrage du ſçavant Naturaliſte; il a trouvé ſa tâche faite dans le dernier ouvrage qu'il copie mot pour mot: (ouvrage, qui pour le dire en paſſant, eſt une compilation ſans

goût, dont personne n'a jamais fait le moindre cas.) Les obſervations générales ſur les poiſſons qui commencent le Mémoire & la deſcription de la Carpe ſont copiées de ce Dictionnaire. On nomme enſuite le carpeau pour nous dire que ce poiſſon du Rhône & de la Saone eſt un myſtère de la nature où la ſagacité de l'homme n'a pu encore pénétrer ...... que cet étrange poiſſon offre un vaſte champ aux recherches des Naturaliſtes. Le malheur a voulu que M. D. n'ait pu copier ici ſon guide. Mais ce poiſſon qui n'eſt certainement pas rare, M. D. (puiſqu'il ſe donne pour Obſervateur) auroit dû l'examiner, & en donner une deſcription : elle auroit été plus néceſſaire que celle de la carpe, de l'anguille, &c. &c. poiſſons très-connus. N'eſt-ce pas faire une choſe inutile que de s'arrêter

long tems ſur l'hiſtoire de ceux qui ſont partout les mêmes, & qui n'appartiennent pas plus à une Rivière qu'à une autre ? Ils ne méritent d'attention qu'autant qu'on y auroit remarqué des différences par la forme intérieure ou extérieure, ou pour la couleur. On voit par ce que nous venons de dire que M. D. n'a pas plus donné l'Hiſtoire Naturelle des poiſſons des Rivières des trois Provinces que celle des poiſſons des autres Provinces du Royaume.

Après la carpe vient la deſcription de la tanche : on pourroit croire, en liſant le Mémoire, qu'elle eſt d'Artédi : M. D en copiant, n'a pas pris garde que le Dictionnaire cite Rondelet. Comme le reſte du Mémoire eſt puiſé dans la même ſource, nous le quittons pour paſſer au ſuivant; mais après avoir témoigné notre

ſurpriſe de ce que nous dit M. D. en ces termes : » en parlant des ſaumons, j'ai cru devoir raſſembler les obſervations curieuſes que le ſçavant M. Deſlandes a faites ſur ce genre de poiſſon. » Il n'a pas été les chercher bien loin, elles ſe trouvent à la ſuite de l'article Saumon dans le Dictionnaire des Animaux.

Ce Mémoire aſſez long eſt terminé par le plan & la conſtruction des avaloirs de la Loire, près du Château de la Barralliere. On obſerve que ce plan eſt de la plus grande exactitude, & que c'eſt *peut-être* pour la premiere fois qu'on le donne au Public. Ce *peut être* a ſans doute ici plus de force qu'on ne croit.

Pour faire connoître le *quatrieme* Mémoire ſur l'*Ornithologie*, il ſuffit de mettre ſous les yeux les propres paroles de M. Dulac. Quant à la partie hiſtorique, j'ai

encore puiſé, (ou plutôt *copié*) dans le Dictionnaire des Animaux, & c'eſt, je penſe, ce que peuvent faire de mieux tous ceux qui dans leurs ouvrages ont à traiter des matieres déja traitées d'une maniere ſupérieure, & ſi j'oſe le dire, définitive. M. D. eſt intéreſſé plus que perſonne à cet éloge dont les connoiſſeurs ne conviendroient pas aiſément avec lui.

Quant au *cinquieme* Mémoire ſur les Rivieres des trois Provinces qui roulent des paillettes d'or & d'argent, il pourroit bien être en entier de M. D. Il eſt fort court & nous apprend fort peu de choſe ſur l'or que charrient le Rhône & le Gier.

La moitié du *ſixieme* ſur les Rivieres, Ruiſſeaux, Fontaines & Caſcades remarquables des trois

Provinces, appartient à M. Morand, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. Ce qui n'eſt pas de lui mérite peu d'attention.

Mémoire ſur la montagne de Pila : tel eſt le titre du *ſeptieme*. C'eſt l'hiſtoire d'un voyage qu'y fit M. D. lui-même en 1754. Il ne nous a pas paru plus inſtructif que les précédents. Ce qu'il y a de mieux, ce ſont les deſcriptions des Plantes copiées de M. Geoffroi. Eſt-ce ainſi que ſe comporte un obſervateur, un homme qui veut tracer à ſes compatriotes l'hiſtoire naturelle de leur pays ? C'eſt ce qu'il a vu, examiné de nouveau, ou découvert qu'il doit rapporter. M. D. avoit une belle occaſion de ſervir les Naturaliſtes, c'eût été de décrire les Inſectes des montagnes de Pila ; mais il ſe contente de nous apprendre qu'on ne les trouve pas commu-

nément ailleurs. En retranchant de ce Mémoire qui remplit environ 63 pages, ce qui n'appartient pas à M. D. il ſeroit réduit à bien peu de choſe.

Telle eſt la marche des Mémoires contenus dans le premier Volume. Paſſons au deuxiéme, dont la premiere piéce ſur les Carrières de charbon minéral eſt diviſée en trois parties.

De l'aveu même de M. D.... la premiere partie, qui regarde l'hiſtoire Naturelle du charbon minéral, eſt tiré du Dictionnaire Encyclopédique On y traite fort ſuperficiellement de l'origine du charbon minéral, de ſes eſpéces différentes, de ſa nature, des lieux où il ſe trouve, des ſignes qui l'annoncent &c. &c... Nous nous contenterons d'indiquer le gros Livre qu'à copié M. *D*..., qui dans un tranſport d'admiration & de reconnoiſſance, s'écrie:

Dans quelle source plus noble, plus pure & plus abondante pourions nous puiser ? La réponse ne seroit pas difficile ; mais poursuivons notre analyse.

La seconde partie, dans laquelle le Compilateur parcourt les Carrières du Charbon des trois Provinces, est sans doute à lui, mais pas en tout pourtant. On y répéte les signes qui indiquent une Carrière de charbon ; ce sont des pierres chargées d'empreintes de plantes, comme fougère, capillaires, qu'on trouve dans le voisinage ; ils ne sont pas suffisants, néanmoins, selon M. *D.* puisque si cela étoit on devroit en trouver partout où il y a du charbon ; ce qui est contraire à l'expérience. Les vapeurs & les exhalaisons sulphureuse & bitumineuses qui s'élevent surtout pendant les grandes chaleurs de l'été des mines de

charbons

charbon peuvent ſans contredit indiquer ces mines ; mais, ajoute-t-il, il faudroit être plus verſé dans la Phyſique, que ne le ſont ceux qui s'adonnent à la recherche des mines de charbon, pour faire attention à la véritable cauſe de ces vapeurs & de ces exhalaiſons ; il rapporte enſuite les deux manières indiquées par M. FRIEWALD pour cette découverte ; mais la meilleure, ſelon M. *D.* eſt la ſonde, dont on ſe ſert dans les trois Provinces. Il entre enſuite dans le détail de cette exploitation, tant par rapport à la façon de ſoutenir le terrein, à la profondeur du charbon, & à ſa nature, qu'à la manière de le tirer & au travail des mineurs. Il parle des accidents qui arrivent dans les Carrières, & des mauvais effets des vapeurs & des exhalaiſons: ici il paroît copier les *ineſtimables* Auteurs du Dictionnaire Encyclopédique, com-

me il les appelle. Tout ceci regarde le Lyonnois ; il procéde à peu près de même pour le Forêz & pour le Beaujolois, où quelquefois il se répéte, sans doute faute de mémoire.

La troisiéme partie est tirée d'un Mémoire d'un Sçavant Naturaliste, M. Bernard de Jussieu, sur les pierres feuilletées de Saint Chaumond, inséré dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences année 1718. Nous ne dirons rien de ce morceau connu ; le nom qui est à la tête en fait l'éloge.

Si les instructions qui ont servi à composer le second Mémoire, sur les Carrières de pierres & de marbre des trois Provinces, n'ont pas encore été imprimées, *M. D...* a eu raison d'en faire part au Public, en reconnoissant franchement de qui il les a reçues. Il met d'abord sous les yeux la maniere de bâtir des Romains ; les monu-

ments qui nous reſtent de leur grandeur & que l'on rencontre ſur la montagne de Fourviere & de Saint Juſt, comme les reſervoirs, les bains & les tombeaux ; on nous dit qu'ils furent conſtruits avec de gros blocs de *choin*, eſpece de pierre dont le grain eſt fin, très-compacte & d'un blanc rouſſâtre. M. Perrache, habile Sculpteur de Lyon, conjecture, après l'examen le plus réfléchi que ces ſortes de pierres, employées par les Romains pourroient avoir été tirées de quelques carrières du Dauphiné, la plûpart abandonnées, du côté de Crémieux à ſix lieues de Lyon. On parle enſuite de quelques autres monumens, mais moins anciens, & des pierres qui ont ſervi à leur conſtruction. Delà on paſſe aux Carrières du pays, & aux pierres & aux marbres qu'on en tire ; mais on ne doit regarder tout ceci que comme des notices,

puiſqne l'on n'y entre pas toujours dans un détail aſſez étendu : cependant elles méritent une attention particuliere. Enfin on donne les manieres différentes d'exploiter ces Carrières.

Il reſte encore trois Mémoires l'un ſur les foſſiles & l'autre ſur la minéralogie, leſquels ont été communiqués ; le dernier, ſur les vignes, nous paroît être de M. *D.*; au moins il ne nous dit pas qu'il ait reçu d'inſtructions.

Nous ne nous y arrêterons pas, il eſt tems de quitter enfin ces deux Volumes ſur leſquels nous ne nous ſommes peut-être que trop étendus. Cet extrait au reſte ne ſera pas inutile, ſi, comme nous le déſirons, il peut ſervir à faire apprécier cette multitude de compilations en tout genre dont on inonde depuis quelque tems la littérature Françoiſe, maſſes informes qui loin de contribuer à la

perfection des Arts & des Sciences ne font qu'embarrasser la route qui conduit à la vérité.

Qu'on nous permette, pour revenir à l'ouvrage de M. *D.*, de placer ici la réponse que donne cet Ecrivain à ceux qui souhaiteroient qu'il eût fait mention des insectes des trois Provinces : » J'en aurois parlé volontiers, dit il, si j'avois » cru pouvoir donner quelque chose de particulier & de nouveau » sur cet article ; ainsi j'ai préféré » le silence sur cette partie du regne » animal à l'inconvénient de répéter ce que les autres en ont dit. » Rien de plus sage que ce parti ; mais pourquoi ne l'avoir pas pris aussi à l'égard des oiseaux, des poissons & des plantes? Y a-t-il en effet sur ces objets *quelque chose de particulier & de nouveau* dans les deux Volumes de M. *D.*? Nous le croyons si peu qu'après les avoir sérieusement examinés, nous

n'héſitons pas à dire que l'hiſtoire naturelle du Lyonnois, Forêz & Beaujolois eſt encore à faire, & il nous ſemble que tous ceux qui auront lu avec attention la compilation de M. *D*. ſeront de notre avis. Le même Ecrivain a publié dans cette même année 1765 une autre Recueil en ſix Volumes in-8°. dont nous donnons une idée ſuffiſante dans les Nouvelles littéraires de ce volume.

ARTICLE VII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HOLLANDE.

De La Haye.

Essai historique critique sur l'origine de la puissance temporelle des Papes, Ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie Royale de Prusse, par M. SABBATHIER, Professeur au Collége de Châlons-sur-Marne &c. A La Haye, & se trouve à Châlons sur-Marne, chez Antoine Degaulle, 1765. in-8° de 164 pages. La Dissertation de M. S. avoit déja été imprimée à Berlin où elle fut cou-

ronnée il y a quelque tems : mais la ſeconde Edition que nous annonçons eſt préférable à la premiere, tant à cauſe des changemens que l'Auteur aſſure y avoir faits, que parce qu'il a traduit en françois les paſſages Latins & Grecs qui ſe trouvoient dans ſon texte. M. Sabbathier diviſe ſon ſujet en trois queſtions. 1° *Quand eſt-ce que la Puiſſance ſouveraine des Empereurs Grecs a totalement ceſſé dans Rome ? 2°. Quand a commencé dans Rome la puiſſance ſouveraine des Papes ? 3°. Quel fut le gouvernement des Romains, lorſque les Empereurs Grecs eurent entierement perdu leur autorité dans Rome ?* L'Auteur fixe la premiere époque au tems où Léon III. & le Peuple Romain proclamerent Charlemagne Empereur, ce qui arriva vers l'an 801. Il fixe la seconde au milieu du XIVe ſiecle,

lorſque l'Empereur Charles IV. alla ſe faire couronner à Rome, & y ratifia un acte qu'il avoit paſſé quelques années auparavant avec Clément VI, par lequel il promettoit de reconnoître le Pape pour Maître de Rome. A l'égard de la 3ᵉ Queſtion, M. S. qui l'expédie en dix pages ſoutient que depuis que les Empereurs Grecs eurent perdu l'autorité dans Rome, les Empereurs d'Occident conſerverent dans cette ville le fond du Gouvernement qu'ils y avoient trouvé établi, c'eſt-à-dire que ſous eux comme ſous les Grecs, Rome fut gouvernée par un Duc, & que conſéquemment le Pape n'y eut point d'autorité temporelle.

Le même Auteur travaille depuis long-tems à un *Dictionnaire pour l'intelligence des Auteurs*

classiques Grecs & Latins, en plusieurs volumes grands in-8°, pour lesquels *Seneuze* & *Degaulle*, Libraires de Châlons sur-Marne ont ouvert une souscription depuis le mois de Septembre, laquelle sera exactement fermée au dernier Avril prochain. Ce Dictionnaire aura quatre objets principaux, la *Géographie*, l'*Histoire*, la *Fable* & les *Antiquités*, & on s'attachera à traiter chacune des parties de façon qu'elle puisse être utile à tous ceux qui lisent les Auteurs classiques. M. S. promet en particulier de traiter avec étendue la Géographie ancienne, sur laquelle il est vrai que nous n'avons pas encore de livre à la portée de la plupart des Lecteurs. Les Souscripteurs de cet Ouvrage ne payeront chaque volume que 4 liv. & il coutera 6 liv. aux autres acheteurs. En souscrivant on donnera 12 liv., & on rece-

vra le premier volume *gratis ;* on comptera 4 liv. en recevant le ſecond, & autant pour les ſuivans juſqu'aux deux derniers excluſivement qu'on retirera ſans rien payer. *On* ſouſcrit chez les ſuſdits *Seneuze* & *Degaulle* à Châlons-ſur-Marne, chez *Delalain*, à Paris, & chez les Libraires des principales villes du Royaume.

SUISSE.

DE BERNE.

Les Satires de Perſe avec des Notes. A Berne, chez B. Walthard, 1765. in-8° de 184 pages. Perſe a toujours paſſé pour un des Poëtes les plus obſcurs, les plus difficiles à entendre ; l'Auteur de cette nouvelle Traduction penſe autrement, il croit que cette obſcurité attribuée au ſtyle du Poëte Latin vient plutôt *de*

l'éloignement des tems qui nous a dérobé nombre de particularités, & du genre ſatyrique obſcur par lui-même, que d'un défaut particulier dans le ſtyle de ce Poëte. On pourra répondre en alléguant les Satyres d'Horace & celles de Juvenal, & conclurre que puiſque l'on entend plus aiſément ces deux Satyriques que le premier, il faut bien qu'il y ait une obſcurité réelle dans ſon langage. Si cette raiſon ne ſuffit pas, la nouvelle traduction en fournira une plus déciſive ſans doute. Les premiers vers de Perſe, dira-t-on, ſont ſans contredit beaucoup plus intelligibles que les ſuivans. Si donc le Traducteur paroît n'avoir pas ſaiſi le ſens de ces vers, n'eſt-il pas évident que Perſe eſt réellement obſcur? Car qui doit l'entendre mieux que celui qui le trouve ſi facile?

Nec fonte labra prolui Caballino
(dit Perſe)
Nec in bicipiti ſomniaſſe Parnaſſo
Memini, ut repente ſic Poëta prodirem.

Ce qui eſt ainſi rendu dans la nouvelle Traduction : « Je n'ai point bu des eaux ſacrées de l'Hippocrène ; *ce n'eſt point en dormant* ſur le Parnaſſe *que je ſuis devenu* ſubitement Poëte. Au reſte quand cette réplique au Traducteur ſeroit fondée, ſon travail n'en ſeroit pas moins eſtimable. 1°. Il donne le texte de Perſe dans la plus grande pureté, ce qui eſt un très-grand mérite. 2°. Il y ajoute des notes fort ſavantes qui répandent beaucoup de jour, tant ſur les endroits obſcurs, que ſur certains textes défectueux, corrigés à l'aide des meilleurs manuſcrits. 3°. Ce volume très-bien exécuté quant à la partie typo-

graphique, eſt enrichi de plu-ſieurs vignettes relatives à l'Ou-vrage que le Traducteur a tirées du *Muſæum Florentinum*, des *Monumens d'Herculanum*, & d'autres Recueils qui ne ſont pas entre les mains de tout le monde; en ſorte que ces embelliſſemens qui rendent le livre digne de l'attention des curieux, contribueront encore à répandre davantage des Poëſies qui, quelles qu'elles ſoient quant au ſtyle, préſentent des beautés mâles, des penſées fortes, la morale la plus ſublime; témoins ces beaux vers de la 3e Satyre:

Magne Pater Divûm! ſævos punire Tirannos
Haud aliâ ratione velis, cùm dira libido
Moverit ingeninm ferventi tincta veneno,
Virtutem videant, intubeſcantque relictâ.

FRANCE

De Lyon.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres, & Arts de cette ville, propose pour le Prix des Arts, qui sera distribué à la Fête de St. Louis 1768, le Sujet suivant déja annoncé pour l'année 1765 :

Trouver le moyen de durcir le Cuir, & de lui donner une sorte d'apprêt qui le rende impénétrable aux balles de mousquet, & aux atteintes du fer le plus tranchant & le plus affilé.

Quelques Auteurs rapportent que les Soldats Romains s'armoient de larges bandes de cuir, pour se metttre à l'abri des traits. On prétend aussi que les Péruviens avoient le secret de préparer le Cuir pour lui donner cette impé-

nétrabilité. Quoi qu'il en ſoit de ces faits hiſtoriques, l'Académie ſachant que les Cuirs de France ſont fort inférieurs à ceux des pays étrangers, demande qu'on eſſaie d'apprêter les Cuirs pour les rendre propres à faire des armures, & à ſervir à pluſieurs autres uſages.

L'Académie n'ayant pas eu lieu de donner le Prix de l'année 1765, a jugé à propos de le renvoyer pour le diſtribuer double en l'année 1768. Cette Compagnie invite de nouveau les Savants à travailler ſur le même ſujet en conſidération de ſon utilité.

Toutes perſonnes pourront aſpirer à ce Prix, & auront la liberté d'écrire en françois ou en latin.

Les Ouvrages ſeront adreſſés francs de port à Lyon :

Chez M. Bollioud Mermet,

Sécrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences, rue du Plat :

Ou chez M. le Président de Fleurieu, Sécrétaire perpétuel pour la classe des Belles-Lettres, rue Boissac :

Ou chez Aimé Delaroche, Libraire-Imprimeur de l'Académie, aux Halles de la Grenette.

Les Savants étrangers sont avertis qu'il ne suffit pas d'acquitter le port de leurs paquets jusqu'aux frontieres de la France : mais qu'ils doivent aussi commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la frontière jusqu'à Lyon, sans quoi leurs Mémoires ne seront pas admis au concours.

Aucun Ouvrage ne sera reçu après le premier Avril 1768.

Le prix ordinaire qui est une *Médaille d'or* de la valeur de 300 livres sera double pour l'année 1768.

Aimé Delaroche, Imprimeur-Libraire, aux Halles de la Grenette, acquéreur des fonds de M. Valfray, s'eſt appliqué à completter les Bréviaires, Miſſels & autres Livres de Liturgie *à l'uſage de Rome*, & il a en particulier imprimé un *Graduale*, un *Antiphonarium* & un *Veſperale* de format grand *in-folio*, pour leſquels il n'a épargné ni ſoins ni dépenſes, & qui au jugement des connoiſſeurs ſont comparables à ce que l'on a de plus beau en ce genre. Ce Libraire chez lequel on trouvera un aſſortiment de tous les Livres liturgiques ſelon l'uſage Romain, avertit qu'il a auſſi des *ſupplémens* aux Bréviaires & Miſſels pour les Saints propres à l'Eſpagne, au Portugal, à l'Allemagne & aux différens Ordres Religieux. Comme preſque tous les Diocèſes de France ont adopté

une Liturgie particulière, cette annonce n'intéressera que peu de personnes ; mais enfin il suffit qu'elle puisse être utile à quelques Eglises ou Corps Religieux pour que nous ne devions pas la négliger.

De Paris.

En annonçant au mois de Septembre dernier (pag. 750) une Lettre contre le *Voyageur François*, ouvrage donné par l'Auteur pour une suite de l'*Histoire générale des Voyages* de l'Abbé Prévôt, nous avertissions qu'un homme de Lettres s'occupoit d'une véritable suite de cette grande collection & qu'on en verroit bientôt le *Prospectus*. Il paroît depuis quelques jours, ce Prospectus, & après l'avoir lu nous ne craignons pas d'assurer que le Public prendra

certainement la plus grande confiance dans le nouvel Auteur. Son projet commence par une Hiſtoire détaillée du Livre de M. l'Abbé Prévôt, Hiſtoire dans laquelle on indique le plan & la marche de cette vaſte collection, en faiſant voir les obſtacles qu'à eu à ſurmonter l'Auteur, en indiquant les raiſons pour leſquelles certaines parties de ſon ouvrage ne ſont pas auſſi bien qu'on pourroit le déſirer &c. Ce morceau très-curieux prouve que le Continuateur de M. Prévôt ne s'eſt pas livré à ce travail ſans en connoître l'étendue & les difficultés de tout genre : auſſi loin d'annoncer un plan plus vaſte que celui de l'ouvrage qu'il continue, il ſe borne à ſuivre la route déja tracée & il n'ambitionne que l'avantage de n'être pas au-deſſous de ſon modéle. Quand on eſt dans de pareilles diſpoſitions, il eſt difficile que

l'exécution ne réponde pas au projet. Celui du Continuateur est très simple. Il avoit d'abord dessein de rechercher sur chaque partie des voyages de mer les Relations inconnues ou échappées à l'Abbé Prévôt, mais ce n'eût été là que glaner après cet Ecrivain ; ainsi sans renoncer à cette sorte de supplément, l'habile Continuateur se propose de faire connoître toutes les parties du monde dont son Prédécesseur n'a pas parlé ou qu'il n'a fait qu'ébaucher ; il commencera par l'Asie Septentrionale, après quoi un examen attentif de la Mappemonde lui indiquera les autres voyages de mer à donner pour completer cette partie de l'ouvrage.

Le Supplément des Voyages de mer dans l'Asie Septentrionale & ailleurs terminé, on entamera les voyages de terre, second objet de la continuation,

pour lequel on remontera juſqu'aux tems les plus reculés en ſuivant autant que faire ſe pourra l'ordre chronologique & l'ordre local, c'eſt-à-dire en commençant par l'Aſie, pour paſſer immédiatement en Afrique & rabattre enſuite ſur l'Europe. L'amour du travail, l'émulation ; l'exactitude, une grande impartialité;la critique la plus attentive conduiront, animeront cette belle entrepriſe pour laquelle l'Auteur a lieu d'eſpérer qu'il trouvera tous les ſecours néceſſaires. Les Bibliothéques, les Cabinets, les dépôts les plus précieux lui ſont déja ouverts ; chacun s'empreſſe à le ſéconder, il a pour coopérateur M. de *Surgy* connu déja par pluſieurs bons ouvrages, enfin il eſt en poſſeſſion de l'eſtime publique & il ſuffit de nommer M. *Meunier* DE QUERLON pour être aſſuré que la Carriere quoique très-vaſte n'eſt pas à beaucoup près au-deſſus de ſes

forces. Voilà pour la partie littéraire de la continuation proposée.

A l'égard de la partie Typographique on n'épargnera rien pour qu'elle ne soit pas inférieure à celle de l'Histoire générale. Quoiqu'on ne puisse déterminer précisément le nombre des Volumes. On assure qu'il n'excédera pas huit Tomes : le premier paroîtra au mois de Juillet prochain ; le second en Décembre & ainsi tous les six mois il en paroîtra un nouveau. La souscription qui est de 12 liv. par Volume est ouverte jusqu'au premier Avril prochain. Ce terme expiré, chaque volume se vendra 18 liv. chez *Roset* Libraire, rue S. Severin. On tirera quelques Exemplaires en grand papier, & on aura soin d'imprimer aussi in-12 en faveur de ceux qui ont acheté l'ou-

vrage de l'Abbé Prévôt dans ces formats.

Manuel du Cavalier, qui renferme les connoiſſances néceſſaires pour conſerver le cheval en ſanté & pour le guérir en cas de maladie par M. le Baron DE SIND, *Colonel de Cavalerie & premier Ecuyer de S. A. E. de Cologne.* Paris, Deſprez, 1766 in-12 petit format de 248 pages. Il eſt à deſirer que ce *Manuel* qui eſt aujourd'hui plus ample que lorſque l'Auteur le publia pour la premiere fois, ſe répande beaucoup dans les armées où les chevaux périſſent tous les jours, faute de la part des Cavaliers d'avoir les connoiſſances néceſſaires pour leur conſerver la ſanté ou les guérir des maladies. M. *de Sind* a reſſerré la matière autant qu'il lui a été poſſible, & il nous paroît pourtant qu'il a ſçu faire entrer dans ce petit Volume tout ce que

que l'on peut désirer sur cette matiere. C'est à l'Auteur que l'on est redevable d'un Electuaire très efficace contre la morve des chevaux (*) qui est déja connu fort avantageusement. Il indique dans son *Manuel* une quantité de remedes contre les différentes maladies de ces animaux, & nous en remarquons un en particulier (pag. 225 & suiv.) contre la rage, qui peut être administré aux bœufs, aux chiens & à tous les animaux qui ont naturellement cette maladie ou qui l'ont gagnée par communication. Ce petit Volume très-bien exécuté pour la partie Typographique est enrichi de plusieurs

(*) Il se trouve à Paris chez le sieur Giroft, rue S. Dominique, la seconde porte cochere à main gauche par la rue d'Enfer.

planches fort bien gravées. *Prix 1 liv. 16 sols broché.*

Equivoques & bizarreries de l'Ortographe Françoise avec les moyens d'y remédier. Paris, Gueffier 1766, in-12 de 155 pages. Imaginez un Auteur zèlé pour la perfection de notre langue qui a refléchi longtems sur les moyens de perfectionner l'Orthographe Françoise, qui connoît nos meilleurs Grammairiens, qui ajoute à leurs refléxions ses propres refléxions, qui introduit dans l'Orthographe plusieurs signes simples dont la propriété est de marquer précisément la valeur équivoque & douteuse de plusieurs Lettres, de plusieurs syllabes; imaginez un pareil Auteur & vous aurez une idée juste de l'homme estimable à qui l'on est redevable de ce nouvel ouvrage. La lettre *h* par exemple tantôt est aspirée, tantôt ne l'est point,

& tout le monde ſait que dans *hameau*, *haine*, *Hollande* &c. cette Lettre ſe prononce autrement que dans *habit*, *héroïne*, *hiſtoire*, toile d'*Hollande*. Pourquoi cependant n'avons nous aucun ſigne qui enſeigne aux jeunes gens & aux Etrangers cette différence dans la valeur de la même Lettre ? L'Abbé Girard propoſoit de déſigner l'*h* aſpirée par un point au-deſſous de cette Lettre, M. Valart de contourner en dedans une de ſes jambes & M. Douchet d'y mettre une Cédille. Notre Auteur qui ſe range du côté de M. Girard croit que l'on feroit bien de mettre un point ſous la lettre *h* aſpirée ; il propoſe encore de mettre la même marque ſous cette Lettre quand unie à la lettre *c* elle doit être prononcée comme dans *Achille*, *Archiduc*, *chanté* &c. On mettroit donc *Archiduc*, *Achille* pour montrer que

dans ces mots la lettre *h* doit se prononcer différemment que dans *Archange*, *Euchariſtie*. Il propoſe de même pluſieurs autres ſignes pour rectifier notre Ortographe & peindre, pour ainſi dire, notre prononciation. Il ne reſte plus qu'à ſçavoir ſi ces nouveautés prendroient auprès du Public, & c'eſt ſur quoi le tems ſeul nous inſtruira. Obſervons ſeulement, pour le préſent, que l'Auteur de l'ouvrage eſt très-inſtruit, qu'il paroît fort zèlé pour les progrès de la Langue Françoiſe & pour en faciliter la connoiſſance aux Etrangers. Il eſt bon encore de remarquer que ſon Livre eſt dédié à l'Académie Françoiſe, ce Corps illuſtre à qui le dépôt de la Langue Françoiſe eſt confié, & qui en acceptant la dédicace d'un Livre paroît en approuver la Doctrine.

Guillyn, Libraire, Quai des

Auguſtins du côté du Pont Saint Michel, diſtribue deux Almanachs pour cette année *1766* qui méritent d'être diſtingués dans le grand nombre de ceux qu'on donne tous les ans ſous tant de titres, & qui le plus ſouvent n'ont rien de nouveau que le Frontiſpice & le Calendrier. Le premier eſt intitulé: *Le petit tableau de l'Univers, qui comprend la deſcription de tous les Pays & Villes du Monde, leurs poſitions & diſtances de Paris, les grandes routes de terre & de mer &c.* C'eſt un précis fort bien fait & d'unu ſage très-commode, dans lequel on a raſſemblé tout ce que l'on peut déſirer dans un très-petit Volume ſur la Géographie. Le ſecond qui a pour titre: *Le bon Jardinier contenant une idée générale des quatre ſortes de jardins, les régles pour les cultiver, la manière de les planter & celle d'élever les plus belles fleurs.* On a fait bien

des changemens dans cette nouvelle Edition, notamment dans la partie qui concerne les fleurs. On y donne (pag. 20 & suiv.) une méthode pour dessecher les fleurs & les conserver dans leur forme naturelle, & plusieurs autres avis & instructions très-nécessaires aux Cultivateurs.

Le même Libraire (Guillyn) a quelques Exemplaires d'une Brochure nouvelle & qui est fort intéressante. Elle a pour titre : *Dissertation Philologique & Critique sur le vœu de Jephté rapporté dans le Livre des Juges chap. XI.* ℣. 30 & 40 *par F. C. Baër, Aumônier de la Chapelle Royale de Suede*, à Paris &c. in-12 de 52 pages. L'objet de cette production est d'établir que Jephté pour obtenir la victoire sur les Ammonites fit vœu de consacrer au Seigneur ou de lui immoler ce qui sortiroit de sa maison quand il y viendroit; d'où l'Auteur

conclut que ſelon ce vœu ſa fille s'étant préſentée la premiere, il n'étoit tenu qu'à la conſacrer à Dieu, & qu'il ſe borna effectivement á cette conſécration. Pour cela l'Auteur fait voir qu'il n'y a aucune probabilité que Jephté ait immolé ſa fille, comme quelques perſonnes l'ont cru 2°. Il établit le véritable ſens du paſſage où eſt rapporté ce vœu en prouvant qu'au lieu de ces mots de la Vulgate: *Quicumque primus fuerit egreſſus de foribus domûs meæ... eum holocauſtum offeram Domino* il faut traduire conformément à l'Hébreu : *Tunc erit ut egrediens quod egredietur foribus domûs meæ obviam mihi , aut erit Jehovæ , aut offeram illud in holocauſtum* ; ce qui eſt très intelligible. D'après ces préliminaires rien de plus ſimple & de plus naturel que le vœu de Jephté. Ce Juge promet au Seigneur que s'il remporte la

victoire, il consacrera au Seigneur *ou qu'il immolera ce qui* sortira de sa maison; il n'en sortit point de victime propre à l'immolation; car ce fut sa fille qui la premiere vint à sa rencontre. En la voyant, Jephté fut affligé aussi bien qu'elle quand elle eut appris l'objet du vœu, parce que chez les Juifs c'étoit une sorte de deshonneur que de rester Vierge; elle demanda permission d'aller *pleurer sa Virginité*, & au bout de deux mois elle fut consacrée à Dieu. Tel est le vrai sens de cet endroit de l'Ecriture. Cette explication n'est pas nouvelle; mais l'Auteur a le mérite d'avoir rapproché avec beaucoup d'ordre les meilleures raisons sur lesquelles elle est appuyée & d'y en ajouter d'autres de son propre fonds qui ne peuvent que donner de la force aux premieres. Nous avons lu sa Dissertation avec beaucoup de

plaisir & il nous paroît qu'elle mérite d'être conservée par les Curieux.

Saillant, rue S. Jean de Beauvais & *Desaint*, rue du Foin, ont récemment mis en vente les Tomes XV & XVI de l'Histoire de France de M. VILLARET. Ces deux nouveaux volumes contiennent la suite du regne de Charles VII & le commencement de celui de Louis XI, depuis l'année 1430 jusqu'à 1452. Plus l'Historien se rapproche de notre tems, & plus les faits se multiplient, ou du moins plus ils deviennent intéressans. C'est la raison qui l'a forcé de s'appésantir sur le regne de Charles VII un peu plus que son Plan ne sembloit l'exiger. Nous lirons incessamment ces deux volumes, & nous les ferons connoître plus particulierement aussi bien que les suivans :

Histoire de l'Afrique & de l'Espagne sous la domination des Arabes, composée sur différens manuscrits Arabes de la Bibliothéque du Roi, par M. CARDONNE, *Secrétaire-interpréte du Roi pour les Langues Orientales.* Paris, Saillant, 1765. 3 vol. in-12.

Rhétorique françoise, par M. CRÉVIER, *Professeur émérite de Rhétorique en l'Université de Paris*, chez le même Libraire, 2 vol. in-12.

Le Portefeuille François, ou choix nouveau & intéressant de différentes Piéces de Prose & de Poësie. Paris Rozet 1765 in-12 de 409 pages environ. Malgré la multitude des Recueils publiés sous différens titres depuis quelques années, le Compilateur anonyme de celui ci pense que toutes les sources n'ont pas été épuisées, il trouve

dans les ouvrages les plus ſérieux un certain nombre de Piéces d'un autre genre qui lui paroiſſent devoir être rapprochées, il en connoît d'autres qui n'ont jamais été imprimées, il les prend toutes puis ſans s'aſtreindre à aucun ordre, ſans indiquer les ouvrages dans leſquels il puiſe, ſans nommer le plus ſouvent les Auteurs de ces Piéces, il raſſemble des Vers, de la Proſe, du bon & du médiocre, & cet aſſemblage forme déja un Volume aſſez conſidérable qui ſera ſuivi de pluſieurs autres, ſi l'on eſt content de celui-ci. Nous avons parcouru ce nouveau Recueil, & nous y avons rencontré quelques bons morceaux, ſurtout parmi les Piéces qui n'avoient pas encore vu le jour; néanmoins il nous ſemble, ſauf meilleur avis, que ſi l'Editeur ne vouloit donner que du bon, ſon Volume pouvoit être réduit à un plus petit nombre de

feuilles. Au reste quel est le *Recueil*, l'*Elite*, le *Choix* dans lequel on ne trouve pas à côté des meilleures piéces des piéces foibles & quelquefois mauvaises ? Toutes ces compilations se vendent pourtant ; le Public les goûte donc ; on a donc raison de servir le Public selon son goût.

Le génie d'Alphonse V Roi d'Aragon & de Sicile, avec les traits remarquables de sa vie par M. l'Abbé M. . . de la *C.* (MERY DE LA CANNORGUE) *Prêtre & Licencié en Théologie.* Paris, de Hansy, 1765 in-12 petit format de 240 pages. Alphonse V surnommé à juste titre le *Sage* & le *Magnanime* fut bon Guerrier, bon Législateur, Protecteur éclairé des Loix, des Sciences & des Arts & mourut en 1458 laissant les Couronnes d'Aragon & de Sicile à Jean son frere, & celle de Naples à Ferdinand

ſon fils naturel. Antoine de Palerme, Hiſtoriographe de ce Prince ſous le regne duquel il vivoit a écrit de bons Mémoires ſur ſa vie; mais c'eſt un ouvrage long & prolixe que ces Mémoires & dès lors ils avoient beſoin, pour être mis au ton du grand nombre des Lecteurs, d'être réduits à une Brochure légère : c'eſt ce que fait M. l'Abbé Mery dont tout le deſſein eſt de faire connoître dans Alphonſe V un *Philoſophe ami de l'ordre & qui toujours fidéle à la raiſon, politique & raiſonne.* Il donne en conſéquence un abrégé de la vie d'Alphonſe, puis ſous différens articles il rapporte ſes penſées, ſes actions, ſes ſentimens &c. en ſorte que ce petit volume eſt proprement un *Ana* intéreſſant, piquant, & ce qui vaut mieux encore, ne reſpirant que la vertu. Alphonſe, par exemple, avoit amaſſé une grande quantité

de Médailles qu'il considéroit souvent, surquoi il disoit : » Mon » émulation se ranime à la vue de » tant de Héros ; car il me semble » qu'ils m'excitent tous à les suivre » au chemin de la gloire, en fai- » sant comme eux des actions di- » gnes d'être conservées dans » l'Histoire. » Ce Monarque est peut-être le seul Antiquaire qui ait sçu profiter aussi-bien de son Médailler.

Essais Historiques sur les Régimens d'Infanterie, Cavalerie & Dragons (BEARN) *par M. de* ROUSSEL. Paris Guillyn, 1765 in-12 de 281 pages. C'est la suite de l'ouvrage de M. de *R...* dont nous donnions le plan au mois de Juillet dernier (second vol. pag. 374.) en annonçant le premier Volume qui comprenoit l'Histoire du Régiment de Picardie. Cette suite qui renferme la notice

du Régiment de *Bearn* formé en 1595 n'eſt ni moins intéreſſante ni traitée avec moins d'ordre que le premier Tome. L'Auteur ſuivra chaque Régiment à meſure qu'il aura reçu les matériaux & ſans régler la marche de ſon travail ſur l'ancienneté des Corps. La carriere que s'eſt ouvert M. de *R....* eſt très-vaſte, il a donc beſoin d'être aidé & encouragé par les Militaires qui doivent s'intéreſſer particulierement à la perfection d'un Ouvrage qui leur eſt particulierement conſacré. L'Auteur auſſi modeſte que laborieux recevra avec reconnoiſſance les Mémoires & les avis de toute eſpece qu'on voudra bien lui faire paſſer. Il donnera inceſſamment le Régiment de Champagne. Les Lecteurs verront avec plaiſir dans le Volume qui

fait le sujet de cette annonce les détails de la campagne de 1762 si glorieuse pour S. A. S. Mgr le Prince de CONDÉ'. *Chaque Volume de cette Histoire des Régimens se vend 3 liv. Le Libraire Guillyn avertit qu'on trouve chez lui des Exemplaires de l'abrégé Chronologique & Historique de la maison du Roi, trois Volumes in-4°. auxquels le Livre de M. de Roussel sert de Supplément.*

*Lettres à M.*** sur les Peintures, les Sculptures & les Gravures exposées dans le Sallon du Louvre en* 1765. A Paris chez Bauche & d'Houry ; brochure in-12. Ces Lettres pleines de goût & d'aménité font autant l'éloge du cœur que des connoissances de celui qui les a écrites. S'il critique, c'est toujours avec cette politesse, cette urbanité qui loin de blesser les Artistes censurés ne peut que leur

plaire en les éclairant. Voici par exemplecomment ildécrit la *course d'Hyppoméne & d'Atalante*, grand tableau de M. Hallé » tandis qu'A- » talante se baisse pour ramasser » les pommes d'or, Hyppoméne » arrive au terme de la carrière: » ce terme est désigné ingénieu- » sement par une statue de l'A- » mour . . . . Ce tableau présente » un Lointin admirable. On a cri- » tiqué la main droite d'Hyppo- » mène; il tient une pomme d'or » avec cette grace affectée avec la- » quelle certains maîtres de Danse » reçoivent les cachets de leurs » Ecoliers. J'ai vu encore des gens » fort embarrassés pour distinguer » lequel des deux personnages » étoit Atalante: Hyppoméne est » blond & d'une carnation très- » délicate; Atalante est brune: » son attitude empêche de voir sa » gorge & les muscles de son bras

» ſont fortement prononcés Si la » draperie d'Hyppomène ne dé- » couvroit pas une partie de ſa » poitrine, l'enigme ſeroit im- » poſſible à deviner. » Ailleurs l'Auteur s'exprime ainſi ſur M. de Machy : « Il avoit donné en 1763 un tableau de l'inauguration de la place de Louis XV ; il a peint cette année la cérémonie de la poſe de la premiere pierre de Sainte Genevieve ; il y a dans ce tableau 12 ou 15 cens figures, preſque toutes variées ; le Sujet eſt très-bien rendu. A préſent mon parti eſt pris ; je n'irai jamais voir les cérémonies publiques, quand on me dira que M. de Machy doit les peindre &c. L'Auteur de ces Lettres (M. *Mathon de la Cour* le fils) en a donné de pareilles ſur le Sallon de 1763, qui ſe trouvent chez les mêmes Libraires. Ce ſont deux morceaux faits pour être réu-

nis & propres à servir de modeles en ce genre d'écrire.

Les Préjugés des anciens & nouveaux Philosophes sur la nature de l'ame humaine, ou Examen du Matérialisme, par M. DENESLE. Paris, Vincent & de Hansy, 1765. in-12, 2 vol. Il y a actuellement onze ans que ce bon livre de M. Denesle parut pour la premiere fois, & nos Mémoires de Décembre 1754 en présenterent une analyse étendue qu'on pourroit relire. L'Ouvrage alors portoit le titre d'*Examen du Matérialisme relativement à la Métaphysique & à la Morale* : on change aujourd'hui ce titre, & à la faveur de ce changement & du renouvellement de date, le Livre passera pour nouveau vis-à-vis des acheteurs peu attentifs. Il nous paroît que cette petite manœuvre trop

en uſage dans la Librairie, n'eſt ni honnête ni équitable; elle met ceux qui ignorent l'art du *rajeuniſſement des titres*, ou qui ne ſont pas à portée d'examiner les nouveautés, dans le cas d'acheter deux fois le même ouvrage, & franchement quelque bon que ſoit un Livre, on n'eſt pas content de l'acheter deux fois. Les Libraires qui ſe permettent ces renouvellemens de titres ne peuvent trouver mauvais que nous en avertiſſions nos Lecteurs; c'eſt un devoir de notre part dont nous ne nous croyons diſpenſés par aucune conſidération.

Inſtruction Chrétienne des Pauvres, des Ouvriers, Ouvrieres & des Domeſtiques. Paris, Lottin l'aîné, rue S. Jacques, 1766. in-12 de plus de 700 pages. Ces *Inſtructions* ſolides furent publiées pour la premiere fois en 1745 in-

12. L'utilité d'un pareil ouvrage ayant déterminé à le réimprimer, on en a retouché plusieurs endroits, & l'on y a ajouté divers *Exercices de piété* à l'usage de ceux à qui il est destiné. Ce Manuel devroit être mis entre les mains de tous ceux auxquels on l'adresse; il est si bien rédigé, si judicieusement disposé, que les Pauvres & les Domestiques y trouveront le moyen de se sanctifier par la prière & par la lecture chaque *jour*, chaque *semaine*, chaque *mois*, chaque *année*, & conséquemment toute leur vie. Nous nous faisons un devoir d'annoncer un Livre aussi nécessaire, dans la Capitale surtout, où cette quantité immense de Domestiques dont elle regorge, a plus besoin qu'ailleurs d'être rappellée aux devoirs de la vie chrétienne, ne fût-ce qu'à cause des mauvais exemples

que lui donnent des Maîtres qui s'obstinent à ne pas voir combien ils sont intéressés, même dès ce monde, à n'avoir à leur service que des hommes qui ne seront jamais plus intégres, plus soumis, plus exacts à remplir leur destination, que lorsqu'ils connoîtront & pratiqueront les devoirs de la Religion.

Institutions de Géométrie, enrichies de notes critiques & philosophiques sur la nature & les développemens de l'esprit humain, avec un Discours sur l'étude des Mathématiques, où l'on essaie d'établir que les enfans sont capables de s'y appliquer; augmenté d'une réponse aux objections qu'on y a faites, par M. DE LA CHAPELLE, *Censeur Royal de l'Académie de Lyon,* &c. A Paris, chez Debure Pere, Quai des Augustins, 1765 in-8°. 2 vol. le premier de 438,

& le second de 415 pages, avec figures. C'est la quatrieme édition revue & augmentée d'un ouvrage consacré par l'estime publique. Les Journalistes & nos Mémoires en particulier en ont fait connoître le plan & la méthode; & l'on sait depuis long tems que le Livre de M. *de la Chapelle* n'est pas un Traité ordinaire de Géométrie, mais plutôt un ouvrage raisonné sur la génération & l'enchaînement des connoissances humaines fondées sur la Géométrie considérée comme la seule base sur laquelle on puisse élever un Edifice solide. Nous ne reviendrons donc point sur cet ouvrage qui doit être suffisamment connu, & nous nous bornerons à dire que cette Edition est très préférable aux précédentes. Le même Libraire distribue aussi deux autres ouvrages du même Auteur qui doivent aller à la suite du pre-

mier, l'un intitulé *Traité des Sections coniques & autres courbes anciennes* appliquées ou applicables à différens arts, & l'autre l'*Art de communiquer ses idées* dans l'éducation. Prix des *Institutions*, 2 vol. in 8° reliés 9 liv. & 7 liv. 16 s. brochés; *Sections coniques* in 8°. 6 liv. relié; Art de communiquer ses idées, in-12 broché 1 liv. 10 s.

De Melancholia & morbis melancholicis, *Tomus alter*, Parisiis, Cavelier, 1765, in-8° de 427 pages. Après avoir donné dans son premier volume qui parut il y a sept mois, tout ce qui concerne la théorie de la Mélancholie, M. Lorry traite dans le second que nous annonçons la curation de cette maladie. Cette suite aussi méthodique que le commencement de l'ouvrage, est divisé en deux parties. Dans la premiere

premiere le ſavant Médecin épuiſe tout ce qui concerne le traitement de la Mélancholie *nerveuſe*, en remontant juſqu'aux premieres diſpoſitions à cette maladie; on y trouve un *Appendix* (pag. 105) ſur les effets ſinguliers de la Muſique que l'Auteur croit très-propre à guérir certains Mélancholiques, & elle eſt terminée par l'expoſé des différens remédes contre les différentes eſpèces de Mélancholie nerveuſe. La ſeconde partie qui renferme la curation de la Mélancholie *humorale*, préſente (pag. 288) un morceau fort curieux ſur l'uſage que faiſoient les Anciens de l'hellebore auſſi bien que le traitement des affections mélancholiques, de la Phtiſie &c. Il nous ſemble que depuis long-tems les Médecins François n'avoient donné ſur leur art un ouvrage auſſi métho-

dique, auſſi ſolide, auſſi bien travaillé.

Mélanges d'hiſtoire naturelle par M. ALLEON DULAC, Avocat au Parlement & aux Cours de Lyon, avec cette Epigraphe tirée du Pſ. 103 : *Quàm magnificata ſunt opera tua Domine! omnia in ſapientiâ feciſti* &c. Lyon, Duplain, & Paris, Durand neveu, 1765. in-8°. 6 vol. Obſervations diverſes ſur les différentes ſubſtances qui compoſent les trois regnes ; Relations de voyages faits par des Naturaliſtes ; Pièces fugitives ſur la Chymie, la Métallurgie & l'exploitation des mines ; morceaux concernans l'agriculture & la manière d'élever les Beſtiaux & de traiter leurs maladies &c ; tels ſont à peu près les matériaux de ce Recueil pour la formation duquel il n'a gueres fallu que tranſcrire les ouvrages

différens qui ſont tombés ſous la main de l'Editeur. Il ſemble que cette collection auroit pû être plus méthodique, plus remplie d'obſervations choiſies, moins volumineuſe &c: Que ſignifie par exemple cette multitude d'analyſes & d'extraits de Livres tirés des Journaux? N'eût il pas mieux valu ſe borner à donner les titres exacts, le format & la date de l'impreſſion de ces Livres, que de reproduire ces Extraits faits avec beaucoup de précipitation, pour ne rien dire de plus? Oui, ſans doute; mais le Recueil auroit été plus court, & l'intention de l'Editeur étoit de former ſix volumes.

Traité des maladies des femmes, où l'on a taché de joindre à une Théorie ſolide la pratique la plus ſûre & la mieux éprouvée; avec cette Epigraphe tirée de Seneque

(lib. 1. Epiſt. 6.) *In hoc gaudeo aliquid diſcere ut doceam : nec me ulla res delectabit, licèt eximia ſit & ſalutaris quam mihi uni ſciturus ſim. Par J. ASTRUC, Profeſſeur Royal de Médecine & Médecin conſultant du Roi.* (Tomes V^e VI^e.) Paris, Cavelier 1765 in-12 2 Vol. Les quatre premiers Tomes de ce ſavant Ouvrage parurent en 1761 & ils nous échapperent alors, ce qu'il convient de réparer à l'occaſion des deux derniers. Tout le Traité eſt diſtribué en quatre Livres ; dans le premier qui remplit les deux premiers tomes l'habile Médecin, après une deſcription de la matrice, traite des maladies des femmes cauſées par les *régles* ou le flux menſtruel. Le ſecond Livre a pour objet les maladies des femmes qui dépendent de l'état de la matrice, & il occupe le troiſiéme & une partie du quatriéme Volume terminé par un *Catalogue*

Chronologique de Médecins qui ont écrit des traités particuliers sur les maladies des femmes ou qui en ont fait mention expresse dans des Cours de Médecine. Ce Catalogue qui commence à Hippocrate & finit par un Traité des maladies des femmes de M. Fitz-Gerald imprimé en 1758, douze ans après la mort de l'Auteur, ne sera pas utile aux Médecins seuls; l'exactitude avec laquelle il est dressé, l'attention qu'on a eu d'y indiquer soigneusement les éditions differentes des Ecrivains, le rendent encore très précieux pour l'Histoire littéraire. Les deux nouveaux volumes qui paroissent depuis quelques semaines renferment le 3^e^ & le 4^e^ Livre de l'Ouvrage; l'un sur la grossesse & sur les maladies qui y ont rapport, l'autre sur les maladies des Mammelles & sur le défaut du lait. La méthode de l'Auteur est

uniforme dans tout l'ouvrage ; il donne d'abord la deſcription de chaque maladie, après quoi il en explique les cauſes, les ſymptômes, le diagnoſtic, le pronoſtic, & enfin la curation. M. Aſtruc accoutumé à épuiſer tous les ſujets qu'il traite, a répandu dans ce nouvel ouvrage une multitude d'obſervations très-intéreſſantes ; nous remarquons en particulier que dans le 5e tome il ſe déclare contre les naiſſances au-delà de dix mois, & qu'il propoſe une expérience qui ſeroit très-propre à fixer les opinions ſur ce point ſi difficile. A la fin du ſixiéme il répond d'une manière très-ſatiſfaiſante à quelques Réflexions critiques faites par les Journaliſtes des Savans dans leur extrait des premiers volumes.

Dictionnaire du vieux langage François enrichi de paſſages tirés des

Manuſcrits en Vers & en Proſe, des actes publics, des ordonnances de nos Rois &c. Ouvrage utile aux Légiſtes, Notaires, Archiviſtes &c. par M. LA COMBE. Paris, Pancкouke 1766 in 8°. de 498 pages.

Voici un Livre qui manquoit abſolument à notre Littérature; nous en avions déja quelques Eſſais à la fin des Fabliaux & autres anciennes Poëſies Françoiſes publiées par différentes perſonnes; on avoit donné un vocabulaire des mots ſinguliers qui ſe trouvent dans le Roman de la Roſe; dès 1704 M. de Lauriere avoit donné ſon *Gloſſaire du droit François*, in-4°. & tout nouvellement M. le Moine vient d'enrichir ſa Diplomatique pratique d'un bon morceau de ce genre; mais ces différens ouvrages & quelques autres que nous ne citons point, ne préſentoient que des parties d'un Dictionnaire com-

plet du vieux Langage ; il falloit réunir toutes ces pieces éparses & y ajouter tout ce qui y manquoit. C'est ce qu'a entrepris M. *la Combe* dont le Livre quoique très-susceptible d'augmentations, sera d'une grande utilité. Comme cet Ecrivain ne s'est proposé que de faire un Volume portatif, il s'est borné à donner l'explication des anciens mots de notre langage, en citant quelquefois les Auteurs où il les a trouvé, mais sans multiplier les citations, sans insister sur les Etymologies, & sur les diverses acceptions des mots, sur les Auteurs différens qui les ont employés, &c ; ce qui est l'objet du grand Glossaire François auquel travaille depuis si longtems M. de Ste Palaye. Par la même raison l'Auteur qui comptoit placer à la tête de son Volume une Dissertation sur l'origine & les progrès de la Langue Françoise

contenant l'Hiſtoire de cet idiome & les différens états de notre Poëſie, a été obligé de faire ſur cet objet un Ouvrage à part qui paroîtra dans peu, & qui ſera certainement bien accueilli. *Le Dictionnaire ſe vend 5 livres broché, mais ſi l'on s'adreſſe directement à l'Auteur*, rue des Foſſés M. le Prince à Paris chez le Sieur Pilvoi Perruquier, *on obtiendra une remiſe très-honnête ſur le prix. Il faut avoir ſoin d'affranchir les Lettres, ſans quoi elles ſeront jettées au rebut.*

Vie de Carle Vanloo. Paris, Deſſaint, 1766 Brochure in-12 de 68 pages. Carle André VANLOO naquit à Nice en Provence le 15 Février 1705, & il eſt mort à Paris d'un coup de ſang le 15 Juillet dernier. Le nom de cet Artiſte célébre ne périra jamais dans les faſtes de la Peinture. M. Bardon

nous retrace les différens événemens de ſa vie, analyſe ſes principaux tableaux, donne le Catalogue de tous ſes Ouvrages, & tout cela eſt écrit d'une maniere très-intéreſſante & qui augmente les regrets qu'à occaſionnés la perte de ce grand Peintre. Voici un trait digne de remarque. M. le Marquis de Marigny préſentant au Roi en 1762 Vanloo qui venoit d'être fait ſon premier Peintre; Mgr. le Dauphin demanda à quel ſujet ſe faiſoit la préſentation; c'eſt répond M. de Marigny, pour remercier Sa Majeſté du titre de premier Peintre; *il l'eſt depuis long-tems*, replique Mgr le Dauphin.

M. *de la Perriere de Roiffé* qui dès 1761 publia un Extrait d'un nouveau ſyſtême général de Phyſique & d'Aſtronomie qu'il fait actuellement imprimer, nous

ayant adressé dans le mois de Novembre dernier une Lettre dans laquelle il revendique comme lui appartenant en propre, certaines explications Physico-Astronomique adoptées ensuite par des Savants qui n'ont fait aucune mention de lui, nous donnons à M. de Roissé acte de sa reclamation, & nous pensons qu'il n'est pas essentiel de publier les raisons sur lesquelles elle est fondée, ces raisons ayant été suffisamment développées dans les Lettres de l'Auteur insérées dans *l'année Littéraire* dans le Journal des Savans & dans le *Mercure*, où tout le monde pourra les lire.

Etrennes géographiques portatives, ou l'Indicateur fidele &c. seconde édition, vol. in-4°. broché de maniere à être mis dans la poche. Prix 13 liv.

Le frontiſpice de cet ouvrage eſt précédé d'un Almanach gravé en taille douce pour la préſente année 1766. On y a repréſenté les quatre ſaiſons par des figures analogues, avec les emblêmes des douze Signes du Zodiaque, & dans la partie la plus baſſe de l'Eſtampe, un payſage agréable qui offre à la vue des voyageurs à pied, à cheval, en chaiſe de poſte &c; on a cru devoir mettre cet Almanach en tête de l'ouvrage pour la commodité de ceux qui emporteront ledit Indicateur, & qui en route auroient beſoin de couſulter le Calendrier. A l'égard du volume il contient,

1°. 21 Cartes Topographiques de toutes les routes du Royaume, & des routes de pluſieurs pays circonvoiſins.

2°. Une Table étendue pour

trouver aiſément la route que l'on cherche.

3°. Un Itineraire gravé ſur chaque Carte, pour indiquer le départ, l'arrivée, la dinée, la couchée des Diligences, Caroſſes, Coches, Meſſageries &c.

4°. Le nombre de lieues que font ces différentes voitures par jour.

Desnos, Ingénieur-Géographe pour les Globes & Sphères, rue St. Jacques, chez qui ſe trouve ce volume, diſtribue auſſi *le Tableau Analytique & Géographique de la France*, compoſé de 60 Cartes gravées très-proprement, ouvrage qui mérite l'attention des Curieux. Nous avons déja dit plus d'une fois que le même Artiſte étoit abondamment fourni de toutes ſortes de Globes, d'Atlas, de Cartes de Géographie &c. On

ſait en particulier que c'eſt lui qui vend l'*Atlas* deſtiné principalement à accompagner l'Hiſtoire de France de MM. Velly & Villaret.

Faute à corriger dans le Journal de Décembre 1765.

Page 1413, lignes 5 & 6, Antoine de Bourdeilles, *liſez* André de Bourdeilles.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Janvier, 1766, 1er vol.

ARticle I. *Histoire de la République de Venise, par M.* l'Abbé Laugier, Tomes VIe & VIIe. pag. 1

Art. II. Q. *Horatii Carmina cum annotationibus Joannis Bond*, 33

Art. III. *Observations sur quelques passages de St. Justin*, 47

Art.. IV. Gustave Vasa &c. *Tragédie traduite de l'Anglois de* Henri Brooke, *par* M. du Clairon, 70

Art. V. *Récit de ce que les Juifs résidens à Paris ont fait à l'occasion de la Maladie de Mgr. le* DAUPHIN, 91

Art. VI. *Mémoires pour servir à l'Histoire Naturelle des Provinces de Lyonnois, Forez & Beaujolois, Par M.* Alleon du Lac, 104

Art. VII. Nouvelles Littéraires, 127.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 9 Décembre 1765.

LADVOCAT, *Docteur & Bibliothécaire de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT : notre amé le ſieur Chaubert, Libraire à Paris, nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre, MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera ; de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de NEUF ANNÉES conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes ; FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres per-

ſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance ; comme auſſi d'imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & pat écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres conformément à la feuille attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de l'expoſer en vente, les Manuſcrits qui auront ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage

feront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le fieur de la Moignon, & qu'il en fera en outre remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit fieur de la Moignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le fieur de la Maupeou, le tout à peine de nullité des Préfentes, du contenu defquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expofant & fes ayans caufe pleinement & paifiblement fans fouffrir qu'il leur foit fait aucun trouble ou empêchement; VOULONS que la Copie des Préfentes qui fera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage foit tenue pour duement fignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Confeillers-Sécrétaires foi foit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiffier ou Sergent fur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceffaires fans demander autre permiffion, & nonobftant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : car tel eft notre plaifir. Donné

à Verſailles le trente-unieme jour du mois de Décembre, l'an de Grace mil ſept cent ſoixante-cinq, & de notre Regne le cinquante-unieme. PAR LE ROI EN SON CONSEIL. *Signé*, LE BECUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 761; fol. 410, conformément au Reglement de 1723. A Paris, ce 8 Janvier 1766.

Signé, LE BRETON, Syndic.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1766. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les seize Volumes de ces Memoires, année *1766*, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adresses indiquées, sera à l'ordinaire de 12 liv. 16 s., & de 17 liv. 12 s. dans la Province, où ils seront nécessairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à six sols n'ayant continué d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins.

C'est aussi chez le même Libraire, que l'on voudra bien adresser tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS

Commencés d'être imprimés l'an 1701
A TREVOUX.

JANVIER, 1766. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 854 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	16.
1733.	12.	1766.	2.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JANVIER, 1766. II. vol.

ARTICLE VIII.

ELOGE HISTORIQUE DE J. Gonthier d'Andernach, Médecin ordinaire de François I, avec un Catalogue raisonné de ses Ouvrages ; par Louis-An-

toine-Prosper HERISSANT, *Etudiant en Médecine dans l'Université de Paris.* A Paris, chez Jean Th. Hérissant, 1765. in 12. de 88 pag.

VOici le second Eloge proposé par la Faculté de Medecine de Paris ; à Louis Duret cette Compagnie savante fait succéder Jean Gonthier ; il est à désirer qu'elle invite de la même maniere les Gens de Lettres à faire connoître les habiles Médecins qui ont illustré la France & servi l'humanité par leurs travaux. Des hommages de cette espece, outre qu'ils jettent un grand jour sur l'Histoire de l'Art, ne peuvent que contribuer beaucoup à entretenir l'émulation dans un Corps qui s'est toujours distingué par une foule d'hommes célébres. Nous rendîmes compte dans le tems de l'E-

loge de Duret, celui de Gonthier ne mérite pas moins l'attention du Public éclairé.

Jean Gonthier (*) né en 1487 à Andernach Ville d'Allemagne dans l'Archevêché de Cologne, dut le jour à des parens si obscurs qu'on ne connoît pas même leur profession. Dès l'âge de 12 ans il alla étudier à Utrecht & suc-

(*) Le nom de Gonthier étoit *Winther*, qui en Allemand signifie *hyver*. Il changea le double W en *Gu*, & on le cite presque toujours sous le nom de *Guintier*. Il joignoit presque toujours à son nom celui de sa Patrie, quelquefois même il ne prenoit que celui d'*Andernacus*; ou *Antoniacus*, ou *Antoniacenus*, parce que pendant long-tems cette ville s'appelloit *Antoniacum*. Plusieurs Bibliographes pour avoir ignoré ces détails, ont distingué *Winther* d'*Andernacus* & d'*Antoniacus*, & ont ainsi fait d'un seul homme trois Ecrivains différents. L'Histoire Littéraire offre bien d'autres exemples de pareilles bévues.

cessivement à Deventer, à Marpourg, & il donna dans cette derniere ville des preuves si évidentes de son mérite que les habitans de Goslar le nommerent Recteur de leurs Ecoles publiques; ce qui lui valut quelques années après une Chaire de Professeur en Grec à Louvain, où il eut la gloire d'avoir une foule d'Auditeurs, parmi lesquels on doit distinguer le célébre Vésal & Sturmius qui s'est fait un nom par son éloquence. Ces succès ne purent fixer Gonthier à l'instruction publique; un attrait invincible le portoit à l'étude de la Médecine, la Nature vouloit qu'il fût Médecin; il quitta donc son Ecole de Grec, & accourut vîte à Paris où l'art de guérir étoit pour lors plus florissant que dans aucune autre contrée de l'Europe.

François I. sembloit avoir fixé

les Sciences & les Lettres dans cette Capitale; il y fonda un Collége pour en favoriser la culture, & il protégea les Savans de maniere que Paris fut de son tems le centre où ils se réunirent de toutes les parties de l'Europe. Gonthier arrivé à Paris, y étudia les Ecrits des anciens Médecins, en traduisit plusieurs, Hypocrate en particulier & Galien. La conformité des gouts le lia avec Jean Lascaris, Fondateur de la Bibliothcque de Florence & Budé quî a si bien servi les Lettres; & son mérite lui valut la protection du Cardinal du Bellay pour lequel il conserva toujours la reconnoissance la plus vive. Après avoir couru la carrière académique il reçut en 1530 le Bonnet de Docteur en Médecine; cinq ans après François I. lui donna une place parmi ses Médecins, place qui ne le fixoit pas tellement à la

Cour qu'il ne pût pratiquer ſon art comme il faiſoit depuis quelques années. Tous ces avantages loin d'éteindre dans Gonthier l'amour de ſa profeſſion, ce qui n'arrive que trop ſouvent, ſemblerent y donner une nouvelle ardeur. Tous les intervalles que lui laiſſoit la pratique de la Médecine il les employoit à l'étude des différentes parties de ſon art. Cours particuliers d'Anatomie faits à une foule de diſciples; découvertes importantes telles que celles des muſcles qui attachés aux os du métacarpe font exécuter tous les mouvemens de la main; du Pancreas &c. ſans parler de la valvule du colon & des veſicules ſéminaires que Rondelet découvrit à l'Ecole de notre Médecin; traités élémentaires dans leſquels il a perpétué ſes leçons; tels ſont les ſervices que doit à Gonthier l'Anatomie qui, après

avoir langui depuis Galien faute d'obſervations, de tentatives, d'inſtrumens, ſe releva enfin dans le XVIe ſiecle, lorſqu'une fois on eut ſecoué ce préjugé ridicule qui empêchoit de conſacrer à l'inſtruction des vivans les cadavres humains.

La Chirurgie, la Botanique & la Chymie n'ont pas de moindres obligations à Gonthier. Pour les faire mieux ſentir, M. Hériſſant fait une peinture exacte de chacune de ces ſciences dans les XVe & XVIe ſiecles, & il réſulte de ce tableau que notre Médecin eſt inconteſtablement l'homme de ſon ſiecle à qui l'art de güérir doive davantage. Auſſi la réputation de Gonthier s'étendit-elle juſqu'au Nord de l'Europe. Chriſtiern III, Roi de Dannemarck eſſaya par des offres avantageuſes de le fixer à ſa Cour;

mais ses sollicitations furent vaines, & ne purent l'arracher d'un Royaume qu'il regardoit comme sa Patrie.

Il ne croyoit pas sans doute alors qu'il seroit bientôt obligé de quitter la France. Il étoit né Catholique ; mais séduit par les nouvelles opinions, il les avoit adoptées de maniere que les Edits contre les Novateurs le porterent à se retirer avec sa femme à Wittemberg d'où il se retira à Metz, puis à Strasbourg où il eut une Chaire de Langue Grecque. Les talens qu'il y montra lui susciterent bientôt une foule d'envieux qui lui firent perdre sa place ; mais il ne cessa pas d'être utile, & privé de son emploi il se livra tout entier à l'exercice de la Médecine. Il fut consulté par les personnes les plus distinguées ; on avoit recours à ses lumieres de toutes parts, en sorte qu'il étoit

obligé de faire de fréquens voyages dans lesquels il portoit toujours cet esprit d'observation qui ne lui fut pas moins utile qu'à ces malades. « L'avantage que ses » courses lui donnoient d'inter- » roger la Nature elle-même, dit » à cette occasion M. H., les lui » faisoit préférer aux études sé- » dentaires. Un Médecin qui » voyage, apprend en effet avec » plus de certitude; il pèse les » objets qui se présentent à ses » regards, il les combine avec » les anciennes observations, il » en saisit les résultats, & son » Art ne se borne pas à savoir ce » que les autres ont vû & pensé ». C'est dans des vues aussi louables que Gonthier parcourut l'Alsace, une partie de l'Allemagne, & différentes villes d'Italie, & c'est à des voyages faits dans cet esprit que l'on doit cette multitude d'observations qui enrichissent son ex-

cellent Traité des Bains & Eaux minérales publié en 1565. On a, il eſt vrai, improuvé la multitude de remédes indiqués dans cet Ouvrage; mais l'Auteur a lui-même répondu à ſes Critiques d'une maniere déciſive. Le traitement des maladies ne doit pas, ſelon lui, être le même dans les Livres & dans la Pratique. « Ici il faut agir ſuivant les progrès du mal, on eſt borné par les momens, trop de remédes ſeroient dangereux. Les Livres au contraire ſont faits pour tout prévoir; » un Ecrivain doit avoir égard aux différences des tempéramens, des ſéxes, de l'âge, des ſaiſons & des pays.

Une des maladies dont Gonthier s'occupa le plus eſt la peſte, ce fléau terrible dont la cauſe ſi peu connue a fait adopter différentes curations, ſelon la différence des ſyſtêmes ſur cette matière. A l'exemple d'Hippocrate

qui délivra autrefois Athènes de la Peste en faisant bruler devant toutes les maisons des parfums & des plantes aromatiques; Gonthier employa simplement le renouvellement de l'air, la purgation & la saignée. M. Hérissant développe (pag. 45) les détails de ce traitement; après quoi il expose les pratiques singulieres de Gonthier dans certaines maladies. Les bains, par exemple, & la boisson des Eaux minérales lui paroissoient préférables aux remédes tirés des Plantes; souvent il n'ordonnoit que le bain d'eau douce contre les coliques produites par des humeurs bilieuses, surtout quand les malades étoient d'un tempérament chaud & dans la vigueur de l'âge. L'Antimoine qu'on n'osoit alors adopter publiquement & contre lequel Guy Patin a tant déclamé depuis, étoit encore entre ses mains un reméde très-ef-

ficace. Il s'en servoit pour aider à vomir ceux qui y avoient quelque disposition, lorsque la force de leur estomac étoit capable de supporter ce violent purgatif. Il le prescrivoit dans les maladies longues & invétérées, dans les fievres qui reviennent à des jours marqués, dans la peste, contre le poison, & même pour chasser de violens maux de tête.

Au reste dans l'application de tous ses remédes Gonthier fut toujours reglé par une sage prudence, fruit précieux des principes de Religion qu'il porta jusques dans la pratique de son art; « ses mœurs, dit l'Auteur de son éloge, répondoient à ses talens.... La modestie qui lui étoit comme naturelle, l'empêchoit de s'enfler de ses connoissances.... Véritable Citoyen, il regardoit comme une espèce de cruauté de tenir secret un reméde utile. On

admiroit en lui une activité & une prudence peu communes. Ses mœurs faciles, son esprit doux & liant faisoient desirer son commerce & lui épargnoient aussi ces troubles inséparables d'une humeur sombre & violente. » Il mourut au milieu des fonctions de son état le 4 Octobre 1574, à l'âge de 87 ans, quelque tems après avoir obtenu gratuitement de l'Empereur Ferdinand I. des Lettres de Noblesse. Sa santé avoit toujours été vigoureuse, parce que les fatigues qu'il avoit essuyées pendant sa jeunesse avoient fortifié son tempérament qu'il n'affoiblit jamais par aucun excès. Quoique Gonthier eût été marié trois fois, aucun de ses enfans ne lui survécut; les habitans d'Andernach ne soupçonnent pas même aujourd'hui que leur ville ait produit un homme dont les talens & la vie active ont fait un

vrai Citoyen du monde, & que la France ne ceſſera d'honorer & de mettre au rang de ſes Ecrivains, ſinon les plus illuſtres, au moins les plus utiles.

Cet éloge eſt écrit avec beaucoup de netteté & de préciſion; le ſtyle de l'Auteur n'eſt ni vif ni animé; mais auſſi ſon ſujet ne le comportoit guères, & il nous ſemble qu'il en a tiré le meilleur parti. M. Hériſſant a eu ſoin de citer toutes ſes autorités, & la table qu'il en donne à la tête de ſon ouvrage prouve combien il a conſulté de Livres pour ſon travail. Le Catalogue raiſonné des Ouvrages de Gonthier qui termine l'Eloge de ce Médecin, paroît fait avec beaucoup de ſoin; à la ſuite du titre de chaque Ouvrage on en trouve un précis, quelquefois même une unalyſe qui ſuppoſe dans l'Auteur, quelque jeune qu'il ſoit, une con-

noiſſance étendue des principes de l'Art. Dans ce Catalogue les Ouvrages de Gonthier ſont partagés en deux claſſes, la premiere de ceux qu'il a compoſés lui même, la ſeconde de ſes traductions. Les plus remarquables de la 1re claſſe ſont des *Institutions anatomiques* en IV Livres, des *Traités ſur la Peſte*, & des Dialogues ſur les Bains & les Eaux minérales. A l'égard des Traductions elles ont pour objet différens Livres de Galien, d'Hippocrate, de Polybe, de Paul Æginete, d'Oribaſe, de Rhasès & d'Alexandre Trallien. Nous faiſons en finiſſant quelques Remarques ſur ce Catalogue que nous avons ſuivi avec ſatisfaction.

1°. Eſt-il bien certain que toutes les Traductions de Galien données par Gonthier ſe trouvent dans cette liſte? Si l'on conſulte le Catalogue de M. Falconnet,

Tom. 1. n°. 4852, on y trouve l'ouvrage ſuivant que nous avons inutilement cherché dans celui de M. Hériſſant. *Cl. Galeni de Conſtitutione artis Medicæ liber, ex interpret. Jani Antoniaci. Pariſiis*, 1531. in-8°. Cet ouvrage ſeroit-il dans la liſte nouvelle ſous un titre différent ? il nous ſemble que non.

2°. Les trois Livres des Paſſions de Coelius Aurelianus ſe trouvent, à notre avis, mal placés avec les traductions données par Gonthier puiſqu'il n'a fait que publier, & non traduire cet Auteur qui a écrit en latin. Quand M. H. ajoute qu'on *a cru Coelius Aurelianus, contemporain de Galien*, il n'eſt pas tout à fait exact, ou du moins il n'auroit pas dû rapporter cette opinion ſans la réfuter. Voſſius croyoit Cœlius *plus ancien* que Galien, fondé ſur ce que celui-ci n'eſt pas même cité dans l'ou-

vrage du premier qui n'en a pas parlé uniquement, parce qu'il étoit en qualité de Méthodiste opposé à Galien. Reinesius au contraire fondé sur la barbarie du style de Coelius croit qu'il vivoit seulement dans le Ve siecle. (Voyez Fabricii, Bibl. lat. antiqua, Lib. IV, cap. 12). Ce dernier sentiment est le plus reçu, du moins il est adopté assez généralement, pour qu'on ne doive pas dire Coelius, *contemporain de Galien.*

3°. Avec quelque exactitude que soit dressé ce Catalogue, nous n'oserions garantir que tous les Ouvrages de Gonthier y soient indiqués, & moins encore toutes les Editions de chacun de ces Ouvrages. Nous ne donnerons sur chacun de ces points qu'un exemple qui semble autoriser nos doutes à cet égards. Zacutus Lusitanus, Tom. I. pag. 41, édition

de 1657 in-folio s'exprime en ces termes : « Tanta eſt ſanguinis humani efficacia, ... *prout aſſerit Joannes Guïnterius Andernacus tract. de oleis, tit. de ol. ex ſang. hum.* » Voilà un traité particulier *de Oleis* cité très expreſſément par Zacutus dont ne parle pas M. H. Nous avons conſulté l'ouvrage de Gonthier *De Medicina veteri & novâ*, auſſi bien que ſes *Commentar. de Balneis*, dans l'idée que ce morceau *de Oleis* pourroit en faire partie; mais il n'eſt certainement dans l'un ni dans l'autre. Voilà donc un ouvrage de Gonthier échappé à ſon Biographe, à moins que le traité *de Oleis* ne ſe trouve dans quelqu'autre Livre de Gonthier que nous n'avons pas ſous la main. Si c'eſt une faute de la part de M. H. elle eſt aſſurément très-excuſable, puiſque Mercklin, Paſchalis, Corn. à Beughem, Manget, & M.

Haller l'ont faite avant lui. A l'égard des éditions, il pourroit y avoir aussi quelques additions à faire à la liste de M. H. Il cite *cinq* éditions de la traduction d'Alexandre Trallien, & nous en trouvons une *sixieme* donnée à Lyon en 1576 in-16, indiquée dans le Catalogue de M. Geoffroy, Médecin, N°. 522.

Les observations précédentes paroîtront minutieuses, inutiles mêmes à certains Lecteurs qui se font gloire de mépriser toutes les recherches dont ils ne voyent pas l'utilité. Il nous seroit très-commode d'adopter une manière de penser qui nous épargneroit souvent des recherches aussi pénibles que fastidieuses. Mais il nous suffit que notre travail doive être utile à quelques personnes, pour que nous nous croyions obligés

de le faire, & de servir, autant qu'il est possible, tous les goûts, même ceux qu'il coute le plus de satisfaire.

ARTCLE IX.

HISTOIRE DU PONTIFICAT de Paul V. Amsterdam, 1765, deux volumes *in*-12, le premier de 420, le second de 355 pages.

L'Histoire du *Pontificat de Paul V* fera certainement désirer celle du Pontificat de *Clement VIII*, son Prédécesseur. On sçait qu'entre ces deux Papes il ne se trouve que *Leon XI* qui n'occupa le Saint Siége que vingt sept jours : ensorte qu'il y a une liaison très-intime entre le Pontificat de *Clement VIII* & celui de *Paul V*.

En

En attendant qu'on nous donne le premier ouvrage, occupons-nous du ſecond.

Il n'y avoit jusqu'ici, d'autre Hiſtoire de Paul V que ſa vie donnée en Latin à Rome en 1626 *in-4°.* par *Abraham Bzovius*, Dominicain Polonois, qui mourut dans cette Ville en 1637. Celle-ci eſt donc la premiere qui paroiſſe en François. L'ouvrage de Bzovius n'étoit qu'une eſquiſſe; celui-ci contient une Hiſtoire beaucoup plus détaillée (*a*).

Le Pontificat de Paul V eſt intéreſſant par la multitude des objets qu'il préſente & par la liaiſon de pluſieurs de ces objets avec les intérêts généraux de l'Egliſe, & avec les intérêts particuliers de la Fran-

(*a*) Dans le Dictionnaire de Moreri à l'article de *Paul V*, on confond enſemble Bzovias & Sponde, *in annal.* Il faut mettre : Bzovias, *in vitâ Pauli V.* & Sponde, *in annal.*

ce. D'ailleurs ce qui rend encore plus curieuſe l'Hiſtoire qu'on nous préſente, ce ſont les Manuſcrits qui ont fourni des détails juſqu'ici peu connus. C'eſt non-ſeulement un volume *in-folio* de Lettres manuſcrites de *Fra-Paolo*, preſque toutes écrites en Latin, & adreſſées au célébre Juriſconſulte Jacques *Leſchaſſier*, Pariſien, canoiſte profond & judicieux, qui avoit écrit ſur le différend de Paul V avec la République de Veniſe, & qui eſt mort à Paris le 28 Avril 1625. C'eſt encore le Recueil des Lettres écrites par M. *Savary de Breves* à Henri IV, à divers grands Magiſtrats & autres perſonnes diſtinguées durant le cours de ſon Ambaſſade à Rome. Ces Lettres qui forment trois volumes *in-folio* n'ont jamais été imprimées : elles ſe trouvent manuſcrites dans pluſieurs Bibliothéques de Paris; l'Auteur de cette nouvelle Hiſtoi-

re en a eu communication, & c'eſt là qu'il a puiſé plus de faits & de détails.

M. l'Abbé d'Artigny parle amplement de cet Ambaſſadeur dans ſes *nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique & de Littérature, Tome IV article* 69. Il le nomme *François Savary, Seigneur de Breves, Marquis de Maulevrier*, & le dit né en 1560 à Maulevrier en Bourbonnois. Après vingt-deux ans de ſéjour à la porte Ottomane où il avoit accompagné Jacques Savary, Seigneur de Lancoſme, ſon oncle, Ambaſſadeur à Conſtantinople, il fut appellé au commencement de 1605 par Henri IV, qui lui confia quelques autres négociations dont on peut lire le récit dans les Mémoires que nous venons de citer. En 1608, M. de Breves ſuccéda dans l'Ambaſſade de Rome à *Charles de Neuville*

Sieur d'Alincourt, & il y servit avantageusement la France jusqu'après la mort de Henri IV. On voit par ses Lettres que Paul V l'honora toujours de son amitié ; qu'il étoit lié avec les Borghèses, les Sforces, les Pallavicins, & tout ce qu'il y avoit alors de plus distingué à Rome & dans le sacré Collége. » Et ce qui n'est pas moins glo- » rieux à sa mémoire, dit M. » d'Artigny, il fit admirer l'éten- » due de son génie, la force de » son jugement, & ses talens pour » les négociations dans une cour » que l'on regarde comme le cen- » tre des gens habiles, & de la » politique la plus profonde & la » plus rafinée. » Les Lettres de M. de Breves ne laissent presque rien ignorer de ce qui s'est passé à Rome & en France durant tout le tems de son séjour dans la Capitale du monde Chrétien. On y admire le zèle toujours retenu de

ce Ministre pour les intérêts de la France, & pour le maintien de ses libertés au milieu des contestations réitérés que Paul V eut avec ce Royaume, tant sur les bornes des deux Puissances, qu'au sujet des condamnations que l'on fut obligé de porter alors contre divers ouvrages.

Paul V, Camille *Borghèse*, fut élu le 16 Mai 1605 à deux heures de nuit. (*a*) Il étoit d'une famille noble, originaire de Sienne en Toscane, où ses ancêtres avoient exercé, avec la plus grande distinction, divers emplois importans en eux-mêmes & utiles à la République. Son pere *Marc-An-*

(*a*) On lit dans le *Dictionnaire de Moreri*, dès les premieres éditions, le 17. Cette date peut avoir varié selon les différentes manieres de compter le jour, à commencer du soir ou du milieu de la nuit ou du milieu du jour.

toine Borghèse fut l'un des hommes les plus versés de son tems dans la Jurisprudence Canonique ; son mérite lui acquit l'estime de Paul IV qui le consultoit souvent, & il eut le même crédit auprès de sept Papes consécutivement. (a) *Camille* qui fut le troisiéme des fils de Marc-Antoine, naquit à Rome le 17 Septembre 1552 : sa vertueuse mere *Flaminia Astalia* ou *Astalli*, Romaine, d'une famille noble s'appliqua à former son cœur dès sa premiere enfance. Son pere l'envoya étudier à Pérouse dont l'Université étoit alors très-célebre : revenu à Rome avec une réputation distinguée, on se

---

(a) Bonaventure Racine, dans son *Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique* donne à Marc-Antoine *quatre fils* : il a peut-être voulu dire *quatre enfans* : car le nouvel Historien ne lui donne que *trois fils & une fille*.

hâta de le produire dans les emplois qui pouvoient lui convenir. Dès l'an 1574, en qualité d'*Abbréviateur Eccléſiaſtique*, il lut publiquement devant la Baſilique de Saint Pierre les Lettres par leſquelles le Pape Grégoire XIII. indiquoit le Jubilé. Il paſſa peu apres à la charge de *Référendaire de l'une & l'autre ſignature.* On le nomma enſuite *Clerc de la Baſilique de Libere*, place qui emporte avec ſoi la qualité de *Préfet du Vicaire.* On le tira de cet emploi en 1588 pour le faire *Co-Légat d'Alexandre Peretti*, Cardinal *de Montalte*, qu'il accompagna à Bologne. Grégoire XIV le rappella à Rome pour l'établir *Auditeur des Cauſes du Palais*. Clément VIII, l'envoya en Eſpagne avec la qualité de Légat *à Latere*, afin de preſſer Philippe II d'accorder à l'Empereur Rodolphe II. les ſecours

qu'il lui domandoit contre les Turcs ; & en même tems il le chargea de quelques autres affaires, en particulier de celles de ce parti formidable qui s'étoit ligué en France contre les Huguenots, & qu'il ſavoit être ſoutenu par l'Eſpagne. Peu après ſon retour, (le 15 Juin 1596) Clement VIII pour le récompenſer le créa *Cardinal* avec le titre *de S. Euſebe*. Camille eut depuis celui *de S. Jean & de S. Paul*, & en dernier lieu celui *de S. Chryſogone* ; le ſeul que lui donne Bonaventure *Racine* dans ſon abrégé. Clement VIII lui confia les affaires les plus graves : il le fit *Gouverneur de Rome*, le mit à la tête du Tribunal de l'Inquiſition, & le choiſit en 1600 avec le Cardinal Sfondrate pour veiller à l'inſtruction des nouveaux Catholiques & à la converſion des Hérétiques. Elevé au Pontificat en 1605, il fut introniſé le 29 Mai

jour de la Pentecôte. Son élection fut très applaudie par la Cour de France. Henri IV. ordonna qu'il seroit chanté un *Te Deum* en action de graces à Paris & dans tout le Royaume : lui-même y assista à Fontainebleau.

Deux affaires importantes occuperent une grande partie des premieres années du Pontificat de Paul V : la continuation des *Congrégations* dites *de Auxiliis* & son différend avec la République de Venise. L'objet principal & presque unique des Congrégations *de Auxiliis*, étoit d'examiner l'ouvrage de Louis Molina Jésuite Portugais, intitulé *de la concorde de la grace & du libre arbitre*, & de juger de la doctrine qu'il contient touchant les secours de la grace : *de Auxiliis gratiæ.* Cet Ouvrage ayant été attaqué par les Dominicains en Portugal & en Espagne,

l'affaire fut évoquée à Rome par Clément VIII, qui nomma en 1597 plusieurs Théologiens pour l'examen du Livre. Les assemblées tenues par ces Théologiens & depuis connues sous le nom de Congrégations *de Auxiliis*, n'étoient point terminées lorsque Clément VIII mourut ; ces Théologiens avoient plusieurs fois examiné l'Ouvrage ; mais Clément mourut sans avoir rien décidé. Paul V s'étoit engagé, de même que les autres Cardinaux, à ne point laisser l'affaire indécise. Il la reprit donc, & continua d'assembler & de consulter les Théologiens : lorsqu'il fallut prononcer il fit dresser plusieurs projets de bulle, les examina & se détermina pour celui qui lui parut le plus propre à décider sur les matieres contestées (*a*).

(*a*) On trouve à la fin de l'Histoire que nous analysons une traduction de

Les démêlés de la Cour de Rome avec la République de Venise arrêterent cette décision qui étoit contraire à la doctrine de Molina. Paul V voulant ménager certain Corps Religieux qui avoit montré beaucoup de zèle pour ses intérêts dans cette nouvelle affaire déclara aux Théologiens assemblés qu'ils pouvoient s'en retourner chez eux; *qu'il publieroit la décision quand il le jugeroit à propos; & que cependant il défendoit aux parties de se censurer.* Il paroît qu'il s'est ici glissé une fausse date dans la nouvelle Histoire; on y dit que dès *le* 28 *Novembre* 1607, Paul V. assembla les Cardinaux pour leur faire part de ses intentions; & que

---

projet, dont la partie la plus intéressante est celle qni expose en dix chapitres la Doctrine sain e & catholique touchant le Libre Arbitre & la Grace.

trois jours après il les notifia aux Généraux des deux Ordres, des Dominicains & des Jésuites: ce qui tomberoit au premier jour de Décembre. Nous croyons être assurés que l'assemblée se tint *le* 28 *Août* fête de S. Augustin, & qu'ainsi les *trois jonrs après* conduisent au 31 de ce mois. La notification des ordres du Pape envoyée en conséquence par Claude Aquaviva, Général des Jésuites, est datée du 5 Septembre, & tous les Historiens mettent l'Assemblée des Cardinaux au 28 Août.

Le *différend* qui s'éleva *entre la Cour de Rome & la République de Venise* avoit commencé dès le tems de Clement VIII : mais ce fut sous Paul V. qu'il éclata. Le Pape se plaignoit de quelques loix & actes de Jurisdiction qu'il prétendoit être contraires aux droits & immunités ecclésiastiques. En 1605, il voulut obliger la République d'anéan-

tir les loix dont il se plaignoit & de lui remettre deux Ecclésiastiques qu'elle avoit constitués prisoniers : & sur le refus persévérant de la République, il lança sur le Doge & sur la République une sentence d'excommunication, & d'interdit. Les Jésuites & quelques autres Religieux se montrant disposés à observer l'interdit, furent obligés de se retirer des Etats de Venise. Paul Sarpi, Religieux Servite, connu sous le nom de *Fra-Paolo*, Théologien de la République, écrivit pour la défense des Vénitiens & fut imité par plusieurs autres Ecrivains. Il fit en même tems réimprimer deux Opuscules de *Jean Gerson*, Chancelier de l'Université de Paris sur l'excommunication. Le Cardinal *Bellarmin* entreprit de combattre également Gerson & son Editeur. Les écrits se multiplierent de part

& d'autre : en France même plusieurs Jurisconsultes entrerent dans cette dispute, entr'autres *Jacques Leschassier*, Avocat au Parlement de Paris & *Nicolas Vignier*, Ministre des prétendus Réformés à Blois. Paul V. excité par Philippe III. Roi d'Espagne commença un armement contre les Vénitiens. Henri IV. voulant mettre l'affaire en négociation, envoya à Rome *Charles de Neuville d'Alincourt*, fils du Maréchal de Villeroy, & à Venise *Philippe de Canaye*, Seigneur *de Fresne*, qui se trouve nommé *Dufresne*, & par erreur *Duchesne*, dans l'Histoire Ecclésiastique du XVII. siécle de M. du Pin. M. de Fresne fut ensuite sécondé par le *Cardinal de Joyeuse*, auquel se joignit encore *le Cardinal du Perron*. Le Sénat consentit à remettre entre les mains du Nonce les deux prisonniers ; & en conséquence Paul V. révoqua l'interdit

& leva les censures en 1607. Deux ans après, il s'éleva encore un différend entre les Vénitiens & le Pape au sujet d'une Abbaye dont celui-ci vouloit gratifier son neveu : mais cette affaire fut bientôt accommodée par l'entremise de M. de Breves.

Cette contestation à peine finie ; il s'en forma une autre dans le sein même de Rome entre *le Duc de Sforce & le Prince Peretti.* Paul V. favorisoit le Prince; Henri IV. soutint le Duc ; & l'affaire fut encore appaisée par les soins de M. de Breves. La dispute que l'on vit naître dans la même année 1609 à l'occasion de *la succession aux états de Cleves & de Juliers* causa de plus grandes inquiétudes à Paul V ; plusieurs Prétendans s'éleverent de différentes communions. Le Pape n'en vouloit reconnoître

aucun qui ne fût Catholique; Henri IV. prétendoit qu'on ne devoit consulter que les droits légitimes de la succession. Ce fut encore M. de Breves qui traita cette affaire auprès du Pape; il fallut que Henri IV en vînt jusqu'à prendre les armes pour soutenir les droits des légitimes héritiers.

Paul V. eut vers le même tems un *différend* d'une autre nature avec *Jacques I Roi d'Angleterre* au sujet du serment que ce Prince exigea de ses Sujets, bien différent de celui qu'avoit ordonné Henri VIII. Le *serment de suprématie* ordonné par Henri VIII, obligeoit à reconnoître le Roi pour chef suprême de l'Eglise d'Angleterre: le *serment d'allégeance* exigé par Jacques I, ne regardoit que la souveraineté temporelle du Roi & son indépendance de toute autre autorité. Paul V, aux yeux de qui le second étoit aussi repréhensible que

le premier, défendit aux Catholiques d'Angleterre d'y adhérer. Le nouvel Hiſtorien obſerve que le bref qui porte cette défenſe eſt daté du 10 *des Kalendes d'Octobre*, c'eſt-à-dire du 22 Septembre 1606; & que Rapin Thoiras le date ſans raiſon du 31 *Octobre*, & le donne à *Urbain VIII* qui n'étoit pas encore Pape. Urbain ne monta ſur le Saint Siége qu'en 1623. On lit dans M. du Pin *le* 21 pour le 22 Septembre; ce premier bref fut confirmé par un ſecond du 22 Septembre 1607. L'Archiprêtre Georges Blackwel ayant donné l'exemple de la ſoumiſſion aux ordres du Prince; le Cardinal Bellarmin lui écrivit pour lui en faire des reproches. Jacques I. oppoſa à ces deux brefs & à cette Lettre un écrit qu'il intitula à cauſe de ces trois objets: *Triple coin pour le triple nœud, ou Apologie du ſerment de fidélité.* Bellarmin y ayant fait une

réponſe ſous le nom de *Matthæus Tortus*, ſon Chapelain, Jacques I. fit réimprimer ſon Apologie, s'en déclara l'Auteur & l'adreſſa à tous les Princes. Bellarmin qui s'y trouvoit attaqué nommément, adreſſa pareillement à tous les Princes ſa réponſe en forme d'Apologie. Jacques I fit compoſer par ſon Chapelain une réponſe à l'Apologie du Cardinal ſous ce titre *Tortura Torti*, faiſant alluſion au nom du Chapelain de Bellarmin. Roger Widrington qui ſe dit Catholique Anglois, donna preſque dans le même tems un écrit intitulé *Apologie du Cardinal Bellarmin pour le droit des Princes*.c.-à-d. qu'il oppoſa les principes de Bellarmin à Bellarmin même. (*a*) Guillaume Barclai

(*a*) Cette conteſtation donna lieu à pluſieurs Ecrits que l'on trouve preſque tous indiqués dans le Catalogue du Roi,

Ecoſſois retiré en France, avoit auſſi écrit contre les principes de Bellarmin. L'Hiſtorien auroit pu remarquer que ce fut avant cette diſpute: car Guillaume Barclai mourut en 1605: il avoit fait deux écrits l'un ſur la puiſſance des Rois fut imprimé à Paris en 1600; l'autre ſur la puiſſance du Pape, ne parut qu'en 1610 imprimé à Londres par les ſoins de Jean Barclai fils de l'Auteur. Continuons de ſuivre le récit du nouvel Hiſtorien.

L'inquiſition par un Décret du 9 Novembre 1609 condamna la plupart des écrits qui avoient été compoſés dans cette diſpute en faveur des droits des Souverains:

Tome Ier. *de la Juriſprudence*, depuis le n° 1476 qui contient, le *Triplici modo triplex cuneus*, juſqu'au n°. 1492.

elle enveloppa dans la même condamnation l'Arrêt du Parlement de Paris contre Jean Châtel, le Plaidoyer d'Antoine Arnauld contre les Jéſuites & l'Hiſtoire de Jacques Auguſte de Thou. Le Parlement de Paris voulut flétrir cette cenſure, Henri IV. demanda réparation : Paul V. accorda que l'on réimprimeroit la Cenſure en y ſupprimant l'Arrêt & le Plaidoyer. La mort d'Henri IV aſſaſſiné le 10 Mai 1610 excita l'attention du miniſtère public ſur la conteſtation qui concernoit la Souveraineté des Rois & la ſûreté de leur vie. La Faculté de Théologie de Paris s'aſſembla par ordre du Parlement, & renouvella ſon Décret de 1413 autoriſé par le Concile de Conſtance, touchant la ſûreté de la vie des Rois. Le Parlement ſévit en même tems contre les écrits qui combattoient la Doctrine de ce Décret. Ces écrits étoient ceux de

Mariana, de *Bellarmin*, de *Becan* & de *Suarez*. Ces condamnations déplurent à Paul V, ſurtout celle de l'ouvrage de Bellarmin. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de cette affaire qui donna encore beaucoup d'exercice à M. de Breves, & au Marquis de Treſnel, ſon ſucceſſeur.

Paul V ayant cru reconnoître que plus il tenoit ferme & parloit haut, plus il plioit la France à ſes propres volontés, réſolut de profiter de la *convocation des Etats du Royaume* pour y faire *recevoir le Concile de Trente.* Ce fut en 1614. Le Clergé en fit la propoſition, ſes inſtances réitérées ébranlerent la nobleſſe ; le tiers état fut infléxible, & demanda qu'il fût dreſſé un acte ſolemnel par lequel ſeroit atteſtée *l'indépendance des Rois dans leur temporel & dans la police de*

leurs Etats. Après bien des délibérations infructueuses sur ce point, les Etats se séparerent sans avoir rien conclut; & Paul V s'en félicita.

Pendant que ces questions sur l'autorité des Rois & des Papes s'agitoient en France & à Rome, trois particuliers, Barthelemi *Lancesque*, Guillaume *Reboul* & Jean *Dubois*, donnerent du chagrin à Paul & furent réciproquement abandonnés par les deux Cours. Quelques *écrits satyriques* qui parurent en France contre Paul V exciterent ses plaintes, & furent flétris & censurés comme ils le méritoient. Paul V. parut satisfait de cette justice: mais il ne le fut pas de *l'Arrêt du 22 Décembre* 1611 par lequel le Parlement de Paris voulut obliger les Jésuites à souscrire *quatre articles concernant l'autorité des Rois & les libertés de*

l'EgliſeGallicane. (*a*) Les Jéſuites ſe crurent obligés de céder au moins en partie à ce qu'on exigeoit d'eux. Paul V s'en plaignit. Mais bientôt le *Livre d'Edmond Richer* Syndic de la Faculté de Théologie de Paris *ſur les deux Puiſſances* fournit au Pontife une nouvelle occaſion de faire valoir ſes prétentions. Il ſollicita la cenſure de l'ouvrage & la dépoſition de l'Auteur. Il fut ſervi ſelon ſes deſirs : quelques Evêques cenſurerent le Livre, & les Docteurs oppoſés à Richer parvinrent à le faire dépoſer.

Paul V. eut encore la ſatisfaction

(*a*) Il s'eſt gliſſé ici dans ces articles une plaiſante faute d'impreſſion. On y lit que « tous les ſujets du Roi . . . lui » doivent l'obéiſſance telle que notre » Seigneur Jeſus Chriſt l'a rendue aux » Empereurs & Magiſtrats *naiſſans & » mourans*. Il falloit dire, *naiſſant & » mourant.* »

de voir *Maximilien Duc de Bavière* lui soumettre la décision du différend qu'il avoit avec l'Archevêque de Saltzbourg au sujet de quelques Salines. Ce Prince témoignoit beaucoup de zèle pour rétablir la Religion Catholique en Allemagne : ce fut un des motifs qui l'engagerent à déclarer la guerre à Frédéric V Electeur Palatin, qui après avoir accepté la Couronne de Bohême s'étoit décidé ouvertement en faveur des Evangéliques. D'ailleurs il étoit de son intérêt d'affermir la Couronne de Bohême snr la tête de l'Empereur Ferdinand II dont il pouvoit être l'héritier. Il enleva donc Prague, & força Frédéric de rendre à l'Empereur les Etats de Bohême. Il en instruisit Paul V. qui en fut comblé de joie.

Les *Orientaux* témoignerent aussi à Paul V. leur affection & leur soumission : on le voit par

diverses

diverſes ambaſſades qui lui furent envoyées, tant de la *Perſe* & du *Japon*, que par les *Chaldéens*, les *Maronites*, les *Arméniens*, & même par le Roi de *Congo*. Ces députations exciterent ſon zèle pour les *miſſions*. Il prit ſoin de former des Miſſionnaires. Il recommanda *l'étude des Langues Latine*, *Grecque*, *Hébraïque*, & même *Arabe*. Il voulut que l'on eût ſoin d'étudier la *Doctrine de St. Thomas*, & il étendit le culte de ce ſaint Docteur : il applaudit au zèle de Mutio Viteleſchi, Général des Jeſuites, contre *le Probabiliſme* ; il établit dans Rome les *écoles pieuſes* pour l'inſtruction gratuite des pauvres : il accorda ſon amitié au Cardinal *Baronius*, de la Congrégation de l'Oratoire de Rome, au Pere *Antoine Poſſevin* Jeſuite, à *Jean Barclay* fils de Guillaume; enfin il eut la gloire de donner une édi-

tion des Conciles généraux en quatre volumes *in-folio*, dont *Jacques Sirmond*, Jeſuite habile, fit la Préface.

Paul montra un grand zèle pour le *culte de la Ste Vierge* : il fit rebâtir l'Egliſe érigée en ſon honneur ſur le mont Eſquilin, & y fit porter ſolemnellement l'Image de cette ſainte Mere de Dieu : il confirma les Bulles de Sixte IV & de *Pie IV* (ſelon le nouvel Hiſtorien ; mais nous croyons qu'il faut lire *Pie V*.) au ſujet de la Conception Immaculée de cette Vierge ſainte. Il favoriſa l'établiſſement de diverſes *Communautés* & *Congrégations ſéculieres* ou *régulieres*, & en réforma d'autres déja établies. Il fit travailler à la Canoniſation de Sainte Thérefe, & favoriſa l'établiſſement des Carmélites à Paris : il en confia le ſoin à M de Bérulle, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire en France, auquel il

ſoumit tous les autres Monaſteres de Carmélites fondés ou à fonder dans ce Royaume. Il y eut ſur cela quelques oppoſitions de la part de cinq Monaſteres. « On » en trouvera le détail, dit le » nouvel Hiſtorien, dans *la Vie* » *du Cardinal de Bérulle*, com- » poſée à la ſollicitation du R. P. » de la Valette, Supérieur général » actuel de la Congrégation de l'O- » ratoire de France, que des vues » particulieres retiennent encore » manuſcrite ». Paul V. contribua encore à l'établiſſement des Carmes déchauſſés à Paris. Il releva le culte de S. François de Paule, Inſtituteur des Minimes; il favoriſa la nouvelle Réforme des Ermites déchauſſés de l'Ordre de S. Auguſtin : il unit la Congrégation des Prêtres de la Doctrine Chrétienne à celle des Clercs réguliers appellés Somaſques; mais

cette union n'a pas long-tems ſubſiſté. Il conſentoit d'introduire dans l'Abbaye de S. Germain à Paris la réforme des Religieux de S. Vannes ; mais cela n'eut pas lieu. Il érigea en Ordre Religieux les Freres de la Charité : ce fut lui qui accorda à M. de Bérulle la Bulle d'Inſtitution pour la Congrégation de l'Oratoire en France, (elle eſt à la fin de cette Hiſtoire) ; il accorda à Henri IV. le rétabliſſement de l'Ordre de S. Lazare, en l'uniſſant au nouvel Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel : il approuva l'établiſſement des Urſulines du Fauxbourg S. Jacques à Paris : il renouvella l'Ordre de S. Antoine ; il ſéculariſa l'Abbaye de Moiſſac au Diocèſe de Cahors: M. Ladvocat dans ſon *Dictionnaire*, & les Bénédictins dans *l'Art de vérifier les Dates*, attribuent encore à Paul V. l'approbation de l'Ordre des Religieuſes de

la Viſitation, inſtitué en 1610 par S. François de Sales. Le nouvel Hiſtorien n'en parle pas : c'eſt peut-être parce que les Conſtitutions de cet Inſtitut ne furent approuvées que par Urbain VIII en 1626.

Paul V. établit dans toute la France la Fête de S. Louis ; il fit mettre dans le Calendrier S. Charles Borromée, le Fondateur des Jeſuites, Ignace de Loyola, ſon diſciple François-Xavier, Philippe de Néri, Inſtituteur de la Congrégation de l'Oratoire de Rome & autres. Il fit *divers Réglemens*, tant pour diverſes Communautés ſéculieres & regulieres, que pour ſa propre maiſon, & pour ceux qui étoient ſous ſa dépendance. Il prit un ſoin particulier de la Bibliothéque du Vatican dont il augmenta les édifices, les volumes & les fonds.

Enfin il mourut le 23 Janvier 1621. Il eſt aiſé de comprendre combien une Hiſtoire qui offre tant d'objets doit être intéreſſante. On peut préſumer que cette date du 23 *Janvier* eſt une faute d'impreſſion : car tous les Hiſtoriens diſent *le 28*, excepté néanmoins M. Macquer, qui dans ſon *Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, *met* le 21.

Lorſqu'on voit à la fin de cette hiſtoire, non-ſeulement la *Bulle d'inſtitution de la Congrégation de l'Oratoire en France*, mais encore les *Lettres-Patentes* qui lui ont été données en 1764; on eſt porté à croire que l'Auteur eſt membre de cette Congrégation : il n'en eſt pas membre, mais Hiſtoriographe.

ARTICLE X.

ESSAI SUR L'IDÉE DE peindre la Coupe du Dôme futur de la nouvelle Eglise de Sainte Genevieve (*a*).

LE sujet que l'on pourroit, peindre dans cette coupe, doit, s'il est possible, embrasser l'établissement de la Monarchie Françoise, puisque Ste Genevieve vé-

(*a*) Cet *Essai* qui est d'un Magistrat plein de goût & de connoissances, mort il y a quelques années, nous paroît présenter des idées grandes, dignes du beau monument qui les a fait naître, & au moins faites pour être méditées. Nous les soumettons au jugement des Connoisseurs, & surtout aux lumieres supérieures de M. SOUFFLOT, plus propre que personne à les apprétier comme elles doivent l'être.

cut en même-tems que Clovis, véritable Fondateur de cette Monarchie, la mort de ce Conquérant n'ayant précédé celle de la Sainte que de cinq semaines; puisque les Reliques de Ste Clotilde, femme de Clovis, sont conservées dans l'ancienne Eglise de Ste Genevieve, où se voit aussi le Tombeau de Clovis; puisqu'enfin non seulement Pierre L'Allemant, Chanoine de Ste Genevieve (dans un petit Livre de piété en l'honneur de la Sainte) mais aussi M. Baillet (dans ses Vies des Saints) adoptent la Tradition qui rapporte principalement aux prieres de Geneviève la Conversion & le Baptême de Clovis. D'après ces réflexions, il semble qu'on pourroit s'arrêter au sujet suivant, d'autant mieux qu'il est perpétuellement relatif à la Religion dont l'intérêt semble avoir été lié d'une façon par-

ticuliere à l'établissement des Francs dans les Gaules.

Le haut de la coupe seroit ouvert par une grande lumiere partant du Triangle sacré convenu pour désigner la Trinité. Vers la chûte de la voûte, d'un côté Ste Genevieve caractérisée par ses attributs ordinaires seroit en prières, les regards suppliants élevés vers le Ciel, & montreroit Clovis placé vis-à-vis d'elle au côté opposé de la voûte. Ce seroit en effet ici que ce Prince formeroit un groupe avec deux autres figures seulement : l'une de Saint Remi prêt à le baptiser, l'autre de Ste. Clotilde pénétrée d'une sainte joie en voyant accomplir ses vœux les plus ardents. Pour Clovis, il seroit vêtu de blanc, & paroîtroit déja descendre dans une de ces larges cuves où l'on baptisoit encore par immersion. Cependant

un Ange se détacheroit du hau[t]
de la voûte comme envoyé par
l'Eternel touché des larmes de
Genevieve, & il porteroit la Ste.
ampoulle, dirigeant son vol vers
Remi, & marquant d'un geste à
Genevieve que ses prieres sont
exaucées. Près de Clovis & du
même côté on peindroit une quantité plus ou moins grande de
Francs, tous armés, pour désigner
les trois mille soldats de Clovis,
qui se firent baptiser à la suite de
leur chef, & l'on tâcheroit de
rendre l'impression que fit sur eux
l'exemple de Clovis, & d'exprimer leur résolution de l'imiter
aussitôt. A la suite & du côté de
Ste Genevieve se placeroit une
troupe de Gaulois Romains des
deux sexes, les hommes vêtus
de Sayes & de Tuniques pour les
différencier des Francs. On exprimeroit la consolation de tout
ce Peuple, en voyant son Souverain

prêt à devenir ſon frere par la profeſſion du Chriſtianiſme.

On pourroit aiſément placer au bas & le long de la circonférence du Dôme, une Inſcription qui ſuffit pour expliquer tout le projet; elle ne conſiſte que dans ces célébres paroles prononcées par St. Remi, lorſqu'il baptiſa Clovis, paroles que Grégoire de Tours nous a conſervées; les voici, elles forment un nombre ſuffiſant de lettres pour garnir tout le cercle du Dôme :

MITIS DEPONE COLLA SICAMBER: adora quod incendiſti, incende quod adoraſti.

Cette idée pour la coupe du Dôme ne va point ſans ſes acceſſoires; car il en eſt ici qui ſemblent néceſſaires, & pouvoir aiſément ſe référer à la même idée. On va les expliquer après avoir

jetté un coup d'œil ſur la diſpoſition future de l'Egliſe nouvelle.

Il paroît conſtant que la nouvelle Egliſe formera une Croix grecque. On dit que le Dôme, centre de cette Croix, couvrira dans ſon point milieu, non le maître Autel, ſuppléé par quatre petits Autels, un vis-à-vis chaque branche de la Croix; mais la Châſſe de Ste Genevieve élevée ſur de petites colonnes; & l'on croit que cette diſpoſition ne peut être ſainement critiquée, ſous prétexte que le Maître Autel dédié plus particulierement à la Divinité, doit être le principal objet de tout temple élevé au Seigneur. Car 1°. La ſainteté de Geneviève & ſes miracles ſont l'œuvre de la Divinité; ainſi c'eſt Dieu qu'on adore lorſqu'on honore ſes Saints. 2°. Dans ce qu'on vient de propoſer pour la Coupe, on trouveroit encore une Réponſe.

En effet le ſymbole de la Trinité que nous ſuppoſons repréſenté au point central de la coupe, ſe trouvant par là dans le lieu le plus éminent, & auquel tout ſe rapporte dans l'édifice, il ſera aiſé d'en conclure que tous les honneurs rendus dans ce Temple à Geneviève, ne ſont dans la vérité que les louanges de l'Eternel.

En partant de cette idée de la diſpoſition future du centre de l'Egliſe marqué par la Châſſe, ne ſeroit-il pas naturel de ſuppoſer :

1°. Qu'on reconſtruira dans la nouvelle Egliſe un Tombeau pour Clovis, à la place de celui qui ſera détruit avec la vieille Egliſe.

2°. Qu'on pourroit placer ce Tombeau précisément au-deſſous de la Châſſe, & comme ſous la protection de la Sainte ? Si cette combinaiſon n'a point contre elle

d'objection bien ſolide, comme on l'eſpere, elle va fournir de grands acceſſoires à l'idée donnée pour peindre la Coupe.

On oſe même ſe flatter que dans ces acceſſoires ſe trouvera renfermée une idée qui peut plaire, en ce qu'elle juſtifiera aux yeux de notre ſiecle & de la poſtérité, la dépenſe conſidérable qu'exige un édifice auſſi ſuperbe. On ſuppoſe donc le Tombeau de Clovis nouvellement conſtruit & placé comme on vient de le dire. Voici comme il ſemble que ce monument pourroit être décoré. Sur la maſſe qui formeroit le Tombeau, s'éleveroit une figure de la France. On verroit près d'elle une figure du tems, comme abbatu & dans la poſture d'un homme qui, à l'inſtant même, vient de ſe laiſſer arracher un objet qu'il a diſputé avec acharnement. Cet objet ſeroit un Médaillon de bron-

ze aussi grand qu'il seroit possible, relativement à la figure qui le tiendroit; & cette figure seroit la France même qui victorieuse, à cet égard, du tems, seroit dans une attitude d'indignation & d'effort, parce que c'est le moment où elle vient d'enlever cette proye à son adversaire.

Dans ce Médaillon on verroit sur un bas-relief sculpté avec toute l'intelligence possible un ancien Tombeau de Clovis, sur lequel on peut sans doute ne point gêner son imagination : car quoique ce tombeau ne soit destiné qu'à représenter dans le Médaillon le monument érigé à Clovis dans l'ancienne Eglise, & qui va périr avec elle; c'est cette destruction même qui autorise à dessiner, comme on voudra, l'image de ce monument; elle pourroit donc paroître ainsi qu'on va le décrire :

1°. La maſſe du Tombeau repréſenté dans le Médaillon paroîtroit à moitié dégradée par le tems, ſurtout vers l'endroit où l'on ſuppoſeroit l'Epitaphe, & où l'on verroit encore diſtinctement une fin de ligne portant ces mots écrits en lettres gothiques :

. . . CHLOVIS, ROY DES FRANCS.

2°. Sur ce Tombeau & toujours dans le Médaillon ſeroit la figure de Clovis mort & couché : cette figure ornée de ſes attributs, armes, caſque &c, & partout des fleurs de lys ſans nombre que Childéric, Pere de Clovis, portoit déja, ſelon ce qu'a prouvé la découverte du Tombeau de ce Prince faite à Tournay dans le ſiecle dernier. Au ſurplus je croirois important de mêler ici aux fleurs de lys & d'une maniere très-apparente, le triangle de la Trinité.

Au dessus de Clovis couché s'éleveroit dans le même Médaillon une figure de l'Eglise. Elle montreroit d'une main Clovis, & seroit dans une attitude de supplication & de crainte religieuse des jugemens de Dieu, attendu la vie peu réguliere à tous égards de celui pour lequel elle prie ; cependant on pourroit faire paroître le fondement des espérances qui soutiennent sa priere dans cette Inscription qu'il faudroit faire lire avec évidence le long de la circonférence du Médaillon :

Il protégeoit les miens contre ceux qui blasphemoient le plus auguste de vos Mysteres.

Au reste je sens qu'on peut, absolument parlant, se passer de cette Inscription ; l'attitude suppliante de l'Eglise qui montre

Clovis, pouvant ſuffire. Je ſens auſſi que l'Inſcription a contre elle une imperfection qui peut plus aiſément faire prendre le parti de la ſupprimer; c'eſt qu'elle eſt exprimée avec un tour & des mots d'un François bien moderne. Mais enfin ſi on en vouloit une, & ſi l'on croyoit que la forme de cette partie du monument demandât une légende (car rien ne convient mieux à un Médaillon) en ce cas la ligne qu'on vient de tranſcrire, conviendroit d'autant mieux, qu'on va voir combien elle ſe lie, non-ſeulement avec la coupe dédiée principalement à la Trinité, mais encore avec ce qui va ſuivre relativement à la maſſe inférieure du Monument de Clovis qu'il eſt auſſi néceſſaire de décorer dans un temple auſſi ſuperbe.

Cette décoration eſt ici notre dernier objet, & n'eſt pas aſſurément le moins important. En ef-

fet il eſt queſtion de rappeller ici & d'appliquer en même tems à la Religion tout ce que Clovis a pu jamais faire de glorieux. Auſſi, comme nous penſons avec tous les bons Critiques depuis M. de Valois, que Clovis eſt le vrai Fondateur de la Monarchie; comme en conſéquence nous croyons que dans un monument ſi relatif à la France & relevé dans le 18ᵉ ſiecle qui voit la langue françoiſe devenue la langue univerſelle de l'Europe, ce ſeroit preſque manquer à ſa patrie que de parler encore au nom de Louis XV, la langue que parloient les Peuples vaincus par Clovis il y a 13 ſiecle; nous avertiſſons d'avance que les Inſcriptions de la partie inférieure du Monument vont être propoſées en François; & il ſemble qu'avec de ſi bonnes raiſons d'en uſer ainſi on ſera à l'abri de

la critique qui pourroit naître de ce que l'Inſcription qui ſeroit au bas de la Coupe ſeroit en latin : car dans le Dôme on feint que c'eſt St. Remy qui parle ; ainſi l'on n'a pu lui prêter que ſes propres paroles prononcées par lui, dans ſa langue qui étoit auſſi celle de tous les Gaulois Romains & de l'Egliſe d'Occident. Mais ſur le Tombeau c'eſt Louis XV. & ſa Nation qui parlent à la poſtérité la plus reculée ; ainſi il ne réſulte aucune contradiction de l'emploi des deux différens idiômes en deux places ſi différentes, quoique appartenantes toutes deux à la même décoration dont il faut s'efforcer de ne faire qu'un ſeul enſemble. C'eſt toujours dans ce point de vue qu'on va pourſuivre le détail de nos dernieres idées.

La maſſe du Mauzolée ſeroit donc un quarré long à l'ordinaire, dont les angles pourroient être

ornés de Mascarons & Cartouches de bronze doré, allégoriques & relatifs à tout l'ouvrage. Les deux faces plus étroites du Mauzolée porteroient les deux inscriptions suivantes : la premiere,

Sous ce tombeau repose le Grand Clovis :
Il décéda dans cette Capitale le 26 Novembre 511.

La seconde,

LOUIS XV, héritier du thrône & de la foi de ses peres,
a fait élever ce Monument
au Fondateur de la Monarchie,
le seul Souverain Catholique de son siecle.

A l'égard des deux faces plus allongées du Mauzolée, elles pourroient s'orner très-avantageusement par deux grands bas-reliefs sur bronze. L'un représenteroit la Bataille de Poitiers, où Clovis

défit & tua de ſa main le Roi Alaric Arien, & dans l'exécution de ce bas-relief on ſouhaiteroit voir, près la perſonne de Clovis, un étendart fleurdelyſé, dont la partie la plus apparente ſeroit remplie par le triangle de la Trinité.

L'autre face du Tombeau que l'on auroit dû décrire la premiere à raiſon de la chronologie, repréſenteroit un inſtant encore plus relatif à la Religion, celui où Clovis encore Payen ſe trouvant prêt d'être défait à Tolbiac, éleve ſes yeux & ſon ame vers le Dieu de Clotilde, d'où la Tradition porte qn'il reçut une nouvelle vigueur qui changea le ſort de la journée, & donna aux Francs une victoire complette. On concevra aiſément qu'il ſera encore ici fort poſſible & convenable de ſuppoſer une ſorte de viſion pareille à celle qu'eut Conſ-

tantin contre le tyran Maxence; mais on doit ſentir, 1°. Qu'il faudra mettre dans le Ciel, au lieu de la Croix, le Triangle ſacré auquel toute notre idée retentit perpétuellement. 2°. Qu'il y faudra placer le Triangle ſans Inſcription : car, l'*in hoc ſigno vinces* (outre qu'il eſt latin, & que Clovis, ſurtout alors, pouvoit ne point entendre cette langue) eſt abſolument & uniquement relatif à Conſtantin. 3°. Enfin il eſt ſenſible que dans la Bataille de Tolbiac les Drapeaux fleurdelyſés des Francs encore Payens ne peuvent admettre le Triangle ſacré, ainſi qu'il doit être au contraire dans ces mêmes Drapeaux, lorſqu'ils ſont déployés contre un Peuple ARIEN.

Qu'on repaſſe maintenant tout le projet de ce Mauzolée, il ſemble qu'il offre l'eſpoir d'une

grande & noble décoration ; que le groupe de la France & du tems qui le terminera, préſente une action fort intelligible quoique métaphorique, & que l'enſemble de ce monument ſe liera très-naturellement au ſujet propoſé pour la coupe du Dôme, & ſervira de baze convenable à la Châſſe de Ste Genevieve, ou, ſi l'on veut, d'ornement entre les colonnes qui portent cette Châſſe.

ARTICLE XI.

OBSERVATIONS SUR différents points d'Harmonie, par M. l'Abbé ROUSSIER ; *avec cette Epigraphe tirée de Gravina :* Falſitati Jupiter curſum brevem, dies at omnes veritati præſtitit. *A Geneve, & ſe trouvent à Paris, chez d'Houry,*

d'Houry, rue de la vieille Bouclerie, & aux adresses ordinaires de Musiques. in-8°, 1765.

L'Auteur avoit donné en 1764 un *Traité sur les Accords* : nous en avons rendu compte dans le tems (*a*) : nous disions bien en général que M. l'Abbé Roussier *suivoit assez exactement les meilleurs principes ;* que *les regles qu'il donne sont précises & certaines ;* que *son Ouvrage nous paroissoit très-méthodique ;* que nous ne doutions pas *qu'il ne fit plaisir au Public harmoniphile.* Nous paroissions seulement *craindre* que quelques innovations proposées dans son Livre (que nous prenions pour le début de l'Auteur) ne

(*a*) II^e. vol. d'Octobre 1764.

fussent pas assez favorablement accueillies. D'un autre côté des Journalistes célébres & éclairés en faisant, quatre mois après nous, l'analyse du même Ouvrage (*a*), avoient cru pouvoir former des difficultés contre plusieurs assertions de l'Auteur. Ce sont ces contradictions qui ont produit l'excellent ouvrage que nous annonçons maintenant. M. l'Abbé R. prend, des objections même qu'on lui fait, occasion d'éclaircir plusieurs points importants, relatifs à la science de l'Harmonie. Les Observations sont accompagnées de notes instructives pour la plûpart & curieuses : mais comme ces notes auroient pu couper trop souvent le texte, elles sont rejettées à la fin de l'Ouvrage.

(*a*) Journal des Savans, Février 1765.

La premiere Obſervation roule ſur la nature & l'origine des Diſſonances. La diſſonance eſt un ſon ajouté à ceux qui compoſent l'accord parfait : ce ſon doit être renfermé dans l'étendue de l'octave : il ne peut être ajouté entre ceux qui forment les tierces ; cela feroit deux diſſonances au lieu d'une : il faut donc l'ajouter entre la quinte & l'octave. A l'accord *ſol ſi re ſol*, ſi on ajoute *mi* immédiatement au-deſſus de la quinte, on aura l'accord de *ſixte diſſonante* affecté à la ſous-dominante : & ſi au lieu de *mi* on ajoute *fa* immédiatement au deſſous de l'octave, on produira l'accord de *ſeptieme* qui caractériſe la dominante. La note ajoutée eſt néceſſairement la diſſonance. Pour bien ſaiſir une Harmonie, il ne faut pas tant examiner les notes qui compoſent un accord, & les chiffres par leſquels on le déſigne,

que la progreſſion même de l'Harmonie. Soit l'accord *mi ſol ſi re*, on le chiffrera d'un 7, on lui donnera le nom de *ſeptieme*, il eſt réellement compoſé de tierce, quinte & ſeptieme. Ce ſera en effet l'accord de ſeptieme d'une ſimple dominante, ſi ſa progreſſion eſt de paſſer enſuite ſur l'accord de ſeptieme de *la* dominante tonique, ou même ſimple dominante : mais ſi l'on paſſe delà ſur l'accord parfait majeur de *re*, il eſt impoſſible que le *mi* précédent ſoit une dominante ; l'accord *mi ſol ſi re* eſt renverſé de *ſol ſi re mi*, accord de ſixte diſſonante de *ſol* ſous-dominante.

Seconde Obſervation. Il eſt donc eſſentiel de diſtinguer ces deux accords : dans l'un, *re* eſt la diſſonance mineure, dans l'autre, *mi* eſt la diſſonance majeure : dans le premier, *re* doit deſcendre ſur *ut* ; dans le ſecond, c'eſt *mi* qui

doit être ſauvé ſur fa ✕ ; celui-ci indique néceſſairement le ton majeur de *re ;* celui-là peut conduire à d'autres tons. M. l'A. R. détaille mille autres différences eſſentielles entre ces deux accords.

Troiſieme Obſervation. C'eſt cependant ſur l'identité prétendue des ſons qui compoſent ce double accord, que M. Rameau a décidé qu'on pouvoit les conſidérer comme un ſeul accord, mais dont l'*emploi* étoit *double* ; & il a conclu de cette déciſion, qu'il étoit permis de monter diatoniquement d'une tonique ſur une ſimple dominante. M. l'A. R. combat fortement le ſentiment de M. Rameau ; & avec tout le reſpect qui eſt dû au Maître, nous penſons que la vérité eſt du côté du diſciple. Le deſir de trouver une baſſe fondamentale à l'échelle diatonique du ton majeur paroît avoir beaucoup contribué à en-

tretenir dans cette erreur le grand Rameau & les plus illuſtres de ſes diſciples ; comme le deſir de faire entendre ſucceſſivement toutes ces mêmes notes comme dominantes, ſur une même tenue de la note tonique comme baſſe continue, ſemble avoir déterminé du moins en partie M. l'A. R. à ajouter une ſeptieme ſous l'accord de ſeptieme d'une dominante.

La *quatrieme Obſervation* eſt la plus longue de toutes : les précédentes n'en étoient que comme les préliminaires. Ici l'Auteur adreſſe la parole aux Auteurs du Journal des Savans, c'eſt à leurs difficultés qu'il ſe propoſe de ſatisfaire. Pour y réuſſir il eſt obligé d'écarter le voile qui couvroit les erreurs de M. Rameau. C'eſt à regret qu'il le fait; mais c'eſt ſon attachement même au ſyſtême de ce grand Maître, qui le

force à combattre des opinions qui étoient moins celles de M. Rameau même, qu'un reste de celles dont il étoit imbu, avant que de devenir le créateur de la science de l'Harmonie.

Cette observation est partagée en plusieurs articles. Dans le premier, M. l'A. R. soutient que toute note qui porte l'accord parfait, n'est pas seulement une note *censée* tonique, mais une note véritablement tonique; sans cependant qu'on puisse dire qu'une suite de telles notes soit une suite de modes; ce sont seulement des commencemens de modes, des modes commencés: on pourroit appeller ces notes des *toniques-simples.* On regardera peut-être ceci comme une pure question de mots; mais l'expression de M. l'A. R. nous paroît au moins plus exacte & plus analogue à d'autres expressions généralement reçues.

La ſixte d'une ſous-dominante eſt la ſeule diſſonance majeure. La note ſenſible qui ſelon M. Rameau & pluſieurs autres, forme la diſſonance majeure de la plûpart des accords diſſonants, n'eſt point une diſſonance, puiſqu'elle n'eſt autre choſe que la tierce majeure de l'accord fondamental. Il eſt même faux que cette note ſenſible monte toujours, puiſqu'elle ne monte que dans le ſeul cas de cadence parfaite, au lieu qu'elle reſte ſur le même dégré, ou même qu'elle deſcend dans ſept ou huit cas, tels que ceux de la cadence rompue, de la cadence interrompue &c. Tout cela eſt vrai ſans doute; mais il paroît certain d'ailleurs que le cas de la cadence parfaite eſt beaucoup plus fréquent que tous les autres cas; que tous ces cas ſont des eſpèces de licences, & que dans ces cas mêmes, comme il intervient

toujours quelque eſpèce de changement de mode, on pourroit dire que la note ſenſible reſte ſur le même dégré, ou deſcend diatoniquement, parce qu'elle ceſſe d'être note ſenſible. Quoiqu'il en ſoit, il ne ſera pas moins vrai de dire que cette note ſenſible ne peut point, à proprement parler, être priſe pour une diſſonance.

Il eſt hors de doute que dans l'acte de la cadence rompue, la note ſenſible doit deſcendre ſur l'octave; autrement la ſeptieme ſeroit obligée de monter, & de plus un des deſſus formeroit deux quintes contre la baſſe. On voudroit en vain éviter cet inconvénient, en doublant la tierce du nouvel accord, au lieu de l'octave de la baſſe: cette tierce eſt formée par la note tonique que l'on attendoit après l'accord ſenſible: en la doublant au lieu de l'octave de la baſſe, l'oreille toute

occupée de cette note qui la flattoit déja par avance, ou ne recevroit presque aucune impression de la basse, ou même y soupçonneroit de l'erreur de la part de l'exécuteur.

L'Auteur justifie ensuite les détails dans lesquels il étoit entré au sujet des accords de *supposition* & de *substitution*, & la nécessité, ou du moins la très-grande utilité des signes qu'il avoit proposés pour distinguer des accords composés en apparence des mêmes intervalles, & cependant bien différents entre eux, soit du côté de leur origine, soit par rapport aux loix de leur succession.

Ceci est suivi d'une discussion bien plus intéressante. L'accord de la sous-dominante *fa la ut re*, peut-il se renverser en forme de septieme *re fa la ut?* M. Rameau regardoit ce renversement comme inadmissible; il admettoit bien

la succession *re fa la ut*, *ut mi sol ut*; mais plutôt que de reconnoître ici une cadence irréguliere, produite par le renversement de l'accord de la sous-dominante, *fa la ut re*, il aimoit mieux soutenir qu'une simple dominante pouvoit descendre diatoniquement, expliquer cette marche irréguliere par un *double emploi* inintelligible & contradictoire, ou enfin imaginer entre la dominante *re* & la tonique *ut* une autre dominante *interceptée*, *sol si re fa*. M. l'A. R. combat toutes ces prétentions, & par des exemples, & surtout par des raisonnemens qui semblent ne rien laisser à desirer.

Notre Auteur continue de repousser les objections que les Auteurs du Journal des Savans lui avoient faites ; & ses réponses contiennent presque toujours ou d'excellents préceptes, ou des ré-

xions judicieuſes. On lui objectoit par exemple que ſes diſtinctions de diſſonances paroiſſoient trop recherchées ; il auroit été mieux d'oublier les diſſonances primitives. M. l'A. R. répond qu'il n'a pas dû les oublier, précisément parce que les autres les ont trop oubliées : il tire des conſéquences très-juſtes de ces diſtinctions ; il releve à ce ſujet des fautes manifeſtes que l'on ne commet que trop ſouvent dans la pratique, faute de connoître la diſſonance primitive, ou d'y faire attention ; il enſeigne enfin comment on peut éviter ces fautes.

M. l'A. R. juſtifie enſuite ce qu'il a dit de l'accord de neuviéme mineure avec tierce majeure. Il eſt certain que dans le chromatique & même dans une ſuite de ſimples dominantes, l'accord de *ſeptiéme diminuée* eſt un accord original ; la note qui le porte eſt

fondamentale par elle-même: nous ne voyons pas pourquoi l'on pourroit faire difficulté d'ajouter une tierce majeure au-dessous de cet accord. Plus souvent l'accord de septiéme diminuée est substitué à l'accord sensible, il en tient la place, & quoiqu'on ait coutume, nous ne voyons pas trop sur quel principe, de placer la note sensible à la basse fondamentale au lieu de la dominante tonique : on s'accorde cependant à regarder celle-ci comme vraiement fondamentale, & en effet elle seule observe les loix de la progression de la basse fondamentale. Ceci posé, on a douté, si après avoir substitué dans l'accord la sixiéme note à la dominante, on pouvoit reprendre celle-ci comme note de supposition, pour la rejoindre à l'accord. M. l'A. R. appuie l'affirmative sur les autorités de MM. de Béthisi,

de Blainville & Serre, trois autorités certainement bien respectables, & qu'on ne dégradera pas en y joignant celle de l'Auteur même.

Dans une note qui a trait à l'article précédent, (note 28) M. l'A. R. semble supposer que nous avons blâmé cet accord de tierce majeure & de neuviéme mineure : nous ne croyons cependant point en avoir parlé. Nous le regardons bien comme nouveau, dans le sens que M. l'A. R. appelle les principes de Rameau les *nouveaux principes* (a) : mais il n'est point du nombre de ces accords *nouveaux*, *inconnus jusqu'à nos jours*. Il est à propos de distinguer soigneusement ces deux especes de *nouveautés*. Comme nous avions paru douter du succès de ces *nouveautés* de la seconde espe-

(a) N. 100. pag. 52 & ailleurs.

ce, avancées, peut-être avec un peu trop de confiance, par un homme qui paroiſſoit pour la premiere fois ſur la ſcène (*a*), il a jugé à propos de nous faire, ſoit dans cette note, ſoit dans quelque-ſunes des ſuivantes des complimens à peu près analogues à ceux qu'il avoit faits à tant d'autres dans ſon premier Ouvrage. Il faut ſe conſoler ; nous nous cacherons plus facilement dans la foule.

Dans l'article ſuivant l'Auteur définit ce qu'eſt le renverſement, & il traite de l'arrangement des ſons d'un accord par ſuppoſition : il conclut que dans l'accord dit *de ſixte & de ſeptiéme ſuperflue*, la ſixte eſt une véritable treiziéme :

(*a*) Nous n'avions lu alors que la premiere Edition des Elémens de Muſique de M. d'Alembert.

il convient qu'il a contre lui M. Rameau, & preſque tous les Auteurs; il n'a encore trouvé que M. d'Alembert qui s'exprimât comme lui : mais, dit-il, les autorités ne ſont pas toujours des preuves, ſurtout en Muſique. Il vient donc aux preuves, & ſes raiſonnement ſont déciſifs à certains égards. Nous diſons *à certains égards*, parce que l'on peut demander ſi la ſixte eſt mineure ou majeure, & par conſéquent ſi le ton lui-même eſt mineur ou majeur. M. d'Alembert, ſoit dans le lieu cité par M. l'A. R. ſoit dans l'exemple 87 qui y eſt relatif, ſuppoſe le ton mineur. Dans ce cas il eſt hors de doute que l'on peut ajouter une ſeptiéme au-deſſous de la note ſenſible. Mais cette note ſenſible eſt-elle bien véritablement fondamentale ? N'eſt-ce pas plutôt à la dominante tonique qu'il faut donner ce titre ? Et ſi cela eſt, la note

de ſuppoſition ne ſera plus ajoutée qu'une quinte au-deſſous de la fondamentale ; & peut être rien n'empêchera de regarder la ſixte comme véritable ſixte, puiſqu'elle ſera placée au-deſſus de la vraie note fondamentale dont en quelque ſorte elle occupe la place. Si au contraire le ton eſt majeur, l'accord retombe dans le nombre de ceux que nous avons appellé *nouveaux*. Nons dirions ſur ces accords de ſuppoſition de ſeptiéme, qu'avant M. l'A. R. on les connoiſſoit peu ou point du tout, que nous ne voyons pas ſur quel principe ils pourroient être fondés, qu'il ne faut pas conclurre de la tierce & de la quinte à la ſeptiéme, que les mêmes raiſonnements qui feroient adopter ces accords, pourroient autoriſer l'addition d'une neuviéme, d'autant plus que cet intervalle eſt donné

par le raisonnement du corps sonore bien plus exactement que la septiéme. Tout ceci cependant ne forme point des raisonnements décisifs : l'autorité de M. l'A. R. feroit seule un contre-poids très-considérable de l'autre part ; outre quelques raisonnements dont il l'appuie, il la fonde sur la décision du Juge le plus irrécusable dans cette cause, sur celle de l'oreille : les meilleurs Organistes de Paris, & nommément M. Couperin, éxécutent cette septiéme, & elle plaît : que reste-t-il maintenant à objecter ?

Lorsque la dominante tonique ou la sous-dominante deviennent tonique, elles doivent porter dans leur accord la même tierce que la vrai tonique portoit. C'est la régle générale. Il est vrai que lorsque le mode est majeur, on passe quelquefois dans le mode mineur de sa dominante ou même de sa

ſous-dominante ; mais ce mauvais paſſage, que Rameau n'a permis que dans le premier de ſes Ouvrages, & ſur lequel il paroît avoir changé depuis de ſentiment, ne doit ſon origine qu'à nos plus vieilles chanſons ; c'eſt une licence, à laquelle il ſeroit à ſouhaiter que tous nos Compoſiteurs renonçaſſent.

Si l'Auteur, en parlant de l'imitation de cadence rompue, a omis le cas où une dominante deſcend diatoniquement ſur une autre, ce n'eſt pas par oubli ; c'eſt parce que il eſt évident que dans les exemples cités par Rameau, il faut reconnoître une vraie cadence irréguliere évitée.

On peut bien éviter une imitation de cadence interrompue, en ajoutant une ſixte diſſonante à la premiere note. Mais l'imitation d'une cadence rompue, & celle

d'une cadence parfaite, ne peuvent jouir de cette même licence. Si M. Rameau a dit que l'on pouvoit éviter l'imitation d'une cadence rompue par l'addition de cette ſixte, ce n'a été que pour juſtifier d'une autre maniere la marche diatonique de deux dominantes en deſcendant. Quant à l'imitation de la cadence parfaite, elle ne peut être évitée par une addition ſemblable, qu'en rendant dominante la note tonique ſur laquelle on arrive; à moins cependant que la premiere note de la cadence ne fût la vraie tonique, ou ne portât tierce majeure; en ce cas elle pourroit être traitée comme vraie tonique.

Une note de ſuppoſition doit avoir immédiatement au-deſſus de ſoi le ſon fondamental. Soit l'accord *re fa la ut*, auquel on ajoute la note de ſuppoſition *ſi* ou *ſol*. Si l'accord *re fa la ut* eſt original, ſi c'eſt

une dominante, *re* ſon fondamental ſuivra immédiatement *ſol* ou *ſi* note de ſuppoſition, & en ſera la tierce ou la quinte. Mais ſi l'accord *re fa la ut* eſt dérivé de celui de ſous-dominante *fa la ut re*, *fa* ſon fondamental doit ſuivre immédiatement le ſon de ſuppoſition, & *re* néceſſairement tranſpoſé en haut ſera, non la tierce ou la quinte, mais la dixiéme ou la douziéme du ſon de ſuppoſition. Sous l'accord *re fa la ut*, conſidéré comme dominante, on peut indifféremment mettre le *ſi* & le *ſi b* ſelon le mode où l'on veut ſe trouver; mais ſous l'accord de ſous-dominante *fa la ut re*, il faut un *ſi* naturel. Mais *ſi fa* forme une fauſſe quinte? Cela n'eſt pas, dit M. l'A. R. Ce *ſi fa* conſtitue une quinte juſte pour le ton d'*ut* dans lequel on module; *c'eſt l'affaire du mode*, *ſi b fa* feroient ici une fauſſe quin-

te. Pareillement sous le *nouvel* accord de *tierce & de septiéme diminuées re✕ fa la ut* on peut ajouter *sol✕* & *sol* : le premier est plus naturel & n'est sujet à aucun inconvénient ; le second au contraire demande beaucoup de circonspection dans son emploi.

Tels sont les principaux objets que M. l'A. R. a traités dans sa quatrieme Observation ; passons à la cinquieme. Il s'agit dans celle-ci des dénominations de *septieme majeure* & de *septieme superflue*, c'est-à-dire, selon nous, d'une simple question de mots ; & M. l'A. R. ne nie point qu'on ne puisse à juste titre la regarder comme telle : mais il prie de le suivre sur cet article, & il se flatte de prouver que cette question a été pour plusieurs une question de choses. Pour le persuader, il imagine ingénieusement, ou peut-être même il pénetre avec beaucoup de sagacité

l'intention de Rameau, lorſque celui-ci employoit tous les reſſorts de ſon génie, pour prouver qu'il n'y avoit point de ſeptiéme véritablement majeure : les raiſons qu'il en apportoit n'étoient rien moins que convaincantes : auſſi, dit M. l'A. R. » Un Philoſophe verra que » M. Rameau ne donnoit pas tou- » tes ces raiſons pour lui, ni pour » leur valeur intrinſeque, mais » pour le cours qu'il ſavoit qu'elles devoient avoir dans le monde ; & ce que M. R. ſavoit, il le ſavoit bien. Si cela eſt, il faut convenir que les vues de M. Rameau n'étoient gueres Philoſophiques. Quoiqu'il en ſoit, en donnant à la ſeptiéme majeure le nom de *ſuperflue*, il vouloit, ſelon ſon interprete, faire perdre de vue la vraie ſeptiéme ſuperflue *ut ſi* ✕ : ſelon lui cet intervalle étoit une vraie octave ; & la ſeconde diminue *ſi* ✕ *ut* étoit un uniſſon : or ſi cela eſt, le genre

enharmonique n'aura plus aucune difficulté dans son exécution ; il suffira de faire entendre la même note deux fois consécutivement, d'abord pour un *ut*, & ensuite pour un *si* ✕ ; par ce moyen & à la faveur du *tempérament*, on fera succéder deux modes qui n'ont aucune liaison entr'eux. Que tout ceci ait été pensé par M. Rameau, c'est ce qui est hors de doute ; ses écrits en font foi. Mais que l'envie de parvenir à son tempérament enharmonique ait été le seul motif qui l'ait porté à rejetter l'expression de septiéme *majeure*, c'est ce que nous n'osons pas décider, d'autres raisons ayant pu l'engager à proscrire ce terme. Nous allons exposer ces raisons, après avoir remarqué que cette espece de enharmonique de Rameau se pratique à l'aide de la septiéme diminuée, & que M. l'A. R. ne condamne pas cet usage. Au reste notre

notre Auteur traite du vrai quart de ton enharmonique dans la note 54 ; il prouve qu'il n'est pas si impraticable que M. Rameau l'a cru ; il fait des réflexions très-judicieuses sur la maniere dont on pourroit s'y prendre pour le faire entendre. S'il nous paroît si difficile, c'est que c'est une langue dont nous ignorons même l'alphabet : est il étonnant que nous ne puissions réussir à la parler ?

Tous ceux qui ont traité de la génération des accords, ont reconnu d'abord la division de l'octave en deux, par une seule & unique quinte dans le grave, & une seule quarte dans l'aigu. La seconde opération divise la quinte en deux tierces, égales dans leur génération, différentes dans leur intervalle ; on les a distinguées avec fondement en *majeure* & *mineure* : les deux sixtes sont le renverse-

ment des deux tierces. On a procédé ensuite à la formation des dissonances ; une sixte ajoutée à l'accord de la sous-dominante a donné une nouvelle origine à la sixte majeure ; une tierce mineure ajoutée au-dessus de l'accord de la dominante a fait naître la septiéme. On a fait succéder ensuite différentes dominantes ; on a renversé les accords, on y a supposé des notes étrangeres à l'accord. Dans tout ceci la quinte & la septiéme se sont trouvées altérées ; il a été décidé que dans le ton d'*ut*, le *fa* étoit la quinte juste du *si*, & le *la*, celle du *re*, si le ton est mineur : *c'est l'affaire du mode*, disoit tout à l'heure M. l'A. R. La septiéme a suivi les mêmes variations, & pour la même raison on a regardé comme justes les septiémes *ut si*, *fa mi* dans le mode majeur d'*ut*, & on leur a assigné précisément la même progression qu'aux autres

ſeptiémes du même mode ; ſi elles avoient un demi ton de plus que les autres, *c'étoit l'affaire du mode.* En renverſant les accords, on s'eſt apperçu qu'en faiſant entendre l'accord ſenſible ſur la note ſenſible même de la baſſe continue, la quatriéme note du ton faiſoit avec cette note ſenſible une quinte moindre d'un demi-ton que la vraie quinte, & qu'ici la progreſſion n'étoit plus libre, comme elle l'avoit été par rapport aux quintes ainſi diminuées par la ſeule force de la modulation. Pour pouvoir rapporter tous les intervalles d'un accord à la baſſe continue (*a*), ce qui n'eſt pas ſans utilité, on a cru

(*a*) Nous ne prétendons pas qu'on ait raiſonné ainſi dès le commencement : on ne ſoupçonnoit pas ſeulement alors la Baſſe fondamentale.

devoir donner un nom à cette quinte ainsi diminuée, & comme telle astreinte à descendre, tandis que la basse devoit *naturellement* monter vers elle. Pareillement, en mettant en vogue les accords de supposition, dans l'accord *ut re fa sol si*, on a vu que *si* faisoit contre la basse *ut* une septiéme, qui au lieu de descendre, devoit *naturellement* monter; il a paru convenable de la distinguer de même par un nom; & comme on avoit donné à la quinte celui de quinte foible ou *diminuée*, il a fallu appeller la septiéme abondante ou *superflue*. Nous nous imaginons que telle est l'origine de cette dénomination; si nous nous trompons, l'erreur au moins ne sera pas de grande conséquence: car encore une fois nous ne regardons cette question que comme une simple question de nom. Nous ne faisons pas même difficulté de

reconnoître que les expreſſions de M. l'A. R. ſont les plus exactes & les plus naturelles. Ne pourroit-on pas même aller plus loin? Pourquoi ne pas appliquer aux diſtinctions de la quinte, ce que cet Auteur dit de la diſtinction des ſeptiémes? La quinte de trois tons & demi ſeroit une quinte majeure; celle de deux tons & deux demi-tons ſeroit une quinte mineure: on ne manqueroit pas pour cela de quinte diminuée, elle ſeroit formée par *ut ſi*♯ *ſol*✕. Cette quinte diminuée ne ſeroit pas ſans doute d'un grand uſage dans notre muſique: elle auroit cela de commun avec la tierce ſuperflue, & même avec la ſeptiéme ſuperflue *ut ſi*✕. Sur ceci, comme ſur toutes les refléxions que nous nous ſommes permiſes dans cet extrait, nous ſoumettons très-volontiers nos lumieres à celles de l'Auteur.

Nous avons lu ſon Ouvrage avec plaiſir, & nous ne doutons pas qu'il n'en faſſe pour le moins autant à ceux qui le liront avec attention, & ſans préjugés. Il nous a paru clair, précis & rempli de refléxions utiles & intéreſſantes. Si un ton, quelquefois un peu déciſif, peut être permis à quelqu'un, c'eſt certainement à un Auteur qui, comme M. l'A. R. joint aux lumieres les plus profondes & les plus étendues l'eſprit du détail le plus judicieux.

ARTICLE XII.

RÉFLÉXIONS SOMMAIRES de M. DE LA MARRE, ſur un petit Ouvrage de M. Sarcey de Sutieres, publié à Paris en 1765, in-12, ſous le titre d'*Agriculture expérimentale à l'uſage des Agriculteurs, Fermiers & Laboureurs.*

I. DAns la Préface, *page* vij, l'Auteur dit que la Luzerne, le Sainfoin, le Trefle, ſont plus ſuſceptibles de Rouille que les prés naturels; parce que leurs feuilles, plus larges, plus épaiſſes, & (ſelon lui) plus dures, la conſervent plus long-temps. On ne voit pas qu'il ſe mette en devoir de le prouver dans aucun endroit de ſon Livre: il n'en parle que

vaguement, & néanmoins avec le ton d'un conquérant destructeur, dans les *pages* 4, 15, 20, 49, 88, 89, où il veut qu'on retranche de l'œconomie rurale toutes les *prairies artificielles*. J'en appelle à l'Expérience. C'est aux prairies artificielles que la Hollande & l'Angleterre sont redevables de l'abondance de gros bétails qu'elles nourrissent habituellement, & à laquelle ne suffiroient point les prés naturels de ces Etats. Il est même à observer que tout ce bétail est de grande espece; & que le trefle & autres pâtures artificielles l'entretiennent dans un état de vigueur, dont on doit tirer des inductions contraires à ce que M. Sarcey veut persuader sans preuves. J'ai vu des fromens & des lins rouillés, tandis que du trefle assez voisin ne l'étoit pas. Jamais je n'ai entendu dire dans nos Provinces qui bordent la Manche,

que le trefle, la luzerne, ou le sainfoin, fussent sujets à la rouille. Il y regne cependant (ainsi qu'en Angleterre & en Hollande) assez de ces brouillards & de cette humidité, que M. Sarcey donne pour causes de la rouille. Les Srs de la Salle & Despommiers, qui ont écrit sur le Sainfoin; M. France, & les autres correspondans si nombreux de M. Duhamel, ni aucun autre Ecrivain que je connoisse (& je puis dire que j'en ai consulté beaucoup); n'ont parlé de l'inconvénient que M. Sarcey attribue à ces plantes. Il peut néanmoins arriver qu'elles soient infectées de rouille dans des bas fonds, quand l'année sera extrêmement humide. Mais la rouille attaquera aussi alors l'herbe des prés naturels.

II. *Pages* 10 & 11, M. Sarcey dit qu'à la fin de l'Automne & en Hyver, les pâturages naturels sont

toujours détrempés d'une humidité malfaisante, qui, si elle n'est pas toujours mortelle aux bestiaux, leur est du moins très-nuisible. Cependant, en Basse Normandie, ainsi qu'en Angleterre, la plûpart du bétail est alors dans les pâturages, jour & nuit : on y trait les vaches, pendant la gelée, & on ne met ces animaux à l'abri, que quand l'hyver devient trop rigoureux par le froid, ou trop incommode par l'humidité. Or les bœufs qui viennent de ces pâturages de Normandie pour la provision de Paris, sont des meilleurs, même en hyver. M. France, qui a réussi à montrer des prodiges en fait de culture, à Vaugeney près Châlons sur Marne, se trouve très-bien de faire parquer ses bêtes à laine, malgré l'opinion générale des plus experts Laboureurs, qui s'efforçoient de lui persuader que le crayon, qui fait la base de ses ter-

res, entretenant l'humidité, le bétail ne pourroit qu'en recevoir un préjudice considérable. Je pourrois citer nombre de faits pareils. J'ajouterai seulement que dans le Cotantin, on ne regarde comme mauvaise marchandise les moutons élevés dans des prés abondans en *Herbes de Pourriture*, que quand on doit les conduire dans des pâturages de meilleure qualité.

III. *Page* 11, M. Sarcey paroît insinuer que le voisinage de la mer communique aux prés une qualité nuisible. Au moins le dit-il de certains cantons d'Italie. Mais je suis très-sûr que l'on n'observe pas cela dans le voisinage des côtes de Basse-Normandie, tel qu'est le Cotantin, dont le beurre est si exquis. D'ailleurs, personne n'ignore la délicatesse & la finesse que la chair des moutons acquiert dans les *Prés Sales*.

IV. Comme j'ai étudié le *systême d'Agriculture de M. Tull*, & que je me suis fait un plaisir de réunir, sous différents points de vue, ce qui étant épars dans les Traités de M. Duhamel sur la Culture des terres, pourroit ne faire presque point de sensation à beaucoup de personnes; on m'a invité à lire l'Ouvrage de M. Sarcey, en me prévenant qu'il tendoit à décréditer le systême de M. Tull. J'ai donc cherché à bien saisir la pensée de ce nouvel aggresseur: Après avoir lu son Livre avec attention, je suis disposé à croire qu'on lui prête en nombre d'endroits, des pensées qu'il n'a point eues.

Par exemple: ce que M. Sarcey dit contre les *Sillons* (pages 56 & 57) ne combat qu'en apparence la méthode de M. Tull. On accordera que » les raies qui ter- » minent les Sillons des côtés,

» font perdre (peut-être environ) » un sixieme du terrein, & n'ont » point de semence. » Cette objection, souvent faite contre la nouvelle Culture, a été amplement & invinciblement réfutée dans les ouvrages de M. Duhamel. Je me renferme donc ici dans le sens des expressions de M. Sarcey : & je n'ai qu'à faire observer que la culture en Sillons, qu'il blâme, emploie une charrue qui rejette la semence à droite & à gauche, sans la disperser également. Au contraire, dans la culture de M. Tull, le Semoir répand la semence sur une même ligne & avec uniformité & égalité, sans en rejetter confusément sur les côtés.

Lorsque M. Sarcey dit (p. 57) que » la semence enterrée trop avant » dans les raies trop profondes (des » grands Sillons latéraux) vient » très-difficilement en maturité, ou

» que les eaux des pluies y ſéjour-
»nant trop long-tems pendant l'hy-
» ver, la pourriſſent & l'empêchent
» de pouſſer ; » il ne peut avoir en
vue la méthode de M. Tull. Dans
la pratique de ſon ſyſtême d'A-
griculture, l'action des Semoirs eſt
néceſſairement toute dirigée ſur
l'eſpace des planches ; en ſorte
qu'il ne tombe pas de grain dans
les eſpeces de foſſés qui les bor-
dent. Quiconque a vu opérer un
Semoir, lors même qu'on ſeme
en plein, ſçait que cet inſtrument
diſtribue la ſemence avec préci-
ſion aux endroits ſur leſquels le
conduit l'intention du Semeur ;
que le grain, ne tombant pas de
haut, ne peut s'écarter ; que le
bon état où eſt la terre cultivée
ſuivant les principes de M. Tull,
n'y laiſſe aucune motte ſur laquel-
le puiſſe bondir le grain, & s'éloi-
gner de la ligne directe qu'il ſuit
dans ſa chûte ; enfin que toute la
ſemence eſt auſſitôt recouverte

exactement de la même quantité de terre que le Cultivateur a jugée convenable.

Pourroit-on appliquer à la méthode de M. Tull ce que dit encore M. Sarcey (p. 57), que » pour l'ordinaire les raies (ou » larges fossés) sont tellement » remplies de mauvaises herbes, » qu'elles étouffent très-souvent » le bled à droite & à gauche ; de » sorte qu'il n'y a presque de ré- » colte à faire que sur le haut des » Sillons? Ces objections sont de mise contre des pratiques communes dans le Gâtinois, que M. Sarcey a en vue ; mais il est de l'essence du systême de M. Tull, de ne laisser pas aux herbes le temps de s'élever au-dessus du bled. Les fréquents labours les détruisent à propos ; & le bled étant ainsi net d'herbes, on récolte constamment sur la totalité des planches.

C'eſt auſſi relativement à un uſage fort ordinaire dans l'Agriculture de routine, qu'il dit que » la charrue, en renverſant la » terre ſur la ſemence, ne la re- » couvre jamais entiere, tombant » aſſez ſouvent en motte, & tou- » jours fort inégalement. » Je viens de rappeller que dans le ſyſtême de M. Tull, la terre qui recouvre la ſemence, eſt ſi bien ameublie, qu'elle ne forme plus de mottes; dès là, plus d'inégalité.

D'ailleurs, il eſt à obſerver que M. Sarcey ne veut parler que des *Sillons fort étroits & fort hauts*, page 59. Or, des planches larges de quatre à ſix pieds, telles que celles de la nouvelle Culture, ne ſont pas étroites: & elles ne ſont bombées ou élevées, qu'à proporportion de leur largeur. Tel eſt le ſyſtême bien entendu, de M. Tull.

Ajoutons que M. Sarcey approuve & loue (p. 61) » les ter-

» res labourées en planches, plus
» ou moins bombées, ſuivant que
» le terrein eſt ſec ou humide. Il
dit même expreſſément (p. 65)
« que toutes ſortes de terre doi-
» vent être labourées en planches :
» . . . . . que chaque planche étant
» bombée *procure une augmenta-*
» *tion conſidérable de terrein* ; &
» que par le meſurage il a trouvé
» qu'il gagnoit ainſi huit à dix
» arpens ſur cent.

Il eſt donc évident que M. Sarcey diſtingue la culture en Sillons, de la culture en Planches, & qu'il juge celle-ci néceſſaire. Loin donc de combattre le ſyſtême de M. Tull, les principes de M. Sarcey contribuent à le faire valoir. J'en rapporterai encore nombre de preuves par la ſuite.

Cet Agriculteur préfere auſſi en général, de ſemer à la Herſe, plutôt qu'avec la charrue : & la pratique du Semoir ne différe pas

réellement de celle de semer à la herse.

J'avoue que les Semoirs à bras, chatrues à trémie, &c. (pour me servir des expressions de M. Sarcey) augmentent la dépense. Reste à combiner cet excédant de mise réparti sur un certain nombre d'années, avec les effets qui en auront résulté pour l'époque de la semence & pour les récoltes.

Ne pouvant développer ici ces divers objets avec l'étendue convenable, je demande permission d'inviter les personnes qui s'y intéressent, à consulter la *Défense de quelques ouvrages sur l'Agriculture*, petit Volume in-12, publié à Paris en 1765, chez Guerin & de la Tour. On y verra un fidele Tableau des appréciations du systême de M. Tull, d'après les Mémoires fournis à M. Duhamel pour son *Traité de la Culture des Terres*, & dont les pages sont ci-

tées exactement, pour satisfaire les Amateurs qui voudront vérifier les faits.

V. M. Sarcey ayant remarqué, du côté de Compiegne & de Noyon, que » toutes les terres y » sont labourées à plat, il dit (*pp.* » *62 & 63*) que tel est l'usage de la » Picardie, & qu'en conséquence » de ce labour, les gerbes y sont » toutes remplies d'herbes, & les » pailles noires, & qu'elles sen- » tent le relan. Il est donc surprenant que les bleds de ce canton (ainsi que les autres du Soissonnois) jouissent d'une réputation constante de bonté. D'ailleurs, cette petite étendue de pays peut-elle donner lieu d'inférer que ce qui s'y pratique est uniforme dans toute la Picardie? Et après tout, le Santerre (qui fait partie de cette Province) est encore célebre pour l'excellence de ses bleds, & tout y est labouré très à-plat. Mais

cette terre, ſupérieurement bonne par elle-même, eſt préparée avec tant de ſoin, qu'un champ nouvellement herſé reſſemble à un jardin qui vient d'être peigné avec le rateau. Les récoltes du Santerre ſont preſque infailliblement de nature à remplir l'attente des Cultivateurs. Et ce ne ſera que dans les circonſtances les plus fâcheuſes, qu'on y trouvera des gerbes fourrées d'herbes inutiles, ou que les pailles ſeront noires: peut-être même alors ne ſentiront-elles jamais le relan, puiſque l'on apporte autant d'attentions pour tenir ſechement les gerbes dans les granges, que pour préparer la terre qui doit fournir les récoltes.

VI. M. Sarcey eſt d'accord, pour le fond ſeulement, avec le ſyſtême de M. Tull; lorſqu'il veut (*pp.* 65 & ſuivantes) que l'on donne au moins quatre bons la-

bours également foncés, à toutes les terres, avant de semer. M. Tull, quoiqu'en insistant sur l'importance des labours multipliés avant les semailles, ne diroit pas tout-à-fait de même : cette égalité de profondeur pour le labour de toutes les terres est rarement praticable dans l'exploitation d'un domaine ; puisque très-souvent les terres y sont de qualités & natures fort différentes. Un sol argilleux, ou pierreux, où le tuf se trouve à quatre ou cinq pouces, ne peut être piqué comme un sable gras, ou autre terrein excellent qui a beaucoup de fond. D'ailleurs, presque tout Cultivateur sçait que c'est encore un problême, que cette égalité qu'exige M. Sarcey dans la profondeur des quatre labours.

VII. *P. 66*, il dit que l'on apperçoit des lacunes, quand on a semé avec des Semoirs à bras, des

charrues à trémie, &c. L'a-t-il bien vu? Les instrumens étoient-ils bien exécutés, & la terre préparée convenablement? Et s'il a apperçu des lacunes, méritoient-elles que l'on en tînt un certain compte? Les *Mémoires* (de M. Thomé) *sur la pratique du Semoir*, imprimés à Lyon in-8°. en 1760 & 1762, détruisent ces allégations de M. Sarcey : on y voit un Cultivateur fort content de l'usage bien varié du Semoir. Et combien d'autres témoignages avantageux ne pourrois-je pas rapporter des correspondans de M. Duhamel ! Mais on a tout lieu de demander pourquoi M. Sarcey a pris sur lui d'ajouter que ces lacunes se trouveront dans *toute autre machine à laquelle on voudroit donner cours*. Il n'a pas fait attention qu'il juge & condamne des instrumens qu'il ne connoît point, & lesquels il suppose comme n'étant

encore que poſſibles. Une telle déciſion ne ſera pas adoptée des perſonnes qui ſçavent que l'eſprit humain eſt capable de porter les Arts à une perfection qui rectifieroit les défauts des inſtrumens actuels.

Nota. Si M. Sarcey veut bien relire ce qu'il reproche à M. De la Salle, dans la *pag.* 117, il ne pourra ſe diſpenſer de reconnoître qu'il eſt tombé ici dans la même faute.

VIII. C'eſt à peu près encore avec le ſtyle peu honnête de M. de la Salle, qu'il paroît attaquer ſpécialement dans les *pag.* 68 & 69 M. Duhamel, qu'il ne déſigne néanmoins que par le titre d'*Auteur Moderne* » qui vient d'annoncer au Laboureur, que plus » une terre eſt bonne & forte, » moins il lui faut de ſemence; » plus elle eſt légere, médiocre, » ou mauvaiſe, plus elle en a be- » ſoin. M. Sarcey prononce que

ces principes ſont faux : & il croit qu'il lui ſuffit d'atteſter à cet égard ſon expérience. Mais M. Duhamel a auſſi la ſienne : qu'il appuie de celle d'autres Cultivateurs ; & qu'il accompagne de raiſons dont chacun peut tirer les conſéquences. Ainſi, *p.* 285 du premier Tome des *Elemens d'Agriculture*, M. Duhamel avertit de faire attention qu'un » grain placé en bon » fonds talle prodigieuſement, au » lieu que celui qui eſt dans un » terrein maigre, ne peut produire » qu'un, deux, ou trois épis. Si » dans ce cas les grains ſont à ſix » pouces les uns des autres, les » épis ſeront bien rares dans ce » champ : les mauvaiſes herbes » qui s'accommodent de ces mau- » vais terreins, prendront bientôt » le deſſus du grain, & l'étoufferont. Au contraire (*p.* 286.) » ſi le ſol eſt bon, chaque grain » produira nombre d'épis, & le » champ

» champ en ſera bien garni &c....
» .... M. Duhamel ajoute
» (*p.* 287) que dans une mau-
» vaiſe terre, un Pêcher occupera
» au plus douze pieds d'eſpalier;
» au lieu que dans une excellen-
» te terre, il en occupe quelque-
» fois trente-cinq. » J'ai bien de la peine à croire que M. Sarcey, en revenant ſur ſon *infinité d'expériences*, la trouvé contraire à ces faits généralement connus.

IX. Je remarque une nouvelle conformité de ſentiment avec M. Tull, dans la *page* 76; où M. Sarcey, parlant du herſage qu'il donne à ſes aveines au printems, regarde comme un avantage que cette opération en chauſſe le pied. On ſçait que M. Tull recommande de faire les labours d'été, de maniere qu'on rejette la terre du foſſé contre les rangées de froment, afin de rechauſſer les plantes. Tel eſt encore l'effet du Roula-

ge sur les aveines : opération destinée outre cela à affermir la terre, & à la rapprocher contre les racines ; parce que la gelée est sujette à soulever la terre, à l'écarter, & ainsi déchausser le pied des aveines.

X. M. Sarcey affecte de dire, dans la même page & ailleurs ; que la charrue & la herse peuvent suffire pour façonner parfaitement les terres. M. Duhamel l'a dit aussi plusieurs fois dans ses ouvrages : on en trouve les citations, dans le 7e § de la *Défense de plusieurs Ouvrages d'Agriculture*, que j'ai indiquée ci-devant comme un Livre de détail par rapport au systême de M. Tull.

XI. Enfin je crois qu'il convient d'avertir que l'utile instrument indiqué par M. Sarcey (*p.* 82) sous le nom de *Moulin de Picardie*, & qui est effectivement d'un usage commun dans les en-

virons de Beauvais ; n'eſt pas une machine dont il faille abſolument ſe pourvoir à Paris chez l'Ouvrier que cet Auteur indique. Chacun peut en faire conſtruire dans ſa maiſon, en conſultant le *Traité de la conſervation des grains*, imprimé pluſieurs fois depuis nombre d'années à Paris, chez Guerin & de la Tour: ouvrage important, & dans lequel M. Duhamel a joint à la Figure de ce Moulin (qu'il appelle *Crible à Vent*) les proportions & le ſervice de toutes les piéces qui le compoſent. *Conſultez* les pages 108 & ſuivantes de ce Traité. La machine coûtera alors beaucoup moins: & l'Ouvrier de campagne qui l'aura faite, ſera en état de remédier aux accidens qui pourront y ſurvenir.

ARTICLE XIII.

LES PLAGIATS DE M. J. J. *R.* (*Rousseau*) *de Genève, sur l'Education : avec cette Epigraphe tirée de Martial, Epigr. L.* 2. Grandia verba ubi sunt? Si vir es, ecce nega (par Dom CAJOT, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne) Paris, Durand, 1766. in-12 de 378 pages.

M. *Rousseau* de Genève, Plagiaire, servile Copiste des Anciens & des modernes; lui à qui on auroit été presque tenté de passer la singularité de ses paradoxes, en faveur des idées neuves que l'on comptoit trouver dans ses Livres! L'accusation est singuliere, étonnante, humi-

liante même pour cette partie du Public qui a conſtamment attribué à M. Rouſſeau des opinions, des paradoxes qu'il ne faiſoit que compiler d'après les Livres. Mais au moins cet Auteur fameux aura-t-il la gloire d'avoir donné à de vieilles opinions, à d'anciens ſyſtêmes une tournure neuve, une force que ſon génie ſeul pouvoit leur prêter? Point du tout. Et le fonds & la forme des Ouvrages de M. Rouſſeau n'appartiennent point à cet Ecrivain; ſes Livres ne ſont qu'une collection de différens morceaux des Auteurs qui l'ont précédé; morceaux qu'il s'eſt contenté de lier entr'eux, qu'il a ſeulement traduits lorſqu'ils étoient en une autre langue, & que ſouvent il a tranſcrits de mot à mot. Telle eſt l'accuſation portée contre M. R.; accuſation encore une fois très-étonnante, dont le Livre de D. *Cajot* eſt deſtiné

à administrer les preuves. Il ne roule, ce Livre, que sur l'*Emile*, ou Traité d'Education du Philosophe Genevois ; mais cela ne veut pas dire qu'*Emile* soit le seul ouvrage de M. R. qui justifie l'accusation de Plagiat. L'Auteur dans sa Préface annonce que le Discours contre les Sciences, aussi bien que celui sur *l'inégalité* des Conditions, le *Contrat social*, la Lettre contre la Musique françoise &c. ne présentent pour le fonds des idées que les opinions d'un Lilio Gyraldi, de Mariana, d'Etienne de la Boetie, de Sextus Empiricus &c ; & il promet même de *donner plus d'étendue à ses poursuites contre le Philosophe Genevois, dès que le Public paroîtra le souhaiter* ; ajoutant que *jamais il ne se sera fait une semblable application de la Fable du Geai paré de plumes étrangeres*. En attendant que D. C. tienne ses en-

gagemens, faisons connoître le Livre qu'il vient de publier.

Sept Chapitres partagent toute cette composition, qui est à proprement parler, un Recueil des pensées, des opinions, des expressions mêmes de M. *R.* mises en parallele avec celles de plusieurs Auteurs. Dans le premier chapitre, D. Cajot met sous les yeux différens textes de Galien, d'Aristote, de Platon, de Plutarque, de Sénéque, de Quintilien, & de quelques autres Ecrivains anciens copiés par M. *R.* Le second chapitre présente le parallele entre M. Rousseau, M M. de Sainte Marthe, Desessarts & quelques autres sur l'éducation corporelle des enfans. Dans le troisiéme on met en regard le Philosophe Genevois avec le P. Mallebranche, M M. Crouzas, Morelli & autres qui ont écrit sur l'origine des connoissances humaines. Le quatriéme cha-

pitre expose les emprunts particuliers faits par M. *R*. des *Essais* de Montagne ; & le cinquiéme ceux des ouvrages différens de Locke, avec une analyse d'un Traité d'éducation de Maphée - Veggio. Dans le sixiéme chapitre on présente les pensées de divers Auteurs, imitées ou seulement traduites par M. *R*., dans le septiéme on indique les sources où a été puisée la fameuse profession du Vicaire Savoyard ; & dans le huitiéme, les Auteurs qui ont fourni les principaux traits de l'éducation de Sophie, Compagne d'Emile. Enfin l'Ouvrage est terminé par des observations très-judicieuses, relatives au Discours sur le rétablissement des Sciences & des Arts, couronné en 1751 par l'Académie de Dijon. Tel est le plan de l'ouvrage de Dom Cajot ; mais ce n'en est que le plan, & il est à propos de montrer comment il est

rempli, non en ſuivant le Livre pied à pied, ce qui nous meneroit trop loin, mais par des morceaux pris çà & là, & propres à inſpirer aux Admirateurs du Philoſophe de Genève le deſir de lire l'ouvrage même, pour ſe convaincre de la vérité des imputations que lui fait le docte Bénédictin.

Si M. *R.* en donnant ſon Traité de l'Education, eût avoué franchement qu'il avoit profité des idées des plus habiles gens qui avant lui ont écrit ſur la même matiere; ſi lorſqu'il empruntoit des idées anciennes, & qu'il tranſcrivoit même des textes entiers, il eût eu la bonne foi de citer les ſources dans leſquelles il puiſoit, on n'auroit aujourd'hui aucun reproche à lui faire, relativement à des emprunts qu'il auroit avoués avec franchiſe. Mais loin de ſuivre une conduite évidemment dictée par l'équité, le Philoſophe Gene-

vois affecte de se donner pour un Ecrivain original, & il ne tient pas à lui qu'on ne le croye un génie vraiment créateur. Tantôt il faudroit, à son avis brûler tous les Livres; tantôt *l'art de former les hommes est*, selon lui, *encore oublié*. Ici il se fait gloire *de ne pas voir comme les autres hommes*; là il n'aime point à *remplir un Livre de choses que tout le monde sçait* &c. Comment qualifier un pareil langage dans un Ecrivain qui le plus souvent ne fait que traduire ou abréger, ou copier ses prédecesseurs? Donnons quelques preuves.

» Comme le premier état de l'homme, dit M. *R.* Tom. 1er, est la misere & la foiblesse, ses premieres voix sont la plainte & les pleurs. L'enfant sent ses besoins & ne peut les satisfaire; il implore le secours d'autrui par des cris.... Quand l'enfant pleure, il est mal à son aise, il a quelque besoin

qu'il ne sçauroit satisfaire ; on cherche, on examine ce besoin ; quand on ne le trouve pas, les pleurs continuent.... Moins sa maniere d'être est à sa disposition, plus il demande fréquemment qu'on le change ; il n'a qu'un langage, parce qu'il n'a, pour ainsi dire, qu'une sorte de mal être. »

Tout cela est fort juste ; mais l'observation appartient à Platon qui s'exprime ainsi (lib. 7 de Legib.)
» Omne animal ubi primùm est
» natum vocem solet edere & in-
» ter coetera, maximè humanum
» genus quod ad vocem edit plo-
» ratum, cùm vehementiori mo-
» do præter cœtera constringatur...
» Nutrices cùm explorare volunt
» quânam re infans indigeat, eâ
» re illis admorâ, solent facere
» periculum ; si enim tacent rec-
» tè ; sin vagire pergunt, se non
» rectè obtulisse conjiciunt.....
» Declarant ergo clamores quid

» ament, quid refugiant pueri, » signis haud fortunatis. « Le Philosophe Grec a été mis très-souvent à contribution par le moderne; c'est de lui en particulier que M. *R.* a pris cette tirade contre les personnes en place: » Toujours la multitude sera sacrifiée au petit nombre, & l'intérêt public, à l'intérêt particulier: toujours ces noms spécieux de justice & de subordination serviront d'instrument à la violence, & d'armes à l'iniquité: D'où il suit que les ordres distingués qui se prétendent utiles aux autres, ne sont en effet utiles qu'à eux-mêmes. « Encore une fois Platon avoit fait la même observation. » Ubi leges posue-» runt, dit-il, *lib. 1. de Repub.*; » declarant illud esse subjectis in-» justum, quod tamen ita factum » erat, ut sibi conduceret . . . Quo » circa rectè ratiocinari constat

» hoc ipſum eſſe juſtum, quod » potentiori utile eſt. »

Quand M. Rouſſeau enſeigne que » l'Education vient de la Nature, ou des hommes ou des choſes; que chacun de nous étant formé par trois ſortes de maîtres, le diſciple dans lequel leurs leçons ſe contrarient, eſt mal elevé, & ne ſera jamais d'accord avec lui-même » quand, diſons-nous, M. *R.* débite cette maxime, il ne fait que copier Plutarque, en faiſant quelques légers changemens à ſon Traducteur Amyot qui s'exprime ainſi: *Pour faire un homme parfaitement vertueux, il faut que trois choſes y ſoient concurrentes, la nature, la raiſon, l'uſage. Le commencement nous vient de la Nature, le progrès des préceptes, & l'accompliſſement de l'uſage, & puis la cime de perfection de tous trois enſemble. S'il y a défectuoſité en aucune*

de ces trois parties, il est force que la vertu soit aussi défectueuse. C'est dans le même Plutarque, que M. *R.* a copié cette belle & véhémente apostrophe aux Peres qui donnent à leurs enfants des Instituteurs gagés : » Ame vénale ! Crois-» tu donner à ton fils un autre » Pere avec de l'argent ? Ne t'y » trompe point ? Ce n'est pas mê-» me un maître que tu lui donnes, » c'est un valet, il en formera » bientôt un second. » Amyot avoit dit dans son vieux & énergique langage : *Tu me demandes cent écus pour enseigner mon fils ? O Hercules, c'est beaucoup : j'en pourrois acheter un bon esclave. Il est vrai,* répond Aristippe, *& ce faisant, tu auras deux esclaves, ton fils le premier, & puis celui que tu auras acheté.*

Un des anciens dont M. *R.* ait le plus emprunté de choses, sans lui en faire honneur, est Séneque

le Philoſophe, qu'il ne fait le plus ſouvent que traduire ; nous n'en citerons que deux exemples. » Vivre, dit M. *R.*, ce n'eſt pas reſpirer ; c'eſt agir, c'eſt faire uſage de nos organes, de nos ſens, » de nos facultés, de toutes les » parties de nous-mêmes, qui nous » donnent le ſentiment de notre » exiſtence. L'homme qui a le plus » vécu, n'eſt pas celui qui a compté le plus d'années, mais celui » qui a le plus ſenti la vie. » Séneque s'étoit exprimé en ces termes, Epitre 94 : *Impletur vita cùm animus ſibi bonum ſuum reddit, & ad ſe poteſtatem ſui tranſtulit. Quid octoginta anni juvant per inertiam exacti ? Non vixit iſte, ſed in vitâ moratus eſt ... actu vitam metiamur, non tempore.* » S'il eſt un ſeul » d'entre vous, dit ailleurs M. *R.* » qui ſache mettre aſſez de tempérance à ſes deſirs, pour ne ja-

» mais souhaiter que le tems s'é-
» coule, celui-là ne l'estimera
» point trop courte. Vivre & jouir
» seront pour lui la même chose;
» & dût-il mourir jeune, il ne
» mourra que rassassié de jours. »
Séneque avoit dit avant M. *R* : *Qui nullum non tempus in usus suos confert, nec optat crastinum, nec timet .... Quantulacumque itaque sufficiet, & ideò quando ultimus dies venerit, non cunctabitur sapiens ire ad mortem*, (de Brevita.) C'est dans le même Ouvrage que le Philosophe Romain assure que *magnitudo* [*est*] *cum mansuetudine, omnis enim ex infirmitate feritas est*; ce que le Philosophe Genevois a simplement traduit, en disant : » toute méchanceté vient
» de foiblesse, & qui pourroit tout,
» ne feroit jamais de mal. » Enfin c'est encore Séneque qui a fourni ces belles pensées : » Que ferai-
» je avec la fortune que mes parens

» m'ont laiſſée ? Je commencerai
» par n'en point dépendre. Je re-
» lâcherai tous les liens qui m'y
» attachent : ſi on me la laiſſe, elle
» me reſtera : ſi on me l'ôte, on
» ne m'entraînera point avec el-
» le..... Pour moi toutes les
» chaînes de l'opinion ſont briſées:
» je ne connoîs que celles de la
» néceſſité. » *Ego divitias & præſentes & abſentes æquè contemnam, nec ſi alibi jacebunt triſtior, nec ſi circa me fulgebunt animoſior. Ego fortunam nec venientem ſentiam nec recedentem..... Nihil opinionis cauſâ, omnia conſcientiæ faciam.* (id. de vitâ beat.)

Avant que de paſſer aux Ecrivains modernes dans leſquels M. *R.* a puiſé les choſes les plus frappantes de ſon Ouvrage, obſervons que le Philoſophe Genevois n'eſt pas toujours aſſervi aux opinions des anciens qu'il copie, & que

souvent il les défigure, leur attribue des opinions qu'ils n'ont point eues, & les tronque même, soit pour appuyer ses systêmes singuliers, soit pour jetter, s'il pouvoit, du ridicule sur ces anciens auxquels il a tant & de si grandes obligations. C'est ce que prouve directement le P. Cajot à l'égard de Platon, de Quintilien, & de quelques autres.

Tout le monde connoît la *Pedotrophie* de Sainte Marthe, & le *Traité de l'Education corporelle des enfans en bas âge*, par M. Dessarts, ouvrages consacrés par l'estime publique. M. *R.* qui en fait sans doute aussi beaucoup de cas, y a puisé tout ce qui se trouve de mieux dans Emile sur le sujet si bien traité par ces deux Ecrivains, par le second surtout dont le Livre imprimé très-récemment (en 1760) avoit laissé dans l'esprit du Philosophe Genevois des

traces ſi profondes, qu'aux expreſſions & à la tournure près, rien ne reſſemble plus aux textes de M. R. que les textes de M. Deſeſſarts cités par D. Cajot. On peut les voir dans l'ouvrage de ce Religieux, auſſi bien que ceux de Ste Marthe dont M. R. a rendu en notre langue de fort bonnes idées.

On ne ſera point du tout ſurpris qu'ayant à traiter de l'origine des connoiſſances humaines, M. R. ait profité des ouvrages de Mallebranche, de Crouzas, de Morelli, de l'Abbé Fleuri, de Fénelon, & des meilleurs Auteurs qui ont écrit ſur la même matiere; mais ce qui étonnera beaucoup de gens, c'eſt la fidélité avec laquelle ce Philoſophe qui dit ſi ſouvent qu'il n'aime pas les routes battues, copie pourtant tous les bons ouvrages qui ſont tombés ſous ſa main. C'eſt ici

qu'il faut confronter dans le Livre de D. C. les textes anciens avec les nouveaux, pour voir leur exacte conformité ; nous n'en extrairons qu'un ou deux, pour ne pas trop étendre cet article.

Crouzas diſoit au ſujet de la mémoire des enfans, qu'*on eſt ſurpris d'entendre étaler au jeune diſciple tant de ſavoir. Cependant*, ajoutoit-il, *la vérité eſt qu'il ne s'eſt procuré aucune connoiſſance. Il paroît ſavoir beaucoup, & il ne ſait rien. Preuve de cela, propoſez-lui quelque matiere ſur laquelle il faſſe uſage de ce que vous venez d'admirer, il reſtera muet.* M. R. tranſcrit cette obſervation judicieuſe. « L'apparente facilité » d'apprendre, *dit-il*, eſt cauſe » de la perte des enfans... Mais » rien ne pénétre, l'enfant re- » tient les mots, ceux qui l'é- » coutent les entendent, lui ſeul » ne les entend point... à la

» moindre objection nouvelle il » n'y est plus. »

Lorsque M. R. parlant de son Traité d'Education, prétend que dans des entreprises pareilles à la sienne, l'Auteur toujours à son aise dans des systêmes qu'il est dispensé de mettre en pratique, donne sans peine beaucoup de préceptes. Lorsqu'il ajoute : *En s'appliquant à prévenir les difficultés, on les prévient jusqu'à un certain point. Je montre le but qu'il faut qu'on se propose, je ne dis pas qu'on y puisse arriver, mais je dis que celui qui en approchera davantage, aura le mieux réussi.* Lorsque, *disons-nous*, M. R. s'exprime ainsi, il est évident qu'il a sous les yeux ce passage du chapitre XIII. de Fénelon : « Quand on entreprend un ou» vrage sur la meilleure Education, » ce n'est pas pour donner des ré-

» gles imparfaites. Il eſt vrai que
» chacun ne pourra pas aller dans
» la pratique, auſſi loin que nos
» penſées vont ſur le papier; mais
» enfin lorſqu'on ne pourra pas
» aller juſqu'à la perfection, il
» ne ſera pas inutile de l'avoir
» connue & de s'être efforcé d'y
» atteindre; c'eſt le meilleur
» moyen d'en approcher».

Montagne & Charron ont encore beaucoup fourni à M. R. C'eſt dans le premier qu'il a puiſé tous les traits d'érudition ſi abondamment ſemés dans ſon Livre, & il a copié dans le ſecond les traits hardis qu'il lance contre la Religion Chrétienne, les déclamations ſur la foibleſſe de la raiſon humaine, & les raiſonnemens mêmes propres à étayer le Chriſtianiſme auquel Charron, malgré quelques écarts, fut toujours ſincérement attaché.

Nous ne ſuivrons pas plus long-

tems l'Ouvrage de Dom Cajot, qu'on ne peut bien connoître qu'en le lisant avec attention, & en comparant soigneusement les textes anciens qu'il met en regard avec ceux de M. R. Il faut en desirer la suite qui ne sera sans doute pas moins intéressante que cette premiere partie sur laquelle nous proposerons, en finissant, quelques remarques que le savant Auteur appréciera mieux que personne.

I°. En général il nous semble que l'on pourroit désirer dans son premier volume un peu plus d'ordre & de méthode. Les titres des Chapitres ne répondent pas toujours à ce qu'ils contiennent : dans le premier il est question des anciens Auteurs imités ou copiés par M. R., & on trouve à côté de ces anciens plusieurs modernes. En revanche dans les chapitres suivans où il s'agit de ceux-ci,

on parle auſſi des autres ; la marche de l'ouvrage eſt encore interrompue par des réfléxions aſſez peu analogues aux endroits où elles ſe trouvent ; dans le chapitre III, intitulé *Conformité de M. Rouſſeau, du P. Mallebranche* &c, on trouve neuf pages entieres ſur le Plagiat en général, ſur l'idée juſte que l'on doit en avoir &c. Or il ſemble que cette tirade & quelques autres auroient été beaucoup mieux placées dans la Préface ou dans un diſcours préliminaire.

2°. Après avoir ironiquement excuſé dans ſa Préface M. R. ſur les paradoxes révoltans, & ſur les opinions dangereuſes qu'il a défendues, ſous le prétexte que ces opinions & ces paradoxes ſe trouvoient dans d'autres Ecrivains; le P. Cajot quitte l'ironie, & prend avec M. R. un ton tout différent ; ton qu'il ſoutient trop bien en-

ſuite dans le cours de l'ouvrage où les railleries ameres, les expreſſions aigres, les termes offenſans ſont prodigués avec une véritable profuſion. Sans parler des autres conſidérations qui devroient interdire à tout Ecrivain l'uſage d'un ſtyle qu'il verroit employer contre lui-même avec beaucoup de peine; le goût, le goût ſeul n'exigeoit-il pas que le P. C. après avoir une fois pris le ton ironique, n'en employât plus d'autre, celui-là étant plus que ſuffiſant pour remplir ſes vues? Si les défauts de méthode & de ſtyle que nous croyons appercevoir dans l'ouvrage de D. C. ſont réels, l'Auteur les auroit évités très-facilement; pour cela il n'avoit qu'à ſe borner à mettre en oppoſition les paſſages de M. R. avec ceux des Ecrivains copiés par celui-ci; ſans faire de diviſions de chapitres, ſans mettre de liaiſons,

& en ſuivant tout ſimplement la marche de M. Rouſſeau. Nous avouons que dans ce plan Dom C. n'eût donné qu'une compilation ; mais auſſi l'ouvrage auroit-il fait plus de plaiſir ; on n'y auroit point trouvé de redites &c.

3°. Le P. C. nous paroît quelquefois accuſer un peu légerement M. R., & en général étendre trop l'idée de *Plagiat* & de *Plagiaire*. Il eſt poſſible que le Citoyen de Genève, qui a lu les anciens & les modernes avec attention, prenne ſouvent leurs opinions, leurs penſées, leurs expreſſions mêmes, ſans les avoir ſous les yeux. Nous conviendrons avec le Critique, que le grand nombre des textes qu'il oppoſe à ceux de M. R. force, pour ainſi dire, les Lecteurs à penſer que le Citoyen de Genève n'a fait qu'abréger, ou étendre, ou retourner les penſées de ſes modeles ;

mais il n'eſt pas moins évident que telle opinion d'un ancien ou d'un moderne peut appartenir à M. R. comme à un autre, & dès lors l'imputation de Plagiat devroit être reſtreinte, même détruite à bien des égards. Le Citoyen de Genève, par exemple, a eu ſoin d'inſérer dans ſon Traité un précis de l'excellente *Introduction à la connoiſſance de l'eſprit humain*, par M. de Vauvenargue; « ouvrage, a-t-il dit, où l'aptitude à juger des objets de réflexion, ſe tire de la juſteſſe à ſaiſir les rapports, à combiner les propriétés des choſes; » ſur cela le P. C. accuſe ſans détour ſon adverſaire d'avoir pris ce jugement *des Arts réduits en un principe*, *mis au jour par M. Batteux qui fait uſage à ſon tour d'un Livre* ſur le Goût, *imprimé à Paris, chez Prault en* 1737. Voilà d'un

trait de plume deux Ecrivains déférés comme Plagiaires sur un fondement assez léger. Car enfin, quiconque aura lu avec attention le Livre de M. de Vauvenargues, doit en porter le même jugement que MM. Batteux & Rousseau.

4°. Le Critique de M. R. sort assez souvent de son sujet; nous ne citerons pour exemple que les pages 81 & suivantes, où il expose plusieurs contradictions du Philosophe de Genève. L'objet du P. C. étant de déférer les Plagiats de M. R., à quoi bon présenter les autres défauts de son Ouvrage?

Terminons ici ces Remarques, & supprimons celles que nous pourrions encore faire, en observant que tout ceci ne sauroit diminuer en rien le mérite du Livre de D. C. Pour faire un pareil ouvrage, il faut avoir lû beaucoup & avec la plus grande at-

tention ; il faut joindre au zèle, des connoiſſances étendues, & une grande patience pour mettre en œuvre ces connoiſſances. En un mot c'eſt ſervir utilement le Public, que de le détromper ſur le compte d'un Ecrivain à qui il ne manquoit plus, pour avoir encouru toutes les diſgraces littéraires, que d'être accuſé & convaincu de Plagiat.

ARTICLE XIV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

De Vienne.

Reginonis Abbatis Prumienfis Libri duo de Ecclefiafticis difciplinis &c., c'eft-à-dire, *deux Livres de la Difcipline Eccléfiaftique, par Reginon, Abbé de Prume, nouvelle édition donnée par M. le Comte Louis* CRISTIANI. A Vienne, chez Trattner, 1765. in-4°. de 537 pages, fans la Préface, la Table &c. Ce Recueil de Canons ; de Lettres décré-

tales & de Passages des Peres sur différens points de la Discipline Ecclésiastique, dressés sur la fin du IXe siecle par Reginon, Abbé de Prume dans le Diocèse de Trèves, fut publié pour la premiere fois à Helmstad en 1659, in-4°. Quelques années après (en 1671) M. Baluze en donna une seconde édition in-8°, accompagnée de notes savantes & d'additions qui la rendent très-précieuse. Enfin le P. Hartzheim, Jesuite, a redonné le même Ouvrage dans sa collection des Conciles d'Allemagne; mais en retranchant les notes de Baluze. M. Cristiani, en réimprimant le Livre de l'Abbé de Prume, a voulu que son édition effaçât toutes les autres, & il y a réussi. 1°. Il redonne les notes de Baluze, qui sont essentielles à l'ouvrage. 2°. Il place ces notes sous le texte, au lieu que Baluze lui-même les

avoit rejettées à la fin ; ce qui étoit incommode dans l'usage. 3°. Les caracteres d'Imprimerie qu'il a employés étant plus gros, son édition est moins fatiguante pour la vue, que celle de Paris, qui d'ailleurs étoit devenue rare en Allemagne. N'oublions pas d'avertir qu'à la fin de ce volume on trouve des thèses de la composition de l'Editeur sur le Droit Naturel, Civil, Canonique, Criminel &c. Sous le titre *ex Jure Canonico*. nous lisons l'assertion suivante : *Promulgatio legis in singulis Diœcesibus prævio placeto regio est facienda ; nec sufficit si Romæ promulgetur, nisi ejus receptio aliundè probari possit*. Les Auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France* ont fait mention de Reginon & de ses Ouvrages dans leur VIe. Tome, pag. 148-154.

ALSACE.

De Selestat.

Morbi deterioris notæ Gallorum castra trans Rhenum sita ab anno 1757 ad 1762 infestantes: Auctore Josepho-Adamo Lorentz, Philos. ac Med. Doctore &c. Seladistadii, apud Gassar, 1765. in 8°. de 220 pag. Quoique cet ouvrage ne soit pas un Traité complet de toutes les maladies des armées, puisqu'il n'y est question que de la Dysenterie, des différentes espèces de Diarrhées, de la Péripneumonie, de la Pleurésie, de la Fièvre maligne, de l'Anasarque, du Scorbut & de la Fievre-quarte; il mérite sûrement l'attention des Médecins qui y trouveront des observations bien faites. Le Docteur *Monro* publia aussi en 1764

un in-8° sur les *maladies les plus fréquentes dans les Hôpitaux militaires des Anglois, depuis Janvier 1761 jusqu'en Mars 1763, avec un Essai sur les moyens de conserver la santé des soldats* &c.; mais comme ce Traité, écrit en Anglois, doit être bientôt traduit dans notre langue, nous attendrons la traduction françoise, pour en parler avec quelque étendue.

FRANCE.

DE DIJON.

L'Académie de cette ville propose pour le sujet du Prix de l'année 1767, de *déterminer ce que c'est que les* ANTI-SEPTIQUES *considérés dans le sens le plus étendu; d'expliquer leur maniere d'agir; de distinguer leurs différentes espèces; de marquer leur usage dans les maladies.*

L'intention de l'Académie eſt de rendre méthodique l'uſage des remédes de cette claſſe. Cette Compagnie eſpére qu'après avoir fait connoître les différentes eſpèces & les différens degrés de putridité, dont nos ſolides & nos humeurs ſont ſuſceptibles, qu'après avoir indiqué les Anti-ſeptiques que l'on peut leur oppoſer, les Auteurs s'attacheront à donner avec préciſion les ſignes auxquels on pourra reconnoître le moment où il faudra employer ces remédes.

Les Mémoires dont l'étendue eſt abandonnée à la diſcrétion des Auteurs, ſeront adreſſés francs de port à M. Maret, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue St. Jean à Dijon, qui les recevra juſqu'au premier Avril 1767 incluſivement.

De Chartres.

L'esprit & les vertus de Mgr Illustrissime & Révérendissime Charles François de Montiers de MERINVILLE, *Evêque de Chartres.* A Chartres, chez Hammerville, 1765. in-12 de 97 pages. Voici une Brochure bien mince, & néanmoins nous n'avons pas eu le courage de la lire jusqu'à la fin. Elle renferme pourtant bien des Anecdotes curieuses, instructives, intéressantes, autant pour le fonds que pour la maniere dont elles sont racontées. Qu'on en juge par les traits suivants. » On remar-
» quoit que si quelqu'un venoit
» frapper à sa Bibliotheque, (M.
» de Merinville) couroit lui-mê-
» me à la porte, & *la tenoit entre-*
» *baillée*, jusqu'à ce qu'on lui eût
» dit ce dont il s'agissoit, de peur
» qu'on entrât & qu'on ne le dé-

» tournât de ses études.... Etant
» au Séminaire... & ayant reçu
» ordre de ses Supérieurs d'étudier
» à fond *ce qui concernoit* les ma-
» tieres du tems, il y passoit la
» moitié de la recréation, & se
» privoit *en cela* de cet *exercice bien*
» *cher à un Séminariste*, ne venant
» jamais *qu'à la seconde table*....
» Un jour étant à Paris, & rece-
» vant les respects de quelques
» Séminaristes de son Diocèse qui
» y demeuroient, il leur fit com-
» me des excuses de ce qu'il étoit
» un peu poudré, *disant* qu'il étoit
» obligé d'aller chez la Reine aux
» ordres de Sa Majesté (pag. 17,
» 18 & 19)... La licence est un
» cours d'étude qu'on ne peut bien
» connoître que quand on l'a fait;
» c'est de ce tems qu'on commen-
» ce à connoître la nécessité de
» l'étude... Par la licence on de-

» vient membre de la Faculté de
» Théologie, d'où sont sorties ces
» grandes lumieres qui ont si fort
» illustré l'Episcopat (pag. 21, 22
» & 23).... M. de Merinville
» célébroit tous les jours la sainte
» Messe, même dans ses voyages...
» Il assistoit à l'Office très-exacte-
» ment Fêtes & Dimanches, & le
» faisoit dès les premieres Vêpres.
» Sa voix étoit forte, & on l'enten-
» doit au-dessus des Chantres
» (pag. 31.) Sa table étoit fru-
» gale ...; il ne faisoit qu'un seul
» repas en Carême sur les trois heu-
» res du soir... il portoit des habits
» de laine ... On fut obligé de lui
» acheter une robe de chambre,
» pour lui servir pendant sa der-
» niere maladie, s'étant toujours
» privé de cette commodité. Son
» carrosse étoit celui de M. de
» Gaudet. Ses chevaux gagnoient
» bien leur nourriture. Hors le
» tems de ses visites, il les em-
» ployoit à faire *les approches* des

» matériaux néceſſaires pour la
» conſtruction du Séminaire Saint
» Charles (pag. 64, 65) ... Il y
» a, *ſi je ne me trompe*, continue
» l'Hiſtorien, trois ornemens dans
» le Tréſor de l'Egliſe de Char-
» tres qu'il a donnés, & *ils ſont*
» *fort beaux* .... Un jour que je
» diſois la ſainte Meſſe dans une
» Paroiſſe de campagne, j'y vis
» une Chaſuble verte & violette
» *brodée en or paſſé*, & on me dit
» que M. le Curé avoit acheté cet
» ornement à la vente du ſaint
» Prélat, & le gardoit précieuſe-
» ment comme une Relique. »
(pag. 79 & 81) &c. &c. Voilà,
comme l'on voit, des faits très-cu-
rieux, & ſurtout bien racontés.
Quoiqu'il en ſoit, on trouve des
Exemplaires de cette Brochure à
Paris, chez Berton, Libraire, *rue*
S. Victor, vis-à-vis le Séminaire
Saint Nicolas.

De Paris.

Réfléxions importantes & apologiques sur le nouveau Commentaire du Discours de M. l'Abbé Fleury, touchant les Libertés de l'Eglise Gallicane, donné en 1765; fondées sur l'Ecriture Sainte, sur les décisions des Conciles &c. avec une Lettre à l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques; *par l'Auteur du Commentaire, Avocat au Parlement*, Paris, Desaint, Saillant, Butard &c. 1766. in-12. de 132 pages d'un caractere fort menu.

Lorsque nous annoncions le Commentaire de M. l'A. de Ch*** nous prévoyions bien qu'il ne manqueroit pas de déplaire à différentes personnes, même à celles qui sont le plus attaché aux Libertés de l'Eglise Gallicane. C'est ce qui est arrivé; l'Auteur des Nouvelles Ec-

cléſiaſtiques a rendu ſes plaintes publiques, & un anonyme a fait paſſer à M. l'Abbé de Ch*** pluſieurs obſervations ſur ſon Ouvrage, leſquelles méritoient une réponſe de ſa part. Il la donne aujourd'hui cette réponſe; & nous nous bornons encore à l'annoncer, ſans vouloir entrer dans le fonds de la controverſe. Contentons nous d'obſerver que ſi dans ſon premier Ouvrage il ſe trouve des expreſſions aigres, dures ou offenſantes pour qui que ce ſoit, M. de Ch*** proteſte que *le cœur n'y a point eu de part*, & que ſon unique objet a été d'éclaircir la vérité. Ces diſpoſitions ſont aſſurément très-louables, & il ne reſte plus rien à demander à l'Auteur, ſinon qu'il veuille bien ſe ſouvenir toujours de ce mot ſi ſage qui ſe trouve à la page 32 de ſes Réfléxions:

» Il est impossible qu'on puisse trouver la paix, & conserver la charité dans la fureur des disputes Théologiques. On s'échauffe, on s'emporte mutuellement, & bientôt les deux partis deviennent incapables d'entendre raison, & *souvent ils errent mutuellement*. Ils ne sont plus des disciples d'un Dieu crucifié : ce sont des lions rugissants qui ne cherchent qu'à se détruire les uns les autres. Et quels biens peut-on retirer de pareilles disputes ? Quels maux au contraire l'expérience ne nous a-t-elle pas instruits qu'on devoit en attendre? Les disputes des Catholiques avec les Protestants, pour n'être pas guidées par la charité, n'ont-elles pas achevé de mettre une barriere qui ne fait plus espérer de concorde & d'union ? » Tout cela est bien pensé, il n'est plus question que d'agir en conséquence

d'aussi bons principes. Ne disputons point : faisons-nous un devoir de ne point élever de questions dont l'examen ne sauroit être pacifique ; car, comme l'observe encore fort bien M. de Ch*** lui-même (pag. 130) c'est *par nos prieres & par notre charité que nous devons forcer le Ciel à accorder la paix à l'Eglise.*

*Le miroir fidéle ou Entretiens d'Ariste & de Philindor. Par M. le Chevalier C*** de la B***.* A Paris, chez différens Libraires 1766 in-12. de 178 pages. Ces entretiens ne feront pas, ce semble, une fortune bien brillante. Le premier *sur la Religion & la Philosophie*, & le second *sur les Belles-Lettres, l'Esprit & le Jugement*, ne contiennent rien que l'on ne trouve partout ; le troisieme *sur l'oisiveté* présente le récit de plusieurs

Anecdotes ſcandaleuſes & bonnes à lire par les ſeules perſonnes qui en ont fourni la matiere ; le 4e *ſur l'Education & la frivolité* vaut mieux que les trois premiers ; mais il n'eſt pas fécond en vues nouvelles ; & à tout prendre, ſi les principes de M. Rouſſeau ſur l'Education n'étoient pas attaqués plus ſolidement dans d'autres ouvrages, le Citoyen de Genève pourroit bien s'applaudir de pareils adverſaires. Enfin le Volume eſt terminé par un *Songe* en Proſe, & une fête paſtorale, accompagnée d'une Epître d'envoi, l'un & l'autre en vers. L'Auteur de cette Brochure ornée comme de droit d'une Epître dédicatoire & d'un avant propos, dit que Philindor, l'un de ſes interlocuteurs, *eſt un Seigneur étranger qui cherche à s'inſtruire des mœurs de notre Nation*, & qu'Ariſte éclaircit ſes doutes. S'il imagine connoître les

mœurs de notre Nation après les instructions d'Ariste, ce *Seigneur étranger* est ou bien léger ou bien borné; il falloit lui laisser emporter son *Miroir* qui n'est guères bon que pour lui.

Lettre sur une nouvelle dénomination des sept dégrés successifs de la Gamme, où l'on propose de nouveaux caracteres propres à les noter, 1766. brochure in-12. de 14 pages. En Espagne, en Angleterre, en Allemagne & ailleurs on ne fait point usage des dénominations *Ut Re Mi* &c. pour exprimer les dégrés successifs de la Gamme, mais seulement des sept premieres Lettres de l'Alphabet. M. de Lusse voudroit supprimer parmi nous ces dénominations, parce que les syllabes dont elles sont composées, lui paroissent totalement contraires aux in-

tonations naturelles de la voix. Il propose donc de *dénommer* les sept notes de la Gamme, par les six voyelles simples, & la voyelle composée *Ou* ou *W*, dans cet ordre successif : A, É, È, I, O, U, OU, & il prétend qu'il résulteroit de cette innovation un avantage incontestable, tant pour la formation des sons & la facilité de l'intonation, que pour l'expression des Phrases mélodiques qui sont ordinairement affectées aux voyelles dans la musique vocale. En supposant l'innovation aussi avantageuse que le pense M. de *L.*, nous doutons qu'elle soit adoptée dans un pays comme le nôtre, où l'on court follement après les nouveautés ; mais où sur certains objets on tient opiniâtrement à l'usage. M. de *L.* a toujours bien fait de publier sa Lettre qui a été insérée dans le Mercure du mois de Décembre dernier, mais sans figures.

Tusculanes de Ciceron traduites par M M. BOUHIER & D'OLIVET, de l'Académie Françoise. A Paris, chez Barbou, rue des Mathurins, 1766, in-12. 2 vol. C'est la suite de la nouvelle Edition des savantes traductions de M. l'Abbé d'Olivet, entreprise par le Sieur Barbou, ce Libraire dont les presses font tant d'honneur à la Capitale. Il seroit inutile de faire l'éloge des traductions Françoises des Tusculanes données par les deux savants Académiciens. Ces traductions depuis 1737 qu'elles parurent réunies pour la premiere fois, sont entre les mains de tous ceux qui ont du goût; elles furent réimprimées en 1747, une année après la mort du Président Bouhier, & c'est sur cette Edition qu'a été faite celle que nous annonçons,

Nicolas-Auguſtin *Delalain*, Libraire, rue Saint Jacques, diſtribue depuis le 4 Novembre dernier une nouvelle feuille Périodique intitulée *Ephémérides du Citoyen*, *ou Chronique de l'eſprit National*. C'eſt un ouvrage Critique & moral, à peu près dans le goût du *Spectateur Anglois*; il ſe diſtribue deux fois chaque ſemaine par *numeros* qui parviennent francs de port à Paris ou en Province, pendant quatre mois, moyennant 7 liv. pour la Capitale, & 9 liv. pour le reſte du Royaume. Au bout des quatre premiers mois on donnera ſept ou neuf autres Livres pour les quatre mois ſuivants. Les 17 premiers numeros forment un premier Volume de 272 pages, petit in-8°. Voici la notice des matieres qui y ſont traitées : 1° *Des feuilles périodiques*; on en fait une apologie

très-adroite ; 2 *des Vendanges ;* 3 *du retour des Vacances ;* 4 *de l'Esprit agricole* ; l'Auteur a traité ce ſujet avec autant de goût que de connoiſſance ; il promet d'y revenir ; 5 *des Procès.* Si on écoutoit le Moraliſte, les gens de Palais ſeroient bientôt forcés d'abandonner leur profeſſion, faute de cliens ; 6 *des Aſſociés aux Ephémérides ;* 7 *de l'éducation nationale*, ſujet qui ne paroît point uſé ſous la plume du Périodiſte ; 8 *du Commerce des Indes*, plein de bonnes vues ; mais les ſuivra-t on ? 9 *d'un vieux Roman Grec*, tournure uſée ; mais il faut ſe faire lire par des Lecteurs de toute eſpece ; 10 *de Paris ;* 11 *des anciens Francs ;* 12 *hiſtoire univerſelle des Femmes*, ce n'eſt que la Préface, l'ouvrage ne ſera pas ſitôt fait ; 13 *Paradoxes*, il ne s'en trouve ici qu'un, les autres viendront par la ſuite

Dans ce premier Paradoxe on établit que *le Clergé proprement dit est vraiment utile à l'Etat, suivant les regles mêmes de la Politique humaine, abstraction faite de la Divinité de la Religion.* Il faut bien faire attention que c'est du Clergé *proprement dit*, que parle l'Auteur, non des Moines & des Solitaires qui en cette qualité ne sont point membres du Clergé; 14 *les rêves de Lycurgue*, c'est le premier chapitre du Roman Grec annoncé comme nouvellement découvert au 9e N°. 15 *De la dépopulation de nos campagnes*. Puissent les bons Citoyens parvenir à faire enfin appercevoir combien à cet égard le mal est pressant! 16 *des Sciences & des Arts*, titre trop vague; 17 *Critique & Apologie des Ephémérides*. On pense bien que l'Auteur n'a pas eu beaucoup de peine à répondre à ses Critiques, qui évidemment ne sont autres que lui-

même. Nons avons ſuivi juſqu'ici ce petit Ouvrage qui doit réuſſir, ou nous nous tromperions fort.

Panckouke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe, propoſe à un rabais conſidérable l'*Hiſtoire & les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences* de Paris, en 88 volumes in-4° avec figures en taille douce; & afin de procurer à un plus grand nombre de perſonnes la ſatisfaction de profiter de ce rabais, il ouvre une ſouſcription qui finira au premier Août prochain, en vertu de laquelle, en ſe faiſant inſcrire, on payera 150 liv. en recevant 14 volumes, 80 liv. en Avril 1766 en recevant 12 volumes, en Juillet même année 80 liv. en recevant 12 volumes, & ainſi de ſuite juſqu'au premier Juillet 1767, que l'on donnera 150 liv. en re-

tirant les 14 derniers volumes de cette importante collection. Le Libraire distribue un Prospectus dans lequel on verra dans toute leur étendue tous les détails que nous sommes forcés d'abréger. Il propose encore de vendre les volumes séparés qui peuvent manquer aux collections pour 7 liv. chacun.

Almanach pour le Beauvoisis... Calendrier pour le Beauvoisis, année 1766, se trouve à Paris, chez Desaint; à Amiens, chez Godard &c., 2 petits volumes in-24. L'*Almanach* qui fait suite de ceux des précédentes années, contient l'histoire du Beauvoisis, depuis 1547 jusqu'à présent, dressée sur des actes & monumens authentiques. Le *Calendrier* renferme un Recueil d'instructions & de recettes à l'usage des habitans

de la campagne. A la page 44 nous trouvons l'article ſuivant qui mérite attention : *Reméde contre la Rage.* « On écrit d'U-
» dine en Frioul, qu'un pauvre
» homme y ayant été mordu d'un
» chien enragé, au lieu de pren-
» dre le reméde préparé pour lui,
» but une pareille doſe de fort
» vinaigre qu'on lui donna par
» mépriſe, & qu'il fut guéri par-
» faitement. Sur le bruit de cette
» cure ſinguliere, un Médecin
» de Padoue s'eſt tranſporté à
» Udine, pour s'informer du
» fait qui s'eſt trouvé véritable,
» & il en a fait depuis pluſieurs
» épreuves qui lui ont réüſſi. Il
» fait prendre aux malades une
» livre de vinaigre par jour en
» trois fois ; ſavoir, le matin,
» à midi & le ſoir. Reſte à faire
» toutes les diſtinctions des cas, des
» circonſtances, & ſurtout des

» tempéramens de ceux que l'on » voudra borner à l'usage de ce » remède ».

Plaidoyers & Mémoires contenant des questions intéressantes, tant en matieres civiles, canoniques & criminelles, que de Police & de Commerce, avec les Jugemens & leurs motifs sommaires &c, par M. MANNORY, *ancien Avocat au Parlement* (TOME XVIe.) Paris, Hérissant, 1765. in-12. Le laborieux & savant Auteur dédie ce nouveau volume aux Journalistes François qui reçoivent tous des éloges que sans doute ils s'efforcent tous de mériter. Les Questions les plus intéressantes, traitées par M. Mannory, roulent, 1°. sur ce qui rend un vaisseau de bonne prise en tems de guerre; 2°. sur des aventures singulieres arrivées aux Indes orientales, & sur les récompenses que l'on avoit le

droit d'en attendre; 3°. ſur des chicanes ſingulieres, & en particulier ſur le reſpect dû à la Quinzaine de Pâques; 4°. ſur la ſoumiſſion civile, pleine & entiere de la Nation Françoiſe, & ſur la liberté perſonnelle de chaque François en particulier; 5°. ſur l'impreſſion d'un livre, faite frauduleuſement; mais dans des circonſtances qui paroiſſoient à notre Juriſconſulte devoir la rendre excuſable, &c. Sur tous ces objets M. Mannory ſuit la méthode adoptée dans ſes premiers volumes; il donne d'abord un précis de l'affaire; il expoſe enſuite les moyens, après quoi il rapporte le jugement accompagné, preſque toujours, des motifs qui paroiſſent l'avoir dicté. Nous n'inſiſtons pas ſur le mérite d'un ouvrage de cette nature, qui intéreſſe tous les Corps, tous les

Etats, & singulierement ceux qui ont embrassé la profession si honorable de défenseurs des intérêts de leurs Concitoyens.

L'Académie Royale de Chirurgie avoit proposé pour le Prix de l'année 1765, le Sujet suivant: *DÉTERMINER le caractere essentiel des Tumeurs connues sous le nom de Loupes; exposer leurs différences, & quels sont les moyens que la Chirurgie doit employer de préférence dans chaque espèce, & relativement à la partie qu'elles occupent.* Les Mémoires qui lui ont été envoyés, n'ayant pas paru remplir toute l'étendue de ce Sujet, elle propose la même question avec un Prix double; il consistera en deux Médailles d'or de la valeur de cinq cens livres chacune, suivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE. Les Mémoires doivent être écrits en latin ou en

françois, & adressés, d'ici au 31 Décembre, francs de port à M. *Louis*, Secrétaire de l'Académie.

M. L'Abbé DE LA POUYADE vient d'ouvrir un Cours *sur la Langue & la Littérature françoise*, dans sa maison, rue du Four St. Honoré, la seconde porte cochère à droite. Son objet particulier est de faire connoître notre Langue; & pour cela il commence par les sons & les articulations (principes fondamentaux & trop négligés aujourd'hui) en insistant sur le vice des accens de Province, & sur les moyens physiques de réformer ces défauts. Il traitera ensuite des différentes parties d'oraison, fera voir l'ordre naturel des mots dans la phrase, & démontrera par différens exemples, que souvent un terme déplacé ou mal employé, énervée en pensée,

& dégrade une idée. Il paſſera ſucceſſivement aux accents, à la quantité, aux regles de ponctuation, à notre orthographe &c; tous objets ſur leſquels on n'a communément que des idées vagues, & des principes indéterminés. Ce nouveau Cours eſt de trois mois, & le prix de la ſouſcription de deux louis. On ſera libre de ne ſouſcrire que pour le demi-cours. *Quillau*, rue Chriſtine, au Magaſin Littéraire, & M. *de la Pouyade* reçoivent les ſouſcriptions. Les Conférences ſe tiendront les Lundi, Mercredi & Vendredi de chaque ſemaine, depuis onze heures du matin juſqu'à midi & demi &c. &c.

Faute à corriger dans ce Journal.

Pag. 287, lign. 24, diminue, liſez, diminuée.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Janvier, 1766, 2d vol.

ARTICLE VIII. *Eloge Historique de J. Gonthier d'Andernach, par* Louis-Antoine Prosper Hérissant, pag. 197

ART. IX. *Histoire du Pontificat de Paul V.* 216

ART. X. *Essai sur l'idée de peindre la Coupe du Dôme futur de la nouvelle Eglise de Ste Géneviève,* 247

ART. XI. *Observations sur différens points d'Harmonie, par* M. l'Abbé Roussier, 264

ART. XII. *Réflexions sommaires de M. de la Marre, sur un petit Ouvrage de M. Sarcey de Sutiere,* 295

ART. XIII. *Les Plagiats de M. J. J. R.* (Rousseau) *de Genève, sur l'Education, par* Dom Cajot, 316

ART. XIV. Nouvelles Littéraires, 342.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 22 Décembre 1765.

LADVOCAT, *Docteur & Bibliothécaire de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS

Commencés d'être imprimés l'an 1701
A TREVOUX.

FÉVRIER, 1766.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez
D'HOURY, Imprimeur-Libraire de Mgr. le DUC D'ORLEANS, rue Vieille Bouclerie.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 855 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	16.
1733.	12.	1766.	3.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

FEVRIER, 1766.

ARTICLE XV.

L'HÉROISME, OU L'HISTOIRE militaire des plus illustres Capitaines qui aient paru dans le monde, instructive & intéressante, surtout pour la jeu-

nesse destinée à la profession des armes. A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Poupée, à S. Joseph, 1766. volume in-12 de 384 pages, avec fig.

LE titre de cet Ouvrage annonce le but de l'Auteur; il veut instruire les jeunes gens destinés à l'état Militaire, en leur mettant devant les yeux les grandes actions des Généraux les plus célébres: sa préface contient plusieurs détails sur son plan dont il suffira de donner une idée. L'Auteur débute par des réfléxions générales sur la guerre, ce fléau terrible à qui l'ambition, l'envie, la jalousie & d'autres passions ont donné naissance. Il commence par prendre les hommes à l'instant où ils se formerent en société, en quoi il suit fidelement l'exemple de la

plûpart de nos Ecrivains modernes qui traitant les matieres les plus ſimples & les plus communes, poſſédés de la manie de donner un vernis de Philoſophie à leurs écrits, ſe tranſportent au commencement du monde, & nous débitent toutes leurs idées, bonnes ou mauvaiſes, ſur l'origine de la Société; au lieu qu'il ſeroit ſeulement queſtion de nous apprendre, non ce qu'ont pû être les hommes, non ce que vraiſemblablement ils ont été, mais ce qu'ils ſont réellement.

On ſait que le ſyſtême général & politique des différens empires, leur ſituation, leurs intérêts, leurs relations réciproques, rendent les guerres néceſſaires. La maniere d'attaquer ou de repouſſer un ennemi eſt en conſéquence devenue un art eſſentiel, dont les Princes & les Perſonnes que leur naiſſan-

ce appelle à la défenſe de la Patrie, doivent faire une étude particuliere. Nous n'avons rien à ajouter aux raiſons qui peuvent appuyer l'importance de cette étude; rien n'étant plus terrible que le danger des ſuites de la négligence ſur cet objet. On peut préparer l'eſprit des jeunes gens par la lecture des vies des grands Capitaines. Les exemples, les modeles leur font toujours de vives impreſſions. » Mais, *dit l'Auteur, en parlant des* » *exemples*, il en eſt de bons, il » en eſt de mauvais; ceux-ci doi- » vent rentrer dans le néant auſſi- » tôt qu'ils ont vû le jour; les au- » tres, l'immortalité doit les *em-* » *preindre* de ſon ſceau. » Nous convenons que l'on ne doit point préſenter les premiers; ne vaudroit-il pas mieux encore qu'ils ne viſſent point le jour, & qu'au lieu de rentrer dans le néant, ils y reſtaſſent à jamais? Quant aux

derniers, nous pensons avec l'Auteur, qu'ils doivent jouir des honneurs de l'immortalité ; nous lui demanderons seulement si l'on peut dire qu'elle doive les *empreindre de son sceau*. Cette expression présente un sens vrai ; mais n'est-elle point trop recherchée? est elle-même bien Françoise ?

Les modeles que nous offre cet ouvrage, sont certainement les plus beaux qu'on puisse desirer. Annibal, Turenne, Alexandre, le Prince Eugene, Paul Emile; les grands noms ! Qu'ils sont propres à remplir l'objet de l'Historien, à enflammer le courage de la jeunesse, à lui apprendre les moyens les plus sûrs de réussir ! Comme cet ouvrage est absolument destiné à de jeunes Lecteurs, l'Auteur s'est cru obligé de prendre quelque précaution ; il a étudié leur génie naturel, & s'est proposé de s'y con-

former. » On a vû, dit-il, que la » jeuneſſe, généralement parlant, » s'intéreſſoit peu au recit des » faits politiques, ainſi que des » vertus qui ne s'acquierent que » dans la retraite, ou dans une vie » tranquille, & que même cette » jeuneſſe s'ennuyoit toujours ſur » ces ſortes de traits, quelques bril- » lants qu'ils ſoient d'ailleurs. On » a en conſéquence dirigé cet ou- » vrage, de maniere qu'il ne pré- » ſente au Lecteur que ce qui peut » lui plaire, & qui eſt analogue à » ſon goût & à ſon inclination. » Nous paſſons très-légérement » ſur les faits politiques; mais » nous prenons tous ceux qui por- » tent le caractere & l'empreinte » de l'héroïſme, & qui intéreſ- » ſent pour la guerre. Pour les » autres qui n'ont aucune relation » avec l'art militaire, nous les » omettons entierement. Ne mon- » trer que l'homme guerrier, voilà

» notre unique objet. » Ce plan est bon ; mais ne laisse-t-il rien à désirer ? Continuons de suivre l'Auteur, & nous présenterons ensuite quelques réfléxions.

Comme la jeunesse n'aime pas les longs ouvrages, & que rien n'est plus capable de la dégoûter qu'une attention trop continue, on a beaucoup abrégé les histoires qu'on présente dans ce Volume. Le dessein de l'Auteur a été de n'y laisser que ce qui peut caractériser le Héros ; il y a joint beaucoup de réfléxions qui peuvent arrêter le Lecteur sur des traits intéressans, & sur lesquels il est essentiel d'appuyer, tels que les vertus & les vices, pour inspirer le goût des unes & le mépris des autres. » Le premier » but de l'histoire des grands hom» mes, est de montrer leurs *faits*, » leur caractere, leurs mœurs ; » le second, d'inspirer à la postérité

» le desir de les imiter dans les
» choses les plus belles, les meil-
» leures & les plus nobles de leur
» vie. La plûpart des vies écrites
» tendent assez directement au
» premier but; mais pour l'autre,
» je trouve qu'elles s'en écartent
» beaucoup. « Ce but peut n'être pas rempli dans quelques vies particulieres, c'est-à-dire dans celles de quelques personnages illustres par leurs crimes; mais en est il de même dans celle des hommes véritablement grands? Le simple recit de leurs actions & de leurs vertus ne suffit-il pas, quand elles sont présentées comme elles doivent l'être? Quel est l'Historien qui ne passionne pas les Lecteurs pour les héros? Il les échauffe, le jeune homme s'enflamme, à moins que l'Auteur n'ait eu la maladresse d'en diminuer l'éclat, & qu'il n'ait cherché à colorer les vices, à les excuser. Mais poursuivons: » ici

» pour l'agrément des jeunes éle-
» ves, on ne trouve qu'une chaî-
» ne de faits relatifs à la guerre, &
« à l'objet de leurs desirs; rien n'en
» vient interrompre la continuité ;
» d'où il suit que le Militaire
» peut aisément apprendre l'art
« d'apprécier les talens, les vertus,
« le mérite du héros dans chacune
» de ces histoires. Les plus illustres
» Capitaines ainsi considérés sous
» le seul aspect de l'héroïsme, il
» doit résulter pour cet objet dans
» les jeunes guerriers des impres-
» sions plus profondes, des desirs
» d'imiter plus vifs, un amour du
» métier plus ardent ». Si les histoires de ce Recueil ont ce mérite, le but de l'Auteur est absolument rempli. Mais des faits militaires sont-ils suffisans pour l'instruction d'un jeune homme ? Il voit deux Puissances en guerre l'une avec l'autre, sans savoir pour-

quoi. Il voit le Général entrer en campagne avec un certain nombre de Troupes, & gagner telle bataille, il n'apprend & ne retient rien que cela. Mais sait-il les opérations de la campagne, leur marche, les manœuvres du Commandant pour dérouter son ennemi, pour l'empêcher de le surprendre, pour le conduire au lieu où il veut l'attaquer, la maniere dont il dispose ses Troupes, comment il s'y est pris pour profiter de l'avantage d'un terrein, ou pour en réparer les défauts? Ces connoissances, il est vrai, ne sont pas de l'âge des Lecteurs que l'on a choisis; elles en demandent beaucoup d'autres qui ont dû précéder; mais seroit-il mal d'entrer dans quelques détails d'une maniere claire, rapide & précise qui leur donneroit du moins quelques idées? Vous ne mettez, pourrions nous dire à l'Auteur, que des faits dans leur tête,

& ces faits abſolument iſolés, jetteront des ſemences d'héroïſme dans leur eſprit: un Roman héroïque en auroit fait autant: votre hiſtoire ne l'inſtruit donc pas davantage. En ſerrant moins votre plan, en l'étendant davantage, vous le rendriez infiniment plus utile, d'autant mieux que vous ne l'avez pas écrit ſeulement pour des enfans, puiſque vous le deſtinez aux jeunes gens qui vont déja à la guerre. » Cet ouvrage ainſi conſtruit » pourra devenir une partie eſſen- » tielle de la Bibliothéque que le » jeune Militaire porteroit à l'Ar- » mée, lorſqu'il ſeroit obligé d'y » aller; il puiſeroit dans cette » ſource abondante, du goût pour » ſon métier, du courage pour l'ac- » tion, & du délaſſement dans » ſon loiſir. » C'eſt borner les qualités de l'Officier, uniquement au courage & au goût pour

ſon état : or, généralement parlant, il n'en eſt point qui ne les ait. Leurs Soldats mêmes, ces machines aveugles qu'ils font jouer & qu'ils guident dans les combats, ne leur cédent en rien, & ſeroient pour la plûpart en état de remplir leurs places. Les connoiſſances qui ſont néceſſaires au Militaire, ſont préciſément celles que l'Auteur a retranchées avec ſoin. Il veut faire des guerriers & non des politiques, tandis que ces deux parties devroient être inſéparables. L'homme qui connoît bien les intérêts de ſa nation & ceux de l'ennemi, dirigera beaucoup mieux ſes opérations.

Nous n'entrerons dans aucun détail ſur les cinq vies qui compoſent le Volume. Elles ſont connues de tout le monde, & l'Auteur n'en a fait que des abrégés. Nous nous contenterons de donner un exemple de ſes réfléxions

& de la maniere dont il les amene. Nous le choisissons dans la vie d'Annibal. » Il avoit parfaitement
» concilié ces deux choses con-
» traires, *l'obéissance* & le *com-*
» *mandement*. Falloit-il *obéir*, il
» voloit sur le champ à l'ordre
» qu'on lui donnoit? *Commandoit-*
» *il*, il le faisoit avec tant de dou-
» ceur & de noblesse, qu'il étoit
» aussitôt *obéi* qu'il avoit *comman-*
» *dé*; & par là il se faisoit égale-
» ment aimer de tout le monde,
» & du Général & des Soldats?
» Qu'il est beau de voir réunies
» dans un jeune guerrier, ces deux
» qualités si essentielles; savoir
» bien *obéir* & bien *commander* !
» Quantité de personnes *obéissent*;
» mais la plûpart le font avec pei-
» ne, & sans considérer que leur
» *obéissance* tourne à l'utilité géné-
» rale, qui devroit seule régler
» nos inclinations. Plusieurs *com-*

» *mandent*; mais le plus souvent » leur *commandement* ne s'annonce » que par la hauteur & l'orgueil, » & ils y cherchent plutôt le plai- » sir secret de faire sentir aux au- » tres le poids de la supériorité, » que celui de se plier au systême » de la subordination, qui veut » que les uns *commandent* & les » autres *obéissent.* » *L'obéissance* & le *commandement* sont de grands mots, mais quelle est leur signification? Ces deux mots transposés avec leurs dérivés, forment les deux paragraphes au bout desquels on a lu des vérités communes qui ne nous paroissent pas expliquées. Si l'on demande aux jeunes gens ce qu'ils entendent par cette proposition : *Pour bien commander il faut savoir obéir*, peut-être les trouverons-nous embarrassés, même après cette lecture; ils diront peut-être, *il faut obéir avec exactitude*, *&* *commander*

avec douceur, & ils auront trouvé la penſée de l'Hiſtorien qui ne la rend pas d'une façon bien claire; reproche qu'on pourroit lui faire par rapport à bien d'autres endroits de ſon Ouvrage.

Nous nous bornerons à ces traits: l'Auteur promet une ſuite à ce volume; nous lui répétons que ſon plan ſeroit ſuſceptible de quelques améliorations pour devenir réellement utile; avec un peu plus de ſoins, plus de détails de ſa part, les Militaires en tireroient quelque fruit; nous lui propoſerions pour modele l'hiſtoire ſi connue de M. de Turenne, en la reſſerrant davantage. Quoi de plus intéreſſant que le récit de la mort de ce Héros dans le cours d'une campagne immortelle? Quoi de plus attendriſſant que la peinture des regrets de la France à cette occaſion? Pourquoi l'Auteur de l'A-

brégé ſupprime-t-il dans ſon récit de pareils traits ? Le ſentiment eſt de tous les âges ; il fait des impreſſions encore plus profondes ſur l'eſprit encore tendre des jeunes gens : apprenez-leur qu'à la mort de Turenne la France verſa des pleurs ; ils deſireront bientôt de pouvoir ſe faire regretter ainſi. C'eſt alors que vous aurez l'avantage de former des hommes vertueux, des grands guerriers, au lieu que l'Abrégé pourroit bien ne faire que des ſoldats.

A l'égard du ſtyle de ce nouvel Ouvrage, il nous ſemble qu'il auroit beſoin d'être plus travaillé, & qu'il n'a ni aſſez de préciſion, ni aſſez de chaleur ; en un mot qu'il n'eſt pas trop propre à former le goût des jeunes gens auxquels il eſt pourtant principalement deſtiné.

ARTCLE XVI.

CALCUL DES DÈCIMALES, appliqué aux différentes opérations de Commerce, de Banque & de Finance; avec des Tables qui contiennent la réduction de toutes les parties de la Livre de compte, de la Livre pesante, du Marc, de la botte de Soye, de la Toise, de l'Année & de l'Aune, en parties décimales, avec toutes leurs combinaisons. Par J. CL. O. DE LILE, *de l'Académie Royale d'Ecriture.* A Paris, chez les Libraires associés. M. D. CC. LXV. in 8°. de 150 pages.

DAns les derniers siécles on se faisoit un phantôme du calcul des fractions, parce qu'on

ne les démontroit pas avec cette clarté & cette précision qu'on leur donne aujourd'hui. L'Auteur de cet ouvrage prétend répandre encore un nouveau jour sur cette matiere par le calcul des décimales qui, inventé par Regiomontanus, n'avoit été jusqu'à présent employé avec avantage que par les Géometres. On se bornoit donc pour l'Arithmétique à la méthode ordinaire, & personne ne s'étoit avisé de réduire les opérations de la multiplication, division &c., qui contiennent différentes espèces, à une multiplication ou à une division incomplexe, comme s'il n'y avoit qu'une seule espèce à chaque nombre. Cette pratique néanmoins offre des avantages très-sensibles, puisqu'elle débarrasse des *sous-espèces* capables d'arrêter ceux qui commencent à se livrer à l'étude du calcul, étude dont

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

FÉVRIER, 1766.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année *1766*, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

l'on ne ſauroit trop applanir les difficultés.

L'Ouvrage de M. *De Lille* eſt comme diviſé en deux parties. Dans la premiere, après avoir donné la définition des décimales, l'Auteur les applique à l'addition, ſouſtraction &c.; après quoi, ſans s'arrêter à ces quatre premieres opérations, il prouve combien la méthode des Décimales l'emporte ſur l'ancienne, à l'égard des diverſes Regles de trois, d'intérêts, d'eſcomptes, de perte, de gain & de Compagnie. La ſeconde partie contient une Table des Décimales des parties de la livre de compte, du marc, des onces, gros, ſixiemes & huitiemes &c., & elle eſt terminée par une autre Table des intérêts composés, au moyen de laquelle on trouve par une multiplication de Décimales, les intérêts des intérêts d'un capital donné.

Février, 1766.

« Les fractions décimales sont ainsi nommées, dit M. de Lille, parce que l'on suppose l'entier divisé ou partagé en dix parties égales, & chacune de ces dix, en dix autres parties égales, ainsi de suite de Décimales en Décimales. Les fractions décimales sont donc celles dont le dénominateur est 1 suivi d'un ou plusieurs zéros; comme 10, 100 &c. : ainsi $\frac{5}{10}$, $\frac{6}{10}$ &c. sont des fractions décimales; elles peuvent s'étendre à l'infini, comme on en peut juger par la Table de numération donnée par Oughtred dans sa clef des Mathématiques, & rapportée dans cet Ouvrage. Il est démontré par cette Table que, comme dans les nombres entiers chaque rang, depuis la place des unités, croît en raison décuple, ou de dix en dix, en allant de droite à gauche, & décroît en venant de gauche à droite, dans la même raison de

de même chaque rang de parties décimales décroît auſſi en raiſon décuple de gauche à droite, & augmente dans la même proportion décuple de droite à gauche; d'où on peut conclure que ces fractions ſont plus homogènes, ou ſemblables aux nombres entiers que les fractions ordinaires; car tous les nombres ne ſont en effet que les parties décimales les uns des autres. Par exemple, 111, le ſecond 1 vaut dix fois autant que le premier du dernier rang à droite, qui n'eſt que la dixieme partie de 1 à main gauche. »

» L'on voit par la même Table, que la premiere des Décimales, c'eſt-à-dire le premier rang à droite après la virgule, exprime des dixiemes; la ſeconde exprime des centiemes; la troiſieme des milliemes &c.: d'où il ſuit que l'on n'augmente pas la valeur

d'une fraction décimale, en ajoutant au numérateur des zéros sur la droite, & que l'on ne la diminue point en retranchant aussi des zéros sur la droite des numérateurs. » Ces zéros ne signifient rien; ils ne servent qu'à remplir des places : ainsi 5000 ne vaut pas plus que 5 : c'est la même chose dans un sens opposé, par rapport aux nombres entiers ; 0005 ne vaut que 5.

Les opérations qu'il est possible de faire sur les Décimales, se bornent à six. 1°. à réduire les fractions ordinaires en Décimales; 2°. à réduire les fractions décimales en fractions ordinaires ; 3°. en les ajoutant ; 4°. en les soustrayant ; 5°. en les multipliant ; 6°. en les divisant.

Comme les fractions ne sont souvent que des restes de divisions ; lorsque le diviseur n'est pas contenu un nombre exact de

fois dans le dividende ; si, après avoir fait une division, on veut avoir au quotient une fraction décimale au lieu d'une fraction ordinaire, il faut ajouter o au reste, & diviser par le même diviseur ; ce qui viendra pour lors au quotient sera la premiere décimale ; s'il y a encore un reste, on y ajoutera o, ce qui fournira la seconde décimale ; ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de reste, ou jusqu'à ce qu'il y ait des décimales suffisantes, comme deux, trois, quatre, tout au plus cinq.

» Il y a un grand nombre de fractions qui ne peuvent se reduire exactement en décimale, quelque nombre de fois qu'on ajoute o aux restes successifs des divisions, ce qui arrive lorsque la derniere figure du Diviseur est 1. 3. 7. 9.

&c. Cela ſe connoît facilement lorſqu'on parvient à avoir toujours un même reſte, ou lorſque l'on voit revenir les mêmes chiffres dans le même ordre, en ce cas les chiffres qui reviennent de cette ſorte, y reviennent au plus tard au rang exprimé par le dénominateur de la fraction que l'on reduit en décimale. »

Pour ce qui regarde la réduction des décimales en fractions ordinaires, il ne s'agit que de multiplier le numérateur de la fraction décimale par les ſous-eſpeces de l'entier, & d'en diviſer le produit par le dénominateur de la fraction décimale.

» Les opérations des fractions décimales ſont préciſément les mêmes que celles qui ſe font ſur les nombres entiers. Il faut ſeulement prendre quelques précautions pour placer la virgule ſoit avant, ſoit après les opérations »,

Nous voudrions suivre M. de Lile dans l'application du calcul des décimales, aux différentes régles d'arithmétique; mais les bornes d'un Extrait ne nous permettant pas de nous engager dans un aussi grand détail, nous nous contenterons de citer un exemple d'addition, & nous en joindrons un autre d'intérêts, composés, afin que les Lecteurs apprennent à se servir des tables qui se trouvent à la fin de cet ouvrage.

» Pour ajouter ces quantités 4852, 791, 4, 00745, 2, 7, 0, 0049; il faut écrire en colonne les nombres entiers suivant leur valeur, & comme à l'ordinaire; en sorte que les virgules soient en colonne; écrivez de suite leurs fractions, en observant que la virgule se trouve au total dans la même colonne. »

Cette opération n'a certaine-

ment rien qui puiſſe arrêter, néanmoins on en ſaiſira encore mieux la briéveté & la facilité dans l'autre exemple que nous avons choiſi.

On demande à quoi ſe montent les intérêts des intérêts de 560 liv. au denier 20, pour 5 ans.

» Pour réſoudre cette queſtion par les décimales, cherchez dans la table des intérêts compoſés, le nombre qui eſt dans la colonne du denier 20, & qui ſe trouve vis-à-vis la cinquiéme année; ce nombre eſt 27628; il faut enſuite le multiplier par le capital 560 liv. il en réſultera le produit 154, 71680, dont on retranchera cinq chiffres, & vous aurez 154 liv. 14 ſols 4 deniers. »

Si l'on compare la brieveté de cette méthode avec la longueur & les difficultés de l'opération or-

dinaire, on ſera convaincu plus que jamais des avantages du calcul des décimales : qu'il nous ſoit cependant permis de faire remarquer que, de l'aveu même de l'Auteur, ce calcul n'eſt pas plus expéditif & plus facile que l'ordinaire pour les opérations d'addition, multiplication &c. Sa plus grande utilité ſe borne donc aux autres opérations où il entre des multiplications & diviſions composées, comme régle d'intérêts, de trois &c. Mais quel embarras ne ſeroit-ce pas à un Calculateur ou à un banquier de recourir néceſſairement aux tables des décimales, toutes les fois qu'il aura de ſemblables opérations à faire ?

Ceci au reſte ne nous empêche pas d'applaudir au zèle & aux talens de M. de Lile, le ſuffrage dont le Public a honoré ſes précédents

ouvrages (*) & les progrès connus de ceux qui lui sont confiés, font mieux l'éloge de ce maître habile que tout ce que nous pourrions en dire.

(*) *Arithmétique méthodique & démontrée, avec un Traité des Changes étrangers & arbitrages*, 1761. in-8°. *Opérations toutes faites pour la regle* du cent, *avec une Table pour connoître les intérêts composés d'un capital quelconque*, vol. in-24. Ces deux volumes dont nos Mémoires ont fait mention, se trouvent chez l'Auteur, *rue S. Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre.*

ARTICLE XVII.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE *de l'Histoire d'Espagne & de Portugal, divisé en huit Périodes; avec des Remarques particulieres à la fin de chaque Période sur le génie, les mœurs, les usages &c. de ces Monarchies.* A Paris, chez Jean-Th. Hérissant, 1765. in-8°. 2 vol. le 1er de 745, & le 2d. de 704 pages.

LE Plan de cette *Histoire d'Espagne & de Portugal* est le même que celui de l'*Histoire de France* de M. le Président Hénault, cet Ouvrage qui a servi de modele à tant d'autres. Ce Plan, indépendamment de ses autres avantages, a le mérite de rassem-

bler ſous un coup d'œil au moyen des diverſes colonnes, une multitude d'objets qui, dans la méthode ordinaire, ne peuvent être racontés que les uns après les autres, & qui doivent dès-lors ſe fixer très-difficilement dans la mémoire. C'eſt aſſurément une idée fort heureuſe que celle d'avoir adapté à l'hiſtoire d'Eſpagne un Plan qui paroît fait pour elle plus que pour aucune autre, vu la multiplicité des Royaumes contemporains, & la reſſemblance des noms que portent leurs différens Rois; mais auſſi falloit-il pour l'exécution deux Ecrivains habiles, laborieux & aſſez conſtans pour ne pas ſe laiſſer rebuter par les difficultés & l'étendue de la matiere. Tels ſont ceux auxquels le Public eſt redevable de ce nouvel abrégé. M. le Pr. Hénault en avoit tracé le deſſein; mais ſon grand âge & ſes occupations ne

lui laiſſant pas le tems néceſſaire pour fournir une carriere auſſi vaſte, il s'eſt contenté d'y mettre quelques traits, & il en a confié l'exécution à des Gens de Lettres qui ſous ſes yeux s'étoient déja exercés très-heureuſement dans ce genre d'écrire. (*a*) Tout ceci prévient très-avantageuſement en faveur du Livre qui à l'examen ſoutient à merveille l'éloge que nous en faiſons.

L'Ouvrage entier eſt diviſé en huit Périodes : la premiere depuis l'origine de l'Eſpagne juſqu'à l'invaſion de ce Royaume par les Maures ou Sarraſins en l'année 711 ; la ſeconde juſqu'à la mort d'Abderame (en 788) fondateur du Royaume de Cordoue (*b*) ;

(*a*) MM. *Macquer* & *Lacombe.*

(*b*) Le véritable nom de ce Roi eſt *Abdoulrahman*, & non pas *Abdérame*,

la 3e. jusqu'à l'établissement du Portugal en Souveraineté, qui eut lieu après la mort d'Alphonse VI, Roi de Léon & de Castille en 1109; la 4e jusqu'au Traité passé en 1258 entre Jacques I, Roi d'Aragon, & S. Louis, Roi de France, par lequel celui ci renonça en faveur de Jacques aux droits qu'il avoit sur la Catalogne, & l'autre céda tous ses droits sur la Provence & sur plusieurs autres villes du Languedoc; la 5e. jusqu'à la conquête de Grenade sur les Maures, par Ferdinand & Isabelle, Rois de Castille & d'Aragon; événement mémorable de l'année 1492, puisqu'il chassa de l'Espagne ces Maures qui après avoir regné pendant

comme disent presque tous les Historiens François qui défigurent tous les noms Arabes au point de les rendre méconnoissables.

près de huit cents ans, perdirent leur puissance presqu'aussitôt que la discorde se mit parmi eux. Ces cinq premieres Périodes forment la matiere du premier volume.

La 6e Période qui commence à la fin du 15e siecle où avoit fini la précédente, ouvre le second volume, & s'étend jusqu'à l'abdication de l'Empereur Charles V, Roi d'Espagne, sous le nom de Charles I, laquelle eut lieu, comme tout le monde sait, en 1556. Le récit des événemens passés depuis cette derniere époque jusqu'à l'élévation du Duc de Bragance sur le Trône de Portugal en 1640, c'est-à dire, 80 ans depuis sa réunion à l'Espagne sous Philippe II; le récit de ces événemens, disons-nous, forme la 7e Période. Enfin la 8e est poussée jusqu'à l'avénement au Trône d'Espagne de l'Infant Dom Carlos, Roi de Naples & de Sicile,

qui depuis 1759, époque de la mort du Roi Ferdinand VI, gouverne l'Eſpagne ſous le nom de Charles III.

Telle eſt l'étendue des tems qu'embraſſe cet abrégé hiſtorique ſur l'Eſpagne & le Portugal. Si l'on conſidére maintenant la multitude des événemens arrivés dans ce nombre de ſiecles, les fréquentes variations qu'a éprouvé en différentes occaſions cette partie de l'Europe, il ſera aiſé de concevoir combien il a fallu de ſagacité, d'art, de conſtance & de critique, pour débrouiller ce cahos immenſe, pour lier les faits entr'eux, pour aſſigner leurs véritables dates, pour porter en un mot la lumiere ſur cette partie de l'hiſtoire, & mettre tout le monde en état de la ſuivre dans ſes différentes branches, & d'en ſaiſir juſqu'aux rameaux les plus foibles. L'uſage ſeul d'un pareil ou-

vrage peut en faire sentir le prix, & tout ce que peuvent faire des Journalistes forcés en pareil cas d'abandonner leur marche ordinaire, est de mettre sous les yeux de leurs Lecteurs quelques morceaux du Livre qui fassent juger du reste de la composition, & qui invitent à la lire. C'est aussi ce que nous allons pratiquer, en nous attachant d'abord aux Remarques particulieres qui terminent chaque Période; après quoi nous présenterons quelques portraits tirés de l'histoire même.

I. On est d'abord surpris que l'Espagne ait été sujette à l'invasion de tant de Peuples différens. Défendue du côté du Continent par la longue chaîne des Pyrenées, entourée de tous les autres par la Méditerranée & l'Océan, habitée par des hommes du courage le plus grand, il semble qu'une contrée pareille auroit dû toujours

être à l'abri des incurſions étrangeres. Mais ſi l'on fait attention que ce pays fut toujours renommé par la beauté du climat, par les richeſſes naturelles, par la fécondité de ſa terre, & ſurtout par l'abondance de ſes mines d'or & d'argent, on ne ſera plus étonné qu'une foule de peuples ſoit venu l'habiter & ſe diſputer la poſſeſſion d'un ſol auſſi précieux. Il eſt tout auſſi naturel que cette multitude d'hommes dont les mœurs & les coutumes étoient auſſi oppoſés que l'origine, ſe ſoit bientôt diviſée, & ait ouvert elle-même la porte à des maîtres ſous le fer deſquels elle gémit long-tems. Les premiers furent les Carthaginois qui ayant formé en Eſpagne, à l'aide de leur commerce, une multitude de liaiſons, profiterent des diviſions des habitans pour envahir leur pays. Les Romains ennemis de Carthage & jaloux de cette

conquête, vinrent bientôt l'enlever à leurs rivaux; mais ils furent à leur tour victimes des divisions intestines, & des richesses qu'ils avoient amassées chez les différens Peuples : les Goths, nation barbare chassée de son pays par des Peuples plus barbares qu'elle, vinrent attaquer ces Maîtres du Monde; à la suite du célébre Alaric ils prirent Rome, pénétrerent jusqu'au Capitole dont ils enleverent les trésors; & aidés des Sueves, des Vendales, des Alains sortis brusquement des forêts de la Germanie, ils fondirent sur l'Espagne, & arracherent bientôt cette Province à l'Empire Romain. Ces Goths eux-mêmes au bout de 300 ans furent écrasés par les Sarrasins venus de l'Arabie, & l'Espagne tomba sous la domination des Califes de Damas qui la gouvernoient par des Vice-Rois. Ceux-ci profiterent à leur

tour de l'éloignement du Souverain pour se rendre maîtres de l'Espagne où ils regnerent eux-mêmes &c. &c. Arrêtons-nous quelques instans sur les Goths dont les mœurs, le génie & les usages ont si fort influé sur ces Peuples étrangers de qui descendent les Espagnols.

Les Missionnaires Ariens de l'Empereur Valens, en convertissant les Goths à la Religion Chrétienne, les avoient en même-tems infectés de leurs erreurs. Aussi les Rois Goths fort attachés à leurs opinions, se firent-ils un devoir de persécuter les Chrétiens avec le plus grand acharnement. Les Goths étoient scrupuleux observateurs du culte extérieur; parmi eux le Dimanche étoit si religieusement observé, que les habitans de Ceuta se laisserent entierement massacrer (en 547), parce que c'étoit un Dimanche que leur ville

avoit été attaquée. Aux yeux d'un tel Peuple, les Evêques regardés comme des Oracles toujours infaillibles, exerçoient une autorité ſouveraine & deſpotique ſur les biens comme ſur les conſciences; ils évoquoient à leur tribunal les cauſes portées devant les Juges laïques, & leurs déciſions, quelles qu'elles fuſſent, étoient regardées comme autant de loix. Le Clergé étoit proprement eſclave de pareils Maîtres qui faiſoient interdire & empriſonner leurs Eccléſiaſtiques, & qui de droit avoient le tiers du revenu de l'Egliſe, en jouiſſant dans le fait des deux autres tiers deſtinés aux réparations des Egliſes & à la ſubſiſtance des Prêtres. Auſſi les Evêchés furent-ils deſirés par les plus grands Seigneurs qui ſe faiſoient nommer aux différens Siéges, mais qui n'étoient pas pour cela diſpenſés d'aller à la guerre, & d'armer la

dixieme partie de leurs esclaves. Les Conciles de ces tems-là retentissent des plaintes contre des abus aussi revoltants.

Jaloux du droit de se choisir des Chefs, les Goths mirent à mort plusieurs de leurs Rois soupçonnés d'avoir voulu perpétuer la Couronne dans leur famille ; & si leur histoire présente différens Princes qui ont succédé à leurs Peres, c'est que ces Princes avoient gagné les Electeurs, & s'étoient fait associer à la Couronne du vivant de leurs Peres. Que de meurtres occasionnés par les Elections pour lesquelles on eut toujours moins d'égard à la naissance qu'à l'ambition aidée des richesses ! Près de la moitié de ces Rois Goths périrent de mort violente. Au reste leur autorité fut longtems absolue & sans bornes ; mais l'abus parvint à un tel excès, que les Peuples, au moment de l'élec-

on, enchaînerent ces monstres en limitant leur pouvoir. Les Rois mêmes, pour gagner les cœurs de leurs sujets, s'imposerent des loix; Técésuinthe l'un d'eux s'obligea, lui & ses successeurs, à ne lever d'impôts que du consentement de la nation, & dès lors le Roi ne fut plus regardé que comme un premier Magistrat chargé de la manutention des loix.

Tous les Goths alloient à la guerre ; ils naissoient soldats, & étoient obligés de marcher au premier signal. Quiconque s'absentoit étoit condamné à une amende, à avoir les cheveux arrachés, à être frappés de verges ; & les Grands mêmes, en pareil cas, étoient deshonorés, exilés & privés de leurs biens. Il faut cependant observer que le Roi étoit obligé de fournir en nature à cha-

que soldat tout ce qui étoit nécessaire à sa subsistance pendant tout le tems qu'il servoit. Détails curieux des distinctions civiles & militaires chez ces Peuples : ils suivoient le Code Visigothique, parloient en langue Celtique, se couvroient de peaux & de fourrures, & portoient une longue & épaisse chevelure, à la différence des Romains qui au milieu d'eux suivoient le Code Théodosien, parloient latin &c. Les Goths aimoient naturellement la guerre; un Roi pacifique, objet de mépris pour eux, devenoit bientôt la victime de leur haine. Ils abandonnoient les Sciences & les Arts aux Romains. Leurs Médecins (qui étoient en même-tems Chirurgiens & Apothicaires) couroient de grands risques; ils entreprenoient, moyennant une certaine somme, la guérison d'un malade;

mais s'ils ne lui rendoient pas la ſanté, ils perdoient leur ſalaire; ſouvent même on les rendoit garants des accidents, & ſi l'on jugeoit (ce qui dans ce tems-là comme aujourd'hui devoit être fort ordinaire) que le malade fût mort par leur faute, ils étoient livrés à la vengeance des parents du défunt qui en faiſoient bonne juſtice.

La Juriſprudence des Goths n'eſt pas moins remarquable; ils ne connoiſſoient point le droit féodal; leurs loix en petit nombre, claires & préciſes pouvoient être entendues de tout le monde. Point de frais de procédure chez eux; le Roi & les Evêques avoient ſeuls le droit de ſe ſervir du miniſtère des Avocats; tous les Citoyens, même les femmes, venoient eux-mêmes plaider leur cauſe dans la place publique.

Février, 1766.

Jusqu'au regne de Chindasuinthe (en 642) le divorce fut permis. Ce Prince le borna au cas d'adultère, crime qui étoit très-rigoureusement puni chez les Goths. La femme qui en étoit convaincue, devenoit esclave de son mari, ainsi que son Amant; & si ce dernier n'avoit point d'enfans, tous ses biens étoient confisqués au profit du mari offensé. Que si l'Amant de la femme convaincue d'adultère étoit lui-même marié, alors la femme coupable devenoit esclave de la femme de cet Amant, qui ne pouvoit faire mourir sa rivale, mais qui en tiroit vengeance à son gré. Le concubinage étoit aussi puni très-rigoureusement. Les loix des Goths autorisoient la peine du Talion; mais le coupable pouvoit acheter sa grace. En général chaque crime avoit sa taxe &c.

II.

II. Sous la domination des Califes l'Eſpagne fut très-malheureuſe, & la raiſon en eſt ſimple. Le prodigieux éloignement des Souverains les empêchoit de gouverner par eux-mêmes le Pays. En conſéquence, ils y envoyoient des Vice-Rois qu'ils changeoient à-peu-près tous les trois ans, pour ne pas leur donner le tems de ſe former un parti. Ces Vice-Rois d'Eſpagne ne jouiſſoient pas d'une autorité abſolue & illimitée; ils étoient ſous l'inſpection du Vice-Roi d'Afrique qui pouvoit à ſon gré établir ou deſtituer les autres. Une forme d'Adminiſtration auſſi vicieuſe entraînoit avec ſoi de grands inconvéniens. Un Gouverneur d'Eſpagne, gêné continuellement par ſon Surveillant, pouvoit bien former des projets utiles, concerter des plans avantageux; mais à peine commençoit-il à exécuter qu'il étoit bien-

tôt arrêté. Auſſi ces Gouverneurs précaires ne s'attacherent-ils qu'à profiter du moment pour s'enrichir & vivre au gré de leurs paſſions. Les habitans, aſſervis ſous un joug auſſi honteux, n'étoient occupés que des moyens de s'y ſouſtraire. Toujours prêts à ſe ſoulever contre leurs Vice-Rois, affoiblis par les émigrations perpétuelles des Colonies que l'on envoyoit en Afrique & en Aſie, tantôt ils ſe rangerent du côté des François, tantôt ils ſe lierent aux Rois des Aſturies, qui venoient également faire des invaſions dans un pays dévaſté, abandonné; ſans Arts, ſans Commerce, ſans Induſtrie. Cette nuit affreuſe couvrit l'Eſpagne juſqu'à l'année 750, que le Califat paſſa dans la famille des Abaſſides. Alors Abderame, rejetton de celle des Ommiades, qui avoit échappé au maſſacre général, vint enlever aux Califes

leurs possessions en Espagne. La face de ce Royaume changea bientôt ; l'heureux Usurpateur sçut être un Souverain bienfaisant : il ranima les Arts, l'Agriculture, le Commerce ; il fit bâtir des Temples & élever des Monumens, pour la construction desquels il employoit les prisonniers de guerre, qu'il affranchissoit ensuite de l'esclavage, pour les mettre au rang de Citoyens. Ainsi ce Prince habile trouva le moyen de se servir des mains étrangeres & ennemies, pour fertiliser & embellir son Royaume ; & il eut même l'adresse de prévenir les divisions & les haines qu'auroit nécessairement causé parmi ses sujets la différence de mœurs & de Religion. Cordoue, qu'il choisit pour le lieu de sa résidence, devint en peu de tems le centre du goût, de la magnificence & des plaisirs ; & le Trône de ce grand homme passa

avec tout son éclat à ses Successeurs. Les Sarrazins, originaires de l'Arabie heureuse, eurent toujours beaucoup de goût pour les plaisirs, les Sciences & les Arts. Ils aimoient à être vêtus avec éclat, & à vivre dans la splendeur. On connoît leur goût pour les beaux chevaux, & le soin qu'ils apportoient pour n'en point confondre les races. Ils furent grands chasseurs, habiles Astronomes pour leur tems, & très-versés dans les Jeux & les Combats simulés, qui exigent de l'adresse & de la légéreté. La Musique & la Poesie sont les Arts qu'ils chérirent le plus particuliérement. « Ils étoient à la » fois galans jusqu'à l'adoration, » dévots jusqu'au fanatisme, guer- » riers & braves jusqu'à la fréné- » sie. On juge bien que le carac- » tere des Sarrazins a dû beaucoup » influer sur celui des anciens ha- » bitans de l'Espagne, & que ces

» Peuples doivent être en effet re-
» gardés comme les fondateurs &
» les modèles de la galanterie &
» de la chevalerie ».

III. Ces Sarrazins, au reste, n'étoient pas maîtres de toute l'Espagne. Il s'y trouvoit encore des anciens habitans du Pays qui, du tems des Goths, avoient porté le nom de Romains; les Asturies & la Navarre étoient occupés par les Goths ou Chrétiens qui s'y étoient réfugiés; des Colonies de Francs s'étoient répandues dans la Catalogne, la Navarre & les Pyrenées, &c. Chacun de ces Peuples semble avoir laissé aux Espagnols son caractere propre: On remarque en effet encore dans les Espagnols le goût des Arabes pour les fêtes & les divertissemens publics, pour la galanterie, les titres fastueux, le langage hiperbolique. Les Africains *Béréberes* ou Barbares paroif-

ſent leur avoir tranſmis l'amour de la vie retirée, la gravité dans le maintien & dans le langage. Les Francs leur ont communiqué ce vif attachement pour leurs Souverains, qui a toujours diſtingué la Nation Françoiſe. Enfin la valeur & la probité des Eſpagnols rappellent les anciennes vertus des Goths. Nos Auteurs donnent une idée des Mœurs, des uſages & de l'eſprit de Gouvernement reçus chez les Chrétiens iſſus des Goths, & habitans d'une partie de l'Eſpagne. Ce Tableau fait en tous points un contraſte ſingulier avec celui des Sarrazins; contraſte frappant & plein d'intérêt que nous ſommes fâchés de ne pouvoir ſuivre ici.

IV. Cette différence & cette contrariété de Mœurs dans les Sarrazins & les deſcendants des Goths, habitans du même Pays, ſubſiſterent pourtant juſqu'au rè-

gne de Ferdinand III, (*a*) dit S. Ferdinand, qui tira les Eſpagnols Chrétiens (ſur-tout les habitans de la Caſtille) de la barbarie & de l'oppreſſion ſous laquelle ils vivoient. C'eſt ce Prince qui ſçut faire reſpecter les Loix, qui augmenta l'éclat du Trône, en diminuant le pouvoir des Nobles, non par des injuſtices ou des vexations, mais par la création de

(*a*) Ce Prince eſt connu ſous le nom de Ferdinand III, quoique réellement il n'y ait eu qu'un Roi de Léon & Caſtille du même nom. Nous faiſons cette remarque, parce que depuis la pag 311 juſqu'à la 320, l'Abrégé chronologique l'appelle Ferdinand II, ce qui eſt ſans doute une faute d'impreſſion, puiſque depuis la page 321 il eſt toujours nommé Ferdinand III. Ce Prince mort en 1252 après un regne de 45 ans, eut pour ſucceſſeur ſon fils aîné Alphonſe X, ſurnommé le Sage. Il fut canoniſé en 1671 par Clément X. qui permit aux Eſpagnols d'en célébrer la fête.

nouvelles Dignités & la concession de grandes prérogatives, soit dans les Armées, soit à la Cour. L'Espagne est redevable à Ferdinand III. d'un corps de Loix, appellé aujourd'hui *las Partidas*, qui reçut sa derniere perfection sous le regne suivant (*a*). On lui

(*a*) Celui d'Alphonse X., surnommé *le Sage*, le même à qui on doit ces belles Tables Astronomiques appellées *Alphonsines.* Ce Prince mort en 1284 eut encore part à plusieurs autres Ouvrages entre lesquels on remarque deux Livres sur la Pierre philosophale, conservés dans la Bibliothéque du Roi d'Espagne, & qu'on dit écrits en caracteres inconnus; sans doute parce que l'on y a adopté cette espèce d'hieroglyphes en usage encore aujourd'hui parmi les Chymistes. On rapporte qu'Alphonse X. disoit que *s'il eût été consulté au moment de la création, l'Univers auroit été* plus simple & parfait. Ce mot qui a été regardé comme une impiété, n'est très-vraisemblablement qu'une critique des systêmes, ou, si l'on veut, des visions astronomiques du XIII[e] siecle.

attribue encore l'établissement du Conseil royal de Castille, composé de *dix Auditeurs*, qui jugent les procès en dernier ressort, & connoissent des affaires les plus importantes. Le même Prince institua la charge d'*Adelantado*, la même que celle de Vice-Roi, laquelle fut abolie quant aux fonctions & aux revenus, par Charles-Quint, jaloux de l'étendue de ses prérogatives. La dignité d'*Alferez-Major*, ou Grand-Enseigne du Royaume, reçut encore son éclat de Ferdinand III. qui releva aussi celle de Grand-Maître de la Maison du Roi, aussi bien que la Charge d'*Amirante*. Nos Auteurs exposent dans un grand détail (Pag. 357, 360) l'origine & les prérogatives de toutes ces Charges, aussi bien que les autres titres qui distinguent encore aujourd'hui les différentes condi-

tions en Eſpagne. Nous ne ſuivrons point tous ces détails, nonplus que les remarques très-judicieuſes ſur l'origine & le pouvoir de l'Inquiſition, ſur la découverte du nouveau Monde, ſur le Commerce & ſur quelques autrès vices du Gouvernement Eſpagnol; enfin ſur les Arts & les Sciences qui ſont cultivés en Eſpagne; Remarques qui terminent la 5^e. la 6^e. la 7^e. & la 8^e. Périodes de cet Ouvrage. Tous ces objets doivent être ſuivis dans le Livre même, dont nos Mémoires ne peuvent que donner une idée fort imparfaite. Terminons donc ici notre Extrait, en mettant ſous les yeux des Lecteurs quelques Portraits de différens Rois ou autres Grands Hommes d'Eſpagne, afin que l'on ait au moins une idée du ſtyle & de la maniere des Auteurs de ce nouvel Abrégé Chronologique.

Alphonse VI, Roi de Léon & de Castille, surnommé le Grand, mourut en 1109, après un long règne. « Quand on rapproche les » principales actions de ce Prince, » dit l'Auteur, on est forcé » d'avouer que s'il mérita ce glo- » rieux surnom, ce fut moins » par ses vertus que par ses talens. » Appellera-t-on Alphonse un » grand Roi, parce qu'il s'empara » de la Galice en trahissant son » frere; parce qu'il enleva la Cou- » ronne au fils de son Ami & de » son Protecteur; parce qu'il ap- » pella en Espagne un Roi des Al- » moravides, ennemi ardent & » fanatique du nom Chrétien; » parce qu'il persécuta le *Cid*, » appui de son Trône? A ces » traits, qui ne s'écriera contre » son injustice, son avidité, son » ingratitude, ses usurpations? » Mais il fit des actions d'éclat,

» & les Peuples éblouis ne virent » plus ſes crimes ». Ce Roi nous rappelle un de ſes Prédéceſſeurs, du même nom que lui, (Alphonſe II, mort en 842). Un célèbre Écrivain de nos jours aſſure que ce Prince fut ſurnommé *Chaſte*, pour avoir refuſé le tribut de cent filles qui avoit été payé à ſes Prédéceſſeurs. Ce tribut infâme eſt très-vraiſemblablement une chimère. Aucun Hiſtorien n'en a parlé avant l'Archevêque Roderic, qui écrivoit 400 ans après l'époque que l'on donne à ce prétendu Traité. « Les deviſes & les » armoiries de certaines familles » qu'on apporte en preuve, n'en » ſont point une ; elles n'annon» cent autre choſe, ſinon qu'on » avoit délivré quelques filles em» menées captives par les Infide» les ». Il paroît donc très-certain que la vraie raiſon du ſurnom *Chaſte*, donné à Alphonſe II, eſt

la continence qu'il garda avec sa femme, au rapport des Historiens du tems.

Henri IV, Roi de Castille, surnommé l'*Impuissant*, qui mourut à la fin de l'année 1474, n'est point ménagé dans cette Histoire: « Il eut, nous dit-on, quelques » vertus; il étoit doux, recon» noissant, généreux, affable, » modeste; mais il n'avoit aucu» ne des qualités qui sont néces» saires aux Rois. Il fut assis sur le » Trône sans regner; il n'eut de la » Royauté qu'un vain nom, & il » en abandonna toute la réalité à » qui voulut l'usurper. Volup» tueux à l'excès, il fut le témoin » & le complice des débauches de » ses femmes, & le fauteur de » l'insolence & de la perfidie de » ses favoris ».

Nous ne pouvons nous refuser au plaisir de transcrire encore le

Portrait que trace notre Auteur d'Emmanuel I, Roi de Portugal, mort en 1521. « Ce Monarque fut ſurnommé *Le Grand.* Il mérite une place diſtinguée dans les faſtes du Portugal par l'éclat de ſon règne, & par les conquêtes qu'il fit dans les Indes & en Afrique. Il montra toujours beaucoup de zèle & d'attachement pour la Religion. Il ambitionnoit la gloire des armes : il étoit magnifique dans ſa Cour, généreux, juſte, laborieux, aimant les devoirs de la Royauté, en rempliſſant toutes les fonctions avec exactitude. Il ſe rendoit affable & acceſſible à tous ſes ſujets. Il chériſſoit ſes Peuples en pere ; il ſe fit une étude de leur bonheur & de leur aiſance. Il eut beaucoup de goût pour les Lettres ; il honoroit, il récompenſoit les talens, la ſcience & le mérite. On peut lui reprocher la ſévérité avec laquelle

il traita les Juifs établis dans ses Etats ; ce qui dépeupla sensiblement son Royaume, & le priva des fruits de l'industrie de cette Nation active & commerçante ».

De tous les *Abrégés Chronologiques*, qui ont paru jusqu'ici, aucun n'a dû coûter autant de soins & de peines que celui-ci. L'esprit d'ordre qui y regne, la critique sage & lumineuse qui a dirigé les Auteurs, le style précis sans obscurité, clair sans prolixité &c. ; tout nous prouve qu'il n'appartient qu'à certains Ecrivains de traiter convenablement l'Histoire, & que celle d'Espagne, en particulier, ne pouvoit tomber en de meilleures mains.

ARTCLE XVIII.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur un nouveau *Dictionnaire Historique portatif* en quatre vol. in-8°.

PErmettez, Messieurs, que je vous témoigne ma surprise, du silence que vous avez gardé sur le *Prospectus* d'un nouveau Dictionnaire historique, qui vous fut adressé l'année derniere, comme aux autres Journalistes, & qui sembloit mériter votre attention, ainsi que celle du Public. Auriez-vous regardé, MM., ce *Prospectus* comme tant d'autres annonces d'ouvrages, promis avec la plus grande assurance, & qui n'ont pourtant jamais été que projettés? Auriez-vous pensé que les Auteurs

de ce *Profpectus* n'avoient voulu que donner une critique de nos Dictionnaires hiltoriques, & que les articles ajoutés à leur préface, n'étoient deftinés qu'à fervir de paffeports à cette critique ? Si telle a été votre idée, MM., trouvez bon que je vous le dife avec liberté, vous vous êtes étrangement mépris. Le Dictionnaire annoncé l'année derniere, n'eft point un projet chimérique : lorfque les Auteurs ont publié leur Profpectus, l'ouvrage étoit déja fort avancé ; en un mot il eft fi certain que le Public jouira bientôt de ce nouveau Lexique, qu'on l'imprime à force à Avignon, & que mon voifinage de cette Ville m'a mis en état d'en avoir les deux premiers volumes, qui, quoique imprimés, ne paroiffent pas encore.

Je n'avois point été furpris de trouver dans le Profpectus de l'an-

née derniere, une critique amere du Dictionnaire de l'Abbé Ladvocat, aussi bien que d'un autre en 6 volumes in-8°. Il est tout simple que des Ecrivains qui veulent prévenir le Public en faveur de leur ouvrage, commencent par s'escrimer contre ceux qui les ont précédés dans la même carriere, qu'ils relevent fortement les méprises de leurs prédécesseurs, qu'ils s'attachent à mettre dans un grand jour les bévues de toutes especes, échappées dans des livres dont il leur faut prouver l'inutilité ou l'insuffisance, afin d'établir plus sûrement la nécessité d'une nouvelle entreprise. Tout cela ne m'avoit point surpris, & je ne l'avois guères plus été de voir les nouveaux Lexicographes, promettre au Public de remonter aux sources, de vérifier les faits par eux-mêmes, de ne point négliger les dates, & de n'en *mettre* même *au-*

cune sans s'être assurés de sa justesse par un travail aussi ingrat que pénible, d'abréger certains articles peu importans des Dictionnaires précédens, en même tems qu'ils donneroient une étendue convenable aux autres, & qu'ils en ajouteroient une quantité prodigieuse omise par leurs prédécesseurs. Encore une fois, Messieurs, je n'avois été surpris ni de l'étendue de ces engagemens, ni de la confiance avec laquelle on les prenoit. Je me suis contenté d'attendre le moment où je pourrois voir l'ouvrage; & aussitôt que j'ai pû avoir les deux premiers volumes, je me les suis procuré, & sur le champ j'en ai entrepris la lecture, bien décidé à laisser là mon Dictionnaire de l'Abbé Ladvocat, si le nouveau étoit réellement meilleur.

La Préface s'est d'abord présenté à mes regards curieux; mais la

trouvant la même à très-peu de choſes près que celle qui formoit le Proſpectus de l'année derniere, je me ſuis mis à parcourir les deux volumes, avant que d'en entreprendre la lecture; en liſant à la fin de pluſieurs articles le nom de l'Abbé Ladvocat, j'ai conçu une idée favorable des Auteurs, & j'ai précipitamment conclu que les nouveaux Lexicographes, ayant trouvé ces articles fort bien dreſſés par le Bibliothécaire de Sorbonne, ils les avoient adoptés, en en faiſant honneur à l'Auteur; d'où j'ai inféré plus précipitamment encore, que les autres articles dans leſquels je ne voyois citer ni Moréry ni Ladvocat, étoient ceux que les nouveaux Ecrivains avoient refaits eux-mêmes d'après les originaux, ceux auxquels je devois m'attacher de préférence, comme étant un travail neuf, & l'ouvrage propre de ces Meſſieurs.

Avec des préventions auſſi favorables, j'ai pris le livre dès le commencement: le croirez-vous, Meſſieurs? Je n'avois pas encore lû trois pages, que je crus reconnoître dans deux ou trois articles, les expreſſions mêmes de l'Abbé Ladvocat; j'allai ſur le champ prendre le livre de ce dernier, & l'oppoſant tout d'un coup au nouvel ouvrage, je vis que je ne me trompai point; plus j'avançai, plus la preuve devint manifeſte; en un mot, je me convainquis que ce Dictionnaire ſi décrié, ſi mépriſé par les nouveaux Auteurs, étoit le plus ſouvent copié par eux-mêmes avec ſes fautes, & que lorſque la reſſemblance ceſſoit, ce n'étoit preſque toujours qu'aux dépens de léxactitude. Je m'amuſai d'abord à tirer une note des articles de la lettre A & de la lettre L, pris dans l'Abbé Ladvocat ou de mot à mot, ou

avec des changemens legers, soit que les Auteurs eussent cité le Sorboniste, soit qu'ils eussent omis son nom. Cette note que je joins ici (*a*) m'ayant ensuite paru insuf-

---

(*a*) La lettre A seule contient près de 150 articles de cette espèce ; sous la lettre B il s'en trouve encore plus d'une centaine, les voici :

Aaron-Schaschon, *Aarsens* ou Aerssens, *Abaga*, *Abassa*, *Abdalla*, *Abdal* Raschid, *Abdas*, *Abdemelek*, *Abdulmumen* & Miramolin, *Abendana*, *Abraham*, *Abraham* Galanti, *Abraham Gedalia*, *Abraham de Boton*, *Abraham* de Baume, *Abraham* Rophe, *Abraham* Schalom, *Abraham* Zachut, *Acciaioli*, *Accius*, *Achmet* Bacha, *Acindynus*, *Acusila*, *Adalard*, *Adam* de Brême, *Adhemar*, *Adrian*, *Adrien*, *Adson* Abbé de Luxeuil, *Adson*, Abbé de Deuvres, *Ægidius*, *Astelman*, *Aganice*, *Agapet* II, *Agapet* Diacre, *Agilulphe*, *Agnès*, Agnodice, *Aguillon*, *Aimon*, *Alahamare*, *Alba* Esquivel, *Alberic* de Rozate, *Albert* le Courageux, *Albert* VI, *Albizzi*, *Alcendi*, *Alderette*, *Aldric*, *Alegre*, *Alegrin*, *Alexandre*, *Alexandre* (Dom Jacques) *Alexedeme*,

ſiſante pour porter un jugement équitable ſur l'ouvrage, je l'exa-

---

Alexis, *Algaſie*, *Ali*-baſſa, *Ali*-ben-Huſſain, *Allade*, *Almeida*, *Almoades*, *Alp-arſlan*, *Alpin*, *Althamer*, *Alvarèz*, *Alvaſot*, *Alype*, *Amable*, *Amaddulat*, *Amand*, Evêque de Bordeaux, *Amand* Evêque de Maſtricht, *Ambigat*, *Amboiſe*, *Ambroiſe*, *Ames*, *Amphion*, *Amulon* ou Amolon, *Amyntas*, *Amythaon*, *Anaſtaſe* II, *Anaſtaſe* III, *Anaſtaſe* IV, *Anaſtaſe* Antipape, *Anatole*, *Anderſon*, *Andrada*, *Angerone*, *Anſegiſe*, *Anſelme*, *Antere*, *Antigene*, *Antiochus* le Dieu, *Antiochus Eupator*, *Antoine*, *Antoine* Becco, *Antonia*, *Anylus*, *Aphtone*, *Apollinaire*, *Arbogaſte*, *Aretas*, *Aretas Evêque*, *Arethuſe*, *Aretin*, *Ariſtenete*, *Ariſtide*, *Ariſtophane*, *Ariſtotime*, *Armagnac*, *Arrowſmith*, *Arſaces* I, *Arſaces*, *Arſacius*, *Arſes*, *Artemon*, *Artorius*, *Artus ou Arthus*, *Artus* (Thomas) *Arundel*, *Aſaph*, *Aſer*, *Aſteſan*, *Antiochus*, *Athanaſie*, *Athenodore*, *Atterſol*, *Avenport*, *Avenzoar*, *Aufidius*, *Averruncus*, *Aumont*, *Avila*, *Auria*, *Aurificus*, *Avrillot*, *Auſſun*, *Auſtremoine*, *Auzout*, *Axareto*, *Aybert*,

minai de plus près : je lus avec une attention particuliere, plusieurs articles qui me parurent

---

Aygulfe, *Ayle* ou Agile, *Aymont* *Azaël*.

Voici maintenant ceux de la lettre L: *Ladisla* I, *Ladisla* II, *Ladisla* V, *Lambert*, *Lambert* de Schawembourg, *Lambert* le Begue, *Lampride*, *Lauda*, *Languet*, *Lassenius*, *Lathber*, *Latinus* Pacatus, *Lau*, *Laval*, *Laudice*, *Lavinie*, *Lenoncourt* (Philippe) *Leon* V, *Leon* VI, *Leon* VII, *Leon* VIII, *Leon* le jeune, *Leon* Legionensis, *Leon* Pierre Cieza, *Leonard* d'Udine, *Leonardi*, *Leonidas* II, *Leotychide*, *Leowicz*, *Lesley*, *Lestonac*, *Leucippe*, *Levi*-Ben-Gerson, *Leunclavius*, *Leupold*, *Leuwenkoek*, *Lezana*, Liberat, Licinius-Tegula, Liebknecht, Ligarius, Liger, Liliental, Limnœus, Lin, Linacre, Lionne, Lionne (Hugues) Lipman, Lippi, Lippi Philippe, Lisola, Litolphi Maroni, Litteton, Lloyde, Locman, Loeber, Lognac, Logothet, Loir, Loisel, Lollius, Long, Longeorge, Longin, Logomontan, Longueil, Longus, Longrie, Lonicerus, Lordano, Lothaire, Lotichius, Lotichius Christian, Louet, Louis II,

neufs,

neufs, & à l'aide d'un très-petit nombre de livres qui forment ici mon cabinet, j'apperçus aisément une multitude de fausses dates, de méprises dans les faits, d'erreurs en un mot de toute espece. J'ai écrit toutes mes remarques, & je les soumets à vos lumieres, Messieurs, & au jugement de vos Lecteurs. Je les partagerai en quatre classes différentes. Sous la premiere, je rangerai les articles du Dictionnaire copiés dans l'Abbé Ladvocat de mot à

Louis III, Louis VIII, Louis IX, Louis I, Louis II, Louis Evêque, Louis de France, Louis Henry, Louis de Bourbon, Louis d'Orléans, Loyseau, Lubert, Lubienietski, Lubin, Lubin Augustin, Luc, Luca, Lucifer, Lucius, Lucius III, Lucius Evêque, Lucius Arien, Lugo, Luisias, Luitprand, Lulle, Lundorpius, Lupus, Lycophron, Lycophron Poëte, Lycosthène, Lycurgue, Lincée, Lyndwood, Lyserus, Lyserus Jean, Lysimachus.

mot & sans le moindre changement, quoique cet Ecrivain ne soit pas cité à la fin de ces articles. Sous la seconde, j'indiquerai les articles copiés visiblement dans le même ouvrage, mais avec de légers changemens, avec des transpositions peu importantes, faites évidemment pour dérouter les Lecteurs. La troisieme classe renfermera un petit nombre d'articles neufs dont je releverai les méprises, & dans la quatrieme, je corrigerai une multitude de fautes d'impression, soit dans les noms, soit dans les dates, lesquelles peuvent induire à erreur les Lecteurs auxquels est principalement destiné ce Dictionnaire historique, c'est-à-dire les commençans, les gens du monde, ceux qui n'ont pas de livres &c. Avant que de commencer, je dois vous prévenir, MM., que je n'ai ces deux volumes du nouveau Dic-

tionnaire que depuis 15 jours, que je ne les ai lus que lorſque mes occupations me l'ont permis, & dès-lors que je n'ai mis à mon examen ni tout le tems, ni tous les ſoins qu'il faudroit pour faire une critique en forme. Ce ne ſont ici que des notes, que des remarques écrites dans l'eſpace de quelques jours par un homme peu inſtruit & deſtitué de livres; je ne les donne que pour ce qu'elles ſont.

I. *Articles de Ladvocat copiés de mot à mot.* Ces articles ſont en très-grand nombre, & ma liſte ſeroit bien longue ſi j'avois eu le tems de la faire exacte: je me borne donc à vous indiquer les ſuivants: *Bagarottus*, *Bamba*, *Barachias*, *Briot*, *Caranus*, *Cephée*, *Dantecourt*, *Harpalus*, *Jarchas*, *Guillet*, *Guilliaud*, *Guilliman*, *Guïmond* &c. Pour ne pas copier une ſuite de noms avec laquelle on ne ſe convaincroit pas

de l'identité des deux Dictionnaires, il sera peut-être plus à propos de copier un ou deux de ces articles dans celui d'Avignon, afin que ceux qui ont celui de l'Abbé Ladvocat, puissent en un instant les comparer. Mais avant tout je dois observer qu'à la fin de l'article *Harpalus*, copié de mot à mot, on renvoye à l'histoire des Mathématiques de M. Montulea, ce que n'avoit pas fait le Docteur de Sorbonne, comme à la fin de Jarchas on cite Moreri; & qu'il y a une différence de chiffre dans la date de la mort de Guimond, date que l'on fixe à 1080, au lieu qu'elle l'étoit à 1060. A ces légeres différences près, tous les précédens articles sont copiés *de verbo ad verbum* dans l'Abbé Ladvocat. Voici maintenant ce que disent les nouveaux Auteurs de BARACHIAS: « Pere » du Prophete Zacharie: c'est un » nom commun à plusieurs autres

» Juifs. Celui dont parle Jesus-» Christ dans S. Matthieu (23-» 35) est un grand sujet de con-» troverse parmi les Savans. » Si l'on veut ouvrir le premier volume de l'Abbé Ladvocat, pag. 119, col. 1, on n'y trouvera pas la plus légere différence.

Continuons : « DANTECOURT » (Jean-Baptiste) habile Chanoine » regulier de Ste Génevieve, né » à Paris en 1643, devint Chan-» celier de l'Universitér de Paris en » 1680, & Curé de St. Etienne du » Mont à Paris en 1694. Il quitta » cette Cure en 1710, & se re-» tira dans l'Abbaye de Ste Géne-» viève où il mourut en 1718. » On a de lui 1°. deux *factums* » pour la presséance de son Ordre » sur les Bénédictins aux Etats de » Bourgogne. 2°. Un livre de » controverse intitulé : *Défense* » *de l'Eglise* contre le livre du » Ministre Claude qui a pour

» titre : *Défenſe de la Réforma-*
»*tion.*» Mon objet n'eſt point d'indiquer ici les fautes d'omiſſion & de commiſſion qui peuvent ſe trouver dans les articles qui m'occupent; ainſi il ſuffit d'avertir que cette notice de Dantecourt ſe trouve pag. 392, col. 2 de l'ancien Dictionnaire, & qu'on s'eſt contenté d'ôter dans le Nouveau un *il* & un *&*, & d'ajouter les deux chiffres Romains qui y ſont. C'eſt là tout le travail des nouveaux Auteurs ſur le mot *Dantecourt*, auſſi bien que ſur les autres indiqués plus haut.

Nos Auteurs répondront peut-être que l'Abbé Ladvocat avoit lui-même copié pluſieurs articles dans d'autres livres, & qu'ainſi il n'eſt point ſurprenant qu'ils ſe rencontrent avec lui. Mais à cela je répliquerois ainſi : 1° Si vous copiez l'Abbé Ladvocat, lorſqu'il a lui-même copié, il n'eſt donc

pas vrai que vous ayiez remonté aux fources, que vous ayiez confulté les originaux? 2°. Le Livre de ce Sorbonifte n'eft donc pas auffi mauvais que vous avez voulu le faire croire? A quoi un Libraire intéreffé ajouteroit qu'il n'eft pas permis en bonne police de prendre les Ouvrages des autres en tout ou en partie, & que fi l'Abbé Ladvocat s'eft permis une pareille manœuvre, fon exemple fur ce point ne peut être honnêtement fuivi par qui que ce foit.

II. *Articles copiés avec de très-légers changemens.* On connoît affez les rufes ordinaires aux Plagiaires. Tantôt ils changent quelques expreffions, tantôt ils introduifent un nouvel ordre en mettant au commencement ce qui étoit à la fin *& vice verfâ*; ici ils fe bornent à retrancher les dernieres lignes de l'Auteur qu'ils tranf-

crivent, là ils ajoutent un mot vague, un jugement général pour dépayser le gros des Lecteurs. C'est précisément le procédé qu'ont suivi les Auteurs d'Avignon dans les articles suivants : *Bacchiarius*, *Baccio*, *Bacherius*, *Badius* (Conrade) *Baïf* (Lazare) *Bailli* (Roch le) *Baker* (Thomas) *Baldéric*, *Balduin* (Martin) *Baron* (Eguinard) *Barradas*, *Chambre* (Franc-Illharrat de la) *Caraglio*, *Galeotti* Martio, *Garlande* (Jean de) *Gaston* Phœbus, *Grosteste* (Marin) *Guisard*, *Gundling*, *Gurtler*, *Guyon* (Symphorien) *Haberkorn*, *Hubert* (Henr. Louis) *Hahn*, *Harrington* (Jean) *Hase*, *Hoste* (Jean & Paul) *Jarchi* &c. &c. Tous ces articles & plusieurs autres que je passe sous silence, sont empruntés de l'Abbé Ladvocat, au texte duquel on s'est contenté de faire quelques changemens. Mais quels changemens encore, & combien ils ont dû

coûter de travail à ceux qui les ont faits ? Jugez-en, Messieurs, par ceux que je vais mettre sous vos yeux, en choisissant les articles les plus courts » (*Caraglio* (Jean Jacq.) Graveur en pierres fines, » originaire de Verone, réussit » aussi à faire des Médailles. Si- » gismond I. Roi de Pologne, l'at- » tira à sa Cour, l'honora de sa » protection, & le combla de ses » bienfaits. » Voilà l'article de l'Abbé Ladvocat; lisez actuellement celui des nouveaux Auteurs: *CARAGLIO, Graveur en pierres fines, originaire de Vérone, se fit également connoîtr par ses Estampes, ses Gravures & ses Médailles. Sigismond I. Roi de Pologne, l'appella à sa Cour, employa ses talens & les recompensa.* N'est-il pas évident que cet article n'est qu'une copie de l'autre ? Les Lexicographes Avignonois satisfont-ils mieux ici les Amateurs & les Ar-

tiſtes, que le Docteur de Sorbonne ?

Je ne tranſcrirai point ici, MM., les autres articles paralleles des deux Dictionnaires ; il me ſuffira, je penſe, d'en copier encore un ou deux, pour que vous puiſſiez les comparer avec ceux de l'Abbé Ladvocat. « GALEOTI » Martio, natif de Narni, fut » Secrétaire de Mathias Corvin, » Roi de Hongrie, & Précep- » teur de Jean Corvin ſon fils. » Il mourut à Lyon en 1478. On » a de lui, 1°. un Recueil des bons » mots de Matthias Corvin ; 2°, » un Traité *De homine interiore &* » *de corpore ejus*, qui fit beaucoup » de bruit, à cauſe de quelques » ſentimens peu orthodoxes qu'il » fut obligé de retracter. » Si l'on veut ouvrir le Dictionnaire du Docteur de Sorbonne, on verra que je ne fais pas injure à ſes Copiſtes, en mettant cet ar-

ticle au nombre de ceux auxquels ils se sont contentés de faire quelques changemens. Le seul qu'ils ayent fait, est d'avoir ôté le mot *en latin* qui, ne leur en déplaise, n'étoit pas inutile. Autre article des Auteurs Avignonois. « JARCHI (Salomon) célébre Rabin, connu aussi sous le nom de Raschi,
» né à Troyes en Champagne en
» 1104, voyagea en Europe, en
» Asie & en Afrique, & devint
» très habile dans la Médecine &
» dans l'Astronomie, dans la
» Mischne & dans la Gémare. Il
» mourut à Troyes en 1180 à
» 75 ans. On a de lui des Com-
» mentaires sur la Bible, sur la
» Mischne, sur la *Gémare*, sur le
» *Piske-Avoth*, & d'autres Ou-
» vrages dont on peut voir la liste
» dans Moreri. Sa Nation les re-
» çut avec applaudissement, &
» les estime encore beaucoup. »
avoue que les deux dernieres li-

gnes de cet article ne ſont pas dans l'Abbé Ladvocat qui termine autrement le ſien ; mais à cela près, ce ſont précisément ſes termes que l'on employe dans le nouveau Léxique.

Il faut, Meſſieurs, avoir ſous les yeux ces deux ouvrages, pour juger de leur reſſemblance ou plutôt de leur identité, à l'égard d'un très grand nombre d'articles. Sans cette précaution on ne peut que juger très-imparfaitement, à moins qu'on ne veuille tranſcrire tous ces articles ainſi défigurés. Il y a eu, par exemple, trois Ecrivains du nom de *Hartman*, & l'Abbé Ladvocat les avoit bien diſtingués, mais en en faiſant qu'un article ; les Léxicographes d'Avignon ont coupé cet article en trois dans leur Ouvrage, ſans rien dire de nouveau ſur aucun des *Hartmans*, & voilà comme ils corrigent le Bibliothécaire de

Sorbonne : en vérité n'a-t-on pas bien droit de mépriser un Livre, quand le plus souvent on ne trouve à y faire que des changemens tels que ceux dont je parle ? Mais je passe à des objets plus dignes de votre attention, & plus propres à vous faire apprétier le travail de ces Léxicographes Avignonois.

III. *Articles fautifs.* Je m'étendrai sur ceux-ci un peu plus que sur les précédens, parce que mes Remarques pourront être mises à profit par les nouveaux Auteurs à la fin de leur ouvrage. Art. ABULFEDA. La Géographie de ce savant Auteur a été publiée en Arabe & en Latin par Jean Gagnier ; l'Abbé Ladvocat avoit à cette occasion remarqué que l'Abbé Ascari avoit aussi traduit cet Ouvrage; mais que *sa traduction n'est pas encore imprimée.* Que font sur cela les nouveaux Au-

teurs? Pour paroître ne pas copier leur modele, ils disent: *M. l'Abbé Ascari* PRÉPARE *une nouvelle version* (de cette Géographie) *qui fera oublier toutes les autres.* Comment peut-on dire en 1765, que l'Abbé Ascari *prépare* un Ouvrage, puisque cet Abbé est mort il y a plus de dix ans? 2°. Que veut-on dire quand on ajoute que les Ouvrages d'Abulfeda ont été *recueillis en 2 gros volumes* in-4°.? Parle-t-on des ouvrages *imprimés* ou des Manuscrits? Dans les deux cas on ne s'exprime pas exactement à beaucoup près.

« *Bandius*, un des plus anciens » Théologiens Scholastiques, di» sent nos Auteurs; ses Ouvrages » ont été imprimés en 1519. *ils* » *sont inconnus & méritent de* » *l'être* ». L'Abbé Ladvocat, que l'on a seul consulté, s'étoit contenté de dire que les Ouvrages

de *Bandinus* (& non pas *Bandius*) avoient été imprimés en 1519; en voulant dire quelque chose de plus, sans connoissance de cause, nos Auteurs se méprennent étrangement; & il est évident qu'ils n'ont jamais vu ces Ouvrages *qui*, selon eux, *méritent d'être inconnus*. 1°. Non-seulement Bandinus a été imprimé en 1519, à Vienne, *in-folio*, mais encore à Cologne, *in*-8°. sans date, & à Louvain en 1555 & en 1557, aussi *in-8°*. Voilà quatre Editions différentes d'un Livre qui, selon nos Auteurs, *est inconnu*. 2°. Peu d'Ouvrages ont fait autant de bruit que celui de Bandinus; & sa conformité avec les Sentences de Pierre Lombard a fait agiter la question, si Lombard étoit Plagiaire de Bandinus, ou si celui-ci avoit copié l'autre. Thomasius, Casimir Oudin, Bernard

Pez, & plusieurs autres Ecrivains ont embrassé différens sentimens sur ce point. (Voyez Jean Vogt, *Catal. Libr. rar.* Pag. 67.) De quelque maniere que l'on pense sur cette question, il est toujours certain que l'on ne peut pas dire que le Livre de Bandin *soit inconnu & mérite de l'être.* Encore une fois, pourquoi s'écarter ainsi de son modèle?

Barre (Joseph). On compte parmi les productions de ce Génovéfain une *Histoire des Loix & des Tribunaux de Justice*, imprimée en 1755, *in*-4°. que l'on appelle un *Ouvrage sçavant.* Si l'on demandoit aux Lexicographes quel est le fondement du jugement qu'ils portent de cette Histoire, ils seroient certainement fort embarrassés; car l'Auteur ne l'a jamais fini, & il n'en a pas paru un seul volume. Le P. Barre publia seulement en 1755 un *Prospectus*, qu'ils

uot pris pour l'*Histoire* même; & tant de cette idée, ils la qualifient *Ouvrage sçavant*, sans l'avoir jamais vu.

Bonanni (Franc). Cet article présente deux Remarques à faire; 1°. François Bonanni n'est pas Auteur des *Antiquités de Syracuse*, comme on l'a dit: il a seulement donné une nouvelle Edition très-ample de cet Ouvrage publié dès 1624, *in*-4°. par un Jacques *Bonanni*; 2°. C'est à tort que l'on donne pour deux Auteurs différens celui qui a publié l'*Histoire métallique des Papes*, & la *Recreatio mentis & oculi*, deux Ouvrages du Jésuite Philippe Bonanni; dont on a encore le *Musæum Kirckerianum*, le *Gabinetto armonico*, &c. (*a*).

(*a*) Comme Moréri, ni M. Chauffepie, ni l'Abbé Ladvocat n'ont fait men-

Brunus (Jordanus). Après avoir cité le *Spaccio della beſtia trionfante* & la *Cena de le cineri*, on ajoute que pour avoir une *Suite* COMPLETTE des Traités du même Auteur, il faut y joindre deux autres Livrets, que l'on nomme. J'oſe aſſurer nos Lexicographes, que, quoiqu'ils répétent ici ce qui a été dit avant eux, ils ſe méprennent : car pour former la ſuite complette des Traités Italiens de Bruno, il faut en avoir un cinquième, dont la rareté eſt ſi grande, que ceux qui ont parlé le plus ſçavamment de cet Italien extravagant, ſe ſont bornés à en rap-

tion du P. *Bonanni* dans leurs Dictionnaires, l'Auteur de cette Lettre nous permettra d'indiquer ici nos Mémoires de Décembre 1701 (pag. 360 & ſuiv.) dans leſquels on trouve des détails cucrieux ſur la perſonne & les Ouvrages de ce ſavant Jeſuite.

porter le titre, parce qu'ils ne l'avoient pas vu. Dans mon dernier voyage à Paris, M. FLONCEL, amateur très-éclairé de la Littérature italienne, m'en montra un Exemplaire, & j'en copiai le titre que voici : *Cabala del Cavallo Pegaseo, con l'Asino Cillenico* 1585, *in*-8°. petit format de 46 feuillets seulement, sans chiffres, mais avec des signatures. L'Ouvrage, dont l'objet est de développer les idées répandues dans ceux que Bruno avoit antérieurement publiés, est composé d'une Epitre dédicatoire, d'une *Déclamation* remplie d'indécences sur l'Ane & sur l'Anesse, de trois Dialogues, & de l'*Asino Cillenico*, qui commence à la signature D ij, *verso*. Ce petit volume mériteroit une Notice détaillée. Mais revenons au nouveau Dictionnaire.

CAPPERONNIER (Claude). On

a de lui, disent nos Lexicographes, une Edition des anciens Rheteurs Latins, qui *pourroit former un volume* in-folio &c. Cette Edition, qu'ils croyent encore manuscrite, a été publiée en 1756 à Strasbourg, *in*-4°.

Craig (Jean), « Mathémati» cien Ecossois, s'est fait un nom » célèbre, pour un petit Ecrit de » 36 pages, fort rare, imprimé » à Londres en 1699, sous le ti» tre de *Theologiæ Christianæ prin» cipia Mathematica*..... L'Abbé » Houtteville a réfuté ces sçavan» tes rêveries ». 1°. N'est-on pas en droit de conclure de ce Texte que c'est-là le seul Ouvrage de *Craig?* Rien n'est pourtant moins vrai, puisque cet Ecossois en a publié plusieurs très-estimés. 2°. Le mépris que montrent les Auteurs du Dictionnaire pour ce Livre de *Craig* est-il bien fondé? S'ils avoient lu l'éloge qu'en fait

M. Montmor, dans l'Avertissement qui est à la tête de la seconde Edition de son *Analyse des Jeux de hazard*, ils auroient vu que le Géometre François faisoit cas de ce qu'ils appellent des *Réveries*, sans doute parce qu'ils en parlent d'après autrui. Je n'ai garde de vouloir défendre le systême de Craig, sur la force & la diminution des probabilités; je veux seulement montrer ma surprise du ton méprisant que l'on emploie dans le Dictionnaire, en parlant de cet Ouvrage. 3°. On a raison de dire que l'Edition de 1699 est fort rare; mais il falloit ajouter que Jean-Daniel *Titius* en a donné une nouvelle à Léipsick en 1755, *in*-4°. ornée d'une Préface sçavante, sur la vie & les ouvrages de Craig. Les Lexicographes peuvent consulter cette Préface, dans laquelle ils trouveront la liste des

Ouvrages du Mathématicien Ecossois. Au reste, cet article du nouveau Dictionnaire n'est qu'un abrégé de celui de l'Abbé Ladvocat, que nos Auteurs copient souvent sans en rien dire.

Didyme, l'aveugle, mourut en *368*, à 85 ans...... Il ne nous reste de lui qu'un Traité du S. Esprit ». Voilà deux faussetés en deux lignes. L'Abbé Ladvocat avoit bien dit que Didyme mourut en 398, d'autres Auteurs ont pensé qu'il avoit vécu jusqu'en 399; aucun ne l'avoit fait mourir dès 368, comme les Lexicographes. Mais votre gros Journal du mois d'Octobre dernier, m'a appris que la véritable date de la mort de Didyme est l'année 395; & je le crois, puisque vous avez trouvé bonnes les raisons du Religieux de Rome, qui a défendu cette opinion. 2°. l'Abbé Ladvocat dit expressément qu'outre le

Traité *De Spiritu sancto* de Didyme, *il nous reste* de cet ancien Ecrivain *quelques autres Ouvrages.* Sur quel fondement les nouveaux Auteurs abandonnent-ils ici leur modele ? Doutent-ils de l'authenticité du livre de Didyme contre les Manichéens, publié par Combefis & par Basnage ? De ses énarrations sur les Epîtres canoniques mises en latin par Epiphane le Scholastique, & imprimées dans toutes les éditions de la Bibliothéque des Peres, &c. &c. ? En ce cas il falloit au moins dire que ces écrits étoient autant de pièces apocryphes, & prouver cette assertion extraordinaire.

Fontanini (Juste). On attribue à cet Ecrivain une *Notice des Livres rares écrits en Italien* qu'il n'a jamais donnée. Il a plus fait que cela, car il a publié un Ouvrage beaucoup plus étendu in-

titulé : *Biblioteca della Eloquenza Italiana*, dont l'objet est de faire connoître, non les Livres rares seulement (comme Nic. Haym), mais en général les Ouvrages publiés en Italien sur les Sciences & les Arts ; ce que la Croix du Maine a fait pour les Livres françois. Cette *Bibliothéque* a été imprimée très-souvent ; mais la meilleure édition est celle de Venise 1753, 2 volumes in-4°., laquelle est enrichie des Remarques du docte Apostolo Zeno. Les Gens de Lettres ne se servent même plus que de celle-là.

FOURMONT (Etienne) étant encore écolier, il publia, dit-on, des *Racines de la Langue* françoise, *mises en vers françois* ; lisez : des Racines de la Langue *latine*, ce qui est bien différent. On ne parle pas plus exactement, lorsque l'on ajoute que le *Comte de Tolede lui faisoit une pension*. Ce Seigneur obtint

obtint pour Fourmont une pension de la Cour de Madrid qui fut même arrêtée lors de la rupture entre la France & l'Espagne ; mais on ne peut pas dire qu'il lui *fit cette pension.*

FRANCOWITZ (Matthias) plus connu sous le nom de *Flaccus Illyricus.* Dans ce seul article on parle trois fois de la rareté des Ouvrages de ce Luthérien. D'abord *pour la plûpart ils sont communs* ; ensuite *ils sont pour la plûpart assez rare* ; Enfin *TOUS les Ouvrages de ce Zélateur furieux sont peu communs.* Personne assurément ne doutera du fait : le voilà bien & duement annoncé. Il a échappé dans cet article une faute d'impression qui rend inintelligible le titre d'un Livre de Flaccus. On dit qu'il publia *Scripta quadam & Monarcharum de Concilio Tridentino*, lisez, comme

porte l'ouvrage : *Scripta quædam* PAPÆ *& Monarcharum &c.*

GAGNIER (Jean) *Célébre Professeur des Langues Orientales dans l'Université d'Oxford, illustra* SA PATRIE *par plusieurs Ouvrages* &c. Cet article est évidemment pris dans l'Abbé Ladvocat, auquel on a seulement fait de légers changemens. Ces mots, par exemple, *illustra* SA PATRIE, appartiennent aux nouveaux Auteurs, & placés comme ils sont, ils donnent à entendre que Gagnier étoit d'Oxford, ou du moins né en Angleterre. Rien n'est pourtant plus faux. Jean Gagnier étoit François, il avoit même embrassé l'état de Chanoine Régulier de Ste Géneviève ; & ce ne fut qu'au bout d'un certain tems qu'il quitta cette Profession pour se retirer en Angleterre, où effectivement il cultiva les Langues Orientales avec la plus grande distinction.

Ce savant a publié plusieurs Ouvrages qu'il converoit d'indiquer; au moins ne devoit-on pas omettre son édition de Joseph Ben-Gorion, citée par L. Ladvocat.

GERSEN (Jean) cet article & celui de *Kempis* (Thomas à) sont un peu difficiles à concilier. Dans le premier nos Léxicographes disent : « On avoit attribué long-» tems [l'Imitation de J. C.] à » Thomas à Kempis ; mais M. » l'Abbé Vallard a *détruit* cette » opinion dans une dissertation » bien raisonnée ; » à quoi ils ajoutent : « S'il faut décider entre » Thomas à Kempis & Gersen, » *il n'y a pas à balancer* ». Voilà une Question résolue & pleinement décidée. Néanmoins sous l'article *Kempis*, je trouve les paroles suivantes : « Les uns attri-» buent l'Imitation à Gersen & » *avec quelque fondement* ; les au-» tres à Thomas à Kempis *avec*

» *PEUT-ÊTRE moins de raiſon ;*
» il paroît démontré que l'Imita-
» tion exiſtoit avant ce pieux Cha-
» noine. » Ici, comme l'on voit, le langage des Auteurs eſt très-différent ; cette opinion ſur laquelle il n'y *avoit pas à balancer*, ſelon eux, ne ſe ſoutient plus qu'*avec quelque fondement*. Il ſemble que dans des queſtions de cette eſpèce, il eſt néceſſaire ou de prendre un parti pour ne le plus abandonner, ou de ſe tenir toujours dans le doute, & de parler d'une opinion problêmatique, comme d'une opinion ſur laquelle on peut prendre tel parti que l'on veut.

GOURDAN (Simon) On qualifie la *vie* de ce Victorin, publiée en 1755 in-12 d'*ouvrage EDIFIANT*. Si c'eſt là une plaiſanterie, bien des gens s'y tromperont; ſi au contraire l'on parle ſérieuſement, perſonne, je penſe, ne

ſera de l'avis des Auteurs; en effet ſans adopter toutes les idées du Critique qui donna en 1756 une brochure contre la vie du P. Gourdan, on peut aſſurer que cette Rhapſodie n'eſt rien moins qu'*édifiante*: pour la qualifier ainſi il faut ne l'avoir jamais lu.

GREAVES (Jean) ajoutez à cet article du nouveau Dictionnaire, lequel eſt évidemment tiré de l'ancien, qu'on a donné à Londres en 1737 une édition complette des Œuvres de *Greaves* en 2 volumes in-8°. Cet avertiſſement eſt néceſſaire, parce que les traités de l'Ecrivain Anglois, imripmés ſéparément, ſe trouvent aſſez difficilement, ſurtout en France.

GUISE (Henri de Lorraine Duc de) mort en 1664. On parle ici de *Mémoires donnés ſous ſon nom en 6 volumes in*-4°. Je ne ſais ce que c'eſt que cet ouvrage. Si c'eſt

des *Mémoires* dans leſquels il fait l'hiſtoire de ſon entrepriſe ſur Naples que l'on a voulu parler, la mépriſe (qui peut-être eſt de l'Imprimeur) eſt un peu forte; car ces Mémoires là ne forment qu'un ſeul in-4°. aſſez mince. Les Auteurs décident hardiment que ces Mémoires ſur Naples *ne ſont pas du* Duc de Guiſe, mais *vraiſemblablement de ſaint Yon* ſon Secrétaire. Je ſais que pluſieurs perſonnes ont eu la même penſée; mais je me rappelle qu'elle a été combattue par pluſieurs autres, notamment par les anciens Journaliſtes de Trévoux, dans leur volume de Décembre, article 210, pag. 2226, année 1703.

HOCWART, (Laurent) on nous dit ici que la Chronique de Ratiſbonne compoſée par cet Ecrivains, a été publiée en 1754 in-folio, par M. *Afele*, Bibliothécaire de l'Electeur de Baviere.

D'abord il falloit dire *Œfele*, car tel eſt le nom du ſcavant Editeur; enſuite on devoit écrire en 1763 & non 1754. Enfin il étoit eſſentiel d'avertir que c'eſt dans le Tome premier des *Scriptores rerum Boicarum*, deux volumes in-folio, que M. Œfele a publié cette chronique. Car autrement ceux qui ne ſont pas inſtruits, ſeront en droit de croire que cette chronique forme un volume in-folio imprimé à part; & tant qu'il eſt poſſible, on doit éviter (ſurtout dans un Dictionnaire tel que celui-ci) d'induire en erreur ceux qui le liſent.

JOLY DE FLEURY, (Guillaume François) Voici le commencement de ſon article dans le nouveau Dictionnaire, » né à Paris » en 1675, d'une ancienne fa- » mille de Robe, fut reçu » Avocat au Parlement de Paris » en 1705. Il fit briller dans *ces*

» *deux places* les plus belles qua-
» lités &c. » cela est-il intelligible ? Si l'on veut avoir l'explication de cette énigme, il n'y a qu'à consulter l'Abbé Ladvocat ; il vous dira que M. Joly de Fleury, né à Paris en 1675, fut reçu Avocat en 1695, qu'il devint Avocat Général à la Cour des Aydes en 1700, Avocat Général au Parlement de Paris en 1705, & Procureur Général en la même Cour en 1717. Les copistes du Sorboniste négligent tous ces détails ; ils croyent avoir parlé des deux dernieres places de M. Joly de Fleury, & ils disent, sans relire ce qu'ils ont écrit, qu'il fit briller dans *ces deux places* &c. : de pareilles négligences sont elles excusables ?

JONES, (Ignace) l'article de ce fameux Architecte, copié du Dictionnaire de Ladvocat, est très-superficiel. Jones a, dit-on, laissé *des desseins recherchés*. Mais n'a-

t-il donc laiſſé que des deſſeins ? N'avons-nous pas de lui un bon ouvrage ſur les antiquités de la plaine de Saliſbéri imprimé en 1655, lequel a été attaqué par Charlton, & défendu par Jean Webb ? N'a-t-on pas publié ſes notes ſur l'Architecture de Palladio ? J'ajoute qu'il ne falloit pas appeller Jones *Ignace*, mais *Inigo* ; parce que, quoique ces deux noms ſoient les mêmes pour la ſignification, on connoît cet Architecte ſous les noms d'*Inigo* Jones, & non d'*Ignace*.

Leonin ou Lew. Je crois aiſément que ce Juriſconſulte enſeigna le Droit à Louvain avec diſtinction ; mais qu'il ait été conſulté par le Grand-Seigneur & les Magiſtrats des Pays-bas, comme le copient nos Auteurs dans l'Abbé L. c'eſt ce que je ne croirois qu'avec de bonnes preuves. Le *Grand-Seigneur* conſulte un Juriſconſulte

des Pays-bas! De bonne foi nos Auteurs croyent ils cela, ou veulent-ils dire que c'eſt le Grand-Seigneur des Pays-bas?

Languet, Curé de Saint Sulpice. Je ſuis tenté de penſer que, quelque mal qu'ayent dit les nouveaux Lexicographes du livre de l'Abbé Ladvocat, ils en font un très grand cas, & qu'ils l'eſtiment même au point de croire ſans examen tout ce qu'ils y liſent. Le Sorboniſte, par exemple, avoit dit qu'en 1714, lorſque Languet fut nommé Curé de Saint Sulpice, l'Egliſe de ſa Paroiſſe étoit *toute délabrée & aſſez ſemblable à celle d'un pauvre Village*; ſes échos répetent que *cette Egliſe n'étoit guères au-deſſus de celle d'un Village*. Tout le monde ſçait pourtant que le Chœur & la croiſée de Saint Sulpice étoient bâtis avant Languet, qui n'a plus eu à

construire que la nef de ce bel édifice.

Leon X. à la fin de l'article de ce Pape, les Auteurs d'Avignon s'expriment ainsi ; » on a » donné une Satyre sanglante de » ce Pape, sous le titre de *Enchi-* » *ridion Leonis Papæ*, à Lyon en » 1607, in-16, que la malignité » recherche ». Voilà une anecdote racontée avec autant d'assurance que si elle avoit quelque fondement. Il est pourtant vrai que cet *Enchiridion* dont on parle, n'est point une Satyre, & que ce livret ne regarde pas Leon X. C'est un petit livre de prieres contenant les sept Pseaumes, & diverses Oraisons énigmatiques, dont les Alchymistes font cas, & que les curieux recherchent par cette raison là. Il est attribué à Leon III, qui en fit, dit-on, présent à Charlemagne. Il a été imprimé non-seulement à Lyon en 1607, mais

encore en 1601 dans la même Ville, & à Mayence en 1633; mais l'Edition recherchée des curieux & rare, eſt celle de Rome en 1525, in-24; il en a paru une traduction françoiſe à Lyon, en 1584, auſſi in-24.

Je paſſe ſous ſilence, Meſſieurs, les autres mépriſes de toute eſpece que j'ai apperçues dans pluſieurs autres articles de ce Dictionnaire; Je n'ai pas entrepris une critique en forme qui excéderoit les bornes de votre Journal; ainſi je me hâte de vous indiquer quelques-unes des fautes d'impreſſion qui m'ont le plus frappé.

IV. Vous ſçavez, Meſſieurs, combien il importe qu'un livre élémentaire tel que celui-ci, ſoit imprimé correctement, ſoit pour les dates, ſoit pour les noms propres. Si le Dictionnaire dans lequel on veut s'inſtruire des faits,

ou ſe les rappeller, ou connoître les hommes célèbres; ſi ce Dictionnaire, dis-je, dénature les noms, bouleverſe les tems, il eſt manifeſte que le livre ſera plus dangereux qu'utile. Les Auteurs d'Avignon auroient-ils regardé comme une tâche au-deſſous d'eux, le ſoin de relire leurs copies, & de corriger avec ſoin les épreuves de leur ouvrage? A la vue de cette multitude de fautes qui défigurent leurs deux premiers volumes, je ſuis tenté d'avoir cette idée, ou de croire qu'ils n'étoient pas à Avignon quand ces volumes y ont été imprimés. La note que je vais donner n'eſt pas, à beaucoup près, complette; mais enfin elle pourra ſervir à la confection d'un ample *errata*, que je leur conſeille de mettre à la fin de leur ouvrage, s'ils ſont jaloux, comme je n'en doute pas, de l'accueil du Public.

Février, 1766.

ABRAHAM, (Nicolas) dans ce ſeul article qui n'eſt pourtant pas fort long, je trouve trois fautes d'impreſſion. Le *tout* eſt noyé dans la gloſe, liſez le *texte*; on a détaché... des *Fables* Analytiques, liſez des *Tables*; il a donné un livre intitulé *Phanes* veteris teſtamenti, liſez *Pharus*.

Albert, Archiduc d'Autriche, né en 1559, Gouverneur des Pays-bas en 1506, liſez 1596.

Alfonſe IX, Succeſſeur de Ferdinand III. en 1352, liſez en 1252.

Alfonſe Henri, ſous cet article on parle de Jean VI, liſ. Jean IV.

Amédée V. meurt en 1223, liſez 1323.

Antiochus (le Dieu) ſuccéda *à ſon frere*, liſez ſon *Pere*.

Anthelme (*St.*) ſous cet article on parle d'Alexandre II, liſez Alexandre III.

Apriès l'an 599 avant Jeſus-Chriſt, liſez 569.

Bacchiarins, pour *Bacchiarius*.

Ballerini. La méthode d'étudier a été traduite par l'Abbé *Miole* de la Croix, lisez *Nicolle*.

Boissard a fait un Ouvrage intitulé : *De Romanæ urbis* Typographia, lisez Topographia.

Bossuet mort en 1604, lisez 1704.

Campanus (Jean-Ant.) mort en 1447, lisez en 1477.

Catrou né en 1659, Jesuite en 1657, lisez 1677. Il y a dans cet article copié, à peu de choses près dans l'Abbé Ladvocat, une expression qui intéresse le Journal de Trévoux. Après avoir dit que Catrou se fit Jésuite en 1677, & qu'il prêcha pendant sept ans; les Lexicographes ajoutent, l'un que ce Journal *commençoit alors*, l'autre qu'il *paroissoit*. Or cette expression est inexacte, & peut faire penser que le Journal *commença* ou parut dès le siecle der-

nier ; il eſt certain qu'il n'a commencé qu'en 1701.

Colomb (Chriſtophle) mourut en 1606, liſez en 1506.

Colonne (Gille) Général *de l'Ordre* de St. Auguſtin; liſez Général des Auguſtins, ce qui eſt très-différent : mort en 1376, liſez en 1316.

Faure (Charles) mort en 1544, liſez 1644.

Fuſt (Jean) l'un des premiers inventeurs de l'Imprimerie, mourut en 1566, liſez 1466.

Harpocration, Recteur d'*Alexandrie*, liſez *Rhéteur*.

Hopital (le Marquis de l') né en 1561, liſez 1661.

Joinville. La derniere édition de ſon Hiſtoire eſt de *Menot*, Garde de la Bibliothéque du Roi, liſez *Melot*.

Leowicz. Sigeth la plus forte place *de l'Empire*, liſez ville *de Hongrie*.

Leri (Jean de) mourut en 1711, lisez 1611.

Libère fut fait Pape en 1352, lisez en 352.

Lubin (Eilhard) né en 1556, lisez 1565.

Lucas (Paul) aidé dans la rédaction de ses voyages, par *Dau*delot de *Darval*, lisez *Bau*delot de *Dairval*.

En voilà plus qu'il n'en faut, MM., pour vous prouver combien peu d'attention on a apporté à l'impression de cet ouvrage. Or de quelle utilité peut être un Livre aussi incorrect, aux dates duquel on ne pourra jamais se fier, sans crainte d'être trompé par quelque faute d'impression ? Je ne sais si les deux volumes suivans seront mieux soignés, quant à la partie typographique ; mais il est certain qu'à cet égard les deux premiers sont fort défectueux, surtout pour les caracteres italiques qui sont ou

ſi uſés ou ſi mal *imprimés*, que le plus ſouvent on ne peut les lire.

Je ne tirerai aucune conſéquence de toutes les Remarques que je viens de mettre ſous vos yeux, j'obſerverai ſeulement qu'on auroit tort d'en conclurre que l'ouvrage ne mérite pas l'attention du Public. Bien éloigné d'en porter un jugement auſſi injuſte, je crois que ce nouveau Dictionnaire eſt préférable à quelques égards aux précédens, & c'eſt ce dont vous convaincra une ſeconde lettre dans laquelle j'aurai l'honneur de vous parler des meilleurs articles donnés par ces Lexicographes. Mais il me ſemble auſſi que ces Meſſieurs n'auroient pas dû prendre un ton ſi avantageux; que rien n'eſt plus déplacé dans leur Préface que le jugement qu'ils portent du Livre de l'Abbé Ladvocat qu'ils ont mis en piéces dans le leur; enfin je n'héſite point à

dire qu'ils n'ont pas apporté dans la rédaction de tous leurs articles une attention égale, & telle qu'on étoit en droit de l'attendre d'après leur *Prospectus.*

J'ai l'honneur d'être &c.

FONT *** DE RI ***

A Cavaillon, ce 10 *Décembre* 1765.

P. S. Je ne dois pas oublier de vous dire, MM., que parmi les articles nouveaux du Dictionnaire d'Avignon, il en est quelques-uns qui ne paroissent faits que pour grossir l'ouvrage. L'article *Apollonides*, Médecin de l'isle de Cos, est de ce nombre; & il me semble que, puisque l'on ne fait qu'y répéter l'histoire rapportée au mot *Amytis*, il suffisoit après le nom du Médecin, de renvoyer à cet article *Amytis.*

Février, 1766.

ARTICLE XIX.

THE ADVANTAGE AND necessity of the Christian Revelation &c., c'est-à-dire, *l'avantage & la nécessité de la Révélation Chrétienne, prouvés par l'état de la Religion des anciens Payens, considérés spécialement quant à la connoissance & au culte du vrai Dieu, quant aux principes des mœurs, & quant aux recompenses & aux châtimens d'une autre vie; par Jean* LELAND, *Docteur en Théologie* &c. A Londres, chez G. Richardson & S. Clark, 1764. in-4°. 2 volumes. *Premier Extrait.*

LEs Partisans de la vraie Philosophie, les amis de la Religion, liront certainement avec plaisir

l'Ouvrage que nous allons faire connoître en France. Tout y respire une piété solide, un zèle éclairé, une modestie qui intéressent singulierement le Lecteur. Cet important ouvrage est marqué d'ailleurs au coin d'une érudition profonde, d'une critique judicieuses, & d'une grande fidélité dans les citations. Il mérite donc à tous égards une des premieres places parmi les meilleurs Livres qui ayent jamais paru contre les Déistes. C'est à ce titre que nous lui consacrons dans nos Mémoires plusieurs extraits, destinés à en faire sentir le prix. L'Auteur, déja célébre par les ouvrages qu'il a publiés sur le même sujet, semble avoir ranimé toutes ses forces, pour composer celui-ci. Les suffrages unanimes des Savants qui le connoissent,

doivent lui garantir celui de la postérité. (*a*)

M. Leland méritoit bien que le Roi d'Angleterre acceptât la dédicace de son Livre. Le sujet qu'il traite, la maniere dont il l'envisage, tout est digne d'avoir un grand Roi pour Mécene. C'est par une épître dédicatoire noble & simple tout à la fois, qu'il lui offre son ouvrage. » Lorsqu'un Roi qui n'est soumis à personne sur la terre, dit-il à Sa Majesté, conserve pour le Roi des Rois un juste sentiment de soumission, &

(*a*) Il y a deux Messieurs *Leland* à Dublin : l'un est Professeur de Grec ; on a de lui une longue vie de Philippe, en deux volumes in-4°, la traduction angloise des Philippiques de Demosthene ; & l'autre est un savant Ministre qui, après avoir donné au Public des Ouvrages généralement estimés contre le Déisme, publia en dernier lieu celui qui nous occupe.

qu'au milieu des hommages qu'il reçoit de ſon Peuple, il a ſoin d'offrir les ſiens à l'Eternel auquel il doit rendre compte de ſa conduite ; lorſqu'il fait paroître ſur le trône, des mœurs pures, que les attraits d'un monde ſéducteur n'ont pu corrompre ; c'eſt alors que ſa gloire l'éleve au rang des plus grands Monarques, & le fait briller d'un éclat plus vif que tout l'appareil de la magnificence Royale. On ne ſauroit nier, ajoute M. L., que la Religion ne reſſerre les nœuds ſacrés qui uniſſent les Princes & les Sujets. Elle maintient la juſtice dans l'adminiſtration des Rois : elle met dans leurs cœurs des ſentimens paternels pour le Peuple : elle en fait les gardiens de ſa liberté. C'eſt elle auſſi qui rend les Sujets fidèles & dociles ; qui fait régner la paix & l'harmonie dans les Etats, &

qui fait fleurir les vertus les plus utiles à la Société. »

Cette belle Epître est suivie d'une Préface dans laquelle l'Auteur nous apprend les raisons qui l'ont déterminé à entreprendre cet ouvrage, malgré les infirmités qu'un grand âge, & des travaux continuels ont fait naître. » Persuadé, *dit-il*, que la Religion chrétienne est un des plus beaux présents du ciel, pour l'excellence de sa doctrine, la pureté de ses préceptes, la force de ses motifs, & la beauté de ses promesses, je ne crois pas que l'on puisse mieux employer ses talents & ses peines, qu'à développer les avantages de cette Religion sainte. » Mais les preuves réitérées que M. L. avoit données de son zèle, par la réfutation de Morgan, de Tindal, & de plusieurs autres Déistes, surtout par son excellent ouvrage intitulé *à View of Deistical Writers*, sembloient

sembloient le dispenser d'entrer dans une nouvelle carrière.

La vue du bien, & la déférence entiere de M. L. pour M. Sherlock dernier Evêque de Londres, pour M. Wilson Chanoine de Westminster, & quelques autres personnes de grande considération, ont pu seules le déterminer à entreprendre un si pénible ouvrage. Il ne s'étoit d'abord proposé que de mettre en ordre les principes épars dans ses divers écrits, pour répondre ensuite aux difficultés des Incrédules : mais la crainte de se répéter, jointe à une foule de nouvelles observations sur des écrits modernes, fixa bientôt ses idées sur le principe fondamental du Déisme La raison ne suffit-elle pas, pour éclairer l'homme, & le conduire dans les sentiers de la justice ? Faut-il donc avoir recours à la révélation ;

pour connoître & adorer l'Etre Suprême? Eſt-il dans l'Evangile même quelqu'un de nos devoirs, que la raiſon, que la conſcience ne nous euſſent pas déja impoſé? Non ſans doute, aſſurent les Déiſtes. Pourquoi donc regarder la révélation comme néceſſaire? Où ſont ſes avantages tant vantés? Ici M. L. prend en main la cauſe du Chriſtianiſme, & partage ſon ouvrage en trois parties.

Il montre dans la premiere l'inſuffiſance de la raiſon, pour conduire l'eſprit de l'homme à la connoiſſance & au culte du vrai Dieu. Dans la ſeconde il examine les régles de la morale Payenne, & fait voir l'ignorance & les contradictions des Peuples les plus renommés, ſur un objet de cette importance. La troiſieme partie roule ſur le dogme de l'immortalité; dogme précieux à toute ame vraiment honnête; dogme

néceſſaire, dont les influences s'étendent à tout dans la vie, & ſur lequel la vertu opprimée fonde ſon unique eſpoir.

Je ne prétends pas, dit M. L. m'engager ici dans les diſputes éternelles, ſur le pouvoir abſolu de la raiſon. Que ſais-je s'il n'eſt pas poſſible que l'eſprit de l'homme s'éleve, par la ſeule lumière naturelle, à la connoiſſance de ces points fondamentaux de la Religion? Mais je marche d'après les faits, je raiſonne d'après l'expérience. C'eſt elle que nous devons conſulter, pour ſavoir ce qu'on doit attendre de la raiſon livrée à elle-même dans l'état préſent des choſes. » A quoi nous ajoutons, que Dieu auroit pu ſans doute donner à l'homme ce degré d'intelligence néceſſaire pour connoître ſes devoirs & ſes fautes, auſſi-bien que la maniere de rem-

plir les uns, & d'expier les autres. Mais l'a-t-il fait? Ou bien a-t-il mis des bornes plus étroites à ses largesses? Il en étoit indubitablement le maître, témoins ces créatures si inégalement partagées de ses dons. Par quel autre moyen par conséquent peut-on s'assurer du fait, que par l'Histoire des Peuples, le détail de leur croyance, l'examen de leurs loix, le récit de leurs Sages?

L'Auteur nous paroît avoir poussé plus loin que personne cet examen. Il a interrogé les monuments & les annales des Nations. Les Chinois même, ces Chinois dont on parle tant aujourd'hui, & que l'on connoît si peu, lui ont fourni plusieurs morceaux curieux. Partout il suit la raison d'écueil en écueil, & présente le spectacle frappant des erreurs du monde. Ses recherches s'étendent jusqu'à la naissance de J.C.; plus elles ont été

profondes & exactes, plus elles lui ont fait sentir le besoin pressant qu'avoient les hommes du secours de la Divinité. Sa reconnoissance éclate ici avec une effusion de cœur qui touche vivement. On voit combien il desire de faire passer sa conviction & sa gratitude pour le bienfait inestimable de la rédemption, dans l'ame de son Lecteur. » Non, je ne regreterai pas mes peines, *dit-il*, si mes vœux sont accomplis. Au contraire; je m'estimerai plus heureux, que je ne pourrois l'être par tous les biens de la terre. »

La Préface est terminée par un plan abrégé de tout l'ouvrage. Ce morceau va en donner une juste idée. Dans l'origine des tems, l'homme reçut une révélation primitive, capable de le maintenir dans la connoissance de son Dieu, & l'amour de sa Religion. Les

Peuples conſerverent pendant plusieurs ſiécles des reſtes de cette révélation: mais enfin la corruption devint ſi générale parmi eux, que tout, juſqu'à l'idée du vrai Dieu, fut défiguré par la ſuperſtition & l'idolâtrie. Les choſes étoient dans ce triſte état, chez les nations même les plus civiliſées, ſans qu'on pût trouver de reméde au mal qui croiſſoit de jour en jour. Dieu ſeul pouvoit s'intéreſſer efficacement aux malheurs de la terre; & il daigna le faire. J. C. prêcha l'Evangile, réforma les mœurs, fonda ſon Egliſe, & envoya prêcher partout ſa doctrine. Pour préparer les voies à ce grand événement, le Ciel avoit déja accordé aux Juifs une révélation propre à fixer ſur la terre la notion & le culte du vrai Dieu. D'où il faut conclure que Dieu ne s'eſt jamais laiſſé *ſans témoins* parmi les hommes;

& par conféquent que fa conduite à leur égard eft en même temps pleine de bonté, de miféricorde, & de fageffe.

A la fuite de la Préface vient une table des matieres, dont la lecture prépare l'efprit à de grandes chofes. Nous ofons affurer que l'enfemble des 22 chapitres qu'elle renferme, préfente un des plus beaux fyftêmes qui aient été conçus fur cette matiere. Il eft à propos de la lire avant le refte de l'ouvrage. Elle eft fuivie d'un Difcours affez étendu, qui fert d'introduction, & qui roule fur la Religion naturelle & révélée. L'Auteur explique les différents rapports fous lefquels on peut confidérer la premiere. Il fixe le fens dans lequel la prennent les Déiftes, nommément le Lord Herbert, & Tindal. Il cite des paffages curieux de Locke, de

Clarke, de Puffendorf, & s'étend avec plaiſir dans la note (h) ſur des aveux d'un homme célébre que les Incrédules ne peuvent regarder comme ſuſpect. C'eſt le Docteur Morgan, qui dans le premier Volume de ſa Philoſophie morale, dit en propres termes. » Parcourons les ſyſtêmes de Confucius, de Zoroaſtre, de Platon, de Socrate, & des autres plus fameux Moraliſtes de l'Antiquité, & nous verrons qu'ils ſont mêlés de tant de ſuperſtitions, qu'ils ſont tellement remplis d'abſurdités, que l'on doit les regarder comme entierement oppoſés aux fins louables de leurs Auteurs. » Dans un autre endroit, le même Morgan compare les principes & les connoiſſances de la morale avec les Théorêmes d'Euclide & de Newton. Les uns comme les autres ſont fondés en effet ſur la nature & le rapport des choſes : mais

quel homme ſenſé oſera dire qu'il eût fait les mêmes découvertes en géométrie ſans le ſecours de ces grands Maîtres ? Il eſt bien aiſé à nos Déiſtes de vanter les forces de la raiſon, dans des ſiécles éclairés par la lumière de l'Evangile.

La ſeconde ſection de ce diſcours a pour objet la Religion révélée, dont l'Auteur inſinue la poſſibilité, les avantages, la néceſſité & l'exiſtence. On y trouve des penſées remarquables du Lord Bolinbroke, de Collins, de Woolſton, & de Chubb. En parlant des miracles, M. L. inſiſte ſur la force qu'ils ont pour déterminer dans certains cas les hommes à croire. Bien différent de ces Sceptiques dédaigneux qui ſe refuſent à l'évidence elle-même, Spinoſa, plus raiſonnable qu'eux ſur ce point, déclara, *dit-on*, que s'il croyoit la Réſurrection de

Lazare, il renonceroit pour toujours à son systême. En effet Dieu étant l'arbitre souverain de la Nature, il peut donc à son gré la faire servir à l'éxécution de ses desseins ; & s'il daigne manifester aux hommes ses volontés, il saura la marquer à *des traits si frappans, si parfaitement inimitables*, qu'on ne puisse les méconnoître. Or fut-il jamais un plus grand concours de preuves? Vit-on jamais une plus belle harmonie, que dans le systême évangélique ? Eh quoi, parce que la terre entiere n'aura pas été favorisée des avantages de la révélation, faudra-t-il, ingrats que nous sommes, rejetter un bienfait qui n'en est que plus précieux pour nous ? S'il en est ainsi, il ne nous reste plus qu'à donner tête baissée dans toutes les horreurs de l'Athéisme. Car enfin ce raisonnement y conduit. Aussi Cotta l'employe-t-il pour combattre le

dogme ſacré de la Providence (*a*). Comme ſi l'ingratitude devenoit excuſable, par la multiplicité & la force des raiſons qui la condamnent! Nous voudrions pouvoir tranſcrire ici pluſieurs endroits de ce diſcours préliminaire, notamment la page 38e : mais il eſt temps de parler de l'ouvrage même.

Chap. 1er. L'homme dans les deſſeins du Créateur fut deſtiné au culte religieux. Ce doux penchant qui l'entraîne vers l'Auteur de ſon Etre, ces facultés ineſtimables de s'élever juſqu'à lui, de le

(*a*) Si mens voluntaſque divina idcirco conſuluit hominibus, quod iis eſt largita rationem, iis ſolis conſuluit, quos bonâ ratione donavit : quos videmus, ſi modò ulli ſint, eſſe perpaucos. Non placet autem, paucis à diis immortalibus eſſe conſultum. &c. *Cic. de nat. Deor.* L. 3. C. XXVII.

bénir, & de l'adorer : le rapport néceſſaire qui ſe trouve entre le Créateur & la Créature, tout lui annonce ſa haute deſtinée. Il fut à peine ſorti des mains de Dieu, qu'il apprit à le connoître. C'eſt à l'école de Dieu même, qu'il fut formé dans le grand art de l'aimer. Croira-t-on en effet, que livré à ſes caprices, victime de ſes paſſions, eſclave de ſes beſoins, l'homme eût pris auſſitôt ſon eſſor vers la Divinité ? Non : quoique le brillant ſpectacle de l'Univers conduiſe naturellement à la connoiſſance de ſon Auteur, la gradation eût été trop forte pour un être, pour ainſi dire encore dégoutant du limon dont il étoit formé. Il n'y a pas juſqu'à M. Humes (*a*) qui, tout éloigné qu'il eſt de penſer

(*a*) Humes, Diſſertation on the natural hiſtory of religion, pag. 5, 6.

comme M. L. ſur l'origine de la Religion, ne s'accorde ſur ce point avec lui. On peut donc ſuppoſer avec raiſon, ce que d'ailleurs les monuments hiſtoriques rendent très-croyable, que nos premiers Peres reçurent par une révélation immédiate les principes de leur culte, & les ordres de leur Dieu. En conſidérant Moyſe comme ſimple Hiſtorien, il mériteroit encore la préférence ſur tous les autres. Ce qu'il nous apprend de l'origine & des révolutions du monde, les faſtes de l'Hiſtoire le confirment. Grotius en a recueilli une partie (*de verit. relig. chriſt.* L. 1.) & Burnet les a employés pour prouver la tradition unanime de tous les Peuples, même des Américains, ſur le déluge (*Telluris Theor. Sacra Lib.* 1. *c.* 3.) Platon en parle d'une maniere ſi expreſſe au commencement de ſon troiſie-

me Livre des Loix, qu'il n'eſt pas poſſible de l'entendre des inondations arrivées au temps de Deucalion, & d'Ogygès. Beroſe & Lucien ne ſont pas moins déciſifs là-deſſus que Platon.

Au milieu des obſcurités que la nuit des temps jette ſur les premiers ſiécles, M. L. ſuit le fil de la tradition. Il montre que l'Orient fut le berceau du genre humain, que les ſciences y fixerent leur empire, & que les Sages des autres Pays voyageoient preſque tous dans ſes contrées, pour recueillir les débris de la tradition. Diodore de Sicile rapporte que les Philoſophes Orientaux s'appliquoient uniquement à conſerver pour eux, & à enſeigner aux autres, ce qu'ils avoient appris de leurs Peres. Il leur étoit d'autant plus aiſé d'y réuſſir, que la vie des premiers Patriarches avoit été fort longue. Manethon,

Héſiode, Varron, & une multitude d'autres Ecrivains profanes en atteſtent la durée. Cependant la fiction ſe gliſſa peu à peu avec la réalité. Les enfans abolirent les rites & la foi de leurs ancêtres. La négligence & le crime défigurerent l'Ouvrage de Dieu. Tout fut enfin confondu.

Chap. II. Le Théiſme, a-t-on dit, ne fut pas la premiere Religion des hommes. Il faut du tems pour découvrir des vérités auſſi abſtraites, que celles de l'unité, de la toute Puiſſance de Dieu. Et peut-on attendre des prodiges d'un enfant qui vient de naître? Ce propos ſe tient & ſe répéte perpétuellement parmi les Déiſtes : on ſait même le motif qui les porte à faire tous leurs efforts pour l'accréditer. Mais ils auront beau dire. La raiſon & l'Hiſtoire les démentiront toujours. Tout ce

que dit M. L. ſur ce point eſſentiel eſt très-judicieux, très-preſſant; mais pour n'avoir rien à deſirer à cet égard, les Lecteurs feront bien de voir la réfutation de M. Hume, par l'Auteur de l'examen critique de ſon Hiſtoire de la Religion, (*a*) lequel a été inſéré dans le premier Volume de la Traduction Françoiſe de ſes œuvres Philoſophiques. C'eſt donc à l'étude des Annales du monde que M. L. renvoye les Déiſtes; parce que c'eſt cette étude bien approfondie qui a fixé la croyance des Selden, des Schukford, des Hyde, & de M. Goguet, ce Conſeiller au Parlement de Paris, ſi connu par ſon ſavant Ouvrage ſur

(*a*) M. L. ne connoiſſoit probablement pas encore cette petite Diſſertation qui nous a paru être l'ouvrage d'un Philoſophe plus ſolide que celui qu'il réfute.

l'origine des Loix, des Arts & des Sciences. Notre Auteur ne se borne pas à faire aux Déistes cette invitation générale ; il met encore sous leurs yeux 1°. Un fragment précieux que Stobée nous a conservé de la Préface de Zaleucus sur les Loix. 2°. Des témoignages de Platon, de Cicéron & de Plutarque. 3°. Ceux des anciens Poëtes que le Docteur Cudworth rapporte dans son *Systême intellectuel* (c. IV. sect. 19) ; & toutes ces piéces démontrent que jamais les Payens n'ont entierement perdu l'idée d'un Etre Suprême. On lira avec plaisir les preuves de cette Tradition primitivement répandue parmi les Peuples, même les plus barbares. Elle fut en vigueur, jusqu'à ce que l'Idolâtrie, fille de la superstition, vint renverser les Autels du vrai Dieu.

Février, 1766.

Chap. III. IV. Si jamais l'Idolâtrie fût excusable, ce fut sans doute lorsque les hommes, ravis de la beauté des Cieux, & des influences du Soleil sur la terre, dirigerent leur culte vers l'objet de leur admiration (*a*). De toutes les espèces d'idolâtrie, celle ci passe pour la plus ancienne; & s'il est permis de parler ainsi, pour la plus naturelle. Bientôt la reconnoissance & la vénération consacrerent la mémoire des bienfaiteurs & des Héros. L'espérance d'une Apothéose étoit sans doute bien propre à former de Grands Hommes:

(*a*) *Le Lord Herbert a dit avec plus d'esprit que de vérité* : Certè qui solem vice summi Dei coluerunt, proindè fecere ac illi qui ad aulam potentissimi Principis accedentes, quem primum amictu splendido indutum cernerent, regium illi cultum deferendum existimaverint.... *De Relig. Gentilium.*

la vanité y trouvoit visiblement son compte. Le Ciel fut donc peuplé de nouvelles Divinités. Qu'étoit ce en effet que ces Dieux du Paganisme, appellés *Dii Majorum Gentium*, sinon d'illustres Morts (*a*)? Ce Jupiter que plusieurs de nos Modernes veulent bien prendre pour le vrai Dieu, étoit assurément très-indigne de ce nom. En vain ils appelleront en témoignage les endroits où Homère, Virgile, Horace & Ovide parlent de lui d'une manière sublime. A côté de ces Descriptions, on retrouvera le fils dénaturé de Saturne, le Mari infidèle

(*a*) *Ennius a renfermé les noms de ces Dieux dans le dystique suivant :* Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Voyez un beau passage de Tertullien. Apolog. Cap. V. VI. édit. Paris. 1675.

de Junon, le Pere de Vénus, le Corrupteur de Danaé &c. &c. &c. Jupiter Capitolin ne fut jamais que la premiére des Idoles de Rome. Cet article est discuté sçavamment.

Chap. V. VI. A mesure que les Siécles s'écoulerent, l'Idolâtrie jetta des racines plus profondes : tout fut divinisé. Il y avoit déja trente mille Dieux ou Déesses dans le Panthéon, selon Hésiode, & leur nombre croissoit tous les jours. On ne conçoit pas les excès dans lesquels est tombé presque tout le Genre humain, pendant qu'un petit nombre de Sages se défendoit de la superstition vulgaire. Au milieu de ces ténèbres, la raison fit à peine quelques efforts pour les dissiper. Il n'y eut pas jusqu'aux mauvais esprits qui ne fussent adorés. L'Histoire Orientale d'Hottinger, l'Histoire de la Philosophie par Stanley,

celle de la Propagation du Christianisme par *Millar*, fournissent là-dessus des détails curieux. Vient ensuite l'idée de Varron, l'homme le plus érudit de l'ancienne Rome, qui distinguoit trois espèces de Théologie payenne : la Poëtique ou fabuleuse, la Civile, & la Philosophique. L'Auteur prouve que la premiere fut la base de la Religion populaire ; & il n'oublie pas de faire usage du sçavant Ouvrage de Potter, sur les Antiquités Grecques. Les Poëtes donnerent un libre cours à leur imagination. Leur Mythologie devint sacrée ; les Peuples l'adopterent plus ou moins. La Terre entiere se plongea dans l'Idolâtrie.

Chap. VII. La Théologie Civile des premiers tems de la République Romaine, devint dans la suite tout aussi absurde que

celle des Poëtes. La Religion & la Morale ſe reſſentirent beaucoup de ſes défauts. Ce Chapitre nous a paru un des plus piquants de tout l'Ouvrage. Il eſt cependant fâcheux que M. L. ſe ſoit cru obligé d'entrer dans une diſcuſſion aſſez longue, des Cérémonies impures, & des uſages abominables du Paganiſme. On voit que ſa plume ne s'eſt prêtée que par néceſſité à tracer un tableau auſſi reſſemblant qu'il eſt ſcandaleux. Le dernier trait ſur lequel il appuie, a pour objet la fauſſe politique des Princes & des Magiſtrats, qui autoriſoient par leurs exemples, & confirmoient par leurs Loix tant d'actions déteſtables.

Chap. VIII. IX. A ce ſujet l'Auteur traite de l'influence que les myſtères du Paganiſme pouvoient avoir dans la conduite des hommes qui y étoient initiés.

Nous recommandons particuliérement la lecture de ces deux Chapitres, à quiconque desirera une réfutation complette d'un sentiment que le Rédacteur de la *Philosophie de l'Histoire* paroît avoir fort à cœur. Le Sçavant Evêque de Glocester, M. Warburton, prétend, entr'autres choses singulieres, que le but des mystères étoit : 1°. De former parmi les hommes une Société civile : 2°. De leur annoncer les récompenses & les châtimens d'une autre vie : 3°. De les désabuser sur le Polythéisme, en leur inculquant le Dogme de l'Unité de Dieu (*a*).

(*a*) Dans la *divine Légation de Moïse,* L. 2. Sect. IV. pag. 286, 4e. édition. L'érudition répandue dans cet ouvrage auroit pu être mieux digerée. M. Warburton ne s'attendoit pas vraisemblablement à trouver en France un partisan outré de ses opinions.

Mais ce que M. L. dit à ce sujet, semble détruire entierement ce systême. Ses remarques sont fort justes. Les autorités qu'il cite, sont des plus graves: & toujours on le voit remonter aux sources. Tout au plus, selon lui, les mystères, dans leur premiere origine, étoient propres à mettre en honneur les vertus les plus utiles à la Société: car dans la suite ils devinrent une nouvelle source de corruption pour les mœurs. Jamais on ne les employa pour détromper les Payens sur leur Religion, & les conduire au culte du vrai Dieu.

Les Législateurs, les Magistrats, & généralement tous ceux qui présidoient à la célébration des mystères, n'avoient garde de les faire servir à cet objet. Leur politique ne le permettoit pas, & leur conduite les auroit démentis. L'expérience vient à l'appui du raisonnement; en effet, il est cer-

tain, d'un côté, que les myſtères ſe célébroient dans toute l'étendue de l'Empire Romain : & de l'autre, il eſt inoui que leur célébration ait converti quelqu'un. Cependant ſi les Légiſlateurs, en introduiſant les myſtères, s'étoient propoſés d'abolir l'Idolâtrie ; ſi ces myſtères eux-mêmes avoient été capables de la déraciner, il eſt hors de doute, qu'il ſeroit arrivé quelque révolution dans l'Empire, & que le vrai Dieu auroit été adoré au moins par la plus grande partie. Athènes, ſi fameuſe par les myſtères de Cerès Eleuſine, réputés les plus ſaints de tous, auroit donc dû renoncer à ſes Dieux ; puiſqu'on lui prêchoit ſans ceſſe l'Unité de l'Etre-Suprême. Mais non : Athènes ne fut jamais plus idolâtre qu'à la Naiſſance de J. C. Nous voyons, d'ailleurs, les premiers

Chrétiens attaquer ouvertement les myſtères dont ils ſentoient mieux que perſonne les dangers. Clément d'Alexandrie en parle de la maniete la plus déſavantageuſe, la plus énergique, & la plus claire. Il eſt bien tems de vouloir les juſtifier!

Chap. X.-XI. Après avoir examiné la Religion des Poëtes & des Magiſtrats, l'Auteur paſſe à celle des Philoſophes. Il rapporte les Éloges pompeux que les Anciens prodiguoient à la Philoſophie. Il en apprécie la valeur, & en diſcute la vérité: mais après avoir reconnu que pluſieurs des anciens Philoſophes étoient bien plus éclairés que le reſte des hommes ſur la Morale, il prouve que le Peuple n'avoit rien à attendre d'eux pour ſon inſtruction. Car 1°. Ils étoient en trop petit nombre, pour avoir du crédit ſur l'eſprit du Peuple. 2°. De l'aveu mê-

me de Cicéron, la Philosophie étoit suspecte & odieuse à la multitude. » Est Philosophia paucis » contenta judicibus, multitudinem » consulto fugiens, eique ipsi sus- » pecta & invisa: ut vel si quis uni- » versam velit vituperare, secun- » do id populo facere possit » *Tuscul.* I. Lactance ajoute que les préceptes de ces Philosophes étoient sans vigueur & sans force, faute de sanction. » Nihil ponde- » ris habent ista præcepta, quia » sunt humana, & auctoritate » majori, id est, Divinâ illa ca- » rent. Nemo igitur credit, quia » tam se hominem putat esse qui » audit, quàm est ille qui præci- » pit. « (*Div. instit. lib.* 3.)

3°. Pour ne pas heurter de front les idées populaires, les Philosophes affectoient dans leurs écrits & dans leurs leçons un langage mystérieux. Ceux d'Egypte avoient

des hyérogliphes : les premieres Lettres de la Chine eurent des ſymboles : Pythagore employa des nombres : Platon eſt ſouvent inintelligible ; Ariſtote n'eſt pas plus clair. Socrate lui-même, quoique le moins diſſimulé des Philoſophes, ſe prêta plusieurs fois à la foibleſſe humaine. Quel contraſte, que celui de l'obſcurité & de l'orgueil de la Philoſophie Payenne, avec la préciſion & la candeur de celle de J. C.!

4°. Une foule de Sceptiques détruiſoit le peu de fruit que les Sages du Paganiſme auroient pû faire. Uniquement occupés à chercher des difficultés contre les vérités fondamentales, ces Pyrrhoniens décidés étouffoient dans les cœurs l'amour de la vertu, les germes de l'honneur. Leur but étoit de répandre leurs maximes, & par-là de tout perdre. On demandera peut-être ſi la race de ces

hommes dangereux eſt éteinte de nos jours. Mais nous laiſſons à nos Lecteurs le ſoin de répondre à cette queſtion.

Chap. XII-XVI. 5°. Les plus célébres Philoſophes avoient des ſyſtêmes moins propres à combattre, qu'à fortifier le Polythéiſme. M. L. les paſſe en revue, & finit par conclure que tous les Philoſophes Payens enſemble étoient incapables de rappeller ſur la terre le culte du vrai Dieu.

6°. Ils l'étoient d'autant plus, que même les plus ſages ne parloient preſque jamais de Dieu qu'au pluriel, & renvoyoient ſouvent leurs diſciples à la déciſion des oracles, pour apprendre d'eux ce qu'il falloit croire de la Divinité. Or tout le monde ſait que les oracles étoient l'appui de l'Idolâtrie. Les preuves de ces faits ſont miſes dans un beau jour, par le dé-

tail qu'en fait M. L. ; il les a rédigées dans cinq chapitres, dont l'analyse nous meneroit trop loin.

Chap. XVII. Mais que dire de l'aveuglement des anciens Philosophes sur la Providence ? (*) Les uns, conséquents en ce point dans leurs principes, soutenoient que le monde étoit livré aux caprices de la fortune ; les autres, qu'il étoit l'esclave de la fatalité. Ceux-ci ne reconnurent de Providence, que

(*) Sunt enim Philosophi & fuerunt, qui omnino nullam habere censerent rerum humanarum procurationem Deos. Quorum si vera sententia est, quæ potest esse pietas ? Quæ sanctitas ? Quæ Religio ? Quibus sublatis, perturbatio vitæ sequitur & magna confusio, atque haud scio, an pietate adversùs deos sublatâ, fides etiam & societas generis humani, & una excellentissima virtus, justitia non tollatur. C'est ainsi que s'exprime Ciceron, un des hommes qui ont le mieux senti la nécessité de reconnoître la Providence .... [*De naturâ Deorum*, L. 1. c. 2.]

pour le systême général de l'Univers, croyant que le soin des individus étoit indigne de la majesté Divine: ceux-là moins éloignés que les autres de la vérité, firent profession de croire que la Providence étendoit indifféremment ses soins paternels sur toute la Nature: mais qu'il n'appartenoit qu'à des Divinités subalternes de présider au détail. Tels sont les écueils contre lesquels la raison humaine, livrée aux subtilités & aux disputes des Philosophes, a été se briser. A travers ce nuage d'erreurs & d'incertitude, qu'il est consolant de voir briller à nos yeux la lumiere de l'Evangile! Qu'il est doux pour le juste, & utile au pécheur, de penser que les yeux du Seigneur sont toujours ouverts sur les voies des hommes! Les petits des corbeaux attendent de lui leur pâture: les fauves

l'invoquent au fond des bois : les lys des campagnes lui doivent toute leur beauté: sa tendresse embrasse toute la nature. Tout se ressent de sa main bienfaisante. Il ne nous reste plus qu'à chercher le Royaume de Dieu & sa justice. Quelques-uns de nos Déistes se sont elevés après Maxime de Tyr, contre la nécessité de la priere : veulent-ils donc nous enlever toutes nos ressources, forcer tous nos penchants ? Et quand ils le voudroient, pourroient-ils empêcher des enfans malheureux de crier vers leur Pere ? Non. La voix de la Nature s'élevera toujours malgré leurs efforts jusqu'au trône de l'Eternel. Ici M. L. renvoye son Lecteur à un Ouvrage estimable du Docteur Benson sur la fin & les motifs de la priere.

Chap. XVIII.-XX. Le compte que M. Leland vient de rendre de la Religion des Gentils, est

terminé par quelques remarques générales qui donnent un nouveau prix à ſon travail. Il compare d'abord les faits qu'il a rapportés, avec le témoignage des ſaintes Ecritures, ſur l'état déplorable où ſe trouvoit la Religion parmi les Payens, & il fait voir que ce qu'elles renferment de plus fort à ce ſujet, eſt vrai à la Lettre. Tous les monuments de l'Hiſtoire conſtatent la parfaite conformité des Ecrivains ſacrés & des profanes. Saint Paul n'a donc pas exagéré les déſordres affreux, & la ſuperſtition groſſiere qui dominoient dans le Paganiſme, lorſqu'il en a fait une ſi vive peinture, dans ſon Epître aux Romains. c. 1. Comment donc Cudworth a-t-il pu prétendre que l'Univers entier a toujours reconnu le vrai Dieu? Et quelles preuves peut-on

apporter d'une opinion ſemblable ? Sera-ce un petit nombre de paſſages démentis par mille autres ? Ou bien voudra-t-on dire que les myſtères étoient ſpécialement deſtinés à perpétuer le dogme de l'unité de Dieu ? Mais encore une fois, ſi c'étoit là l'objet des myſtères, pourquoi obliger les initiés au ſecret, ſous les Loix les plus redoutables du ſerment ? Pourquoi ne pas révéler une vérité auſſi importante, & que l'on dit d'ailleurs avoir été connue de tout le monde ? Dira-t-on avec le Chevalier Ramſay, qu'il eſt injuſte de faire paſſer les Payens pour autant de Polythéiſtes, parce qu'ils adoroient un ſeul Dieu ſous differents noms ; de même qu'on l'adore en Europe ſous le nom de *Dieu* chez les François ; ſous celui de *God* en Angleterre ; & ſous celui de *Dio* en Italie ?

(*) Un Chrétien ne peut parler ainsi, sans blesser le respect qu'il doit aux saintes Ecritures : & personne ne peut embrasser cette opinion, sans contredire toute l'antiquité : envain le Docteur Sykes appellera en témoignage Maxime de Tyr, Plutarque, & Apulée. (*a*) Des Auteurs qui ont écrit cent ans après la naissance de J. C. ne sont d'aucun poids, pour prouver que l'unité de Dieu étoit généralement reconnue avant cette époque.

Nous ajoutons que les Déistes, & même des Auteurs pleins de respect pour la révélation, ont affirmé, & affirment encore tous

(*) *Principles of natural and revealed Religion*, v. jj. p. 87.

(*a*) *Principles and connection of natural and revealed Religion.*

les jours, que le Polythéiſme étoit trop abſurde, pour que les Peuples l'adoptaſſent. Mais ne diroit-on pas, à les entendre, que les hommes n'ont jamais ſoutenu d'abſurdité ? Les Déiſtes eux-mêmes ſont la preuve du contraire. Demandez leur ſi l'on a cru aux Sorciers, aux Oracles, à l'Aſtrologie, ils ne ceſſent de le répéter. Demandez à M. Hume ce qu'il penſe de la Tranſubſtantiation, & ce que les Catholiques en croient, malgré tout l'eſprit & le ſavoir qu'il leur accorde. Bientôt on doutera que l'on ait attribué l'aſcenſion des liqueurs à l'horreur de la nature pour le vuide, parce que c'eſt le comble de l'abſurdité : & parce que les qualités occultes ſont des êtres chimériques, il ne ſera plus permis de croire qu'elles ayent occupé le premier rang dans la Phyſique des derniers ſiécles. Tacite n'étoit pas plus crédule que

ces modernes Sceptiques, ils en conviennent. C'eſt un de leurs Héros. Tacite cependant s'exprimoit ainſi, (hiſt. lib. v. c. 5.) » Egyptii pleraque animalia, effigieſque compoſitas venerantur : Judæi mente ſolâ unumque Numen intelligunt : Profanos qui Deûm imagines, mortalibus materiis, in ſpeciem hominum effingunt : ſummum illud & æternum, neque mutabile neque interiturum : igitur nulla ſimulacra urbibus ſuis, nedum templis ſunt. » On prie les Admirateurs de ce Philoſophe Hiſtorien, de concilier ceci avec ce qu'il dit des Juifs au chapitre précédent.

Nous voudrions pouvoir ſuivre l'Auteur dans ſa marche, & prouver avec lui que le genre humain n'a jamais manqué de moyens efficaces pour ſe préſerver de l'Idolâtrie ; que la ſageſſe & la bonté de

Dieu y avoient pourvu abondamment. La note qui commence à la page 439, & celle que l'on trouve p. 448, mériteroient particulierement d'être extraites. Mais il est des bornes que nous sommes forcés de respecter. Indiquons au moins la troisiéme remarque de M. L. qui démontre par la récapitulation des faits, que les progrès de l'Idolâtrie & de la corruption des mœurs furent beaucoup plus rapides pendant les siécles les plus éclairés. Celui où nous vivons, ne pourroit-il pas ajouter quelque degré de vraisemblance au sentiment de notre Auteur?

Chap. XXI. XXII. Concluons avec lui que vu le triste état de la Religion parmi les hommes, il étoit humainement impossible de rendre au culte du vrai Dieu son ancienne splendeur. Les Philosophes par leurs disputes éternelles, les

Magiſtrats par une fauſſe politique, les Pontifes des idoles par un intérêt ſordide, les Peuples par une ſuperſtition invétérée, conſpiroient à tout perdre. La raiſon n'étoit preſque plus. Quel autre moyen de la ranimer, & de l'inſtruire que la révélation ? Depuis longtemps la terre gémiſſoit ſous le poids des erreurs & des crimes. Déja la voix des Sages du Paganiſme s'étoit elevée, pour implorer le ſecours du Ciel. Car ils avoient compris mieux que perſonne, combien ce moyen étoit néceſſaire. Pythagore, Socrate, Platon, Xenophon & Porphyre ont fait des vœux pour être les témoins de ce grand événement. Nos Peres l'ont vu arriver, & le Sauveur du monde leur apporta la paix du cœur, en répandant ſur eux les tréſors de ſa grace. Héritiers de leur foi, c'eſt à nous, dit

M. Leland, de retracer dans notre conduite les ſaintes régles, qu'ils nous ont tranſmiſes. Quelle obligation ne leur avons nous pas, d'avoir lutté contre tant d'obſtacles, d'avoir ſubjugué l'enfer même, pour nous laiſſer le précieux dépôt de l'Evangile. (*a*) » Il » faut avouer, ajoute un Auteur » non ſuſpect, que c'étoient de » grands hommes, qui verſerent » leur ſang pour retirer les hom» mes de l'Idolâtrie; & ſi l'unité » de Dieu eſt connue dans l'Uni» vers entier, c'eſt à eux à qui » on en eſt ſingulierement rede» vable. » (*Lettres Juives.*)

Dans un autre Volume nous reprendrons la ſeconde & la troiſieme

---

(*a*) M. Weſt a écrit ſupérieurement ſur les obſtacles qui s'oppoſoient à la Religion Chrétienne dans un ouvrage intitulé : *Obſervations on the hiſtory and reſurrection of Jeſus-Chriſt.*

parties de cet Ouvrage plus intéressant qu'aucun autre dans le temps où nous vivons.

ARTICLE XX.

LETTRE A M. L. E. R., L'UN des petits-fils de M. Jean Boudot, en réponse à celle écrite à MM. les Journalistes de Trévoux, insérée dans leurs Memoires d'Octobre 1765, 2e volume, pag. 1112 & suivantes, sur la derniere édition du Dictionnaire de Boudot (*).

QUel contraste singulier, vous écriez-vous, Monsieur!

(*) Avant que de publier cette Lettre, nous avons cru devoir la communiquer à M. *Rondet* à qui elle s'adresse.

A Rouen est mise au jour une *nouvelle Edition du Dictionnaire de Boudot*, édition *revue, corrigée & augmentée.* Les Editeur & Imprimeur exposent dans une Préface le précis des fautes qu'ils ont corrigées sur l'ancienne Edition; ils prennent même le soin de distribuer séparément un Cahier de 28 pages d'éclaircissemens, pour démontrer l'utilité de leurs corrections.

A Paris, paroît une *nouvelle Edition de* l'*Apparat Royal*, édition *revue, corrigée & augmentée* : les Editeur & Imprimeur, au contraire, en trois lignes renfermées

---

& il y a fait la réplique que nous joindrons ici. Nous prions les Contendants, faits tous deux pour s'estimer réciproquement, puisque tous deux ils employent leurs veilles à l'utilité publique, de se communiquer directement les observations ultérieures qu'ils pourroient avoir à proposer sur leurs Ouvrages.

dans un ſimple avertiſſement de deux pages, conviennent & annoncent que toutes les fautes échappées dans leurs précédentes Editions ne ſe retrouvent plus dans celle-ci, & qu'ils veulent bien en épargner au Public l'ennuyeux détail.

Voici, je crois, Monſieur, votre prétendu contraſte mis dans tout ſon jour.

Mais qu'auriez vous penſé, M., ſi vous euſſiez été informé que les Editeur & Imprimeur du Boudot avoient auſſi donné en 1765 une *nouvelle édition de l'Apparat Royal*; Edition *revue*, *corrigée & augmentée*, à laquelle ils n'ont mis qu'un avertiſſement court, ſimple, contenant à peine quatre phraſes? Vous euſſiez été forcé de convenir que le goût de la *ſimplicité* ne leur eſt point étranger. Prenez donc, M., & liſez cet avertiſſement; vous verrez ſans doute avec un

nouveau plaisir, que nous y annonçons en peu de mots les changemens, corrections & augmentations considérables que nous avons faits dans cette nouvelle Edition. Rien de plus succinct ; nul *détail ennuyeux* ; vous y retrouverez enfin cette *annonce simple* que vous admirez tant dans l'avertissement de l'Apparat, Edition de Paris.

Précis, lorsque nous croyons devoir l'être, nous nous étendons sur les matieres qui l'exigent. L'Apparat qui nous doit, pour ainsi dire, son existence, ne nous a pas paru demander pour cette Edition les mêmes précautions que nous avions prises dans la précédente. Le Boudot, au contraire, ouvrage qui nous est étranger, nous a paru exiger les éclaircissemens les plus étendus sur nos corrections. D'ailleurs, M., seriez-vous bien persuadé que le Public eût approuvé notre silence? Croyez-

vous qu'il eût été aſſez complaiſant pour, ſans autre examen, s'en rapporter à nos lumières? Penſez vous auſſi qu'il ne veuille point approfondir les raiſons qu'un Editeur a eues de changer, de corriger, de ſupprimer, d'ajouter; & vous-même, M., n'auriez-vous pas réclamé en faveur des productions de M. votre grand Pere ? N'auriez-vous pas élevé la voix contre nous, ſi nous euſſions touché à un ouvrage auſſi précieux, ſans indiquer les motifs, & ſans mettre le Public en état de juger en connoiſſance de cauſe ?

Telles ont été nos raiſons, M. Que ne nous avez-vous conſultés: vous vous ſeriez évité le déſagrément de produire aux yeux du Public, un contraſte qui eſt purement imaginaire. Ecartant même toute impulſion étrangere, loin de fronder les changemens que nous avons faits à votre Edition du Dic-

tionnaire de Boudot de 1760, vous n'auriez vu dans ce changement que le desir que nous avons eu d'être utiles ; & vous nous auriez sçu gré des soins que nous avons pris, pour donner un nouveau degré de perfection à l'excellent Ouvrage de M. votre grand Pere.

Passons maintenant à votre Critique sur nos éclaircissemens. Vos sçavantes observations vous ont conduit, M. , à la connoissance d'une vérité très-importante ; vous la développez très-bien. *Nous sommes tous sujets à erreur.* Quel problême fut jamais mieux démontré. Nous convenons donc de la justesse de votre remarque sur le premier exemple que vous citez au mot Ap» petens. *Appetentiùs nihil similium sui. Cic.* Nous avons fait deux fautes ; la premiere, de vous avoir dérobé le mot *est*, qui se trouve dans votre Edition ; c'est une de ces er-

reurs qu'il n'eſt pas aiſé d'expliquer ; car nous n'avons certainement pas eu intention de ſuppoſer des fautes, pour avoir le plaiſir de les détruire ; la ſeconde, de nous être rapportés trop légerement à *ce certain Apparatus latinæ locutionis*, connu ſous le nom *d'Apparat de Cicéron*, dont vous paroiſſez faire peu de cas, & que nous avons cru juſqu'à préſent mériter quelque eſtime. Cela nous confirme dans la perſuaſion où nous ſommes que, ſans s'arrêter à aucun Compilateur ou Commentateur, il eſt eſſentiel de remonter aux ſources.

Enfin nous n'avons pas été plus heureux dans notre citation du paſſage de Cicéron : jouiſſez donc, M., de tous vos avantages ; mais n'aggravez pas notre erreur, en ſuppoſant, ainſi que vous le faites, que *nous avançons avec une confiance ſans pareille*, que la phraſe

ſe trouve dans l'oraiſon *pro Domo ſuâ*. Il ne nous eſt certainement échappé aucun mot qui puiſſe autoriſer votre aſſertion. Nos expreſſions ſont ſimples, reliſez-les s'il vous plaît : les voici » dans l'oraiſon *pro Domo ſuâ*, on lit &c .... Y a-t-il ici la moindre *confiance ſans pareille* ? Mais d'ailleurs, cette fauſſe citation ne préjudicie point à l'exactitude du Boudot, puiſque les endroits d'où ſont tirés les paſſages, n'y ſont point cités.

Le ſecond exemple que vous objectez, eſt *levia ora* traduit par viſages au pluriel, *malgré notre article de quinze lignes* qui prouve qu'il doit être au ſingulier. Nous vous l'accordons encore ; mais nos quinze lignes de remarques, que vous convenez être ſolides, doivent bien prévaloir à l'inadvertance de l'Ouvrier qui aura mal corrigé ſur la derniere épreuve.

Souvenez-

Souvenez-vous, s'il vous plaît, « que personne n'ignore & ne peut « ignorer avec quelle facilité les « fautes d'impression se glissent « dans les Ouvrages, & échap- « pent aux yeux les plus atten- « tifs. »

Vous croyez, M., *que ces deux exemples suffisent pour décider sur la justesse de notre Critique*; c'est un peu trop présumer de la force des raisons que vous employez. Un trait de plume ne détruit point plus de quatre cens articles sur lesquels vous n'avez rien dit: un peu plus de modération n'auroit rien gâté ici.

Mais, quelle heureuse transition! *Vous augurez que la Littérature sacrée nous sera peut-être plus familiere.* Ce ton avantageux nous prépare sans doute un champ plus vaste, & une foule d'objections. Mais non, tout se réduit à un exemple, encore n'est-ce que

d'après le Journal de Verdun de Septembre 1765 page 202.

On fit, dites-vous, dans le Boudot *Ararat Bibl. Montagne d'Armenie sur laquelle resta l'Arche de Noé après le Déluge.* Nous avons dit dans nos éclaircissemens, que le mot *Ararat* ne se trouve point dans la Bible. Vous répondez : » Où se trouve-t-il donc, si » ce n'est pas là ? Pour moi je ne » l'ai vû que là, & je l'y vois bien » encore dans la Genèse au chap. » VIII, ℣. 4. *Requievit Arca super* » *montes Ararat.*

Ecartons toutes équivoques, M., procédons de bonne foi ! Où avez-vous pris le latin que vous nous donnez ici ? Ce n'est certainement pas dans la Vulgate, la seule version latine autorisée par le Concile de Trente, la seule dont se servent & doivent se servir les Catholiques. Si le mot *Ararat* n'est point dans la Vulgate au chap. VIII, ℣. 4, comme rien n'est

plus certain, il ne ſe trouve pas non plus en cet endroit, dans nos Bibles Françoiſes Catholiques; je dis en cet endroit, car il y eſt ailleurs. Quand nous avons dit qu'il ne ſe trouve point dans la Bible, nous n'avons entendu autre choſe, ſinon qu'il n'y eſt pas employé pour déſigner une Montagne particuliere, ſur laquelle l'Arche de Noé s'arrêta, comme Boudot l'annonce. Vous avez été aſſez équitable pour entendre comme nous ce que nous avons dit : car vous ne nous avez fait ſur cela aucune objection ; vous avez ſenti qu'elle n'auroit pas eu de fondement ſolide. Nous conviendrons avec vous que le mot *Ararat* ſe trouve dans le Texte Hébreu au chap. VIII. ℣. 4. de la Genèſe ; mais, dites-nous, & convenez-en auſſi, s'agit-il de l'Hébreu dans le Dictionnaire de Boudot ? C'eſt un Dictionnaire Latin François,

Dictionarium Latino Gallicum. Un pareil Dictionnaire ne doit être composé que de mots Latins pris dans des Auteurs Latins, & de mots François pris dans des Auteurs François. Quand vous donnerez un Dictionnaire Hébreu, ce dont vous êtes très-capable, vous y employerez le mot *Ararat* pour le ℣. 4 du Chap. VIII. de la Genèse, il n'y aura rien à dire; mais permettez-nous de trouver ce mot faussement allégué au sujet de l'Arche de Noé dans le Boudot.

Vous prétendez que nous avons mal cité la Lettre de M. l'Abbé Saas sur le Dictionnaire de M. Ladvocat touchant l'article *Ararat*, parce que nous devions citer sa Lettre sur l'Encyclopédie. Comme cette derniere Lettre est jointe à la premiere, & que M. l'Abbé Ladvocat n'a point donné d'articles Géographiques, nous ne nous imaginions pas que l'on pût s'y tromper.

Vous trouvez mauvais aussi que

nous ayons écrit le nom de M. Ladvocat ſans d ; la faute n'eſt pas grande : M. le Bibliothécaire de Sorbonne ne s'en feroit pas formaliſé : cette Lettre ne fait rien à la prononciation de ſon nom : voilà ce qui s'appelle s'attacher à la minutie.

Enfin, M., votre exactitude ne vous auroit-elle pas mal ſervi quand elle vous a fait découvrir une faute Typographique dans l'article *Ararath* de M. l'Abbé Saas ? Nous ne défendons point cet article qui ne nous regarde pas : mais quoique votre obſervation ſoit conforme au Dictionnaire de Trévoux à l'article *Ararat*, nous voyons que M. l'Abbé Saas étoit d'ailleurs très-autoriſé à l'écrire par une *h* : c'eſt ainſi que l'écrivent le Dictionnaire Latin de Baudrand, le Dictionnaire François du même, le Dictionnaire

de la Bible de Simon, le Dictionnaire de la Martiniere, celui de Moréri de l'Edition même de M. le Clerc qui ſçavoit parfaitement l'Hébreu, & ſurtout le Dictionnaire Encyclopédique dont il copioit l'Article.

Vous exigez, M., qu'après cet exemple unique de Littérature ſacrée, on vous diſpenſe de donner d'autres exemples; vous aviez déja demandé la même diſpenſe après les deux exemples de Littérature profane: Meſſieurs les Journaliſtes de Trévoux, auxquels vous adreſſez votre Requête, vous en diſpenſeront, s'ils le jugent à propos; pour nous, M., nous vous déclarons que nous n'avons garde de vous l'accorder, nous y perdrions trop. Nous ſouhaitons pour notre inſtruction, pour la perfection du Boudot, pour l'avantage de la République des Lettres, que de nos 400 articles d'éclairciſſemens, vous en attaquiez

au moins 200 : ce n'eſt pas trop que d'exiger la moitié du tout. En attendant, permettez-nous de nous en tenir à l'annonce que Meſſieurs les Journaliſtes de Trévoux ont bien voulu faire de nos éclairciſſemens ; nous en ſommes très-reconnoiſſans ; elle eſt bien propre à exciter en nous le deſir que nous avons toujours eu de mériter l'eſtime publique.

Au reſte, M., nous avons à vous remercier des préceptes Philoſophiques que vous nous donnez dans le cours de votre Lettre : on reçoit avec plaiſir à tout âge des leçons de la Sageſſe. Permettez-nous auſſi une réfléxion. Vous euſſiez, je crois, mieux fait de ne pas joindre l'Apparat à notre querelle Littéraire ſur le Boudot. On perd preſque toujours en joignant ſes intérêts à ceux des autres, & rarement l'on y gagne.

Nous avons l'honneur d'être &c.

L***

Réponſe à la Lettre précédente.

Il eſt juſte, MM., de vous laiſſer produire ſous les yeux du Public l'Apologie de votre Critique : mais comme votre *Lettre* m'eſt adreſſée, vous me permettrez d'y répondre ici ; cela donnera lieu à quelques nouvelles Anecdotes de littérature ; car il faut tâcher de rendre utile au Public cette diſcuſſion, qui lui déplairoit ſi elle ſe bornoit au perſonnel.

Le *contraſte* que vous dites être *purement imaginaire*, l'eſt-il donc en effet ? Les piéces exiſtent entre les mains du Public, & votre Lettre nous découvre une circonſtance qui acheve de le rendre encore plus ſenſible. *Le Boudot*, dites-vous, *nous eſt étranger* ; & voilà préciſément la poſition où j'étois à l'égard de *l'Apparat*, lorſque j'en

ai donné l'édition faite à Paris en 1765. Cet ouvrage m'étoit *étranger*, puisqu'*il vous doit*, dites-vous, *son existence*, comme *le Boudot* doit la sienne à ma famille. Vous êtes entré dans mon héritage, & je suis entré dans le vôtre : mais vous avez bien voulu déprimer vos devanciers ; & tout considéré, j'ai préféré de ne pas déprimer les miens. Voilà le contraste : est-il *imaginaire* ?

Quant au *premier exemple* que j'ai donné des fautes qui vous sont échappées dans votre nouvelle édition, vous convenez que vous y avez doublement failli ; je n'aurois donc plus rien à dire, si vous ne m'accusiez d'*aggraver* votre erreur : mais en quoi ? J'ai rapporté vos expressions, vous les répétez : toutes *simples* qu'elles sont, présentent-elles quelque doute ? Ne renferment elles pas affirmation positive? Voilà cette *confiance* dont

je parlois. Je laisse au Public de la qualifier.

A l'égard *du second exemple*, vous me l'accordez encore : n'en parlons plus.

Sur *le troisième*, vous supposez très-gratuitement que je ne l'ai allegué que *d'après le Journal de Verdun de Septembre* 1765. J'avois écrit ma Lettre, & elle étoit livrée, avant que j'eusse vu ce Journal, où j'ai été fort étonné de trouver que, sans en avoir conféré avec M. Bonami, il avoit saisi précisément le même objet, mais d'une autre maniere, comme vous en convenez. Du reste ce mot *Ararat* vous paroît de l'Hébreu; vous le renvoyez aux *Dictionnaires Hébreux*; & vous me demandez très-sérieusement où j'ai pris ce Latin de la Genèse, chap. VIII, ℣. 4. *Et requievit Arca super montes Ararat.* Vous le trouverez chez tous les Traducteurs & Interpretes qui ont pris la peine de rendre littérale-

ment en latin les expressions du Texte Hébreu, à remonter jusqu'à Saint Jerôme, dont le Livre *De situ & nominibus locorum hebraïcorum* commence par ces mots : *De Genesi. Ararat, Armenia. Si quidem in montibus Ararat, Arca post diluvium sedisse perhibetur.* Est-ce là de l'Hébreu ? Il est vrai que l'interprétation n'est pas conforme à celle qui est dans le Dictionnaire de Boudot. Mais il s'agit du mot que vous prétendez ne devoir pas se trouver dans un *Dictionnaire Latin.* Concevez combien d'autres Livres latins je pourrois vous citer sur ce mot, depuis S. Jerôme jusqu'à nos jours.

Vous révoquez en doute ce que j'ai dit de l'*h* mise à la fin de ce mot : il est juste de vous donner sur cela un plus ample éclaircissement. Observez, je vous prie, que dans le texte de S. Jerôme que je viens de vous citer,

ce mot est écrit sans *h* dans l'édition des Bénédictins. Ce n'est pas tout. S. Jerôme, en cet endroit, traduit Eusebe, & le Grec d'Eusebe est à côté: on y lit Ἀραράτ, par un simple *Tau*, & non par un *Thêta*: & ce qui est décisif, c'est qu'en Hébreu il s'écrit par un *Teth*, & non par un *Thau*: car, quoi qu'il en soit de la bizarrerie de cet usage, qui rend le *Teth* des Hébreux par le *Tau* des Grecs, & au contraire le *Thau* des Hébreux par le *Thêta* des Grecs, il n'en est pas moins certain qu'on écrit *Sabaoth* en Hébreu par un *Thau*, en Grec par un *Thêta*, & en Latin par un *th*, & qu'au contraire on écrit *Lot*, en Hébreu par un *Teth*, en Grec par un *Tau*, & en Latin par un simple *t*, du moins dans les meilleures éditions Latines: car il faut avouer que les Imprimeurs d'aujourd'hui ont un grand attrait pour mettre *Loth* & *Ararath* avec des *h* à la fin: mais ce

ſont autant de fautes, dont les Savans ne ſont pas toujours reſponſables, parce qu'ils ne tiennent pas la main de l'Ouvrier. Ainſi, quoique cette faute ſoit dans la *Lettre de M. l'Abbé Saas*, je ne l'impute point à ce ſavant Critique, qui eſt trop inſtruit pour contredire ce que je viens d'avancer.

Enfin vous me propoſez fort gracieuſement d'attaquer *au moins la moitié de vos quatre cents articles* : le Public prendroit-il aſſez d'intérêt à cette diſcuſſion ? D'ailleurs mon deſſein n'a point été de décrier votre édition, mais uniquement de montrer que ſi vous me reprochez des fautes, vous en avez fait qui valent bien les miennes, & vous en convenez. Permettez-moi donc ſeulement d'ajouter ici un petit calcul qui ſera fait de très-*bonne foi*. A l'ouverture de votre édition, j'ai pris

les pages 567 & 568, & je les ai comparées avec celles qui y répondent dans l'édition donnée en 1721 par mon pere (*a*), & avec celles de la derniere édition que j'ai donnée en 1760 : car dans l'intervalle de ces quarante années j'ai donné huit éditions du *Dictionnaire de Boudot*. Je l'ai donc considéré *dans l'état où je l'ai pris*, dans l'état *où je l'ai laissé*, & dans l'état *où vous l'avez donné*. Voici ce qui en a résulté. Dans l'édition de 1721, il y avoit dans ces deux pages *six fautes* : elles ont disparu dans les éditions suivantes, de maniere qu'il n'en restoit *pas une* dans l'édition de 1760. Mal-

(*a*) Laurent Rondet, Libraire-Imprimeur de Paris, mort en 1726. Il étoit l'un des gendres de Jean Boudot, & augmenta de plus de douze mille mots l'édition de 1721. Il préparoit celle de 1727 lorsqu'il mourut.

heureuſement dans cet intervalle de quarante ans, il en eſt ſurvenu *ſept autres.* Qu'avez vous fait? Vous en avez corrigé *deux*; mais vous y en avez ajouté *deux.* Ainſi j'en avois laiſſé *ſept*, & vous en avez donné *ſept*; nous ſommes au pair : tout eſt dit.

J'ai l'honneur d'être &c.

L. E. RONDET.

P. S. Si cependant mes Remarques ſur le *Boudot* avoient le bonheur de vous être de quelque utilité, je vous les communiquerois directement ſans en fatiguer le Public. Vous me trouverez toujours diſpoſé à vous ſervir.

ARTICLE XXI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PAYS-BAS.

D'ANVERS.

LE premier Volume des *Acta Sanctorum*, du mois d'Octobre, lequel forme le *quarante-septième* de cette Collection sçavante, paroît depuis quelque tems. La publication en a été retardée près de deux ans, à cause de la mort des principaux Auteurs, les P P. *Stilting* & *Peréier*. A la tête de ce Volume, on trouve les Eloges historiques de ces deux laborieux Ecrivains, suivis de deux Tables,

l'une des Saints dont il a été fait mention dans les Volumes de Juillet, Août & Septembre ; l'autre, des Traités préliminaires & des Dissertations que renferme tout l'Ouvrage. Viennent ensuite les Actes mêmes des Saints ; & quoique le Tome soit aussi fourni que les précédens, il ne s'y trouve que les Saints des *deux premiers jours* d'Octobre. Ces Saints ou Bienheureux sont : *Piat*, Apôtre de Tournay ; *Romain*, Diacre de Constantinople, surnommé *Melodus*, à cause des Hymnes qu'il a composées ; *Remi*, Archevêque de Reims, qui, après avoir baptisé Clovis, convertit les Francs à la Religion chrétienne ; *Vulgis*, honoré à la Ferté-Milon ; *Wasnulphe*, Ecossois ; *Thomas*, Archevêque de Milan ; *Modeste*, *Leudomer*, *Serenus*, *Leger*, Evêque d'Autun, & *Thomas*, Evêque d'Angleterre, tous de

l'Etat Eccléſiaſtique. L'Etat Religieux préſente les ſuivans : *Viril*, Abbé ; *Sulin*, *Bavon*, ou *Alloyn*, Moine de S. Amand, près de Gand ; *Michel* & *Théophile*, Moines Grecs ; *Beregiſe*, qui paroît avoir été Chanoine régulier ; *Godefroi*, Religieux Ciſtercien ; *Beranger*, d'abord Chanoine de Lérida, en Eſpagne, puis Jacobin, & *Remede* ou *Romede*, que l'on croit Hermite dans le Trentain. Il ſe trouve auſſi dans ce Volume des Saints de l'un & de l'autre ſexe, qui ont reſté dans le monde. *Le ſieur* Guérin, *Libraire*, *avoit été juſqu'ici chargé de la vente des* Acta Sanctorum, *à Paris ; depuis ſa mort*, c'eſt *chez* Jean-Th. Hériſſant, Imprimeur du Cabinet du Roi, Rue S. Jacques, au coin de celle de la Parcheminerie, *qu'il faut s'adreſſer*, *pour avoir les Volumes nouveaux de cette Collection.*

FRANCE.

DE ROUEN.

RICHARD *Lallemant*, Imprimeur du Roi, vient de publier le *Prospectus* d'un Ouvrage qui a pour titre : *Anciennes Loix des François, conservées dans les Coutumes Angloises, recueillies par Littleton, avec des observations historiques & critiques où l'on fait voir que les coutumes & les usages suivis anciennement en Normandie, sont les mêmes que ceux qui étoient en vigueur sous les deux premieres races de nos Rois; par M. David* HOUARD, *Avocat au Parlement de Normandie* &c. 2 volumes in-4°. On explique fort bien dans le *Prospectus* l'utilité de cet Ouvrage pour l'intelligence du Droit coutumier, & même de notre ancienne Histoire. Entre l'époque où

finissent tant les formules de Marculphe, que la collection des Capitulaires, & celle où commence le Recueil des Ordonnances de nos Rois publié par de Lauriere, il se trouve un vuide de plus de trois siécles qui nous laisse dans l'ignorance sur le véritable état de la Jurisprudence qu'on suivoit alors en France. C'est cette Lacune que M. *Houard* se propose de remplir, en publiant les Loix qu'il trouve dans les Coutumes Angloises, & qu'il croit être celles-là même qui furent observées en France dans les X, XI & XII siécles. Il faudroit suivre ce *Prospectus* bien raisonné, pour avoir une juste idée de l'Ouvrage, car il seroit difficile de l'abréger. Contentons-nous d'observer que les Remarques de l'Auteur feront la partie essentielle de son Livre, & que ces Remarques rouleront sur les caracteres distinctifs de

chaque eſpece de poſſeſſions ; ſur les priviléges ou les obligations des divers ordres de perſonnes connues ſous les deux premieres races ; ſur les époques ſucceſſives de l'établiſſement des Bénéfices & des Fiefs & ſur les diverſes manieres de les acquérir ou de les aliéner ; ſur la Regale, ſon origine , ſon étendue &c. ; ſur le Franc-alleu , le Retrait lignager ce *myſtere de notre ancienne Juriſprudence* que M. de Monteſquieu dit *n'avoir pas eu le tems de développer* ; ſur les effets de l'hommage ; ſur les altérations différentes qu'ont éprouvé les anciennes Loix féodales &c. &c. Tous ces objets doivent faire déſirer la publication d'un Ouvrage dans lequel ils ſont examinés, peſés , diſcutés avec autant d'érudition que de diſcernement. Ce Livre qui paroîtra dans le courant du mois prochain , ſera imprimé

avec tout le ſoin poſſible ; on en tirera même quelques exemplaires ſur de très-grand papier pour la ſatisfaction des curieux ; il ſe trouvera à Paris chez les Libraires. *Saillant*, *Knapen* & *Humblot*, & à Rouen chez *Lallemant* qui l'imprime.

De Paris.

Almanach des Centenaires, ou durée de la vie humaine au-delà de cent ans, démontrée par des exemples ſans nombre, tant anciens que modernes, avec la Gazette *centenaire*, *c'eſt-à-dire de* 1766, *& la Table générale des Centenaires*. Paris, Lottin l'aîné, 1766. in-24. Voici la cinquieme année que le ſieur Lottin débite ce petit Répertoire dreſſé avec beaucoup d'intelligence. On y voit une liſte d'hommes morts depuis cent juſqu'à quatre cens ans. L'Auteur ne garantit pas les faits ; il les rap-

porte & se contente de citer ses garants. La Gazette centenaire est aussi fort curieuse, & la Table alphabétique des Centenaires indiqués dans les volumes précédens est très-bien entendue. Le sieur Lottin prie ceux & celles qui pourront justifier leur qualité de Centenaires, de lui envoyer leurs noms écrits bien lisiblement, afin qu'il puisse les insérer dans l'Almanach de l'année prochaine.

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal de Février, 1766.

ARTICLE XV. *L'Héroïsme*, ou *l'Histoire militaire des plus illustres Capitaines* &c. pag. 377

ART. XVI. *Calcul des Décimales*, *par* J. CL. O. de Lille, *de l'Académie Royale d'Ecriture*, 393

ART. XVII. *Abrégé Chronologique*

de l'Histoire d'Espagne & de Portugal, 405

ART. XVIII. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires, sur un nouveau Dictionnaire Historique portatif,* 436

ART. XIX. *The advantage* &c. c'est à-dire : *Avantage & nécessité de la Révélation Chrétienne* &c. *par* Jean Leland, *Docteur en Théologie* &c. 488

ART. XX. *Lettre à M. L. E. R.* &c. 533

ART. XXI. Nouv. Littér. 556.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Janvier 1766.

GENET, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

MARS, 1766.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année *1766*, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez D'HOURY, Imprimeur-Libraire de Mgr. le DUC D'ORLEANS, rue Vieille Bouclerie.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS

Commencés d'être imprimés l'an 1701
A Trevoux.

MARS, 1766.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez D'HOURY, Imprimeur-Librairè de Mgr. le DUC D'ORLEANS, rue Vieille Bouclerie.

LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 856 volumes ; Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	16.
1733.	12.	1766.	4.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

MARS, 1766.

ARTICLE XXII.

MÉMOIRES DU COLONEL LAWRENCE, contenant l'histoire de la guerre dans l'Inde, entre les Anglois & les François sur la côte de Coromandel,

depuis 1750 juſqu'en 1761, avec une relation de ce qui s'eſt paſſé de remarquable ſur la côte de Malabar & des expéditions à Golconde & à Surate, donnés ſur les papiers originaux, par Richard OWEN CAMBRIDGE, *Ecuyer, traduit de l'Anglois par M***,* A Paris, chez Boudot, rue St. Jacques, & chez Deſaint, rue du Foin, 1766. in-12. 2 vol. de 400 pages environ.

DEPUIS que le Commerce & la Navigation ſe ſont étendus, depuis les Voyages des Indes & de l'Amérique où les Puiſſances Européennes ont fait tant d'établiſſemens, le ſyſtême politique a entierement changé de face. De nouveaux intérêts ont fait diſparoître une infinité d'anciens, ou ſe ſont mêlés à ceux qui ont été conſervés. Il n'eſt aucune

guerre dont le commerce ne se soit ressenti, aucun traité de paix où il ne tienne une place considérable. Le commerce a causé des jalousies, des divisions qui foibles dans leur naissance, ont occasionné bientôt des ruptures & un embrasement général. Des Nations belligérantes ne se bornent pas à s'attaquer en Europe, elles portent leurs fureurs dans toutes les parties de la terre, sur toutes les mers où elles se rencontrent. Avant la derniere guerre l'Inde avoit été en proie aux troubles. C'est leur description que nous présentent ces Mémoires précédés d'une introduction dans laquelle on présente au Lecteur une idée de ces pays.

La Péninsule en deçà du Gange n'est point, comme on le croit, entierement soumise au Mogol, elle n'en a reconnu l'autorité que sous Aurengzeb. Ses

ſucceſſeurs en conferent l'administration à différens Vice-Rois qui la démembrerent. La Province de Bengale eſt gouvernée par un Souba ou un Vice-Roi. Un autre commande dans le diſtrict de Deckan qui s'étend depuis Balaſour & Jagonant juſqu'au Cap Comorin. La Province de Carnate dépend de ce dernier ; c'eſt là que ſe trouvent les principaux établiſſemens européens, Pondichery, Madraſſ, Arcate. Il faut néceſſairement remonter plus haut pour l'intelligence de ces Mémoires ; on n'y trouve pas tout à fait les détails qui ont précédé l'inſtant où ils commencent : nous en rapporterons un précis d'après les relations les plus exactes, & dans leſquelles nous avons remarqué le moins d'eſprit de parti.

Des Indiens ambitieux qui prétendoient au gouvernement de

cette derniere Province, y avoient formé des partis & répandus des troubles. M. Dupleix se proposant d'augmenter le crédit de la Compagnie françoise, étoit entré dans leurs divisions & dans leurs projets. Il profita des circonstances pour se rendre nécessaire. Avant lui les Européens étoient généralement méprisés par les naturels du pays. Ce ne fut qu'après les avoir vu agir dans les combats, qu'ils changerent de sentiment. Ils furent étonnés de leur activité, de la précision de leurs mouvemens dans une action, de la facilité avec laquelle ils faisoient un feu continuel, & surtout de la maniere dont ils sçavoient se servir d'une piéce de canon. Les Indiens sembloient en être encore aux premiers élémens. Quelques actions d'éclats où l'on vit une poignée de François résister à des armées considérables dissipa l'an-

cien préjugé, & en fit naître un nouveau que tous les Européens partagerent : on ſe crut fort avec leur ſecours. M. Dupleix protégea le parti de Muzapherſingue qui prétendoit à la Vice-royauté de Deckan. Ses droits n'étoient pas fondés, mais il avoit des richeſſes & des ſoldats. Le Gouverneur de Pondichery conclut delà qu'il devoit réuſſir ; il ſe joignit à lui, bien réſolu de faire payer dans la ſuite ſes ſecours.

La guerre ne regardoit abſolument que les Indiens ; elle étoit étrangere aux Européens. Les François y prirent parti pour tâcher d'augmenter leurs établiſſemens, & acquérir des priviléges ſans avoir intention de rompre avec leurs voiſins. Les Anglois virent avec peine les progrès qu'ils avoient faits ; ils crurent qu'il étoit de leur intérêt de les empêcher de s'aggrandir. La ja-

louſie fut inconteſtablement leur véritable motif. Allée-cawn implora leur ſecours, en 1750 où commencent les Mémoires ; ils furent charmés de cette occaſion ; cet Indien avoit quelques droits ſur la Nababie d'Arcate ; auſſi, dit l'Auteur, « nous jugeames à » propos de nous oppoſer aux » progrès des François, de pro- » téger un Prince légitime contre » des ſujets rébelles, & de veil- » ler à notre propre défenſe, en » prévenant un aggrandiſſement » qui eût pû tourner tôt ou tard à » notre ruine. Ces motifs nous » déterminerent à protéger le Na- » bab Mahomet Allée-cawn, juſ- » qu'à ce que nous euſſions appris » la réſolution de Nazirzingue, » & nous envoyames en conſé- » quence le Capitaine Cope avec » un détachement à Trichino- » poly ». Ce Nazirzingue étoit le Vice Roi de Deckan : il avoit le

droit de nommer aux différents Gouvernemens. Son rival Muzapherzingue soutenu par les François prenoit le même titre, & affectoit les mêmes droits ; il avoit nommé Nabab d'Arcate un Indien nommé Chundasaib. Cet Indien n'étoit pas riche, mais il avoit des talens qui suppléeoient aux richesses. Il s'étoit élevé à force d'art & d'intrigues : son ambition ne respectoit rien, & le rendoit peu délicat sur les moyens de parvenir à son but. Il entendoit mieux la guerre qu'aucun de ses compatriotes.

Lors de la jonction des Anglois avec Nazirzingue, Chundasaib étoit parti de Pondichery avec Muzapherzingue, une armée d'Indiens & deux mille Européens commandés par M. d'Auteuil. Les armées se trouverent bientôt en présence. Nazirzingue voulut combattre malgré les remontran-

ces du Chef Anglois à qui il fit cette réponse : *Quoi! sera-t-il dit que le grand Nazirzingue, fils de Nizamalmoulouk se retire de devant un ennemi aussi méprisable pour quelque leger avantage*? L'Auteur joint ici une note curieuse. « Les François étoient retranchés » & avoient vingt piéces de canon. Nazirzingue en avoit quatre-vingt, & son artillerie étoit » commandée par un Irlandois, » les Indiens s'imaginant que tous » les Européens étoient ingénieurs. Celui-ci l'avoit postée » dans un fond où elle n'étoit » d'aucun usage. Je lui représentai la faute qu'il avoit commise; » mais il me répondit gravement : « *Me croyez-vous assez fou pour » placer le canon de son Excellence » sur une hauteur pour le faire servir de but à celui de l'ennemi* »?

Les troupes se canonerent de part & d'autre. M. d'Auteuil fit

dire à l'Officier Anglois, que quoique les deux Nations fussent engagées dans des partis différents, son intention n'étoit pas de répandre du sang européen ; que comme il ignoroit où étoient postés les Anglois, il le prioit de ne pas trouver mauvais s'il arrivoit que quelques-uns fussent emportés par ses boulets. La réponse du Colonel Lawrence fut que son pavillon étoit à la tête de ses batteries, qu'on pouvoit le voir ; qu'au reste si l'on tiroit sur lui, il rendroit la pareille. Quoiqu'en dise le Colonel, ce n'étoit peut-être pas répondre à la politesse de M. d'Auteuil. Les François quitterent le camp de Muzapherzingue que son rival attaqua le lendemain avec avantage, & battit. On envoya sur le champ un corps de Marattes à la poursuite de M. d'Auteuil. On a soin de nous dire que Morarow qui le commandoit,

l'attaqua avec quinze hommes, & que, quoiqu'il fût enveloppé, il se fit jour avec cette poignée de monde, & se retira avec six. Muzapherzingue se soumit : Chundasaib se retira à Pondichery.

Pendant ce tems on trama une conspiration contre Nazirzingue qui se croyant tranquille, & s'imaginant que sa victoire épouvanteroit à jamais son ennemi, se livra à tous les plaisirs. M. Dupleix, dit-on, avoit concerté cette conspiration & les moyens de la faire réussir avec Chundasaib. Elle finit par la mort de Nazirzingue qui fut assassiné. On ne peut en aucune maniere excuser cette action. Les Européens ne regardoient-ils pas les Indiens comme des hommes ; ou l'ambition, l'envie de s'aggrandir, de perpétuer les troubles pour y parvenir, faisoient-elles disparoître à leurs yeux l'énormité du crime ? L'histoire de

tous les siecles est remplie de ces horreurs, & malheureusement les hommes sont encore à peu près les mêmes qu'ils étoient. Les troupes de Nazirzingue ne firent aucune défense Muzapherzingue fut nommé sur le champ à sa place. » Pour perpétuer le souvenir de » cette fameuse victoire que les » François mettent au-dessus de » toutes celles dont il est parlé » dans l'histoire, M. Dupleix fit » bâtir près de l'endroit où la ba- » taille se donna, une ville qu'il » appella *Dupleix Fateabac*, la » ville de la victoire de Dupleix; » & comme il étoit juste que les » François en partageassent la gloi- » re avec lui, il s'étoit proposé de » faire élever dans la place du mar- » ché une Colonne avec une Ins- » cription latine pompeuse qu'on » voit encore à Pondichery, la- » quelle contenoit un détail de » la bataille, & un récit des ex-

» ploits des troupes qu'il avoit
» ſous ſes ordres. Malheureuſe-
» ment pour lui la poſtérité n'en
» aura aucune connoiſſance ; car
» le Capitaine Clive ayant repris
» Arcate un an après, fit bruler
» la ville, & détruiſit la place où
» l'on devoit ériger la colonne ».
Ce projet de M. Dupleix & ſon exécution annonçoient beaucoup d'orgueil ; comment peut-on en tirer d'une victoire due à un crime ?

Chundaſaib redevint encore Nabab d'Arcate & de ſes dépendances. M. Dupleix lui fut aſſocié au gouvernement ; c'eſt alors qu'il affecta le faſte oriental, qu'il prit les habits des Princes Indiens. On lui en a fait des reproches ſanglans, on l'a blâmé ; mais ſi nous examinons bien, peut-être l'excuſerons-nous. Laiſſons ſon intérieur, ne nous attachons qu'au dehors. Etranger au milieu

d'un Peuple qui avoit toujours méprisé ceux qui venoient chez lui, qu'il avoit forcé à changer de sentiment, à qui il s'étoit rendu nécessaire, & qu'il sentoit lui devoir être utile à son tour; ne devoit-il pas songer à se le concilier? Y avoit-il de meilleur moyen pour y réussir, que d'imiter ses usages & ses manières? Pouvoit-il le flatter mieux? Une raison que nous croyons sans réplique, c'est qu'il parvint à se l'attacher. Malheureusement il ne put jouir ni faire jouir long-tems sa nation de ces avantages, il voulut trop entreprendre. Il n'envisagea jamais ce qu'il fit dans toutes les parties; il se servoit de toutes sortes de moyens justes ou non, & ne songeoit jamais à ceux qui devoient procurer le succès.

La mort de Muzapherzingue ne mit pas fin aux troubles. On élut à sa place Sallabarzingue. Le

Mogol occupé des troubles de Dely, prenoit peu de part au gouvernement de Deckan. Il nomma bien un Souba; mais les circonstances ne lui permettoient pas d'envoyer une armée pour le faire reconnoître. Ce nouveau Souba envoya des Patentes à Mahomet Allée-cawn pour la Nababie d'Arcate. Sallabarzingue qui avoit une armée, confirma Chundasaib dans ce gouvernement; nouvelles divisions entre les Indiens, protégés de part & d'autre par les François ou les Anglois; il y eut beaucoup de combats, beaucoup de siéges: on engagea différens Nababs, différens Princes dans les parties des deux rivaux.

Chundasaib enfermé par ses ennemis, réduit à la plus grande extrémité, manquant d'argent pour payer ses troupes, prévoyant leur révolte, comptant sur l'amitié de Monagy qui commandoit

les troupes du Roi de Tanjaour, lui demanda un passage dans son camp. Il l'obtint ; mais Monagy respectant peu sa parole, l'arrêta prisonnier. Les Anglois firent ce qu'ils purent pour adoucir le sort de cet homme. On tint conseil sur ce que l'on feroit de lui. On le craignoit ; les avis furent partagés, & on ne mit fin à la dispute qu'en lui faisant couper la tête. « Telle fut la récompense » que reçut Chundasaib de son » ambition & de sa présomption. » On prétend qu'il étoit bienfai» sant, humain & généreux, tant » qu'il fut simple particulier ; & » quant à son caractere public, » comme l'ambition passe dans ce » pays pour un très-petit défaut, » quiconque réussit, passe pour un » grand homme ; & s'il vient à » échouer, il est simplement re» gardé comme un infortuné ». Le Colonel Lawrence se défend

ensuite de l'accusation que M. Dupleix lui fait dans son Mémoire d'avoir donné la mort lui-même à Chundasaib ; cette imputation est reconnue pour fausse, ainsi nous ne nous y arrêterons pas.

Cette mort fut suivie de plusieurs événemens. Les Indiens alliés des Anglois, eurent entr'eux des disputes difficiles à concilier, parce qu'il s'agissoit d'intérêts. Ç'avoit été le motif de leur alliance : des demandes d'un côté, des promesses de l'autre, avoient précédé tous leurs Traités; le tems de leur exécution ne venoit jamais sans qu'il y eût des brouilleries. Les François essuyerent plusieurs désavantages; « mais M. Dupleix » étoit un homme qui ne se laiss» soit pas aisément abattre; son » orgueil le soutenoit, & son es» prit lui fournissoit une infinité » de ressources. . . . . Son

» Conſeil étoit principalement » composé de ſes créatures qui ne » s'oppoſoient jamais à ſes propo- » ſitions. Il avoit épouſé une fem- » me qui ne lui cédoit ni pour » l'eſprit ni pour l'orgueil ; & » qui, étant née dans le Pays, » étoit au fait de toutes les intri- » gues qui s'y pratiquent, & ſe » ſervoit de la connoiſſance qu'el- » le avoit de la langue pour les » faire réuſſir ».

M. Dupleix, après la mort de Chundaſaib, fit proclamer Rajaſaib, fils de cet homme infortuné, Nabab d'Arcate. Un renfort conſidérable, qui venoit de lui arriver de l'Europe, auquel il joignit tous les Matelots de la Compagnie, lui fit eſpérer de pouvoir ſoutenir le nouveau Nabab. Il fit courir le bruit qu'il avoit reçu un *Saned*, ou Commiſſion de Dely, qui lui confioit le Gouvernement de toute la partie du

Carnate, qui s'étend depuis la riviere jusqu'à la mer. Le Colonel Lawrence prétend que ce *Saned* étoit supposé, & qu'on ne tarda pas à en découvrir l'imposture. On ne sera peut-être pas fâché de voir comment se passa la Députation du Mogol, & quelle réception on lui fit. « Ce prétendu » Messager de Dely fut reçu avec » toutes les cérémonies & les » honneurs qu'on a coutume de » rendre aux Ambassadeurs du » Mogol; & pour que rien ne » manquât à la farce, M. Dupleix » lui-même, précédé de Musi- » ciens & de Danseuses, monta » sur un Eléphant, reçut, avec » le respect qu'il devoit, des » mains du prétendu Ambassa- » deur, sa Commission du Mo- » gol, & donna en conséquence » les ordres qu'il jugea à propos; » il tint même son *Durbar* ou

» sa Cour, assis sur un sopha, & » reçut les présens de son Conseil, » de même que ceux des Naturels » du Pays, en qualité de Souve- » rain, s'efforçant ainsi de soute- » nir le caractere de *Souba* du » Deckan ». Il falloit des forces pour soutenir cette dignité, aussi ce projet n'eut point de réussite. Bientôt M. Dupleix s'apperçut que Rajasaib n'avoit ni crédit ni argent; il offrit en conséquence la place de Nabab d'Arcate à Mootis-Allée-Cawn, Gouverneur de Velloure, qui étoit très-riche, & l'abandonna après en avoir tiré des sommes considérables.

La guerre continua. Quelques Alliés qu'on vouloit protéger, & dont l'argent & les troupes étoient nécessaires, servirent de prétexte aux Européens qui ne vouloient qu'augmenter leur crédit & diminuer celui des autres. Enfin en 1754 M. Dupleix & M. Saunders

entrerent en négociations ; ils ouvrirent un congrès à Sadrasſ où il ſe rendit des Commiſſaires des deux Nations ; elles ne s'accorderent pas : chacune expoſa ſes prétentions, aucune ne voulut céder. Les députés s'en retournerent, la guerre recommença juſqu'à l'arrivée de M. Godeheu qui ſe hâta de concilier les différens. On fit d'abord une ſuſpenſion d'armes, on ſigna quelques articles qui marquoient de la bonne foi & l'envie de vivre en paix & tranquille. On convint de ne point prendre les armes les uns contre les autres, & d'engager les Alliés de chaque côté à y conſentir. Si ces mêmes Alliés commettoient quelques déſordres, on ſe permettoit mutuellement de les repouſſer par les armes, ſans pouvoir être accuſé d'avoir enfreint la ſuſpenſion. La tranquillité ne dura pas long-tems. En

1756 la guerre avoit été déclarée entre la France & l'Angleterre. Les circonstances sembloient autoriser une nouvelle rupture dans l'Inde. Les différens Nababs revenoient. M. de Bussy qui étoit avec Sallabarzingue, augmentoit les possessions françoises dans le Nord. Il vouloit que le Souba le mît en possession du Fort de Golconde. Les Anglois furent inquiets de ce projet. Quelques Indiens qui les favorisoient, s'y opposerent, & dicterent le refus du Souba. M. de Bussy le quitta. Sallabarzingue demanda du secours aux Anglois, & peu de tems après se raccommoda avec les François. Plusieurs Factoreries tomberent entre leurs mains. M. de Bussy eut beaucoup de succès dans le Nord; les Anglois profiterent des troubles qui s'élevoient dans les Provinces méridionales.

Mahomet Allée-cawn n'ayant

plus de Concurrens étoit paisible possesseur de la Nababie d'Arcate. Le portrait qu'en font les Anglois, mérite d'être cité. « De » tous les Princes du Deckan, il » n'y en a aucun qui soit plus » exempt des défauts de son pays » que le Nabab Mahomet Allée-» cawn. Les liaisons qu'il a tou-» jours eues avec les Anglois, » lui ont fait connoître le prix » de la valeur & de la conf-» tance, & il a témoigné dans » toute sa conduite autant de re-» connoissance que de fidélité à » remplir ses engagemens. Les » dépenses qu'il a été obligé de » faire pour défendre sa cause, » loin de l'autoriser à exiger de » nous de plus grandes sommes, » lui ont fait même sentir les obli-» gations qu'il nous avoit; & le » défaut d'argent où il s'est trouvé, » joint à l'impossibilité de payer

» ce qu'il doit à la Compagnie, » a altéré ſa ſanté d'une maniere » viſible ». On ne peut s'empêcher de reconnoître que les trois quarts des hiſtoriens Anglois ſont extrêmes dans leurs portraits. La maniere dont on préſente celui-ci, annonce de la partialité. Ce Mahomet Allée-cawn eſt un grand homme, parce qu'il n'a jamais été lié qu'avec cette Nation : ſa fidélité à remplir ſes engagemens eſt ſurement louable ; nous craignons cependant que cette vertu ait été forcée. Quelques Mémoires peignent ce Prince un peu foible, auſſi peu ſcrupuleux que les autres ; mais il avoit beſoin des Anglois, il falloit les ménager. Ce motif le fit peut-être conſentir à ce que la Compagnie prît connoiſſance de ſes revenus, les affermât, ſe payât de ce qui lui étoit dû, & employât le reſte à l'entretien du Nabab, & à ſoutenir ſa

dignité. Sallabarzingue eſt un perſonnage bien différent ; auſſi fut-il preſque toujours livré aux François dont ſa grandeur étoit l'ouvrage. « Il étoit naturellement » ignorant & pareſſeux, & ſe livra entierement aux conſeils des » François, dans la vue de ſe procurer leur protection & leur appui ; inſenſible aux devoirs de » l'amitié, il cherchoit à éloigner » ceux dont il avoit partagé depuis peu le pouvoir & les richeſſes, ſans ſe ſouvenir des « ſervices qu'ils lui avoient rendus pour le mettre en état d'uſurper la place qu'il occupoit ». On ne peut nier que le portrait ne ſoit vrai en partie, il eſt ſeulement un peu chargé.

Pour revenir au Nabab, il trouva dans ſes freres des ambitieux qui vouloient ſe rendre indépendans ; les Anglois armerent pour le ſoutenir. Pendant ce tems,

les François tenterent des conquêtes auxquelles on s'empressa de s'opposer. L'Auteur des Mémoires a soin de donner toujours une idée des forces respectives des deux Nations. Celles des François sont toujours plus considérables ; aussi les victoires de ceux-ci sont-elles peu glorieuses, puisqu'ils n'ont jamais à faire qu'à une poignée de monde ; au lieu que celles des Anglois annoncent une bravoure & une intelligence supérieure, puisque cette poignée de monde a vaincu des ennemis en très-grand nombre. Tous les détails de leurs entreprises tant sur mer que sur terre sont traitées de cette maniere. D'après ces expositions il n'est pas surprenant que M. Lally se soit rendu maître du fort St. David que défendoit le Major Polier. Cette prise donna de grandes allarmes au gouvernement de Madrass; on s'attendoit à une

défenſe plus rigoureuſe de la part du Major. On nomma des Commiſſaires pour examiner ce qui s'étoit paſſé dans ce ſiége ; leur rapport déchargea Polier ; » on
» jugea cependant que la place au-
» roit pû tenir plus long-tems ,
» & que les termes de la capitu-
» lation étoient honteux ; d'au-
» tant plus que les François ne
» s'étoient point emparés du che-
» min couvert , n'avoient point
» fait de bréche , & avoient un
» foſſé plein d'eau à combler & à
» paſſer , avant que de pouvoir
» donner l'aſſaut à la ville. On
» allégua pour l'excuſer le défaut
» d'eau & de munitions , & que
» la poudre dont on avoit chargé
» les mines , avoit été gâtée par
» l'humidité du terrein. Le Major
» Polier , pour ſe laver de cette
» tache , ne chercha plus dès ce
» moment que les occaſions de
» combattre , ſoit qu'elles fuſſent

» favorables ou non, & tomba, » comme cela arrive à ceux qui » se trouvent dans la même situa- » tion, d'une extrémité dans l'au- » tre. » Il voulut servir en qualité de volontaire sous le Colonel Drapper, & fut blessé à mort dans la premiere sortie que l'on fit au siége de Madrass.

M. Lally fit encore d'autres expéditions & alla attaquer la Ville noire que les Anglois ne purent défendre à cause de sa trop grande étendue; il fit ensuite le siége du Fort Saint-Georges qui dura depuis le 12 Décembre 1758, jusqu'au 17 Février 1759. Les Anglois intercepterent une Lettre de M. Lally au gouvernement de Pondichery, qui par sa singularité a mérité de trouver une place dans ces Mémoires, & dont nous rapporterons quelques traits: » Nous » sommes toujours dans la même » position, la bréche faite depuis

» quinze jours, toujours à quin-
» ze toiſes du mur de la place,
» & jamais ne levant la tête pour
» la regarder. Je compte qu'en
» arrivant à Pondichery, nous
» chercherons tous à apprendre
» quelqu'autre métier; car celui
» de la guerre exige trop de pa-
» tience .... Je prendrai mes
» meſures dès aujourd'hui, pour
» embraſer la Ville noire, & faire
» ſauter la poudriere ... J'ai écrit
» à M. de Larche : s'il perſiſte à ne
» point venir ici, tirera qui vou-
» dra de l'argent des Polygars, ce
» ne ſera pas moi, & je renonce,
» comme je vous en ai déja pré-
» venu il y a plus d'un mois, à
» me mêler directement ni indi-
» rectement de tout ce qui peut
» avoir rapport à votre adminiſ-
» tration ſoit civile ou militai-
» re. J'irai plutôt commander les
» Cafres de Madagaſcar, que de

» rester dans cette Sodôme qu'il
» n'est pas possible que le feu des
» Anglois ne détruise tôt ou tard,
» au défaut de celui du ciel....
» Je suis obligé de vous prévenir
» que M. D. soupire, ayant refu-
» sé de prendre le commande-
» ment de cette Armée que je lui
» ai offert, & auquel il est auto-
» risé par le double de mes expé-
» ditions que la Cour lui avoit
» remis, il faudra que malgré
» vous, avec le Conseil vous
» vous en chargiez. Je m'engage
» seulement à vous la ramener,
» soit à Arcate, soit à Sadrass; en-
» voyez-y vos ordres, ou portez
» vous-y vous-même pour la com-
» mander; car je la quitte en y
» arrivant. » M. Lally fut obligé de lever le siége, au lieu d'embraser la Ville noire comme il se le proposoit. On met tout au long dans ces Mémoires le Journal de ce siége qui mérite d'être lû en en-

tier & qui n'eſt pas ſuſceptible d'extrait.

Les Anglois s'avancerent vers Golconde ; ils s'emparerent de Maſulipatam. Sallabarzingue qui étoit un vrai Politique Indien, commençoit à oublier ce que les François avoient fait pour lui. De leur côté ceux-ci l'en faiſoient trop ſouvenir ; ce qui n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'ils avoient plus enviſagé leurs avantages que celui du Souba, dans les ſervices qu'ils lui avoient rendus ; il ſe regardoit comme ſous leur tutelle, & ceux qui l'entouroient, travailloient à l'entretenir dans cette idée. Inſtruit des ſuccès des Anglois à Maſulipatam & à Madraſſ, il voulut profiter de la circonſtance. Son frere Nizam-Aly qui étoit dans des intérêts oppoſés aux ſiens, fit dans ces entrefaites quelques mouvemens qui l'allarmerent & le dé-

terminerent à ſigner un traité avec les Anglois. Ce traité eſt curieux par quelques remarques qu'il offre.
» Le *Circar* (gouvernement)
» entier de Maſulipatam avec les
» huit Diſtricts qui en dépendent,
» de même que le *Circar* de Ni-
» zampatam & les Diſtricts de *Co-*
» *daver* & de *Wacalmannar* ſeront
» cédés à la compagnie Angloiſe
» comme un *Enam* ou pur don,
» & on lui en donnera les Saneds,
» ainſi qu'on l'a pratiqué à l'égard
» des François. Sallabarzingue obli-
» gera les troupes Françoiſes qui
» ſont dans ce Pays, à paſſer le
» Gange dans quinze jours. On les
» enverra à Pondichery ou dans
» quelqu'autre place hors du De-
» ckan, de l'autre côté de la ri-
» viere de Kriſtna. Il ne ſouffrira
» pas qu'à l'avenir ils aient au-
» cun établiſſement, de quelque
» eſpece qu'il puiſſe être dans
» le Pays; il ne les recevra point

» à ſon ſervice, ne les aidera point,
» ni ne les appellera à ſon ſecours.
Ce commencement ſuffit pour faire juger des motifs des Anglois. Ils aſſuroient que la juſtice les inſpiroit, qu'ils ſoutenoient un Prince légitime contre les François. Sallabarzingue avoit-il des droits, ou n'en a-t-il eu que lors de ſon traité avec eux? S'il n'en avoit point auparavant, en pouvoit-il avoir après? Il n'étoit Vice Roi que par la grace des François, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, avec l'aide de leurs troupes & de leurs canons. Les Anglois avoient juſqu'alors refuſé de le reconnoître, ils avoient mépriſé ſes *Saneds* à Chundaſaib, & dans ce moment ils lui en demandent, ils en exigent de lui pour aſſurer leurs poſſeſſions. Ces *Saneds* étoient inutiles ſans la force; ils pouvoient donner une apparence de juſtice aux entrepriſes auxquelles on ſeroit forcé, & éblouir quel-

ques Indiens. Cela leur suffisoit. Ou ils avoient fait une guerre injuste jusques-là à Sallabarzingue, ou ils vouloient enfin entrer dans son usurpation : l'intérêt change souvent la face des objets, & il est sujet lui-même à des changemens. Le Souba écrivit de sa propre main au bas du traité » je jure » par Dieu & son Prophete, & » sur le saint Alcoran, que j'ac» quiesce volontairement aux con» ditions stipulées dans cet écrit, » & que je ne m'en écarterai jamais » de l'épaisseur d'un cheveu. » Les François tenterent inutilement de rentrer dans le Pays ; la fortune fut favorable aux Anglois.

On trouve ensuite dans ces Mémoires plusieurs détails sur différentes expéditions dans l'Inde auxquelles les François n'ont point été intéressés. Telle est celle de Surate où les Anglois profiterent de quelques révolutions, pour se rendre

maîtres du Château de cette grande Ville. La jalousie des principaux Habitans y donna lieu, tout y fut pacifié ; & des Patentes du Mogol assurerent le gouvernement de ce Château à la compagnie Angloise. Nos Lecteurs seront peut-être bien aises de voir un de ces *Phirmaunds* ou ordres. Celui-ci est sous le sceau du grand Mogol & contrescellé par son Visir. Il y avoit à la tête un vers du Koran en Arabe, & le grand sceau du nom du Roi en langue Persanne. » Que la renommée Com-
» pagnie Angloise compte sur les
» faveurs de Sa Majesté, & qu'el-
» le sache qu'il lui a plu dans ces
» tems de bonheur & de victoire,
» par une faveur & une grace spé-
» ciale, vous accorder le *Killi-*
» *Darée*, ou gouvernement du
» Château de Surate, que vous avez
» pris à Mussout-Achmed-Cawn.

» Il eſt de votre devoir de reconnoître cette faveur de Sa Majeſté, & de veiller avec un ſoin particulier à la conſervation du Château, entretenant une diſcipline exacte parmi les troupes, & vous pourvoyant des vivres & des munitions qu'elle exige, ainſi que cela ſe pratique & que Sa Majeſté l'exige de vous. Donné le 11[e] jour de Mohoram, & la ſixieme année du Regne de Sa Majeſté (ou le 4 Septembre » 1759.)

On nous préſente encore quelques révolutions arrivées à Dely en 1757. Schah Abadin-Cawn, fils de Gauzedy-Cawn, nommé à la vice-Royauté de Deckan, négligea de faire valoir ſes droits à cette place importante, & préféra de conſerver ſa charge de Viſir qui lui donnoit la plus grande autorité dans l'Empire; les fils du Mogol lui devinrent redoutables,

& lui susciterent des ennemis. Il résolut, pour se délivrer de ses inquietudes, d'assassiner son maître, & de mettre à sa place un Prince jeune, dont il conduiroit facilement l'esprit, & qui seroit moins à craindre parce qu'il n'auroit pas des enfans pour le soutenir. Il écarta les Princes sous le pretexte d'une partie de chasse; mais pour profiter de cette absence, il falloit tirer le Mogol de son Palais; car le respect superstitieux des Maures pour leur maître qu'ils vouloient assassiner, ne leur auroit pas permis de le faire dans son Palais même. » Il savoit qu'Allum Geer (c'étoit le Mogol) » avoit une » vénération particuliere pour les » Faquirs, & qu'à moins que d'engager l'Empereur par un motif » de dévotion, à quitter son Palais, rien ne pouvoit l'induire » à abandonner un lieu qui lui « servoit d'asyle pendant l'absence

» de ses amis. Tout étant concerté
» pour l'exécution de cet infâme
» projet, un peu avant le départ de
» Schah Abbadin, les créatures de
» ce Ministre vinrent trouver le
» Mogol, & lui dirent qu'un Fa-
» quir extrêmement renommé
» par sa sainteté l'attendoit dans
» le jardin. L'Empereur eut peine
» d'abord à céder aux mouvemens
» de son zèle; mais ils firent tant
» à la fin, qu'il fut à la rencontre
» du saint personnage qui l'atten-
» doit depuis long-tems avec im-
» patience. A peine eût-il fait quel-
» ques pas dans le jardin, que deux
» Maures déguisés en Faquirs, le
» saisirent par derriere, lui mi-
» rent un nœud coulant autour du
» col, & le poignarderent sur la
» place. » Cet attentat du Visir ne
réussit pas comme il l'esperoit: ses
projets furent confondus. Il fut
obligé de prendre la fuite.

Ce détail n'a gueres de rapport
au reste de l'Histoire; mais on est

bien aiſe de voir tout ce qui regarde des Peuples éloignés de nous, & dont les mœurs & les uſages ſont ſi différens des nôtres. L'Auteur nous ramene enſuite ſur la Côte de Coromandel, où la guerre continuoit toujours avec ſuccès du côté des Anglois. Elle finit enfin par la priſe de Pondichery. Les procédés des Commiſſaires des deux Nations à Sadraſſ terminent cet ouvrage. Ils demandent à être lûs. Un extrait ne les feroit connoître qu'imparfaitement. Ce morceau d'Hiſtoire contient des détails qui intéreſſeront beaucoup de Lecteurs ; mais, comme nous l'avons déja remarqué, ils y trouveront beaucoup de partialité ; vice qui nuit ſouvent à la vérité de l'Hiſtoire. L'homme qui l'écrit ne doit être d'aucun parti, pour qu'il puiſſe tenir toujours une balance exacte. D'ailleurs ces Mémoires, quoiqu'ils portent le

nom du Colonel Lawrence, paroiſſent ſeulement avoir été rédigés ſur ſon Journal. Un Officier au milieu de ſon Camp voit bien les mouvemens de l'ennemi, ſes démarches; mais il n'en eſt pas de même de ſes motifs. Du pied des ramparts de Tochinripoly découvre-t-il ce qui ſe paſſe dans le gouvernement de Pondichery? Le ſtyle en eſt ſimple, quelquefois diffus. Nous aurions deſiré que l'Auteur fût entré dans plus de détails ſur certains objets qui ne ſont pas bien connus, & qu'il en eût abrégé quelques autres. Ces Mémoires cependant pourront ſervir à l'hiſtoire de l'Inde; un Ecrivain judicieux profitera de pluſieurs particularités intéreſſantes qui s'y trouvent, & ſaura demêler la vérité au milieu de tous les acceſſoires qui la rendent preſque méconnoiſſable.

ARTICLE XXIII.

OBSERVATIONS SUR la Dissertation de M. Baër, touchant le Vœu de Jephthé. (*)

JE voudrois pouvoir applaudir à la *Dissertation de M. Baër sur le vœu de Jephthé :* mais j'y trouve des difficultés qui ne me permettent pas de me rendre. Ses motifs sont louables ; ses preuves sont spécieuses ; mais elles ne me paroissent pas décisives : elles souffrent de fortes objections, que lui-même a du moins en partie prévues, & auxquelles il ne satisfait point.

(*) Cette Dissertation a été annoncée dans notre premier volume de Janvier, pag. 150.

§. I. *Obſervations préliminaires ſur l'objet de la queſtion.*

Dès le premier pas M. B. avoue que pour écarter l'idée d'*immolation*, il ne s'agit ici de rien moins que de *donner aux termes qui expriment le vœu de Jephthé, un ſens différent de celui que la premiere lecture du texte ſemble nous préſenter.* C'eſt reconnoître que le ſens naturel du texte ſe refuſe à l'interprétation qu'il veut lui donner. Mais écoutons ſes preuves.

Pour établir cette interprétation, il entreprend d'abord de montrer qu'il *n'eſt pas probable que Jephthé ait immolé ſa fille.* Mais il ne s'agit pas ici de *probabilités* : il s'agit du *fait.* Jephthé a-t-il immolé ſa fille ? Si le fait eſt prouvé, toutes les probabilités contraires s'évanouiſſent. On peut ſe faire illuſion ſur des probabilités : mais

il n'y a point à diſputer contre des faits.

J'accorde qu'*il n'eſt point ici queſtion de ſavoir ſi les anciens Interprétes ont traduit d'une façon ou d'une autre, mais s'ils ont bien traduit ;* & je penſe qu'ils ont bien traduit, du moins en ce qui concerne le fait de l'immolation. Cela s'expliquera bientôt.

J'avoue que *ſans manquer au reſpect dû aux anciens Docteurs Chrétiens, aux Peres de l'Egliſe,* qui ont tenu pour l'immolation, *on peut adopter un ſentiment différent, pourvû qu'il ſoit conforme aux expreſſions du texte original, & appuyé ſur les regles d'une ſaine critique :* mais je penſe que ces deux conditions manquent au ſentiment dont il s'agit ici. La premiere *regle d'une ſaine critique* eſt que *le ſens* que l'on ſoutient, ſoit *conforme aux expreſſions du texte original* ; & c'eſt préciſément

ce que je ne trouve pas dans le ſens dont M. B. entreprend la défenſe.

Je ne compare point *le ſacrifice de Jephthé* avec *les ſacrifices* impies des *Chananéens*, mais avec le ſeul *ſacrifice d'Abraham*. L'un fut commandé; l'autre fut exécuté: & je penſe que le même Dieu qui a commandé l'un, a pu permettre l'exécution de l'autre.

Du reſte je reconnois que le texte Hébreu ne décide point *que Jephthé ait eu le deſſein formel de vouer une victime humaine:* je prétends ſeulement que Jephthé a eu deſſein *de vouer une victime* quelconque; & que dans le fait, il ne s'eſt préſenté à lui d'autre victime que ſa fille, ſur laquelle il a exécuté ſon vœu.

Je ne penſe pas être obligé d'examiner ſi ce fait eſt *croyable*, lorſque les expreſſions du texte ſacré m'aſſurent qu'il eſt *réel*. Les vrai-

ſemblances

ſemblances ſont illuſoires : les faits décident. M. B. penſe que ce fait n'eſt pas croyable : & néanmoins ce fait eſt prouvé par le texte même, il ne s'agit que d'en venir aux preuves.

De l'aveu de M. B. & ſelon ſa propre traduction, *Jephthé accomplit ſur ſa fille le vœu qu'il avoit fait.* *ET FECIT HIC ILLI VOTUM SUUM QUOD VOVERAT.* Toute la queſtion ſe réduit donc à ſavoir *quel eſt le vœu qu'il avoit fait.* Je me borne ici à l'examen de cette unique queſtion.

§. II. *Obſervations ſur le texte qui contient le Vœu de Jephthé.*

M. B. croit devoir traduire en ces termes le vœu de Jephthé : *Ah! ſi tradendo tradere velles filios Ammon in manus meas, tunc erit ut egrediens quod egredietur foribus domûs meæ obviam mihi, quando*

revertar in pace de filiis Ammon, AUT *erit Jehovæ*, AUT *offeram illud in holocaustum*. Ce qu'il exprime ainsi : » Ah ! si tu voulois » bien certainement livrer les enfans d'Ammon entre mes mains, » il arrivera pour lors que ce qui » sortira de ma maison pour aller » à ma rencontre quand je reviendrai en paix des enfans d'Ammon, ou sera à l'Eternel, ou » je l'offrirai en holocauste. » Voilà ce que M. B. croit voir dans le texte : mais lui-même va convenir que cela n'y est pas, & que le texte présente une idée toute différente.

Il pose d'abord *trois régles*. Quant à la *premiere*, j'accorde encore que *dans l'interprétation d'un texte, il faut, autant qu'il est possible, conserver le sens naturel que les paroles & les phrases demandent* : à l'égard des *points de distinction*, comme ils ne sont pas de la

premiere antiquité, on n'eſt obligé de les admettre qu'autant qu'ils s'accordent avec le ſens que les paroles & les phraſes préſentent. Mais il ne s'agit pas de cela dans les deux verſets que nous examinons ici ; il s'agit ſeulement du *ſens des paroles & de la phraſe* : & la régle que poſe ici M. B. va ſe tourner contre lui.

La *ſeconde regle* eſt une ſuite de la premiere; & j'avouerai encore qu'*il ne faut point chercher dans un texte un ſens défavorable, tandis qu'il s'en préſente un qui eſt naturel & favorable.* Car ſuivant la premiere régle, il faut *conſerver le ſens naturel du texte*, & conſéquemment il ne faut pas aller *chercher* un ſens éloigné & qui ne ſoit pas naturel. Mais que ce ſens ſoit *favorable* ou *défavorable*, à l'égard de certaines vraiſemblances ou probabilités qu'on ſe ſera

formées, cela ne décide de rien, ſi d'ailleurs ce ſens eſt *le plus naturel* : parce que ce n'eſt pas à nous à réformer ſelon nos idées le ſens du texte ſacré ; mais c'eſt à nous à réformer nos idées par *le ſens naturel* du texte ſacré. Ainſi je ne dirai pas : Jephthé n'a pas dû immoler ſa fille ; donc il ne l'a pas immolée ; donc ſon vœu ne l'engageoit pas à l'immoler. Mais je dirai : Il eſt certain que Jephthé a exécuté ſur ſa fille ſon vœu : ſi donc ſon vœu l'engageoit à l'immoler, il faut avouer qu'en effet il l'a immolée.

La *troiſieme régle* bien entendue eſt encore une ſuite de la premiere ; & en ce ſens, je ne ferai pas difficulté de la recevoir : je conviendrai donc que *quand le ſens le plus ordinaire de certaines paroles ne quadre point avec les autres circonſtances du texte, ou que même il leur ſemble contraire, alors il faut*

choisir le sens dont elles sont également susceptibles, mais qui leur est moins ordinaire. Car tout cela se réduit à dire qu'*il faut, autant qu'il est possible, conserver le sens naturel du texte:* en effet il n'est plus *naturel* s'il *ne quadre point avec les autres circonstances;* & cette régle primordiale de laquelle dérivent les deux autres, suffira pour justifier le sens dont M. B. s'écarte.

Après avoir posé ces trois régles que j'accorde, M. B. réclame encore toutes ses *probabilités* & ses *vraisemblances* contre l'immolation réelle: vain recours: tout cela ne prouve rien contre la réalité du fait, si d'ailleurs le fait est constaté par *le sens naturel du texte.* Venons donc au texte même, chap. XI. v. 31.

M. B. traduit donc ainsi: *Tunc erit ut egrediens quod egredietur foribus domûs meæ obviam mihi.* » Il

» arrivera pour lors que ce qui » ſortira de ma maiſon pour aller » à ma rencontre. » Il contredit enſuite la Verſion des Septante qui traduit au maſculin, *egrediens qui egredietur*; & la Vulgate qui porte : *Quicumque primus fuerit egreſſus*. Mais il eſt obligé de convenir que *la phraſe qui ſe trouve dans l'Hébreu, eſt ſuſceptible de l'un & de l'autre ſens*, du maſculin & du neutre. Il convient encore que ce neutre même renferme également *les hommes & les animaux*. Car voici ſa paraphraſe : *Tout ce qui ſortira de ma maiſon pour aller à ma rencontre, hommes, femmes, animaux*. Je dis que voilà véritablement ce que renferme le vœu de Jephthé, quoique lui-même en le prononçant n'en eût peut-être pas une idée auſſi diſtincte. Car je reviens à dire qu'à s'en tenir au ſens naturel des expreſſions du texte, Jephthé a voué ſimplement *une*

victime quelconque; *egrediens quod egredietur*, ſans prévoir que cette victime ſeroit une victime humaine. Cet homme avoit ſans doute, comme la plûpart des Iſraëlites, des troupeaux de gros & menu bétail, en un mot *des animaux* propres aux holocauſtes. M. B. les lui accorde, & je n'en veux pas davantage : cet homme porte ſur cela ſes vues ; mais il ne l'exprime pas ; l'objet de ſon vœu reſte vague dans l'expreſſion : *Egrediens quod egredietur.*

M. B. ne voudroit pas que la Vulgate eût ajouté *primus* : mais au fond il eſt bien clair que dans le ſens même de M. B. Jephthé, en vouant ce qui ſortira de ſa maiſon, voue bien en effet ce qui en ſortira le premier, & l'exécution du vœu montre aſſez qu'il ne s'étendoit pas au-delà. M. B. ajoute lui même au texte, lorſque dans

ſa paraphraſe il fait dire à Jephthé: *Tout ce qui ſortira de ma maiſon.* Ce *tout* oppoſé au *primus* de la Vulgate n'eſt pas dans le texte; & l'expreſſion indéfinie, *Egrediens quod egredietur*, ne renferme pas l'un plus que l'autre. M. B. ajoute encore au texte, lorſque dans ſa traduction même il fait dire à Jephthé: » ce qui ſortira de ma maiſon » *pour aller* à ma rencontre. » Il n'y avoit que les hommes qui puſſent ſortir *pour aller* à ſa rencontre; mais de l'aveu de M. B. il faut y comprendre les animaux, qui pouvoient bien *ſortir à ſa rencontre*, mais non pas *pour aller* à ſa rencontre: & le texte en effet dit ſimplement, ſelon la traduction même de M. B. *Egrediens quod egredietur obviam mihi:* » Ce qui... » ſortira ..... à ma rencontre. Cela ſoit dit ſeulement pour montrer que quand on ajoute ainſi au texte des expreſſions que le texte

ne renferme pas, & qui même n'y conviennent pas, on ne dévroit pas être si délicat sur un *primus* qui est bien implicitement dans le texte. M. B. me pardonnera cette réflexion à laquelle il donne lieu.

Mais l'essentiel ici est que le texte signifie proprement en général : *Ce qui sortira de ma maison* ; & j'en conviens. Ainsi nous sommes parfaitement d'accord sur *l'objet du vœu :* il s'agit uniquement de *la forme dans laquelle ce vœu a été prononcé.* Voilà le point de la difficulté. C'est là que M. B. croit trouver le fondement de son interprétation ; & c'est-là que je crois voir la justification de l'interprétation commune que M. B. abandonne.

M. B. croit donc devoir traduire : *AUT erit Jehovæ, AUT offeram illud in holocaustum :* » OU

» il ſera à l'Eternel, *OU* je l'offri- » rai en holocauſte. » Mais il eſt obligé d'avouer qu'au lieu de ces deux OU, le Texte Hébreu met des deux côtés la particule exprimée par la lettre *vau* qui ſignifie communément ET. Le Texte Hébreu dit donc littéralement : *ET erit Jehova. ET offeram illud in holocauſtum.* » ET il ſera à l'Eternel, » ET je l'offrirai en holocauſte : » Cela paroît aſſez différent. M. B. pétend que c'eſt néanmoins au fond la même choſe. Voilà ce qu'il s'agit de diſcuter.

§. III. *Obſervations ſur les deux particules d'où dépend le ſens du Vœu de Jephthé.*

M. B. commence par ſe plaindre de ce qu'*un grand nombre de Traducteurs omettent ce premier* ET *devant* ERIT. Il reproche cette omiſſion non-ſeulement à *la Vul-*

gate, mais aux *Septante* même : & ici il eſt viſible qu'il ſe méprend : car le grec des Septante l'exprime par καὶ, & dans l'Edition même qu'il cite. (*Edition de Franecker de* 1709.) Le καὶ omis dans cette édition eſt le ſecond, & non pas le premier ; & c'eſt de ce ſecond, que les notes de cette Edition diſent ce qu'obſerve M. B. qu'on le trouve dans le célébre *Codex Alexandrinus*. Il eſt remarquable que dans l'Edition de Saint Auguſtin donnée par les Bénédictins, où le texte eſt exprimé en Latin ſelon l'ancienne Vulgate traduite ſur le grec des Septante, on trouve les deux lectures : d'abord, *Et erit, Domino offeram eum holocauſtoma* ; & enſuite beaucoup mieux, *Et erit Domino, et offeram eum holocauſtoma*. (*Tome III part.* 1. *col.* 612 & 610.) Je veux bien faire part de cette anecdote à M. B. & je lui accorde que telle eſt

la vraie lecture du Texte Hébreu & de la Version des Septante. Il en conclut que *la Version des Septante est d'accord* avec la sienne. C'est ce que je ne lui cede pas.

Pour justifier la sienne, il dit premierement qu'*il faut traduire la particule* VAU *là où elle se trouve dans le texte.* Je consens qu'on la traduise; la question est de savoir ce qu'elle signifie.

M. B. ajoute que *dans cet endroit, ainsi que dans celui qui suit immédiatement après*, il croit devoir *la traduire par* OU, *& non par* ET; *cette traduction étant*, dit-il, *non-seulement conforme au génie de la langue, mais encore indispensable dans l'endroit en question.* Il suppose donc que ces deux *Vau* sont en opposition: & c'est ici la premiere chose que je nie. Je soutiens que ce premier *vau* n'est qu'un hébraïsme; dont je vais donner plusieurs exemples. Je

prétends que ce *vau* est une suite de l'expression *Et erit* qui précéde.

M. B. n'a-t il jamais remarqué que chez les Hébreux cette expression, *Et erit*, attire souvent après elle cette conjonction & que notre Vulgate néglige communément, & peut-être toujours, parce que véritablement le sens ne l'exige pas dans le Latin.

Et erit . . . ET sumes. If. 14. 3. 4.
Et erit . . . ET ingredietur. If. 16. 12.
Et erit . . . ET vocabo. If. 22. 20.
Et erit . . . ET in oblivione eris. If. 24. 15.
Et erit . . . ET ædificabuntur. Jer. 12. 16.
Et erit ET ingredientur. Jer. 17. 24. 25.
Et erit ET occidere faciam. Amos. 8. 9.
Et erit . . . ET auferam. Mich. 5. 10.
Et erit . . . ET visitabo. Soph. 1. 8.
Et erit . . . ET dicent. Zach. 13. 3.
Et erit . . . ET non erit. Zach. 14. 17.

Ce sont autant de textes où l'Hébreu met après *Et erit* cette conjonction & que la Vulgate n'exprime pas. J'aurois pu vrai-

ſemblablement en préſenter encore d'autres exemples, ſi les Concordances Hébraïques donnoient le Verbe *ſum* ; mais on ne le trouve ni dans Buxtorfe ni dans Noldius (*) Au reſte je crois que les onze que je viens de préſenter, peuvent bien ſuffire pour prouver l'exiſtence de cet Hébraïſme. Reprenons le dernier exemple : c'eſt celui qui reſſemble mieux au texte que nous examinons.

Le texte cité de Zacharie, 14. 17. porte donc littéralement : *ET ERIT, qui non aſcenderit* (ou peut être *aſcenderint*) *de familiis terræ ad Jeruſalem ad adorandum Regem Dominum exercituum ; ET non ſuper eos erit imber.* Il eſt viſible que

(*) Quoique Noldius ſe ſoit attaché aux particules, il donne néanmoins auſſi les pronoms ; mais il ne donne pas le verbe *ſum*.

dans le Latin cette conjonction *&* n'est pas nécessaire, & que notre Vulgate traduit très-bien en la supprimant: *Non erit super eos imber.* Voilà donc ce que dit ici Jephthé: *ET ERIT, egrediens quod egredietur foribus domûs meæ obviam mihi quando revertar in pace de filiis Ammon; ET erit Jehovæ, & offeram illud in holocaustum.* Ce premier & est précisément dans la même construction que celui de Zacharie; de-là vient que notre Vulgate ne l'exprime pas; de-là vient que *Noldius*, ce savant Danois dont M. B. réclame le suffrage, *Noldius*, qui, dans la *Concordance des particules hébraïques*, exprime le second *Vau* par AUT, rend le premier par INQUAM, en disant: INQUAM *erit Jehovæ, aut offeram illud in holocaustum.* Si M. B. veut faire attention aux *Et erit* tant de fois répétés dans l'Ecriture, il reconnoîtra cet Hébraïsme,

& avouera qu'il n'y a pas le moindre ſujet d'en douter.

Si donc il y avoit ici un *vau* qui pût ſignifier *aut*, ce ne pourroit être que le ſecond ; & je conviendrai que celui-là pourroit ſuffire à M. B. ; mais je nie encore que celui-là même puiſſe être ainſi traduit. Noldius, qui l'avoit ainſi exprimé d'abord, eſt enſuite revenu ſur ſes pas dans ſa note, où après avoir fait tous ſes efforts pour exclure l'immolation, il avoue qu'en y réfléchiſſant de nouveau, il eſt preſque tenté de l'admettre, & conclut par en établir la preuve. (*) Un tel retour de la

(*) Ceci pourroit bien n'être pas dans ſa premiere édition : mais je le trouve dans l'édition de 1734, qui paſſe pour la meilleure. C'eſt dans la note 1189, page 872. col. 1. *Atque hæ tales fuerunt noſtræ primæ φροντίδες : quas dum revoco ſub incudem, penè adducor, ut alterius*

part d'un Savant prévenu contre l'immolation, mérite bien l'attention de ceux qui la combattent. Je conviens donc avec Noldius & avec M. B., que la conjonction *vau* a quelquefois la signification de la disjonctive *aut* : mais en quel cas? voilà ce qu'il faut considérer. Ce sera dans des cas où nous-mêmes, dans notre langue, nous imiterions volontiers cet Hébraïsme. *Celui qui maudira son pere* ET *sa mere*, pour *son pere* OU *sa mere*, &c. *Y a-t-il quelque Dieu dans le Ciel* ET *sur la terre*, (pour *dans le ciel* OU *sur la terre*,) *qui fasse des œuvres semblables aux vôtres? Qu'est-ce que l'homme pour vous souvenir de lui*, ET *le fils de l'homme*, (ou

---

partis rationes sequar : & agnoscam immolationem. *Nam*, &c. *Quare fuerit mactata illa Jephtha filia. Sed votum hoc* .... *non laudamus*, &c.

bien, *OU le Fils de l'homme*) *pour que vous le visitiez*? Voilà quelques-uns des exemples que Noldius donne de ces ET pris pour des OU. En un mot, chez les Hébreux comme parmi nous, on peut mettre ET pour OU, lorsqu'il n'y a point d'alternative : mais dès qu'il y a alternative, les Hébreux ont comme nous une conjonction propre pour exprimer AUT ; c'est la conjonction AU. De-là vient dans le Lévitique cette expression trois fois répétée, *duos turtures AUT duos pullos columbarum*. (*Lévit.* *ch.* 5. ℣. 7. & 11. *ch.* 12. ℣. 8.) Je ne crois pas qu'en pareil cas on puisse employer la conjonction ET : le sens s'y oppose trop visiblement. Si donc il y avoit une véritable alternative dans le texte dont il s'agit, on y trouveroit cette particule AU qui signifie AUT.

Il est certain qu'en François cette phrase, *il sera au Seigneur*, ET

je l'offrirai en holocauſte, ne ſignifiera jamais, *OU je l'offrirai en holocauſte ;* parce qu'ayant les deux conjonctions, nous ſavons très-bien en pareil cas les diſtinguer. Les Hébreux ont de même les deux conjonctions, & ils ſavent eux-mêmes très bien les diſtinguer ; il n'eſt donc pas croyable que Jephthé ait dit ici ET pour OU. Loin que cette traduction ſoit *conforme au génie de la langue*, le génie de la langue s'y refuſe : & comment ſeroit-elle *indiſpenſable*, lorſque le ſens naturel du texte s'y oppoſe ?

M. B. prétend qu'*il eſt impoſſible d'admettre ici l'ET ſans y admettre un pléonaſme.* Mais il ne faut que l'écouter développer ſa penſée, pour s'appercevoir qu'encore ici il ſe méprend. » Jephthé, *dit-» il*, en promettant au Seigneur » qu'à ſon retour il lui offriroit

» telle ou telle chose pour holo-
» causte, avoit-il besoin *d'ajouter*
» que cet holocauste seroit au Sei-
» gneur ? » Mais il ne *l'ajoute* pas :
il ne dit pas, je l'offrirai en holocauste, & il sera au Seigneur ; il dit : *Il sera au Seigneur, & je l'offrirai en holocauste.* Il n'y a là aucun pléonasme. M B. convient lui-même qu'*être au Seigneur*, & *être offert en holocauste* sont *deux choses bien différentes.*

Il est vrai qu'en disant cela, il prétend restreindre beaucoup l'idée que renferment ces termes *être au Seigneur* ; mais il n'est pas aisé de comprendre comment il a pu dire qu'*il n'y a pas un seul texte dans toute la Bible*, qui prouve que l'expression *être au Seigneur* soit une *maniere de parler générale*, à laquelle l'idée de *victime* & de *sacrifice* puisse être subordonnée. Tout premier-né devoit être consacré au Seigneur : *Erit mihi* : c'est M.B. qui en fait lui-même la remar-

que. Mais d'entre les premiers-nés, les uns devoient être *immolés*, & les autres *rachetés*. On n'*immoloit* pas tout ce que l'on *consacroit*: mais on *consacroit* tout ce qu'on *immoloit*.

On rachetoit les premiers-nés qu'on n'immoloit pas, & spécialement les premiers-nés des hommes devoient être rachetés. Il n'en étoit pas ainsi des *victimes dévouées à la mort*. Ce qui étoit voué à la mort, soit des hommes soit des animaux, ne pouvoit être racheté, mais devoit être mis à mort: *Sive homo fuerit, sive animal, non redimetur, sed morte morietur.* (*Levit. xxvij.* 28 & 29) M. B. reconnoît cette loi : mais il ne veut pas qu'on puisse *l'appliquer à la fille de Jephthé*. Il observe qu'on ne pouvoit dévouer les hommes à la mort que lorsque c'étoient des *ennemis du peuple de Dieu*, tels que les Chananéens, ou des *coupables* tels

qu'Achan. Aussi paroît-il bien que l'intention de Jephthé n'avoit pas été de dévouer sa fille à la mort, puisqu'il fut si consterné lorsqu'il vit que son vœu tomboit sur elle. Mais il avoit *voué* à la mort *ce qui sortiroit de sa maison à sa rencontre*; & dès-lors la victime ne pouvoit plus être rachetée : il falloit qu'elle fût mise à mort.

M. B. prétend que quand il s'agissoit d'un tel vœu, l'Ecriture le désigne au moins par des phrases qui en annoncent l'effet, comme *mettre à mort*, *frapper de l'épée*, &c. Mais n'est-ce pas bien *mettre à mort* que d'*offrir en holocauste*? L'anathême pouvoit-il être mieux caractérisé? Enfin il veut que ce vœu que l'Ecriture nomme *anathême*, soit toujours *une punition*, & jamais *un culte*. C'étoit une *punition* sur les coupables & sur les ennemis de Dieu & de son Peuple : mais étoit-ce une *punition*

ſur les animaux ? Diſons donc que cette immolation pouvoit être également *un hommage rendu à Dieu* ; & tel eſt l'hommage que Jephthé prétendoit certainement lui rendre par ſon vœu.

Jephthé s'engage donc premiérement á conſacrer au Seigneur ce qui ſortira de ſa maiſon, de quelque nature qu'il ſoit : *Erit Domino ;* & ſi c'eſt une victime qui doive être immolée, il en fera un holocauſte : *Et offeram illud in holocauſtum.* La victime eſt dévouée à la mort, & dès-lors elle ne pourra plus être rachetée. Voilà, ce me ſemble, *le ſens le plus naturel du texte* ; & ſelon les principes de M. B. *il n'eſt pas permis d'abandonner le ſens naturel du texte.* La queſtion eſt donc décidée. Selon le ſens naturel du texte, Jephthé a voué au Seigneur un holocauſte ; & il a exécuté ſur ſa fille ſon vœu : je laiſſe à tirer la

conſéquence ; & je pourrois m'arrêter là, parce que de-là dépend toute la ſuite. Mais je veux bien encore ſuivre M. B. pour achever d'éclaircir les difficultés qu'il nous oppoſe, & qu'il prétend tirer des expreſſions mêmes du texte ; car je me borne uniquement à celles-là.

§. IV. *Obſervations ſur la ſuite du texte relativement au Vœu de Jephthé.*

Jephthé revient donc à ſa maiſon ; & ce qui ſe préſente à lui, c'eſt ſa fille. Il en eſt *ſaiſi de douleur*, & en *déchire ſes vêtemens*. Noldius, tout bien conſidéré, avoue que cette douleur lui paroît exceſſive, s'il ne s'agit que d'une ſimple conſécration : mais pouvoit-elle être moins vive dans un homme qui voit que ſa fille eſt

la ſeule victime qui s'offre pour l'holocauſte qu'il a voué?

Il déclare à ſa fille ſon vœu; elle s'y ſoumet, & demande pour toute grace *un délai de deux mois pour pleurer ſa virginité.* Le pere y conſent. Elle va donc avec ſes compagnes *pleurer ſa virginité.* M. B. prétend que *ce paſſage bien entendu répand une grande lumiere ſur cette matiere :* c'eſt-à-dire, qu'il croit y trouver la preuve de ſon interprétation, en ce qu'il n'eſt pas dit qu'elle pleure ſa mort; mais ſimplement qu'elle pleure *ſa virginité.* Mais quel eſt *l'objet de ce délai?* Que prétend-elle différer? Ce n'eſt pas ſa conſécration, puiſque dès ce moment par le vœu de ſon pere elle appartient à Dieu, & qu'en effet elle demeure vierge; ce ne peut donc être que la ſeconde partie du vœu, c'eſt-à-dire, ſon immolation. D'ailleurs que ſignifie *le terme de*

ce délai? Pourquoi ne demande-t-elle que deux mois pour pleurer ſa virginité? Si elle ſurvit, elle pourra pleurer ſa virginité tout le reſte de ſes jours. Le délai n'eſt fixé que parce que l'immolation en ſera le terme. En un mot Jephthé a *voué un holocauſte*; elle en devient la victime; & elle pleure de ce qu'elle va *mourir ſans laiſſer de poſtérité.* M. B. objecte que » chez les Hébreux, ainſi que » chez la plûpart des Orientaux, ce » n'étoit regardé ni comme un » *malheur* extraordinaire, ni com- » me une *honte* pour une fille, de » *mourir jeune & Vierge.* » Mais il avoue que *c'étoit l'un & l'autre chez les Juifs, de n'être point mariée & de vieillir dans le célibat.* Si cela eſt ainſi, il falloit bien que ce fût auſſi l'un & l'autre de *mourir Vierge*: & voilà ce que pleure la fille de Jephthé.

Au bout de deux mois, elle re-

tourna vers son pere, *& il lui fit selon le vœu qu'il avoit voué.* On a vu que c'est la traduction même de M. B. FECIT HIC ILLI VOTUM SUUM QUOD VOVERAT : & c'est bien ce qu'exprime la Vulgate en ces quatre mots : FECIT EI SICUT VOVERAT. Mais la Vulgate ajoute, *quæ ignorabat virum* ; & voilà ce que M. B. conteste ici : il veut qu'on traduise littéralement, *& illa non cognovit virum*, » & elle » ne connut point d'homme. » Il en conclut que voilà précisément en quoi le vœu fut exécuté. Selon sa pensée, *Jephthé exécuta sur sa fille son vœu* en la consacrant au Seigneur, de maniere qu'*elle ne connut point d'homme.* Mais lui-même est obligé d'avouer que l'Hébreu peut également signifier *ignorabat* ou *non cognoverat.* C'est qu'en effet les Hébreux n'ayant ni l'imparfait *ignorabat*, ni le plus

que parfait *ignoraverat*, ne peuvent exprimer l'un & l'autre que par le prétérit *non cognovit*. Mais dès-lors ce prétérit *non cognovit* ne décide de rien par lui-même : il doit être déterminé par les autres circonstances exprimées dans le texte : & puisque les autres circonstances du texte décident pour l'immolation, il en résulte que ces mots, *& illa non cognovit virum*, signifient simplement que depuis le jour où elle fut consacrée à Dieu étant Vierge, jusqu'au jour où elle fut immolée, *elle ne connut point d'homme*; ensorte que lorsque Jephthé exécuta sur elle son vœu, *elle n'avoit point connu d'homme*, ce qu'exprime notre Vulgate par ces mots; *Quæ ignorabat virum.*

Cette même Version Vulgate ajoute : *Exinde mos increbuit in Israël, & consuetudo servata est.* Cette paraphrase déplaît fort à

M. B. il veut qu'on traduiſe littéralement: *Et facta eſt in regulam in Iſraël :* » & elle devint une régle dans Iſraël. » Mais premierement il ſuppoſe que par cette *régle* on doit entendre un *modele* ; & il faudroit prouver que le mot Hébreu KOQ exprimé dans les Septante par πρόσταγμα, *ſtatutum*, pût ſignifier *modele :* c'eſt ce que M. B. ne prouve point. Secondement, M. B. auroit-il oublié qu'en Hébreu ce féminin *facta eſt* ſe prend pour le neutre *factum eſt* ? Ne connoît-il pas ce *Hæc facta eſt mihi* du Pſaume 118 ? Et ne ſeroit-il pas le premier à nous dire que c'eſt un hébraïſme pour *Hoc factum eſt mihi* ? Mais il faut lui citer un texte plus formel : n'a-t-il point lu dans l'Exode, chap. 30. ℣. 21. *Et facta eſt illis ſtatutum* (KOQ) *ſeculi*, *illi* (Aaroni) *& ſemini ejus in generationibus ſuis ?* N'avouera-t-il pas que c'eſt

un hébraïsme qui signifie : *Et hoc factum est illis in statutum sempiternum illi*, &c. ? Voilà donc ce que dit ici le texte du Livre des Juges : *Et hoc factum est in statutum in Israël :* c'est précisément le sens de la Version des Septante ; il est facile d'y reconnoître le sens de la Vulgate : *Et ceci devint une regle*, un usage, une coutume, *dans Israël* ; cette regle, cette coutume, on va la voir dans la suite du texte que M. B. traduit lui-même ainsi : *De anno in annum ibant filiæ Israël ad celebrandam filiam Jephthachi Gileaditæ, quatuor dies per annum.* Voilà précisément cet *usage* dont parle notre Vulgate, cette *regle* marquée par les Septante, cet *usage* & cette *regle* qu'annonce visiblement le texte Hébreu. La liaison ne pouvoit être plus intime, ni le rapport plus sensible. On ne peut donc point reprocher à notre Vul-

gate d'avoir ajouté là un *ut* que le ſens renferme viſiblement : *Exinde mos increbuit in Iſraël..... ut poſt anni circulum conveniant in unum filiæ Iſraël, & plangant filiam Jephthæ Galaadităe diebus quatuor.*

Il ne reſte plus de difficulté que ſur ce mot, *& plangant*, ou, comme diſent les Septante, *ad lamentandum (ſuper) filiam Jephthæ :* la prépoſition eſt exprimée dans l'Hébreu, & le ſens des Septante & de la Vulgate la ſuppoſent également ; cela mérite d'être obſervé, parce que le ſens de M. B. ne la ſuppoſe pas, ou même ne s'y accorde pas. M. B. avoue que le mot dont il s'agit, ne ſe trouve que *deux fois* en toute la Bible, dans la conjugaiſon où il eſt ici employé, & qui ſeule peut en déterminer le ſens : ce n'eſt pas le moyen de pouvoir en décider bien ſûrement. Le ſecond texte où il ſe trouve

eſt, dit-il, *quelques chapitres plus avant* (il a voulu dire, *plus haut*) dans le même Livre, *Judic.* ℣. 11. où la Vulgate même le prend pour *raconter* ou *célébrer*, lorſqu'elle traduit ainſi : *Ibi narrentur juſtitiæ Domini.* L'Hébreu pourroit ſignifier, *Ibi narrent juſtitias Domini :* & dans l'un & l'autre ſens il n'y a point ici de prépoſition. Mais le ſens de ce mot dans ce texte même eſt encore aſſez incertain, puiſque les Septante l'ont exprimé dans cet autre ſens : *Ibi dabunt juſtitias* ; parce qu'en effet ce mot en Hébreu reſſemble à celui qui ſignifie *dare*, de même qu'il reſſemble à celui qui ſignifie *lamentari* : car il eſt aſſez probable qu'au lieu de ce mot peu connu, LETANNOTH, les Septante ont lu LEQANNOTH, ou LEQONEN, *ad lamentandum.* Un vœu qui fut le ſujet des *larmes des filles d'Iſraël pendant deux mois*

avant ſon exécution, put bien être le ſujet de leurs *larmes quatre jours de chaque année* depuis qu'il fut exécuté : & ſi la ſimple conſécration de la fille de Jephthé eût mérité d'être célébrée chaque année par leurs *éloges*, combien ſon immolation ne fût-elle pas digne de devenir chaque année le ſujet de leurs *pleurs?* Mais, de quelque maniere qu'on veuille entendre une expreſſion ſi obſcure, on n'en peut rien conclure contre *l'immolation* qui eſt d'ailleurs établie par *le ſens naturel* du texte, & qui a été reconnue non-ſeulement par les *anciens Docteurs*, & par ceux d'entre les *ſaints Peres* qui n'entendoient pas l'Hébreu, mais par ceux-mêmes qui connoiſſant cette langue, avoient lu & étudié le texte ſacré dans ſa langue originale, *Origéne & S. Jerôme* : & chez les Juifs mêmes elle a été admiſe par *l'Hiſtorien Joſeph*.

ARTICLE XXIV.

QUESTION ANALYTIQUE adreſſée aux Auteurs de ces Mémoires.

Lorſque M. Couſin eut annoncé qu'il avoit une méthode générale pour ſommer toutes les ſuites infinies, quelqu'un lui propoſa de ſommer celles que l'on voit ici, ou de démontrer qu'elles ne ſont pas ſommables. Cette perſonne l'aſſuroit en même-tems qu'elle devoit faire le plus grand uſage de ces ſommations dans la ſolution d'un problême phiſico-mathématique très-intéreſſant. Cependant M. Couſin n'a encore rien répondu à cette preſſante invitation. Meſſieurs les Auteurs du Journal de Trévoux

voudront bien nous permettre de la renouveller publiquement, & être persuadés que le motif dont nous venons de parler, est le seul qui nous fait agir.

Suite à sommer.

$$1 + \frac{1}{3}x + \left(\frac{1}{9} + 7^{\frac{1}{2}}\right)x^2 +$$
$$\left(\frac{1}{27} + \frac{2}{3}7^{\frac{1}{2}} + 2^{\frac{1}{3}}\right)x^3 + \left(8 + \frac{1}{81} +\right.$$
$$\left.\frac{1}{3}7^{\frac{1}{2}} + \frac{2}{3}.\ 2^{\frac{1}{3}}\right)x^4 + \left(9 + \frac{83}{486} + \frac{4}{27}.\right.$$
$$\left.7^{\frac{1}{2}} + \frac{1}{3}.2^{\frac{1}{3}} + 2.2.^{\frac{1}{3}}7^{\frac{1}{2}}\right)x^5 + \left(8 +\right.$$
$$\frac{4383}{65561} + \overline{9 + \frac{5}{81}}.\ 7^{\frac{1}{2}} + \frac{4}{27}.\ 2^{\frac{1}{3}} + 2.$$
$$\left.2^{\frac{1}{3}}.\ 7^{\frac{1}{2}} + 2^{\frac{2}{3}}\right)x^6 + \left(9 + \frac{10870848}{127545384}\right.$$
$$+ \overline{14 + \frac{30961}{83349}}.\ 7^{\frac{1}{2}} + \overline{22 + \frac{5}{81}.}$$
$$\left.2^{\frac{1}{3}}\ \overline{+ 1 + \frac{1}{3}.}\ 2^{\frac{1}{3}}.\ 7^{\frac{1}{2}} + \frac{2}{3}.\ 2^{\frac{2}{3}}\right)x^7 + \&c.$$
$$1 + 3x + 14x^2 + 64x^3 + (283$$

$$+ \frac{2^{\frac{1}{2}}}{r^{\frac{1}{2}}}) \, x^4 + \left(1267 + \frac{72r+1}{12\, r^{\frac{3}{2}}} . \, 2^{\frac{1}{2}}\right) x^5 + \left(5664 + \frac{5920r^2 + 80r + 3 . 2^{\frac{1}{2}}}{160\, r^{\frac{5}{2}}}\right) x^6 + \&c.$$

$$1 + 11\,x - 79\,x^2 - 369\,x^3 - 649\,x^4 + 71\,x^5 + 792\,x^6 + 3\,x^7 - 785\,x^8 - \left(1573 + \frac{1}{8}\right) x^9 - \left(2361 + \frac{33}{128}\right) x^{10} - \left(3149 + \frac{401}{8 \cdot 128}\right) x^{11} - \left(3937 + \frac{17221}{4 \cdot \overline{128}^{2}}\right) x^{12} - \&c.$$

Avant que de recevoir la présente proposition, nous savions déja qu'elle avoit été faite à M. Cousin, & que ce Géometre avoit trouvé dans sa méthode générale la sommation de la suite que l'on exprime ici : elle lui avoit été transmise par une lettre

anonyme ; il a appréhendé que la réponſe ne lui attirât d'autres propoſitions également anonymes, & que ſon tems, employé ſi utilement à des analyſes inſtructives pour le Public, ne ſe trouvât conſumé par des applications ſynthétiques dont l'utilité ſeroit d'autant moindre, qu'elle ſeroit néceſſairement plus reſtreinte. Que craint-on à ſe faire connoître, ſurtout lorſque l'on ne fait que des propoſitions auſſi bonnes que celle que nous venons de mettre ſous les yeux du Public ?

ARTICLE XXV.

VARIATIONS DE LA Monarchie Françoise dans son Gouvernement politique, civil & militaire, avec l'examen des causes qui les ont produites : ou Histoire du Gouvernement de France depuis Clovis jusqu'à la mort de Louis XIV, par M. GAUTIER de Sibert. Paris, Saillant, 1765. in-12. 4 vol.

MAlgré le grand nombre d'Ecrivains qui se sont exercés sur notre Histoire, l'ouvrage de M. G. D. S. doit paroître neuf & intéresser la Nation. Plus occupés de la suite des événemens que des causes qui les ont produits ; plus jaloux de faire l'histoire des Guerres civiles &

étrangeres, que curieux d'en chercher les principes, nos Historiens nous ont pleinement instruits de la succession de nos Rois, des détails des Siéges & des Batailles, des noms de nos fameux Capitaines, &c. mais ils ne nous donnent communément que des notions très-confuses, très-vagues sur la partie la plus essentielle de l'Histoire, sur le Gouvernement, dont on ne peut connoître les variations, sans acquerir en même tems des lumieres sur les mœurs & le génie d'une Nation, & sur le fondement des devoirs des Peuples envers le Souverain & la Patrie. Ce vuide essentiel qui se trouve dans nos Historiens, a frappé M. G. D. S., il a senti que leurs Ouvrages étoient incomplets, il a étudié notre Droit public & particulier; & ses recherches faites avec un zèle dépouillé de toute espece de prévention, a produit

l'Ouvrage qui nous occupe, & qui mérite l'attention de tous ceux qui veulent connoître notre Histoire.

Le titre en explique très-bien l'objet, qui n'est autre que d'exposer les *variations* qu'a éprouvé la Monarchie Françoise dans ses Gouvernemens Politique, Civil & Militaire. Mais qu'entend par-là M. D. S.? Laissons-le répondre lui-même : « j'entends, *dit-il*, par Gouvernement *politique*, cette partie du Gouvernement qui a pour objet la conservation de l'Etat en lui-même, ce qui comprend les Loix & l'intérêt politiques du Souverain vis-à-vis des Puissances étrangeres, par rapport à cette même conservation. J'entends par Gouvernement *Civil*, cette partie du Gouvernement qui a pour but principal la sûreté & le repos des Citoyens, ce qui comprend les Loix civiles & la

diſtribution de la Juſtice aux Particuliers. Enfin j'entends par Gouvernement *Militaire*, cette autre partie du Gouvernement qui tient de néceſſité aux deux premieres, & qui fixe ſes ſoins à établir des regles certaines, afin qu'au moment où les circonſtances l'exigent, une partie des Sujets ſoit toujours prête à défendre ou à attaquer, pour la conſervation, l'utilité, la gloire de tout le corps de la Nation. » La matiere, comme l'on voit, n'eſt pas moins vaſte qu'importante; & pour la traiter d'une maniere convenable, il falloit joindre à des connoiſſances étendues, un courage opiniâtre qui ne ſe laiſſe point abattre par les difficultés ſans nombre que préſente l'exécution.

Telle paroît avoir été la diſpoſition de M. G. D. S. quand on ſuit ſon Ouvrage avec quelque attention. Il eſt diviſé en neuf

époques, cet Ouvrage; époques qui ne sont point prises au hazard, mais déterminées par des événemens remarquables. La premiere commence à Clovis, le premier Roi des Francs qui ait donné une forme de Gouvernement à la Monarchie, & qui ait embrassé le Christianisme. Elle s'étend depuis l'année 481 jusqu'à l'année 562. La seconde, qui est marquée par les Reines Frédegonde & Brunehaut, s'étend jusqu'à 638. Les Maires du Palais fixent la troisieme, qui vient jusqu'à 768; la quatrieme jusqu'à 842; & la cinquieme jusqu'à 987. Hugues Capet détermine la sixieme, qui finit en 1315. L'affranchissement des Serfs, événement remarquable, forme la septieme Le Concordat marque la huitieme, qui prend en 1515, où avoit fini la précédente, & s'étend jusqu'en 1598. Enfin la neuvieme com-

mence à la Paix de Vervins, & ne finit qu'à l'avénement de Louis XV au Trône, en 1715. Voilà donc un eſpace de quatorze ſiécles que parcourt l'Auteur, en ſuivant l'origine, les progrès, les variations de toute eſpece du Gouvernement de France. Or quelle attention n'a-t-il pas fallu apporter, pour démêler dans les Hiſtoriens, dans les Juriſconſultes, les matériaux d'un pareil Ouvrage? Quelle ſagacité pour découvrir la vérité ſous le voile de la crédulité & de l'ignorance? Quelle préciſion pour ne pas ſortir de ſon ſujet, & former de toutes ces obſervations, d'abord éparſes, une ſuite, une hiſtoire non interrompue depuis l'origine de la Monarchie juſqu'à nos jours? Aſſurément on doit tenir compte à un Ecrivain qui forme une pareille entrepriſe; & y eût-il quelques imperfections dans ſon tra-

vail, il n'en ſeroit pas moins eſtimable.

Nous avons ſuivi le Livre de M. G. D. S. avec attention, avec plaiſir, nous dirons même avec cette ſorte d'attache qui entraîne les Lecteurs comme malgré eux; nous ſerions donc en état de raiſonner ſur cet Ouvrage, d'en expoſer la marche, & d'en faire pluſieurs extraits fort étendus. Mais après avoir réfléchi ſur ce que nous avions à faire, il nous a ſemblé qu'une analyſe ne feroit connoître l'Ouvrage que très-imparfaitement; que la ſuite des obſervations ſeroit néceſſairement tronquée; que nous manquerions l'enſemble de la compoſition en la morcelant; qu'en un mot, cette Hiſtoire étoit faite pour être lue en entier, non pour être préſentée par extrait: nous y invitons donc nos Lecteurs; & pour montrer à M. G. D. S. l'intérêt véritable

que nous prenons à la perfection de ſon Livre, nous nous bornons à donner ici une ou deux Remarques qui méritent, à notre avis, l'attention de l'Auteur.

Après avoir donné un tableau du premier Gouvernement des Francs, mêlé avec celui que les Romains avoient laiſſé dans les Gaules; tableau qui ſe trouve depuis la page 13 juſqu'à la page 111 du premier volume, M. Gautier s'explique ainſi (pag. 193) ſur les changemens qui ſuivirent. » Les Loix établies... & les arrangemens pris par le Gouvernement (ſous la premiere Race,) » étoient l'effet des délibérations » du corps de la Nation, & nos » Rois qui étoient *alors comme* » *aujourd'hui* le principe & la » ſource de toute la juſtice & de » toute l'autorité qui exiſtoient » dans le Royaume, ne pouvoient, » après avoir donné le ſceau d'au-

» torité aux Loix, en changer les » dispositions de leur propre mou- » vement. » Cela signifie, sans doute, que sous la premiere Race les affaires publiques se décidoient à la pluralité des voix dans des assemblées de la Nation, où les Rois présidoient simplement. Mais si cela est, peut-on raisonnablement comparer ces anciens Rois de la premiere race avec ceux d'aujourd'hui ? Il nous paroît que non. C'est aujourd'hui une maxime certaine & généralement reçue, que le Parlement, même dans un Lit de Justice n'a que voix consultative, & que la Nation entiere elle-même, assemblée dans des Etats, ne peut que faire au Roi des représentations ; telles sont les dispositions des Ordonnances dites d'Orléans, de Moulins & de Blois. Nos Rois ne sont donc pas *aujourd'hui comme* sous la premiere Race, le principe de

toute l'autorité dans le Royaume. Dans ces anciens tems, nous le répétons, le Roi préſidoit ſimplement aux Aſſemblées qui formoient les Loix, au lieu qu'aujourd'hui la Puiſſance légiſlative réſide dans la perſonne même du Monarque, à qui on a ſeulement le droit de faire des remontrances.

Il y a certainement beaucoup de recherches dans le Livre de M. Gautier : on voit qu'il a conſulté bien des Auteurs ; mais il eſt aiſé d'appercevoir auſſi que quelquefois les ſources lui ont manqué, & qu'il a été forcé de s'en rapporter aux Ouvrages modernes les plus eſtimés. Mais ces Ouvrages, quelqu'eſtimables qu'ils ſoient, ne valent jamais les ſources, &, généralement parlant, on ne doit compter ſur la vérité d'une hiſtoire, que lorſqu'elle eſt faite ſur des Ecrivains originaux. *L'Abrégé*

Chronologique de M. le Président Henault, par exemple, est sans contredit un Livre justement estimé, auquel nos Mémoires ont plus d'une fois rendu hommage : le croiroit-on pourtant? Cet *Abrégé* a fait commettre une méprise considérable à M. Gautier. Elle se trouve dans le Tome IVe, page 13, note 2 ; voici le passage. « Autrefois, comme aujourd'hui, » les personnes des Pairs ne pouvoient être jugées qu'au Parlement des Pairs, & conséquemment toutes les affaires concernant la Pairie y ressortissoient ; » mais, par une espece de connexité, l'appel de toutes les autres » Sentences de leurs Juges qui ne » concernoient pas la Pairie, y » étoit aussi relevé ; ce qui causoit » de grands frais aux justiciables. » *François I*, pour remédier à cet » abus, *ordonna que desormais* » *les appels des Juges des Pairies*, » *en*

» *en ce qui ne concerneroit pas la*
» *Pairie, seroient relevés* AUX
» PARLEMENS DU RESSORT
» *où ils seroient situés.* » Ces derniers mots qui sont ceux-mêmes de M. le Président Henault (pag. 441, derniere édition de 1761) renferment deux méprises ; 1°. ce n'est pas *François I* qu'il falloit nommer, mais Henri II, dont les Lettres-Patentes en faveur de M. de Guise & des autres Pairs, furent données au mois de Février 1552, & enregistrées au Parlement de Paris le 9 Mars de la même année. 2°. Si l'on veut ouvrir l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, tom. 3, pag. 482, édition de 1728, on y trouvera en entier la déclaration du Roi qui a un sens précisément opposé à celui que lui donne M. le Président Henault. Les Officiers du Présidial de Laon s'étant efforcés *d'entreprendre cour, jurisdiction &*

connoiſſance ſur les hommes, vaſſaux & ſujets du Duc de Guiſe, le Roi ordonne que tant le Duc & ſes hoirs & ſucceſſeurs, que leurs hommes, vaſſaux & ſujets, &c., « *reſſortiſſent immédiatement* pour » le fait de la Juſtice, en quelque » maniere que ce ſoit, tant civile » que criminelle, ſoit en deman- » dant ou défendant, *pardevant* » *le Parlement de Paris*, demeu- » rans quant à ce exempts, comme » ils ont toujours été *& ſont en-* » *core leurs ſemblables, de toutes* » *autres Cours* & Juridictions quel- » conques, &c. »

M. G. de S. en examinant lui-même ſon Ouvrage, y trouvera certainement bien d'autres changemens à faire. Outre qu'il vérifiera par lui-même tout ce qu'il a rapporté ſur la foi d'autrui, & faute de n'avoir pû conſulter les Ecrivains originaux, il retranchera encore pluſieurs faits connus, nous

avons presque dit triviaux, qui tiennent dans son Livre la place de meilleures choses; il retouchera son style qui a besoin d'une revision exacte (*a*); en un mot, il fera certainement de ces *variations* une composition excellente, pleine de traits curieux & intéressans, une Histoire exacte, & qui fera époque dans notre Littérature.

(*a*) Nous avions fait note de plusieurs expressions impropres, de quelques constructions louches, d'une multitude d'incorrections de style; mais nous croyons qu'un avis général à ce sujet est suffisant pour l'Auteur qui ne desire rien plus ardemment que de mériter les suffrages du Public éclairé.

ARTICLE XXVI.

PASTORALES ET POËMES de M. GESSNER, qui n'avoient pas encore été traduits, suivis de deux Odes de M. HALLER, traduites de l'Allemand, & d'une Ode de M. DRYDEN, traduite de l'Anglois en vers françois. Paris, Vincent & Lottin, 1766. in-12.

« LA patrie de Lucrèce, de Virgile, d'Horace, du Dante, de l'Arioste, du Tasse & de tant d'hommes célébres, semble, dit le Traducteur de M. Gessner, avoir épuisé ses forces en produisant ces génies fameux qui ont fait tant d'honneur à leur Nation & à l'esprit humain. Les talens de leurs successeurs se bor-

nent aujourd'hui à l'art de la Musique & à la ſcience des Antiquités ... L'Allemagne a ſuccédé à la gloire de l'Italie, & partage d'ailleurs avec elle les ſeuls avantages qui lui reſtent. Les Muſes qui s'y ſont tranſplantées, ne paroiſſent point ſe reſſentir du changement de climat; tant il eſt vrai qu'il n'influe pas, autant que l'on penſe, ſur les eſprits. » Au lieu d'examiner s'il n'y auroit pas dans ce début quelques traits trop marqués de cette prévention ſi ordinaire aux Traducteurs en faveur de leurs modèles, il vaut mieux jouir du nouveau préſent que l'on fait à notre Littérature.

On connoiſſoit déja le beau Poëme de M. *Geſſner* ſur la mort d'Abel; cette production ſi remplie de beautés touchantes, qui vient de faire le ſujet d'un Drame

françois (*) & dont on trouve un Extrait dans nos Mémoires du mois de Mai, année 1760. Le Journal Etranger avoit encore présenté à nos contemporains quelques fragmens des autres Poësies de cet Auteur ingénieux, tendre, dont la Nature elle-même paroît avoir conduit la plume; mais nous n'avions pas ces Pièces en entier, & dès-lors on ne pouvoit juger de leur mérite que très-imparfaitement. C'est donc un service réel que rend le Traducteur, en donnant ces Pièces auxquelles il en joint d'autres, faites pour accompagner les premieres. Celles de M. Gessner sont deux Pastorales & deux Poëmes.

(*) Ce drame nouveau de M. l'Abbé *Aubert* est en trois actes & en vers; nous en donnons la notice dans les Nouvelles Littéraires à la fin de ce volume.

La premiere intitulée *Eraſte*, peint l'amour conjugal dans toute ſon énergie. La miſere la plus extrême n'en altere point les douceurs. *Eraſte* eſt un pere tendre dont toutes les affections, tous les ſentimens ſe portent au bonheur de ſa chere *Lucinde*, digne femme d'un pareil époux. Des enfans chéris font leur conſolation. *Simon* leur valet, conſtamment attaché à ſon maître malgré les revers qu'il éprouve, eſt, pour ainſi dire, l'unique appui de cette reſpectable famille. Mais ſon zèle pour eux le porte, dans un moment de déſeſpoir & de beſoin, à détrouſſer ſur le grand chemin un Voyageur. Il vient apporter cet argent à Eraſte, & bientôt il lui avoue ſon crime. Au moment de cet aveu le voyageur qui tout étourdi de ſon aventure, s'étoit égaré dans la forêt, tombe dans la chaumiere d'Eraſte pour y de-

mander l'hospitalité. Appercevant Simon il se croit entre les mains d'une troupe de voleurs, il demande quartier; Eraste le rassure, & veut lui restituer son argent qu'il refuse; on lui offre de se reposer dans la cabanne; au bout de quelque tems, il est reconnu; c'étoit *Cleon* lui-même, c'est à-dire le Pere d'Eraste, celui qui avoit fait tous les malheurs de ce dernier, en refusant de consentir à son mariage avec Lucinde, à laquelle il avoit promis sa foi. Toute cette famille se réunit, & c'est ainsi qu'est recompensée la vertu de deux époux dignes de l'âge d'or. Ce dénouement heureux fait verser des larmes de joie aux Lecteurs qui ont quelque sensibilité.

A la suite de ce drame vient une imitation du Poëme de la nuit du même Auteur. « Que mes yeux aiment, dit M. G., à péné-

trer dans l'obſcurité charmante de ces bois, aſyle du ſilence! Que j'aime à voir la Lune percer de ſes rayons argentés la route tranſparente des feuilles qu'agite un doux frémiſſement..... Aimable violette, qui partages avec la roſe les honneurs de l'empire de Flore, toi qui regnes pendant la nuit comme elle regne pendant le jour; & vous, fleurs, qui environnez votre reine, comme vous embaumez ces lieux! envain les ténébres cachent à mes regards vos couleurs vives & variées, les parfums que je reſpire vous décélent. Dans votre ſein *odorant* repoſent les jeunes zéphirs qui dans la journée ſe ſont fatigués en ſe jouant au tour de vous &c. »

La *deſcription du Déluge* eſt de main de maître, le Traducteur la donne d'abord en proſe françoiſe, puis il en rapporte un fragment en vers. Ce dernier ſera re-

gretter que l'anonyme n'ait pas verſifié la piéce toute entiere.

Evandre & Alcimène, Paſtorale en trois actes, eſt une imitation du Roman Grec de Duphnis & Chloë. Mais en mettant en action la fable de Longus, M. Geſſner a ſçu donner à ſon Drame plus d'honnêteté, plus de décence, peut-être même plus d'intérêt qu'il n'y en a dans le Romancier Grec. Nous tranſcrirons ici la Scene VI^e^. du ſecond acte, dans laquelle Evandre, fils de Pyrrhus, Prince de Kriſſa, élevé par le Berger Lamon comme ſon fils, s'exprime bien naturellement ſur la profeſſion des armes, & ſur l'uſage de ſe faire la guerre. Appercevant un Officier de la Garde du Roi ſon Pere : » qu'as-tu, mon ami, lui dit Evandre? Que veut dire cet attirail menaçant? Pourquoi cet épieu ferré dans ta main? Qu'eſt ce qui pend là à ton côté?

L'OFFICIER.

Mon Prince, c'est mon épée. ═ Mais pourquoi vas-tu affublé de la sorte *en tems de paix*? (*) Pour moi je me moquerois d'un homme qui, pendant l'hyver,

---

(*) Nous n'avons pas sous les yeux le texte de M. Gessner; ainsi nous ignorons si ces mots *en tems de paix* sont de l'Auteur ou du Traducteur. Mais quoiqu'il en soit, ils nous paroissent déplacés dans la bouche d'Evandre, qui un moment après, témoigne sa surprise sur les guerres que se font les Princes, sur l'idée de gloire que l'on a attachée à la profession des armes &c: n'y auroit-il pas dans le texte de M. G. quelqu'autre expression, telle que celle ci: Pourquoi êtes-vous armé *comme vous le seriez au milieu d'hommes ennemis; comme si vous aviez à vous battre contre quelqu'un; tandis que personne ne veut vous faire de mal?* Ce n'est ici qu'une conjecture; mais, nous le répétons, elle paroît fondée sur la suite des réponses d'Evandre.

traîneroit après lui tous les outils dont il ſe ſert dans l'Eté pour cultiver ſon champ ou ſon jardin. ══ Je ſuis le premier Officier de la Garde du Prince votre pere. ══ Vous êtes donc pluſieurs ? Et vous êtes toujours équippés de cette maniere ? ══ Oui, nous ſommes pluſieurs, & nous ſommes toujours équippés de cette maniere. Ha ! ha ! .... vous me pardonnerez, mon Prince, Je ne puis m'empêcher de rire. ══ Vous habitez donc un pays où vous avez bien des dangers à courir ? ══ Pourquoi, mon Prince ? ══ Parce que vous êtes toujours ſur vos gardes. Il faut que vous ayez bien des loups & d'autres bêtes carnacieres. Pour nous, nous n'avons pas beſoin de prendre ces précautions. Il eſt bien rare que ces animaux attaquent nos troupeaux. Votre pays n'eſt donc pas bon pour les troupeaux ? ══ Nous

vivons dans un pays où l'on ne connoît ces bêtes féroces que de nom. ═ C'est donc sans nécessité que vous gardez votre Prince avec tant de soin ? ═ Sans nécessité, mon Prince ! notre Souverain peut avoir parmi ses sujets des ennemis cachés, qu'il faut écarter de sa personne. ═ Il faut donc que ce soit un méchant peuple chez qui je ne voudrois pas vivre. J'aimerois autant qu'on gardât un pere contre ses enfans..... Mais vous avez sans doute autre chose à faire qu'à veiller sur les jours de votre maître ? ═ Oui, mon Prince, nous l'accompagnons encore à la guerre. Quand un Prince veut étendre ses Etats, nous marchons en grand nombre sur les terres de ses voisins qui nous opposent autant d'hommes armés comme nous, ou même davantage. Des deux côtés on se range en bon ordre ; on en vient aux mains, & on tue

le plus de monde qu'on peut : on érige à ceux qui ont été les plus braves..... == Avec ta permiſſion, qu'eſt-ce qu'un homme brave ? A qui donnes-tu ce nom ? ==(*à part*) ô Dieu! quelle ſimplicité. Je vois bien qu'il faut lui parler comme à un enfant; il n'a aucune idée du courage & de la gloire : (*au Prince*) les plus braves ſont ceux qui ont tué le plus d'ennemis, & qui leur ont fait le plus de mal. Pour illuſtrer leur mémoire, on leur érige des Statues de bronze & de marbre. == C'eſt affreux. O! je n'en veux pas ſçavoir davantage ; je friſſonne encore de ce que je viens d'entendre. Mais mon pere cependant n'eſt pas un Prince cruel. == Non; c'eſt un Prince pacifique : auſſi nous vieilliſſons dans l'état honorable que nous tenons auprès de ſa perſonne, & il nous prive des occaſions d'acquérir de la

gloire. = Et tu t'en plains ! ô Dieu, c'eſt en égorgeant des hommes qu'on acquiert de la gloire ! parmi nous on regarderoit avec horreur celui qui s'empareroit du champ de ſon voiſin &c. &c. »

Les autres pièces renfermées dans ce volume ſont trois Traductions en vers françois de deux Odes de M. Haller (l'une intitulée *les Alpes*, l'autre ſur la mort de ſon épouſe) & de celle de M. Dryden ſur le pouvoir de la Muſique. Ces trois beaux morceaux ſont connus des amateurs de la belle Littérature ; ainſi nous ne nous y arrêterons pas ; & pour donner une idée du travail du Traducteur, nous citerons ſeulement ces deux ſtrophes ſuivantes de l'Ode ſur les Alpes :

Ne vantez point l'éclat de vos riches palais ;
Ne nous étalez point la pompe de vos villes,

Ce refuge odieux de tant d'ames serviles,
Où le vice applaudi couvre ses noirs projets;
Où la triste vertu gémit dans des entraves;
Où, devançant le jour, d'ambitieux esclaves
Vont en foule ramper à la porte des Grands,
De leurs lâches flatteurs impérieux tyrans;
Où le plaisir fatigue & le chagrin accable;
Où le cœur cherche en vain le bonheur qui le fuit;
Où d'un gain passager la soif insatiable
Vous desseche le jour & vous brûle la nuit.

C'est-là que l'opulence insulte aux malheureux,
Décourage les arts, repousse le génie;
Là forge ses poisons l'infâme calomnie;
C'est de la volupté le séjour ténébreux.
C'est là que ses amants, au teint pâle & livide,
S'enivrent de la mort dans sa coupe homicide.

Mais vous, Peuple choisi, (*a*) dont
la simplicité
Préfére à tous les biens la médiocrité,
Des folles passions redoutant les ravages,
De leurs feux dévorans, vous defendez
vos cœurs;
De l'Univers entier vous voyez les naufrages
Du haut de *vos* rochers, asyle de *vos*
mœurs.

ARTICLE XXVII.

OBSERVATIONS SUR S. Irénée, & sur quelques textes de cet Auteur (*b*).

D'Antioche où nous avons pris *S. Ignace*, nous avons passé à Rome pour y entendre *S. Justin*; nous voici maintenant dans les

---

(*a*) Les habitans des Alpes.

(*b*) Voyez nos Mémoires de Janvier, Ier vol. pag. 47.

Gaules, pour y écouter *S. Irénée*; & celui-ci va nous parler encore en Grec; c'est qu'en effet le Grec étoit alors la langue la plus répandue dans l'Empire Romain: c'étoit la langue de commerce qui unissoit les divers Etats de cet Empire. Mais il faut avouer que nos Gaulois, ou, si l'on veut, nos anciens Francs qui leur succéderent, ont été peu curieux de conserver le Grec de S. Irénée: ils ont préféré une ancienne Version Latine, qui, étant ainsi devenue plus commune, nous est restée seule, excepté des fragmens grecs que nos Savans modernes ont recueillis avec le plus grand soin, & ont placés à côté de cette ancienne Version, sur laquelle ces précieux fragmens répandent tout le jour qu'un texte est capable de répandre sur des versions.

On ne s'est pas contenté de rechercher tout ce que l'on pouvoit

trouver du texte original de cet Auteur ; on a recueilli encore tout ce qui pouvoit contribuer à former l'histoire de sa vie ; on en a trouvé quelques circonstances dans ses Ouvrages même ; mais quelques-unes ont été diversement interprétées, selon les diverses idées dont chacun s'est trouvé prévenu ; car lorsqu'on s'est fait un systême, trop souvent il arrive que l'on veut y ramener tout.

Les sentimens se sont donc trouvés d'abord fort partagés sur l'époque à laquelle on doit rapporter *la naissance de ce saint Docteur*. M. de Tillemont la met *vers l'an 120*. M. du Pin la recule jusques *vers* 140. Dom Ceillier préfére le sentiment du premier, & dit que l'opinion du second n'a été suivie de personne. Cependant M. Baillet varie entre ces

deux dates, adoptant preſque la derniere dans la *Vie de S. Irénée, au 28 Juin*, & revenant à la premiere dans ſa *Table Chronologique*. Dom Maſſuet, dans ſes Diſſertations ſur S. Irénée, à la tête des Œuvres de ce Pere, ſe détermine auſſi pour la derniere. Les Bénédictins, Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire de la France*, prennent le milieu, & mettent la naiſſance de S. Irénée *vers 130*.

Deux ou trois textes de ce ſaint Docteur ſervent à déterminer le tems de ſa naiſſance : mais il eſt étonnant de voir combien ils ont été peu exactement rendus par ceux qui avoient intérêt de les faire valoir : les uns leur ont donné un ſens qui ne s'y trouve pas ; les autres n'ont pas ſçu tirer tout l'avantage du ſens qui s'y trouve. Selon Dom Ceillier, la premiere opinion eſt fondée ſur ce que S. Irénée parlant de l'Apocalypſe,

dit : « Il n'y a pas long tems qu'*elle* » *a paru* ; c'eſt *preſque de notre* » *tems*, à la fin de l'empire de » Domitien. » (*Lib.* 5.*c.* 30. *n.* 4.) Mais l'expreſſion de S. Irénée eſt encore plus préciſe. Dom Maſſuet rapporte le même texte, & attribue à S. Irénée de dire que l'Apocalypſe a été vue preſque de ſon ſiecle, *penè ſub ſuo ſeculo.* Il le dit ainſi dans ſa Diſſertation ſur la vie de S. Irénée, & cela ſe trouve de même dans l'ancienne Verſion qu'il préſente de ce texte. Mais un *ſiécle* eſt un intervalle de cent ans ; & ce n'eſt point là ce que dit S. Irénée. Il dit σχεδὸν ἐπὶ τῆς ἡμετέρας γενεᾶς, *preſque ſous notre génération* : c'eſt-à-dire, il n'y avoit pas trente ans qu'elle avoit paru lorſque je ſuis né.

Ou plutôt il ne s'agit pas même encore du tems *où elle a paru*, mais du tems *où cette révélation a été faite.* Car c'eſt encore ſur quoi

l'on ſe méprend, comme le prouve la liaiſon de ce texte avec celui qui le précéde. S. Irénée parle du nom de l'Antechriſt, & il dit : « Si » ce nom avoit dû être clairement » annoncé dès maintenant, il au» roit été dit par *celui qui a vu* » l'Apocalypſe même, (où il eſt » parlé de ce nom). Car il n'y a » pas long-tems *qu'elle a été vue*; » mais c'eſt preſque ſous notre gé» nération à la fin de l'empire de » Domitien ». Il eſt manifeſte que S. Irénée parle du tems où l'Apocalypſe *a été vue* par *celui qui l'a vue*, c'eſt-à-dire, du tems où cette révélation a été faite à S. Jean. Or cette révélation lui fut faite à la fin de l'empire de Domitien, vers l'an 96, ſous la génération qui a précédé immédiatement celle de S. Irénée, & *preſque ſous ſa génération*. Il n'y avoit donc pas trente ans que cette révélation avoit été faite, lorſque

S. Irénée naquit; ce ſaint Docteur eſt donc né vers l'an 120 au plus tard.

A cela les Défenſeurs de la ſeconde opinion oppoſent ce que S. Irénée dit de S. Polycarpe. Le ſaint Docteur dit qu'*étant encore enfant*, παῖς ὢν ἔτι, (*Ep. ad Flor. ap. Euſeb. Hiſt. l. 5. c.* 20.) & *dans ſon premier âge*, ἐν τῇ πρώτῃ ἡμῶν ἡλικίᾳ, il avoit vécu auprès de S. Polycarpe; (*adv. hær. l. 3. c. 3. n.* 4.) & ſi l'on en croit Dom Maſſuet, S. Irénée ajoute que S. Polycarpe étoit alors très-vieux: *Polycarpum jam valdè ſenem*, πάνυ γηραλέον, *audiiſſe*. Or S. Polycarpe mourut ſelon l'opinion la plus commune & la plus vraiſemblable, en 166. D'où Dom Maſſuet conclut que S. Irénée devoit être né vers 140. Mais S. Irénée ne dit point que dès le tems où il étoit auprès de S. Polycarpe, ce ſaint Evêque fût déja très-vieux; il dit ſeulement

que cet homme apoſtolique étoit *très-vieux lorſqu'il mourut.* Voici le texte de S. Irénée : « Polycarpe, » non-ſeulement inſtruit par ſes » Apôtres .... mais encore par » eux établi Evêque de Smyrne.... » Polycarpe, dis-je, *que nous* » *avons vû nous-mêmes dans notre* » *premier âge ;* (car il a beaucoup » vécu, *& il étoit très-âgé*, πάνυ » γηραλέος, *lorſqu'il eſt ſorti de ce* » *monde par un martyre glorieux* » *& illuſtre :*) Polycarpe a tou- » jours enſeigné, &c. » C'eſt donc à ſa mort que S. Polycarpe étoit πάνυ γηραλέος, *très-vieux ;* & rien n'empêche que S. Irénée, né vers l'an 120, n'ait pu être auprès de ce ſaint Evêque dès l'an 135 ou 140 à l'âge de quinze ou vingt ans.

Les Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire* prétendent que ce qui réſulte des expreſſions de S. Irénée, c'eſt qu'il étoit encore jeune lorſ-

que S. Polycarpe souffrit le martyre ; d'où ils concluent que S. Irénée ne doit être né que vers 130. Mais la seule conséquence qui paroisse assez clairement résulter des paroles du saint Martyr, c'est que lorsqu'il étoit auprès de saint Polycarpe, ce saint Evêque étoit déja vieux ; & cela n'empêche nullement de mettre la naissance de saint Irénée en 120. En effet S. Polycarpe ordonné Evêque de Smyrne par les Apôtres, c'est-à-dire, par S. Jean l'un d'entr'eux, avant l'an 96, devoit avoir déja quarante ou cinquante années d'Episcopat vers 135 ou 140 ; il devoit donc être déja vieux, & conséquemment *très-vieux* lorsqu'il mourut. Voilà précisément ce que renferme, ce semble, la pensée de S. Irénée : nous l'avons vû nous-mêmes ce saint homme établi Evêque par les Apôtres, quoique nous ne

ſoyons pas nés du tems des Apôtres ; mais c'eſt qu'il a véçu longtems. Il étoit déja vieux lorſque nous l'avons connu, & très-vieux lorſqu'il mourut. Le témoignage de S. Irénée ſur l'Apocalypſe ne permet donc pas de reculer la naiſſance de ce ſaint Docteur juſqu'en 140 : & ce qu'il dit de S. Polycarpe n'empêche point de la fixer vers 120.

Une autre queſtion s'éleve ſur *la miſſion de S. Irénée :* quand & de qui l'a-t-il reçue ? Les uns le font venir immédiatement d'Aſie, les autres de Rome ; les uns le croient envoyé par S. Polycarpe, les autres par le Pape Anicet : les uns penſent que ſa miſſion accompagna celle de S. Pothin, les autres qu'elle fut poſtérieure ; les uns croyent que S. Polycarpe étant reſté à Rome ſous le Pontificat de S. Anicet, vers l'an 157, ce fut de là que furent alors envoyés en-

ſemble S. Pothin & S. Irénée par S. Polycarpe dont ils étoient diſciples, ou par S. Anicet à qui il convenoit de pourvoir aux Miſſions de l'Europe : les autres penſent que la miſſion de ces ſaints Apôtres des Gaules précéda le voyage de S. Polycarpe. Les Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire* prétendent que la miſſion de S. Irénée a dû précéder le voyage de S. Polycarpe; ils penſent qu'en effet S. Irénée a pu venir à Lyon avec S. Pothin, mais avant que S. Polycarpe vînt à Rome. Leur unique motif, c'eſt que S. Irénée ne parle ici ni de ce voyage, ni de la longueur du ſéjour qu'il auroit fait avec S. Polycarpe, s'il ne l'eût quitté qu'en 157. Mais rien, ce ſemble, n'obligeoit S. Irénée de parler de ce voyage, ni de la longueur de ce ſéjour : il lui ſuffiſoit de dire ce qu'il a dit; *qu'il avoit vu dans ſon premier âge S.*

Polycarpe. Il faut considérer que S. Irénée n'écrivit son ouvrage contre les hérésies, que sous le Pontificat d'Eleuthere, & même vers la fin de ce Pontificat; c'est-à-dire, selon M. de Tillemont, vers l'an 187, environ trente ans après la mort de S. Polycarpe, lorsque lui-même commençoit à devenir septuagénaire. Il remonte de-là jusqu'au tems où il avoit commencé de connoître S. Polycarpe; & cela suffisoit sans qu'il marquât combien de tems il avoit vécu avec ce saint homme. D'ailleurs la tradition conservée par S. Grégoire de Tours, est que S. Irénée avoit été envoyé par S. Polycarpe; mais est-il bien probable que cette mission soit venue de Smyrne? N'est-il pas plus vraisemblable que c'est de Rome même à l'occasion du voyage de S. Polycarpe? Ce que nous disons ici de la mission de S. Irénée, peut

ſe dire également de celle de S. Pothin : ce qui nous donne lieu de conclure que l'un & l'autre ſont venus enſemble de Rome, envoyés en même tems par S. Polycarpe dont ils étoient diſciples, & par S. Anicet à qui il convenoit plus particulierement de pourvoir à la miſſion des Gaules.

S. Irénée ſuccéda à S. Pothin vers l'an 177, qui eſt l'époque de la mort des célébres Martyrs de Lyon. A cette occaſion il ne ſera peut-être pas inutile de remarquer ici une variété qui ſe trouve dans les Calendriers de nos Bréviaires au 2 Juin, jour où l'on honore le martyre de S. Pothin, & de ceux qui ſouffrirent avec lui. On lit dans quelques-uns : *Pothini.... Blandinæ... & QUADRAGINTA QUINQUE Martyrum* ; dans les autres *QUADRAGINTA SEX* : vraiſemblablement cette derniere lecture eſt préfé-

rable : car l'opinion commune est que ces Martyrs étoient au nombre de *quarante-huit* , en y comprenant S. Pothin & ſainte Blandine.

S. Irénée fut chargé de porter les lettres que ces ſaints Martyrs écrivoient au Pape S. Eleuthere & à leurs freres d'Aſie & de Phrygie. On doute s'il fit ce voyage. Les Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire* veulent bien croire qu'il ait été à Rome ; mais ils ne peuvent ſe perſuader qu'élu pour ſuccéder à S. Pothin , il ait pu quitter une Egliſe perſécutée , pour faire le voyage d'Aſie. Je reſpecte les lumieres de ces ſavans Auteurs , & je ne cherche point à les contredire : mais il me ſemble que la perſécution même alors ſi vive , put bien faire différer l'élection , & que cela donna à S. Irénée le ems d'aller non-ſeulement à Rome , mais juſqu'en Aſie. Les ſaints

Martyrs qui lui avoient donné cette commiſſion, pouvoient bien prévoir qu'il ſuccéderoit à S. Pothin : cela ne les empêcha point de lui confier le ſoin de porter leurs lettres ; & il eſt bien croyable que leur intention fut ſuivie.

Enfin *l'époque du martyre de S. Irénée* eſt encore l'objet d'une autre queſtion qui partage ces Savans. On convient bien que ce fut dans la perſécution que l'Empereur Sévere excita par ſes Edits, en la dixieme année de ſon regne, (& non douzieme, comme on le lit dans *l'Hiſtoire Littéraire*,) l'an 202 de l'Ère vulgaire ; mais on n'eſt pas certain que S. Irénée ait ſouffert dès la premiere année de cette perſécution, dont l'ordre fut donné en Paleſtine, & dont le plus grand feu tomba ſur Alexandrie. Quelques-uns penſent que cette perſécution n'éclata dans Lyon que lorſque Sévere paſſa

par les Gaules pour aller dans la Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'an 208 de l'Ere vulgaire.

Mais il est tems de venir à *l'Ouvrage* même *de S. Irénée contre les Héréfies*, le seul qui nous soit resté. Dans le *premier Livre*, S. Irénée expose les folles visions des Valentiniens : nous n'entreprendrons pas de rappeller ni le dénombrement de ces fameux *Eones* dans la propagation desquels l'imagination se perd. Mais nous devons ici remarquer une ou deux variantes. Ces *Eones*, dont le nom signifie des *siécles*, étoient des personnes dans le systême extravagant de ces Visionnaires. Deux des principaux étoient *Anthrôpos* & *Ecclesia*, l'homme & l'Eglise : & ceux-là en avoient produit douze autres, dont les deux derniers étoient, selon M. Fleury, *Télétos*, le Parfait, & *Sophia*, la Sagesse. Cela suppose qu'on auroit lu dans

le Grec Τελετός, le Parfait : mais Dom Maſſuet lit Θελητός, le Déſirable. Un autre de ces Eones étoit nommé *Achamoth*, ou plutôt, comme le remarque très-bien M. Fleury, *Hachamoth*: car ce mot vient de l'hébreu. M. Fleury le prend ici pour le pluriel du mot Sulnu qui ſignifie *ſageſſe* ; mais pluriel qui ſe trouve ſouvent, *dit-il*, dans l'Ecriture pour le ſingulier. Dom Maſſuet écrit *Achamoth*, ſans aſpiration, parce qu'il lit en grec Αχαμώθ. Mais c'eſt que les Grecs n'expriment l'aſpiration au commencement des mots, que par ce qu'on appelle *un eſprit rude*, ʽ, qui manque ici ; car ce mot paroiſſant aſſez évidemment venir de l'hébreu *Hochmah*, doit en conſerver l'aſpiration. Quant à ce qu'il ſignifie, il faut remarquer que comme ces Viſionnaires admettoient dans leurs Eones, *Sophia*, qui en grec ſignifie *la Sageſſe* ;

il est à présumer que cet *Hachamoth* doit avoir une autre signification, quoiqu'il dérive de *Hochmah*, sagesse; & comme il marquoit, selon eux, une espece d'avorton informe, il paroît qu'ils le prenoient pour un diminutif qui signifioit *petite sagesse:* au lieu que le pluriel, dont parle M. Fleury, signifie *la sagesse* par excellence, *la sagesse suprême.*

Dans le *second livre*, S. Irénée réfutant les erreurs des Valentiniens, traite expressément des *années de Jesus-Christ*, & il observe que selon le témoignage de S. Luc, Jesus-Christ n'avoit pas encore trente ans accomplis lorsqu'il vint recevoir le baptême de S. Jean, mais qu'*il commençoit d'avoir environ trente ans.* (*Luc.* 3. 23.) Ce témoignage est remarquable, parce que les Chronologistes modernes qui contestent la justesse de notre Ere vul-

gaire, s'écartent fort de cette interprétation, qui néanmoins eſt peut-être la plus naturelle. On reconnoît aſſez communément que le baptême de J. C. tombe dans l'année 30 de l'Ere vulgaire. Mais ceux qui prétendent que la naiſſance de J. C. précéde de quatre années l'Ere vulgaire, ſont obligés d'en conclure que J. C. entroit alors dans ſa trente-quatrieme année; en conſéquence, ils prétendent que le ſens de S. Luc eſt que J. C. *commençoit* non d'avoir trente ans, mais *d'entrer dans l'exercice public de ſon miniſtere.* S. Irénée, qui n'avoit pas le même intérêt que nos Chronologiſtes, prend les paroles du ſaint Evangéliſte dans le premier ſens qu'elles préſentent, & croit y voir que *J. C. entroit dans ſa trentieme année*; d'où il ſuivroit que notre Ere vulgaire n'eſt point fauſſe, mais que J. C. eſt véri-

tablement né à la fin de l'année qui a précédé cette Ere vulgaire. On peut voir là deux opinions contradictoirement soutenues, l'une dans les *Dissertations chronologiques* qui sont *à la tête de la Bible de Sacy*, dans quelques éditions, & l'autre dans la *Dissertation sur les années de J. C.* placée *dans l'Abrégé du Commentaire de D. Calmet, tome X, p.* 419 *& suiv.* Celle-ci a pour objet de justifier l'Ere vulgaire, & l'interprétation de S. Irénée: deux points que l'autre combat.

Dans le *troisieme Livre*, S. Irénée parlant *des quatre Evangiles*, s'exprime ainsi, si l'on en croit la traduction de M. Fleury. « Matthieu a donné aux Hébreux l'Evangile écrit en leur langue, » tandis que Pierre & Paul prêchoient à Rome, & y fondoient » l'Eglise. *Après leur sortie*, Marc, » disciple & interprete de Pierre,

» nous a aussi donné par écrit ce
» que Pierre *avoit prêché :* & lui
» qui suivoit Paul, a mis en un
» livre l'Evangile que Paul *avoit*
» *enseigné.* Ensuite Jean, le dis-
» ciple du Seigneur, qui avoit re-
» posé sur sa poitrine, a aussi
» donné son Evangile, demeurant
» à Ephèse en Asie. » Le texte original de ce fragment nous a été conservé par Eusebe, au Livre V. de son Histoire, chap. 8; & il faut avouer que M. de Valois, en traduisant Eusebe, a cru y voir le même sens, à l'exception que sentant bien qu'on ne pouvoit pas facilement entendre ce que pouvoient signifier ces mots *après leur sortie*, il a prétendu les expliquer en mettant : *post horum interitum*, après leur mort. Malheureusement cette interprétation est contredite par tous les Anciens, & par Eusebe même, qui met la mort de S. Marc avant

celle de S. Pierre. M. de Valois en convient ; & il prend bien la peine de faire une note pour repousser la main de Christophorson qui veut le tirer de ce mauvais pas. On lit dans le Grec d'Eusebe Μετα δε την τουτων ἔξοδον, *post horum exitum* ; Christophorson pense que ce n'est qu'une faute de Copiste, & que la vrai lecture est Μετὰ δὲ τὴν τούτȣ ἔκδοσιν, *post hujus publicationem*. « Aprés la publica- » tion de cet Evangile de Mat- » thieu, Marc disciple & inter- » prete de Pierre, &c. » M. de Tillemont préféroit cette lecture contre laquelle M. de Valois n'allégue rien autre chose que son préjugé en faveur de la leçon qu'il trouvoit dans le texte d'Eusebe. Les anciens, *disoit-il*, ont pu se tromper sur le tems auquel Saint Marc écrivit ; mais S. Irenée dit positivement que ce fut *après la mort de S. Pierre*. Il est évident

qu'en disant cela, M. de Valois suppose ce qui est en question. On lui nie que S. Irenée ait dit cela; on va lui prouver qu'il ne l'a pas dit: car M. de Valois altere lui-même le texte de S. Irenée en lui faisant dire que Saint Marc écrivit ce que Saint Pierre AVOIT PRECHÉ; *quæ à Petro prædicata fuerant*: ce plus que parfait n'est point dans le texte de S. Irenée, qui employe le simple participe, & non le participe passé, mais le participe présent. τὰ ὑπὸ Πέτρου κηρυσσόμενα, *quæ à Petro prædicabantur*; ce que S. Pierre PRECHOIT. Si l'on pouvoit encore former quelque difficulté sur cela, je ferois observer que la même expression revient aussitôt par rapport à l'Evangile de S. Luc; l'opinion commune est que S. Luc l'écrivit du vivant de S. Paul, ensorte qu'on a même cru que S. Paul en parloit dans ses Epîtres:

& S. Irenée ne dit point ce que M. Fleury lui fait dire, que S. Luc écrivit ce que S. Paul AVOIT ENSEIGNÉ. S. Irenée dit τὸ ὑπ' ἐκείνου κηρυσσόμενον : ce que M. de Valois traduit ainsi : *Evangelium à Paulo prædicatum*. On conviendra qu'en Latin même & en François *les choses* PRECHÉES *par S. Pierre* ou *par S. Paul*, ne sont pas seulement celle *qu'ils avoient prêchées*, mais celles mêmes *qu'ils prêchoient*. Voilà donc ce que dit S. Irenée : *Marc écrivit ce que prêchoit Pierre ; Luc écrivit ce que prêchoit Paul* ; non après leur mort, mais *après la publication de l'Evangile de S. Matthieu* qui écrivit le premier. Je souhaite que l'on réforme sur cela ce que j'en ai dit d'après *Dom Calmet*, dans *l'Abrégé de son Commentaire, Tome XI. Préface sur S. Marc, page* 194, où cette variété de lecture du texte Grec de S. Irenée est mal exposée.

Dans le même Livre, S. Irenée marque la *succession des Evêques de Rome*, depuis que cette *Eglise* fut *fondée*, comme il le dit, *par les saints Apôtres Pierre & Paul :* il l'avoit déja dit, & il le répéte : il ajoute donc ici que *ces bienheureux Apôtres confierent à l'un la fonction de l'Episcopat*, que *le Successeur de celui-ci fut Anaclet* (selon la version Latine, selon le Grec *Anenclet*,) *& qu'après lui au troisieme rang après les Apôtres, Clément reçut l'Episcopat.* Cet *Anaclet*, ou *Anenclet*, est celui que nous nommons, *S. Clet*; & il est remarquable que S. Irenée lui donne le même rang que lui donne notre Liturgie, c'est-à-dire qu'il le met entre *S. Lin* & *S. Clément :* ce qui peut servir à redresser ceux qui le mettent après S. Clément.

Dans le *quatrieme Livre*, S. Ire-

née caractériſe *l'homme vraiment ſpirituel*, & ſi l'on en croit la Traduction de M. Fleury dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, ce ſaint Docteur dit : » Il jugera ceux qui » font des ſchiſmes, qui ſont » *cruels*, ſans amour de Dieu, » &c. » M. Fleury traduit ainſi d'après les premiers Editeurs qui ont lu dans l'ancienne Verſion Latine, *immanes*, cruels, pour *inanes*, vains, comme D. Maſſuet l'a rétablit d'après les manuſcrits, & d'après le texte Grec. Ou plutôt le Grec joint ce mot aux ſuivans, & le ſens eſt » qui ſont vuides de l'amour de Dieu » *vacuos Dei dilectione*. Le Grec κενοὺς ſignifie également *inanes* & *vacuos*. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Abbé Fleury auroit beſoin que l'on y fît ce que l'on vient de faire pour celle de l'Abbé Racine, des notes qui en relevaſſent les négligences, les mépri-

ſes, les défauts : car il n'eſt point d'homme ſi habile à qui il n'en échappe, & le Lecteur qui n'en eſt point averti, s'y laiſſe prendre.

Dans le *cinquieme Livre*, S. Irénée prouve *la vérité de l'Incarnation* par *la vérité de l'Euchariſtie*; ce morceau eſt précieux. Dans l'analyſe que Dom Ceillier en donne, il fait parler ainſi le ſaint Docteur: » Si donc J. C. n'a pris cette ſubſ» tance qu'en apparence, & ſi la » chair & le ſang qu'il a donnés » pour le prix de notre Rédemp» tion, n'ont été que fantaſtiques, » comment peut-il nous donner » cette même chair & ce même » ſang en réalité dans l'Euchariſ» tie ? » Sur cela Dom Ceillier fait une note pour avertir » que » le terme de *réalité* ne ſe trouve » point dans S. Irenée ; mais que » c'eſt une ſuite néceſſaire de ſon » raiſonnement. » Mais il y a

plus : c'eſt qu'en vain on chercheroit cette phraſe dans le texte de S. Irenée ; ce n'eſt que l'analyſe de ſon raiſonnement, telle que la donne Dom Maſſuet dans ſes notes. Il ſeroit à ſouhaiter que les Analyſes n'attribuaſſent pas ainſi aux Auteurs des expreſſions & des phraſes qu'on n'y trouve pas.

Il y auroit ſans doute bien d'autres remarques à faire ſur les Copies, Verſions & Traductions de l'Ouvrage de S. Irenée : mais ce ne ſont ici que des eſſais d'un grand travail.

P. S. dans mes *Remarques ſur S. Juſtin* inſérées dans le premier Volume de Janvier dernier, il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion qu'il eſt néceſſaire de corriger. Pages 48 & 49 lig. derniere & premiere : *ne croient pas tous*, liſez *ne voient pas tout.*

ARTICLE XXVIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAW.

JOannis de Curiis Dantiſci Epiſcopi olim Varmienſis Poëmata &c. C'eſt-à-dire, *Poëſies & Hymnes de Jean de* CURIIS *de Dantzich, Evêque de Warmes, publiés par Jean Gottlob* BOEHM, *Hiſtoriographe de Saxe, Profeſſeur d'Hiſtoire à Leipſic* &c. Breſlaw, Horn 1764 in-8°. de 344 pages ſans la Préface qui en a 38. Jean de *Curiis* qui s'eſt auſſi appellé Jean *Linodeſmon*, mais qui eſt beaucoup plus connu ſous le nom

de Jean *Dantiscus*, nâquit à Dantzich de parens assez pauvres l'an 1485, & s'acquit par son mérite une si grande considération, qu'il fut chargé par différens Rois de Pologne de plusieurs négociations importantes; ce qui lui valut en 1537 l'Evêché de Varmes: il mourut en 1548. C'étoit, *dit M. Boehm*, un homme plein de candeur & de générosité; mais il aimoit beaucoup le vin (*vino deditissimus fuit*) & dans sa jeunesse il avoit montré un penchant encore plus dangereux (*neque alienus ab amoribus.*) Ses Poësies sont pleines de facilité, il les composoit au milieu du tourbillon des plus grandes affaires, souvent même pendant ses voyages; aussi la négligence des régles s'y montre-t-elle trop souvent. Ce sont des Odes, des Elégies, des Epigrammes, & surtout des Hymnes. Ces dernieres (qui avoient déja été im-

primées à Cracovie en 1548 in-12.) ſont faites à l'imitation de celles de Prudence ; mais quelle diſtance de-là aux Hymnes de Santeuil, de Coffin, de Griffet! L'Éditeur de ces Poëſies n'a rien négligé pour les faire paroître dans la plus grande correction ; il a conſulté les MSS. & les imprimés dont il donne avec ſoin les variantes ; ſa Préface contient une vie détaillée de ſon Auteur ; enfin l'Ouvrage eſt digne des Loiſirs d'un Savant occupé, comme l'on ſait, d'objets plus importants, que les Poëſies latines du ſeizieme ſiécle. Le Volume eſt très-bien exécuté, quant à la partie Typographique ; auſſi eſt-il ſorti des preſſes de *Breitkopf*, Artiſte célébre de Leipſick.

Mars, 1766.

FRANCE.

De Paris.

*Nouvel Abrégé de l'Histoire de France à l'usage des jeunes gens, par Mdlle. d'*ESPINASSY (Tome Ier). Paris, Saillant & Desaint, 1766. in 12 2 Parties. Nous ne manquons pas d Histoires de France, ni même d'Abrégés & d'Extraits de cette Histoire. Mais on peut assurer que les unes ni les autres ne conviennent aux jeunes gens; les premieres par leur étendue & le nombre des volumes sont plutôt propres à dégoûter la Jeunesse qu'à exciter sa curiosité; les autres ou trop courts, ou écrits d'un style nerveux & rapide, conviennent peut-être encore moins aux jeunes gens qui avoient besoin d'un précis court sans sécheresse, assez développé pour laisser

laiſſer dans les eſprits la trace des faits, écrit avec clarté & ſans prétention. Tel eſt préciſément l'ouvrage entrepris par Mlle d'Eſpinaſſy dont le premier Tome préſente un tableau des événemens depuis l'origine de la Monarchie juſqu'à l'an 1108. Ainſi cet abrégé formera tout au plus trois volumes de la même forme que le premier. Nous avons lû quelques morceaux de ce premier volume qui nous ont fait grand plaiſir. Il nous paroît que le but de l'Auteur eſt très-bien rempli: tous ceux qui s'intéreſſent à l'éducation de la Jeuneſſe, doivent déſirer que Mlle d'Eſpinaſſy veuille bien pourſuivre ſa carriere; peut-être ſeulement lui demanderont-ils un peu plus de correction dans le ſtyle, ce qu'ils obtiendront très facilement, l'Auteur étant dans l'intention de ren-

dre son ouvrage aussi utile qu'il peut l'être.

Essais Historiques sur les Loix, traduits de l'Anglois par M. BOUCHAUD Censeur Royal & Docteur aggrégé de la Faculté de Droit, avec des Notes & une Dissertation du Traducteur. Paris, Vente, 1766, in-12 de 400 pages. » L'immortel Montesquieu, dit M. Bouchaud, nous a donné l'esprit des » Loix. Voici un Auteur Ecossois » dont nous ignorons le nom, qui » a tenté d'en esquisser l'histoire. » Son objet est de remonter à l'origine des Loix, sur les points » de Jurisprudence les plus importants, & de tracer ensuite les » changemens progressifs de ces » Loix, dans les différens âges du » monde & chez les différentes » Nations » C'est ce que fait supérieurement l'Ecrivain Ecossois dans deux Essais consacrés le pre-

mier à l'Histoire *de la Jurisprudence criminelle*, le second à l'Histoire *de la Propriété* : les Essais suivans roulent sur l'origine & le développement du droit d'Angleterre & d'Ecosse, matiere qui n'auroit intéressé que très foiblement les François, ce qui a déterminé le Traducteur à ne donner en notre langue que les deux premiers. M. B. ne s'en tient pas à une Traduction pure & simple de son Auteur, il ajoute de savantes notes au texte, il supprime des pages entieres de l'original, il en change quelquefois l'ordre, enfin il ajoute une Dissertation très-curieuse sur la *mancipation* ou *tradition* nécessaire dans toute espece de donation selon la loi *Cincia*, ainsi appellée de *Marcus Cincius Alimentus*, Tribun du Peuple, qui la proposa l'an de Rome 549. Cette Dissertation, aussi-bien que les notes ajoutées à l'ouvrage Anglois,

décelent dans M. B. une intelligence supérieure de l'Antiquité. A ne l'envisager que sous ce seul point de vue, son Livre mérite la plus grande attention, & nous pourrons bien lui consacrer un article de nos Mémoires : en attendant, voici quelques fautes d'impression que le Traducteur lui-même nous prie d'indiquer : pag. 328 lig. 2. & 329 lig. 11, *quarante sesterces* lisez, quarante *fois cens mille* sesterces. Pag. 213 lig. 2 de la note ; *autorisoient à priver*, lisez : autorisoient *un Pere* à priver. Page 342 lig. 18, *de la* seconde *déclinaison*, lisez de la *troisieme* déclinaison. Il y a encore quelques fautes dans ce Volume, mais moins considérables que les précédentes.

Calendrier perpétuel, *par M.* Duplessi. A Paris chez l'Auteur, rue Notre-Dame des Victoires, & chez le sieur Jogan ;

maître Relieur, rue des Amandiers. Ce Calendrier eſt gravé en forme d'Eſtampe, & colé ſur du carton. Ce n'eſt pas le premier Calendrier qu'on ait donné pour *perpétuel*; mais il ſeroit impoſſible d'en trouver qui méritaſſent mieux ce titre, & qui réuniſſent plus d'avantages à plus d'exactitude. L'Eſtampe repréſente une eſpece de porte d'Ordre Dorique. Sur les deux pilaſtres qui forment l'entrée, on a gravé les Epactes, les nombres d'or, les Lettres Dominicales, les nombres du Cycle Solaire, & le nombre des jours gras entre la Chandeleur & les Cendres, pour toutes les années qui doivent s'écouler depuis 1765 juſqu'en 1865. Il eſt clair qu'on peut à peu de frais continuer cette Table auſſi loin qu'on le déſirera. Au-deſſus de l'entablement ſont deux roues mobiles; l'une réglée ſur le nombre des jours de Car-

naval entre la Chandeleur & les Cendres, donne toutes les Fêtes mobiles de l'année; l'autre détermine par le moyen du nombre d'or toutes les nouvelles Lunes; ce qui est suffisamment exact pour les trois ou quatre siécles prochains. Entre les deux pilastres, trois coulisses mobiles désignent ce que l'on s'est proposé de marquer pour chaque jour de l'année. La premiere à gauche contient les noms des mois & ceux des jours de la semaine; en la plaçant de maniere que le nom du mois soit vis-à-vis la Lettre Dominicale de l'année, chaque jour de la semaine répond exactement à chaque quantieme du mois. La coulisse du milieu est celle des Saints du mois: on y a joint l'heure du lever & du coucher du Soleil pour la latitude de Paris. Enfin la troisieme coulisse indique le jour de la Lune, & ses différentes phases. Ce Ca-

lendrier nous paroît ingénieusement inventé & exécuté avec beaucoup de goût & d'intelligence.

Rhétorique Françoise par M. CREVIER, Professeur émérite de Rhétorique en l'Université de Paris. A Paris, chez Saillant & Desaint 1761, in-12, 2 vol. de 400 pages environ chacun. Aristote, Cicéron & Quintilien, en consignant dans leurs écrits les régles de l'éloquence, ont-ils tellement épuisé la matiere, qu'il soit inutile de la traiter de nouveau? M. *Crevier* a pensé que non; & quoiqu'il se soit toujours fait gloire de les reconnoître pour ses maîtres, il a cru que pour la pratique de l'art, une Rhétorique Françoise ne pourroit être qu'utile; les principes généraux de l'Eloquence exposés dans les Traités des anciens

Rhéteurs doivent, selon lui, être *modifiés & déterminés par la consiration de la langue* Françoise, par les circonstances des tems & des lieux, des mœurs, de la Religion, du Gouvernement. D'ailleurs il s'en faut bien que les anciens ne réunissent toutes les perfections. *Aristote*, dit M. C., *me paroît trop Philosophe, Ciceron trop Orateur, Quintilien trop Scholastique.* En voilà plus qu'il ne falloit pour déterminer un Auteur zélé à donner un Ouvrage sur la Rhétorique. On sent bien que le fond des préceptes est ici le même que dans tous les autres Livres; l'art de bien dire y est divisé en ses trois parties, l'*invention*, la *Disposition* & l'*Elocution*, & le remplissage de chacune ne peut en général renfermer rien de bien nouveau. Il est seulement à remarquer que comme c'est ici une

Rhétorique *Françoiſe*, les exemples qui viennent à l'appui des préceptes, ſont preſque tous François & pour la plûpart tirés des *Auteurs qui peuvent & doivent inconteſtablement être cités pour modeles*. Nous ne diſons rien du ſtyle de cet Ouvrage, parce que le Public qui en a depuis long-tems pluſieurs du même Auteur, connoît ſa maniere d'écrire. Il ſuffira de dire que M. Crevier a toujours été plein de zèle pour l'inſtruction de la Jeuneſſe, & que c'eſt à cet objet que tendent preſque toutes les productions de ce Profeſſeur mort depuis quelques mois.

BARBOU, Libraire, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins a quelques Exemplaires d'une *Oraiſon Funébre de Mde Marie-Louiſe de Thimbronne de Valence, Abbeſſe*,

Chef, Supérieure Générale de la maison & Ordre de Fontevrault par M. TESTAS. Brochure in-4°. de 29 pages. Cette Piéce d'Eloquence a été prononcée le 25 Septembre dernier dans l'Eglise de Fontevrault. Le style, sans être élevé, ne manque ni de précision ni de netteté; le plan est simple mais judicieux & bien rempli. L'Orateur a pris pour texte ces mots du 1. Liv. des Paralipomenes: *Domine in simplicitate cordis mei lætus obtuli &c.* qui paroissent avoir dirigé sa composition.

Etrennes Françoises dédiées à la Ville de Paris pour l'année Jubilaire du Regne de LOUIS *le bien-aimé par l'Abbé de* PETITY, *Prédicateur de la Reine.* Paris, Simon, Imprimeur du Parlement 1766 in-4°. A chaque renouvellement d'année la Librairie est inondée

d'un torrent de Livrets sous le titre d'*Etrennes*, d'*Almanachs* &c. fruits du mauvais goût, de l'amour de la frivolité, de l'espoir du gain. Le Livre de M. Petity ne ressemble en rien à ces bagatelles avec lesquelles il n'a de commun que le titre & le Calendrier. L'Auteur à imaginé de retracer un Tableau des principaux événemens qui illustrent le Regne de Louis le bien-aimé, & d'en éterniser le souvenir par un Ouvrage auquel la Typographie & la Gravure ont prêté toutes leurs richesses. Ce sont cinq belles planches dessinées avec goût & très-proprement gravées, lesquelles sont suivies d'explications pleines de détails curieux. La premiere présente un médaillon du Roi posé sur un Autel votif, au pied duquel on voit la France, la joie sur

le visage, qui semble faire des vœux au Ciel pour la prolongation des jours de notre Monarque. Ce Médaillon est soutenu par Hercule assis sur des faisceaux militaires, vêtu de la peau du lion de Nemée &c. On voit dans le second Médaillon les jeunes Eléves de l'Ecole Militaire faisant l'exercice en présence du Roi & de sa Cour; ce qui donne occasion de faire un précis historique de cette *Ecole* vraiment *Royale*, & qui a servi de modele à plusieurs autres Princes jaloux de former dans leurs Etats un établissement aussi utile. Le troisieme médaillon est consacré à l'inauguration de la Statue équestre du Roi à Paris; cérémonie dont on donne une idée précise, après avoir rappellé aux Lecteurs les motifs qui ont fait ériger cette Statue. La construction des nouvelles

Halles pour les grains & les farines faites dans la Capitale fournit le ſujet du quatrieme médaillon, après lequel on trouve l'Hiſtorique de ce Bâtiment & de ſes dépendances. Enfin on voit dans le cinquieme médaillon la cérémonie de la poſe de la premiere pierre de la nouvelle Égliſe de Sainte Genevieve, faite par le *Roi* lui-même le 6 Septembre 1764. M. Petiti donne une idée de la diſpoſition de ce Temple, il en fait remarquer les beautés principales, & il conſerve avec raiſon le nom du Pere Féru, Chanoine Régulier de Sainte Genevieve, au zèle & à l'activité duquel ſes Confreres publient avec plaiſir qu'ils ſont redevables de la conſtruction de ce beau monument. L'Ouvrage de M. P. eſt terminé par un *Tableau allégorique* pour

l'année Jubilaire du Regne du Roi; lequel a été inventé par l'Auteur lui-même, & dont la description nous meneroit trop loin. Ce petit Livre nous a singulierement interessés; nous le croyons fait pour avoir une place dans les cabinets des Curieux.

Instructions de S. Louis Roi de France à sa Famille Royale, aux Personnes de sa Cour & autres; extraites du Recueil des Historiens Contemporains de sa vie, imprimé en 1761; *par M. l'Abbé de* VILLIERS *Licentié ès Loix.* Paris, Lottin l'aîné & Musier fils 1766. in-12. M. l'Abbé de Villiers ayant entrepris de composer un Panégyrique de Saint Louis, a lu entr'autres Ouvrages le Recueil des Historiens du Saint publié en 1761. Comme les instructions qui se trouvent dans ce Recueil, peuvent

être fort utiles, & sont dans un langage antique que tout le monde n'entend pas aujourd'hui, l'Auteur zèlé à rajeuni le style de ces piéces, il en a fait une espece de Traduction qu'il fait suivre du texte, & cela forme un petit volume *in*-12 qui se répandra plus facilement que l'*in-folio*. On ne doit pas être surpris que M. de V qui a tiré sa Brochure du gros Volume imprimé en 1761, fasse de ce dernier un éloge pompeux & même emphatique. La reconnoissance est un sentiment toujours louable, mais qui aveugle souvent. C'est ce qu'il convient de ne pas perdre de vue, lorsqu'à propos du travail des derniers Éditeurs de Joinville, on lit dans l'avertissement de M. de V. : » C'est une entreprise digne de » leur amour pour les Belles-

» Lettres & l'Hiſtoire, d'un cœur
» véritablement François, d'un
» zèle ardent pour la gloire de la
» maiſon Royale, diſons enfin
» une *preuve de leur attachement*
» *à la véritable Religion.* » Oſera-t-on dire que les accuſations d'irreligion ſe multiplient tous les jours avec autant d'imprudence que d'injuſtice, dans un ſiécle où l'on donne pour *preuve d'attachement* à la Religion l'Edition des Hiſtoiriens d'un Roi qui s'eſt ſanctifié? Quoiqu'il en ſoit, le Livre de M. de V. ſera certainement bien reçu de tous ceux qui aiment les Ouvrages édifians; il ſeroit ſeulement à déſirer que le ſtyle de ſa traduction fût plus châtié & reſſemblât moins à celui de Joinville.

VALLEYRE Pere, Imprimeur Libraire, rue S. Severin, débite une Brochure intitulée: *idée générale*

des choſes Phyſiques, Morales, Naturelles, Civiles, Politiques & de Commerce, par M. RABELLEAU, in-12 de 110 pages. C'eſt en effet une *idée très-générale des choſes* que l'on trouve dans ce petit Livre qui ne préſente point un ſyſtême ſuivi, mais ſeulement des obſervations détachées ſur les *choſes de la nature*, ſur *l'homme dans l'état de nature*, ſur *l'origine des Loix*, ſur *les Arts & les Sciences* &c. ſur autant de ſujets en un mot qu'il y a de chapitres. Nous avons parcouru ces penſées diverſes; en général elles nous ont peu intéreſſés; & quoiqu'il y en ait de vraies à côté de pluſieurs qui ſeroient ſujettes à conteſtation, aucune ne nous a frappés bien vivement. D'ailleurs M. Rabelleau n'écrit pas d'une maniere bien ſéduiſante.

Les principes naturels du droit & de la Politique. Paris, Robuſtel, *Mars*, 1766.

1765 in-12 petit format, 2 *parties.* Il y a déja plusieurs mois que nous avons cet ouvrage dont nous n'avons pas voulu faire l'annonce avant de le connoître particulierement. Après le titre que nous avons rapporté, on y trouve 1°. une Epitre Dédicatoire à M. G** D'h*** Avocat au Parlement &c. laquelle est signée D. D. R., lettres qui désignent un Littérateur très-connu. 2°. Un *avis* dont on parlera plus bas. 3°. Un *Discours* fort étendu *de l'Editeur, contenant une idée historique de la pratique du droit public & de la Politique en France, dans les différens siécles de la Monarchie, & une notice des principaux ouvrages sur cette matiere.* Quoique dans ce *Discours* l'Editeur parle avec éloge (pag. XLVIII & XLIX) de l'Auteur du Livre, & qu'il dise même dans l'Epître Dédicatoire qu'il a trouvé l'Ouvrage *dans la Biblio-*

*theque de M. G** D.***, nous avons vu des personnes qui n'appercevant dans l'*Epître* & dans le *Discours*, que les procédés d'un Auteur jaloux de garder l'anonyme, soutenoient que le prétendu Editeur étoit certainement auteur des *Principes*, & qui appuyoient leur sentiment sur cet endroit du Discours où l'Editeur parlant de ces mêmes Principes, dit (pag. XLVIII.) « Après la publication de ces importans Ouvrages (ceux de Grotius, de Barbeyrac, de Burlamaqui, de Montesquieu &c.) est-ce un projet raisonnable que de vouloir en présenter *un nouveau* sur les mêmes matieres? » L'Ouvrage est donc réellement *nouveau*, ajoutoient les mêmes personnes, au moins par rapport à ceux de Burlamaqui, de Richer d'Aube, de

Montesquieu &c. ? Nous convenons que toutes les vraisemblances sont en faveur de cette opinion, mais elle n'en est pas moins fausse. Les *Principes du droit & de la Politique*, loin d'être un Ouvrage *nouveau* sont déja d'une ancienne date. Ils furent imprimés pour la premiere fois, à Paris dès 1716 en un Volume *in*-12 de 232 pag. Cette premiere Edition qui porte le même titre que la nouvelle (*) fut dédiée à M. Voysin, Chancelier de France, par le véritable Auteur du Livre, M. *Desbans* Avocat en Parlement, mort, comme on nous l'a assuré, depuis plusieurs années, & dans la plus cruelle indigence. Après la Table des chapitres on y trouve l'Approbation du Censeur

(*) l'Editeur de 1765 a pourtant retranché du titre ces mots *à l'usage du gouvernement présent*, lesquels sont au frontispice de 1716.

Royal (M. de Sacy) & le Privilége du Roi accordé à l'Auteur qui fit imprimer son Livre à ses frais. L'Ouvrage ayant ensuite déplu, M. Desbans retira tous les Exemplaires que l'on croit avoir été brûlés, ensorte qu'il n'en reste aujourd'hui qu'un très-petit nombre, dont la rareté est excessive. Nous avons sous les yeux un de ces Exemplaires de 1716, & nous pouvons certifier que c'est absolument le même Ouvrage qui vient de reparoître. Nous observons seulement dans l'ancienne Edition les particularités suivantes qu'il n'est point inutile de consigner ici. 1°. Au revers du Frontispice on trouve les noms des Libraires qui vendoient le Livre, après quoi on lit ce qui suit: » Ce » n'est pas des paroles que l'on » vend, mais des décisions: ou » si l'on vend des paroles, celles

» qui entrent dans la composition
» de cet Ouvrage, étant plus éner-
» giques & plus précises que les
» communes, sont aussi d'une au-
» tre valeur. » 2°. L'Epître Dédicatoire est suivie d'un *avis* qui pour le fond est le même que celui qui se trouve dans la réimpression, & qui est terminé par un *à linea* & ce mot *festina lentè* supprimés par le nouvel Editeur. 3°. A la fin de l'Ouvrage on lit (pag. 232) l'avertissement que voici : » L'Auteur recevra chez
» lui rue des Maçons, Hôtel Saint
» Charles, proche de la place de
» Sorbonne, tous ceux qui auront
» des difficultés à lui proposer. »
4°. Enfin après la page 232 on trouve deux feuillets séparés contenant des *Eclaircissemens en faveur des Lecteurs qui n'auront pas profité de cet avertissement* FESTINA LENTE. Ces Eclaircissemens se trouvent dans la nouvelle Edition,

mais M. D. D. R. en a retranché le dernier à linea que voici : » L'é-» tendue des matieres que com-» prend ce systême de Jurisprudence étant immense, tant s'en » faut qu'on croye avoir épuisé les » difficultés qu'il souffre, qu'on » exhorte le Public à communi-» quer toutes celles qui le frappe-» ront, & qui lui paroîtront méri-» riter des éclaircissemens. »

Il suit de tous les détails précédens, qu'à la réserve de l'Epître Dédicatoire & du Discours de l'Editeur, il n'y a rien de *nouveau* dans cette réimpression; que M. D. D. R. auroit dû en avertir plus clairement & surtout nommer l'Auteur, le faire connoître par quelques détails, & indiquer la premiere Edition de son Ouvrage qui, nous le répétons, est presqu'inconnue & de la plus grande rareté. A l'égard de l'Ouvrage même dont nous venons de faire

l'Histoire, il est fortement pensé, écrit avec une précision qui ne nuit point à la clarté, & il mérite d'être bien médité. Nous pourrons bien y revenir quelque jour, aussi bien qu'au Discours dont on a enrichi cette nouvelle édition.

Essais sur la formation des Dents comparée avec celle des Os, suivis de plusieurs expériences tant sur les os que sur les parties qui entrent dans leur constitution, par M. JOURDAIN, *Dentiste*. Paris, D'Houry 1766, in-12 de 138 pages. On a beaucoup écrit sur les Os, sur leur formation, sur leurs différentes especes &c.; mais la doctrine sur les Os en général ne pouvant toujours s'accorder avec ce que l'expérience a enseigné sur les Dents, il restoit beaucoup d'observations à faire pour connoître la nature des Dents, leur développement, leurs maladies

&c.

&c. C'est ce qu'a entrepris M. J. dans cette Brochure où la matiere est si non épuisée, au moins exposée dans une grande étendue. L'Auteur habile commence par le germe de la dent sur lequel il rapporte les expériences. Il suit ensuite la formation de la dent dans ses différens états & ses développemens successifs ; il parle des diverses especes de dents ; de l'émail, cette substance dure qui les couvre toutes & les préserve de la corruption ; en un mot il n'oublie rien de ce qui peut éclaircir son sujet qu'il traite en Praticien éclairé d'une théorie savante.

Le Sieur VINCENT, Imprimeur-Libraire rue S. Severin, débite les *Elémens de Géométrie traduits de l'Anglois de M. Thomas* SIMSON, *de la Société Royale de Londres* ; Volume in-8°. de 319 pages.

L'Ouvrage est estimé pour la simplicité de la méthode ; & quoique la Traduction Françoise ait paru dès 1753, nous croyons pouvoir l'annoncer ici. Le même Libraire a réuni en 2 volumes in-12 trois ouvrages différents sous ce titre : *Le Réformateur, nouvelle Edition à laquelle on a ajouté le Réformateur réformé, & précédé des observations sur la noblesse & le tiers Etat.* Le premier de ces ouvrages fit grand bruit lorsqu'en 1756 il parut pour la premiere fois en 2 volumes in-12. L'Auteur eut à essuyer bien des traits que se croyoient en droit de lui renvoyer ceux contre lesquels il avoit écrit ; il prétendoit, cet Auteur, réformer tous les abus : pour cela il falloit selon lui chasser la finance, imposer un vingtiéme sur tous les biens, abolir un grand nombre de Fêtes, détruire tous les Couvens, & traiter

ceux qui les habitent comme les Financiers, fonder des Hôpitaux dans plusieurs Paroisses du Royaume, augmenter le nombre des Couvens de Chanoinesses nobles, faire le commerce comme les autres nations ; il falloit enfin réformer la Justice même, en supprimant tous les Tribunaux inférieurs &c. Toutes ces prétentions n'étoient encore rien en comparaison de l'âcreté du style dans lequel on les énonçoit. Un anonyme entreprit de *réformer* ce Réformateur lui-même ; il attaqua quelques-uns de ses projets, fit voir que plusieurs étoient impraticables, & tels sont les deux premiers Ouvrages. A l'égard du 3e (*les observations sur la Noblesse & le tiers Etat*) il parut en 1758, & ceux qui voudront en prendre une idée, peuvent lire ce que l'on en disoit dans nos Mé-

moires de cette année-là, mois d'Août pag. 2081 & suiv. il fut attribué dans le tems à Madame *Bellot*.

La mort d'Abel, Drame en trois Actes en vers, imité du Poëme de M. Gessner, *& suivi du vœu de Jephthé par M. l'Abbé* Aubert. Paris. Duchesne, 1765 in-8°. de 100 pages. C'est une fort bonne idée que celle qu'a eu M. l'Abbé A. de mettre en action l'événement si touchant célébré par M. Gessner. Mais pour la remplir il a fallu vaincre bien des difficultés. 1°. Le partage & la liaison des scènes a dû coûter beaucoup, parce que l'action est concentrée entre six personnages que les liens du sang, la nécessité & l'inexpérience ne permettoient pas de faire agir séparément, sans choquer la vraisemblance; & que d'autre part en les réunissant tous, il y avoit à craindre que les scè-

nes ne devinssent froides & languissantes, comme en les distribuant avec œconomie, on risquoit de laisser du vuide dans les scènes, ou de manquer de motifs suffisans pour éloigner & rapprocher les personnages. 2°. Le style de M. Gessner est simple, naturel, facile; mais ce style auroit été déplacé dans un Drame qui exige une élocution plus noble, plus mâle, plus énergique. D'un autre côté il s'agissoit de faire parler aux Acteurs un langage convenable à leur situation, & c'eût été pécher grossiérement contre le *Costume*, que de mettre dans la bouche des premiers hommes les Metaphores prises de la Fable, des Sciences & des Arts, ou les expressions que les besoins ont fait inventer à mesure qu'ils se sont multipliés &c. Ces obstacles & plusieurs autres dont nous ne

parlons pas, ont été habilement surmontés par M. l'Abbé A. qui n'intéresse pas moins en chaussant le Cothurne que lorsqu'il s'amuse avec l'Apologue. Nous avons lu son Drame avec beaucoup de plaisir, & nous pensons que, quoique le sujet soit très-connu, il n'en plaira pas moins aux gens de goût. A l'égard du *vœu de Jephthé*, c'est un petit Poëme, fait pour être chanté & composé en très-peu de tems. Cette sorte de composition ne doit pas, comme l'on sçait, être jugée aussi sévérement que les autres. C'est la musique qui en fait, pour ainsi dire, le principal mérite.

AVIS pour la peinture à fresque.

Le Sieur JOLY, Peintre du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, ayant fait à Paris plusieurs essais de la Peinture à fresque

des Anciens, & telle qu'on la pratique encore aujourd'hui en Italie & ailleurs, ose assurer que rien n'empêche qu'on ne puise en faire également usage à Paris & avec succès, quoique cette maniere de peindre y soit totalement ignorée. Le sieur Joly s'est attaché à perfectionner la fresque depuis son établissement dans cette Capitale, où l'on peut voir plusieurs morceaux de sa main, entr'autres dans le jardin de Madame la Présidente Chauvelin, rue de l'Université, & chez Madame de l'Hôpital, rue du Temple près le Boulevard & ailleurs.

La solidité & la durée de cette maniere de peindre est incontestable, & c'est la seule qui résiste aux intempéries de l'air & des saisons : elle se conserve également, soit en dedans soit au dehors des bâtimens; au lieu que

l'huile qu'on employe partout à Paris, n'a que très-peu de durée ſur les murailles, & coûte d'ailleurs de grands frais quand il faut la réparer. Avec les précautions que prend le ſieur *Joly* pour la faire durer, la freſque ſe conſerve dans toute ſa fraîcheur, autant que les murs ſur leſquels elle eſt appliquée. Cet Artiſte peint l'Architecture, la perſpective, les Salons, les plafonds, eſcaliers, les façades exterieures, tant au grand air qu'à couvert, & répond de la durée de ſes Ouvrages. Il demeure *rue de la Harpe, au coin de la rue Poupée, entre un Papetier & un Tapiſſier.*

Le Sieur *Lattré*, Graveur, rue S. Jacques, près la Fontaine Saint Severin, à la Ville de Bordeaux, donne avis au Public qu'il vient d'acquerir un Ouvrage très-intéreſſant après le décès de M. Dupré. Cet Ouvrage eſt intitulé : *Les*

Révolutions de l'Univers, offrant les divisions politiques des différentes Régions de la surface de la terre, analogues aux principales époques de l'Histoire générale du Monde, depuis la dispersion des Enfans de Noé jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France, sous le Régne de Louis XV. Ces Révolutions sont divisées en trente intervalles, & représentées en soixante Cartes Géographiques, & accompagnées, chacune, d'observations relatives à chaque Carte. On a l'agrément dans cet Ouvrage, de trouver en même tems la Carte & l'Histoire. Prix relié en carton. 36 liv.

Fautes à corriger dans le second volume de Janvier.

Pag. 217, lig. 3 & 4 de la note, *Bzovias*; lisez *Bzovius*. Pag. 290, lig. 16, & le *la*; lisez & le *la* ‡. Pag. 293, lig. 14, ut si ‡ sol ♯; lisez *ut* ♯ *sol* ‡. Pag. 306, ligne 10, pour *l'époque*, lisez pour *l'épargne*.

Fautes à corriger dans le volume de Février.

Pag. 448, lig. 11 & 12, M. Mont*ulea*, lisez M. Mont*ucla*. Pag. 461, lig. 1 & 2, *uot* pris pour l'histoire & *tant* de cette idée; lis. *ont* pris pour l'histoire, & *partant* de cette idée. Pag. 466, lig. 17, mais votre *gros* Journal; lis. votre 2d Journal. Pag. 520, lig. 1 & 2, *les premieres Lettres* de la Chine; lisez : les *premiers Lettrés*.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Mars, 1766.

ARTICLE XXII. *Mémoires du Colonel Lawrence, contenant l'Histoire de la guerre dans l'Inde &c., avec une relation de ce qui s'est passé de remarquable sur la côte de Malabar, & des expéditions de Golconde à Surate, donnés sur les papiers originaux*, *par* Richard Owen Cambridge, *Ecuyer*, *traduit de l'Anglois par* M***, p. 569

ART. XXIII. *Observations sur la Dissertation de* M. Baër, *touchant le Vœu de Jephthé*, 609

ART. XXIV. *Question analytique adressée aux Auteurs de ces Mémoires*, 646

ART. XXV. *Variations de la Monarchie Françoise dans son Gouvernement politique &c.*, *par* M. Gautier de Sibert, 650
ART. XXVI. *Pastorales & Poëmes de* M. Gessner, &c. 664
ART. XXVII. *Observations sur S. Irénée, & sur quelques textes de cet Auteur*, 677
ART. XXVIII. Nouvelles Littéraires, 705

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Février 1766.

GENET, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0359